

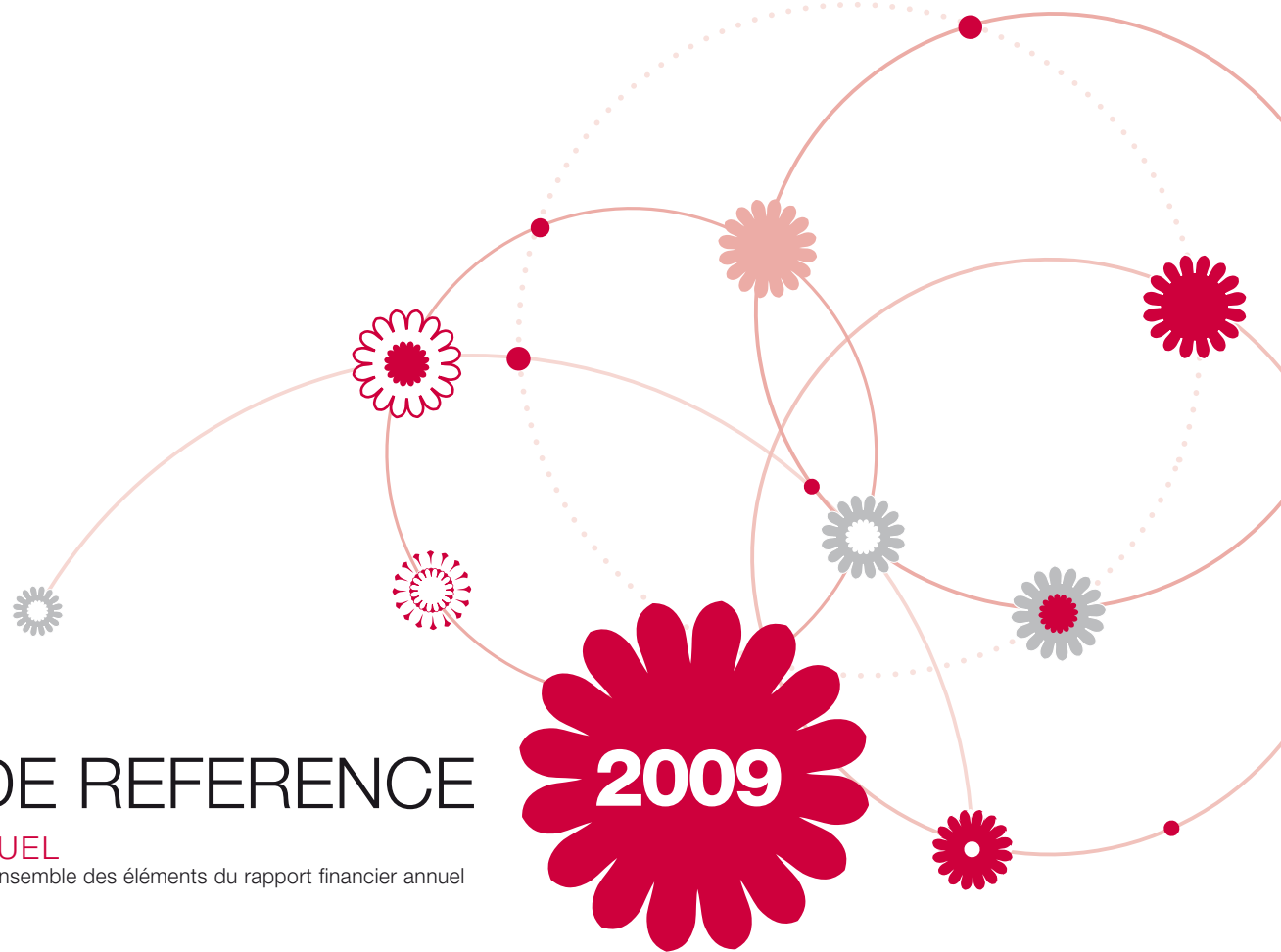


# Document de référence **2009**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL







# DOCUMENT DE REFERENCE

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Le présent Document de référence contient l'ensemble des éléments du rapport financier annuel



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2010, conformément aux dispositions de l'article 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Message du Président du Conseil de surveillance	4
Message de la Présidente du Directoire	6

## **1 PRESENTATION DU GROUPE GAUMONT 9**

Historique	10
Chiffres clés consolidés	11

## **2 ACTIVITE 2009 13**

Panorama du marché en 2009	14
Rapport de gestion du Directoire	21

## **3 INFORMATIONS DES ACTIONNAIRES 47**

Calendrier de l'information financière en 2010	48
Documents accessibles au public	49
Dividendes	51

## **4 COMPTES CONSOLIDES 53**

Etat de la situation financière consolidée	54
Compte de résultat consolidé	56
Etat du résultat global	57
Variations des capitaux propres consolidés	58
Tableau des flux de trésorerie consolidés	60
Annexe aux comptes consolidés	61
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	108

## **5 COMPTES SOCIAUX 109**

Bilan	110
Compte de résultat	112
Tableau des flux de trésorerie	113
Annexe aux comptes sociaux	114
Tableau des filiales et participations	139
Rapport général des Commissaires aux comptes	140

## **6 INFORMATIONS FINANCIERES 141**

Informations financières historiques	142
Vérification des informations financières historiques	143
Informations financières complémentaires	144



## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX 145**

Renseignements généraux concernant la société Gaumont	146
Renseignements généraux concernant le capital	149
Renseignements sur le marché des titres Gaumont	155



## **GOVERNEMENT D'ENTREPRISE 157**

Informations sur les membres du Directoire et du Conseil de surveillance	158
Intérêts des dirigeants et des mandataires sociaux	165
Compléments d'informations relatifs aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance	167
Rapport 2009 du Président du Conseil de surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société	168
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance	184



## **ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE DU 6 MAI 2010 185**

Rapport spécial du Directoire sur les plans d'options	186
Rapport spécial du Directoire relatif au programme de rachat d'actions	187
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	188
Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées	189
Rapport du Directoire sur le projet de résolutions	190
Projet de résolutions	192
Projet de Statuts	196
Observations du Conseil de surveillance	203



## **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES 205**

Responsables de l'information	206
Table de concordance	210
Rapport financier annuel – Table de réconciliation	212



## \* Message du Président du Conseil de surveillance

J'avais tenté l'année dernière à la même époque d'être aussi optimiste que possible. Si tout ce qui était souhaitable n'a pas été achevé, la catastrophe annoncée par d'autres ne s'est pas produite.

Tous les espoirs placés dans le nouveau Président américain n'ont pas été confirmés. Une nouvelle réglementation financière est à peine ébauchée, les résultats du sommet de Copenhague sont décevants.

Si la tension internationale n'a pas diminué, elle n'a guère augmenté.

Certains ne croyaient pas plus à la résistance économique de la Chine ou de l'Inde, qu'à la qualité d'amortisseur du système social français. 2009 a été une année moins dramatique que beaucoup de Cassandre ne la prévoyaient.

2010 devrait être l'année de la récupération économique, même si les effets retardateurs de certaines mesures sociales ne peuvent masquer le fait que dans beaucoup de grands pays, à commencer par la France, le chômage augmentera, progression que seule une vigoureuse reprise économique permettra d'enrayer.

Quant au niveau de l'endettement, il faut savoir raison garder. La France est endettée certes, mais son crédit reste bon. Ce n'est pas quand la reprise est fragile qu'il faut casser le dynamisme des investisseurs ou des consommateurs.

Le cinéma a confirmé son caractère anticyclique dans les principaux pays occidentaux, notamment aux Etats-Unis où la fréquentation a dépassé 1 450 millions de spectateurs et en France où elle atteint 201 millions, chiffre le plus élevé depuis 1983.

Les rapports du cinéma avec les chaînes généralistes n'ont pas évolué. Celles-ci, à l'exception de M6, continuent à perdre des parts de marché, au bénéfice des chaînes de la TNT qui attirent, chacune, quelques centaines de milliers de spectateurs sans pour autant offrir au cinéma des moyens leur permettant d'être des partenaires significatifs.

En revanche les relations avec les chaînes payantes ont été substantiellement modifiées. Le cinéma n'avait pas d'accord avec Orange, il en a un. Celui-ci, semblable pour l'essentiel à celui alors en vigueur avec Canal+, garantit à l'exploitation et à la distribution une contribution financière et aux ayants droit un minimum de chiffre d'affaires par abonné de € 3,12. Dans l'esprit de ses signataires, la signature de cet accord devait faciliter la renégociation des accords avec Canal+.

Le nouvel accord signé avec Canal+, est beaucoup moins satisfaisant que les précédents. Une partie de la profession, le BLOC, l'UPF et l'ARP, a signé avec Canal+ à la fin de l'année 2009 un accord qui inclut désormais la télévision de rattrapage dans la prime au succès de 0,5 %. Quant aux contributions financières de € 13 millions pour l'exploitation et de € 7 millions pour la distribution, elles sont ramenées respectivement à € 3 millions et € 4 millions qui seront versés par une fondation. Indépendamment du côté « caritatif » que présente cette solution, la contribution versée par Canal+ à la diffusion du film, distribution et exploitation réunies, passe ainsi de € 20 à € 7 millions.

Face à cette situation, le BLIC soucieux de ne pas s'aliéner Canal+, premier partenaire du cinéma, a tenté d'améliorer l'accord signé avec le reste de la profession. Il a notamment réussi à augmenter le soutien apporté par Canal+ à l'exploitation, faisant passer la somme proposée sur cinq ans de € 15 à € 26,5 millions permettant ainsi à la petite exploitation de ne pas trop perdre les premières années, la grande exploitation acceptant de voir sa part réduite à la portion congrue. La division de la profession sur ce sujet lui a été, comme chaque fois, très préjudiciable.

Dans le cadre du grand emprunt, 750 millions d'euros sont réservés à la numérisation du patrimoine. Dans l'esprit des pouvoirs publics, cet investissement doit permettre à l'offre légale téléchargeable d'être plus complète et diversifiée.

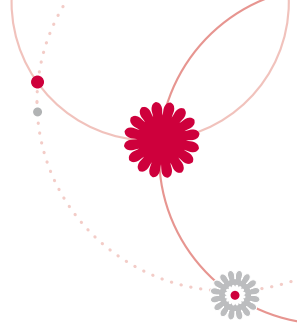
La loi Hadopi, après un trajet complexe qui n'a pas été simplifié par le Conseil constitutionnel, a finalement été adoptée. Les deux décrets organisant le fonctionnement de l'Hadopi sont sortis à la fin du mois de décembre 2009.

Le 8 janvier 2010 Frédéric Mitterrand a solennellement mis en place la nouvelle institution dont la Présidente, Marie-Françoise Marais, Conseiller à la Cour de Cassation a été élue. Deux décrets sur les procédures et le suivi des contrevenants devraient être signés dans les mois qui viennent permettant ainsi à l'Hadopi d'envoyer aux internautes les premiers avertissements. Comme dans ses vœux, le Chef de l'Etat a par deux fois évoqué son attachement à cette loi, je pense que raisonnablement, à partir de l'automne, une action efficace permettant au chargement illicite de diminuer et aux offres légales de se développer devrait se dessiner.

La loi Hadopi n'est que la tentative dans une démocratie de faire respecter les principes généraux du droit face à des bouleversements technologiques. Internet est une révolution dont nous ne mesurons pas encore toutes les conséquences. Elles touchent l'ensemble de la Société et particulièrement le secteur de la création. Celui-ci va continuer d'être directement affecté et je prends un risque, je pense que c'est une chance exceptionnelle. L'homme a de nombreuses qualités mais certaines sont très rares et la plus rare de toutes est sans doute l'imagination.

A travers les âges, quelques auteurs, peu nombreux, ont su séduire et innover. La représentation de la pensée humaine, quelle qu'en soit la forme, est l'apanage de quelques grands talents. La technologie ne facilite pas nécessairement le problème. Il est plus facile et moins onéreux d'écrire que de réaliser un film. Les progrès technologiques peuvent donner l'opportunité à quelque petit génie d'exceller dans une discipline plus que dans une autre, mais ce n'est pas la technologie qui fait vibrer le talent, c'est l'inverse ; c'est parce que James Cameron est derrière la caméra que les foules se précipitent pour voir *Avatar*. D'attraction, la 3D devient cinéma.

Le cinéma est un art, le seul né d'une technologie. Au cours des 115 années de sa courte existence, les évolutions de cette technologie, le long métrage, la couleur, le son, le numérique et aujourd'hui le relief n'ont pas fondamentalement modifié l'art imaginé, créé et façonné par les précurseurs.



Les moyens sont plus importants, leur utilisation plus facile, mais l'imaginaire est sensiblement le même. La création n'a pas été transformée par la technologie.

Le cinéma n'est pas ce qu'il y a de plus important au monde, même si les pays qui n'en ont plus le regrettent, mais son avenir dépend d'un partenariat intelligent avec tous ses diffuseurs, les salles, les télévisions et aujourd'hui les fournisseurs d'accès qui doivent arrêter de faire croire que sous prétexte de proposer un forfait illimité tout ce qu'ils véhiculent est licite.

A l'aube de la deuxième décennie de ce siècle, la protection raisonnable de la propriété littéraire et artistique sur le net n'est qu'un petit volet de celle de la propriété intellectuelle. Les sociétés avancées ne conserveront pas sur leur sol de fabrication industrielle significative pour des produits de masse dont le coût de la main-d'œuvre, très inférieur ailleurs, constitue une part substantielle du coût du produit.

Ce n'est que par l'innovation, la recherche et l'intelligence qu'elles continueront à se développer tout en entraînant avec elles les pays moins avancés. C'est ainsi que la « silicon valley », une des zones intellectuelles et économiques les plus dynamiques de l'occident donne du travail à la Chine.

Ne pas défendre la propriété littéraire et artistique c'est renoncer à celle de la protection intellectuelle fondement de l'avenir des sociétés occidentales.

NICOLAS **SEYDOUX**, le 7 avril 2010



## \* Message de la Présidente du Directoire

Dans un marché très dynamique pour la salle et malgré un contexte plus cahotant pour les marchés de la vidéo, de la télévision et de l'international, l'année 2009 est une année convenable pour Gaumont.

Le chiffre d'affaires consolidé de Gaumont s'élève pour l'année 2009 à € 93,7 millions contre € 105,1 millions en 2008. Cette baisse de 11 % s'explique par la baisse du chiffre d'affaires de l'activité cinéma.

Dans un marché euphorique, EuroPalaces augmente sa croissance dans les quatre pays où le Groupe est implanté. Le chiffre d'affaires consolidé passe de € 467,5 millions en 2008 à € 545,3 millions en 2009, soit une progression de près de 17 %. Le résultat net d'EuroPalaces passe de € 34,6 millions en 2008 à € 50,1 millions en 2009. Les bonnes performances d'EuroPalaces en 2009 sont marquées par l'avènement de la 3D qui va se développer tant pour les tournages des grands films populaires américains que pour l'équipement des parcs de salles occidentaux.

Gaumont a produit, coproduit, et distribué 6 films au cours de l'année 2009. Le nombre d'entrées passe de 5,2 millions en 2008 à 3,3 millions cette année dont plus de 2,5 millions d'entrées pour *OSS 117*, *Rio ne répond plus*.

Le chiffre d'affaires des ventes aux chaînes de télévision françaises est de € 38,6 millions contre € 49,4 millions en 2008. Les chaînes dites « historiques » achetant moins de films, 344 films du catalogue ont néanmoins été diffusés au cours de l'année 2009, notamment sur les chaînes de la TNT.

Pour la vidéo, Gaumont est partenaire de Paramount Home Entertainment depuis le 1<sup>er</sup> mars 2008. La contribution de Gaumont Vidéo au chiffre d'affaires consolidé du Groupe est de plus de € 14,7 millions (hors ventes internationales). Les résultats du département sont positifs grâce au succès très encourageant de la politique de valorisation du patrimoine et à une gestion serrée des coûts d'édition et de fabrication.

Le chiffre d'affaires de la distribution digitale créée en mai 2007 s'élève à € 0,7 million en 2009.

Le chiffre d'affaires des ventes internationales s'élève à € 12,2 millions en 2009 contre € 14 millions en 2008. Dans un marché en crise, les ventes internationales ont été plus difficiles en 2009.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2003, Gaumont et Pathé ont mis en commun leurs catalogues d'images d'actualité au sein d'une société commune, Gaumont Pathé Archives, détenue à 57,5 % par Gaumont et 42,5 % par Pathé. La contribution de Gaumont Pathé Archives au chiffre d'affaires de Gaumont passe de € 3 millions en 2008 à € 2,2 millions en 2009. De nombreux projets de documentaires ont été « gelés », ou ont subi une baisse de leur financement.

Le chiffre d'affaires de l'activité de programmes de télévision s'élève à € 14,2 millions en 2009 contre € 10,4 millions en 2008, comprenant les activités d'Alphanim, ses filiales, et de Léonis. Léonis a produit une série de dix épisodes *L'INTERNAT*. Deux séries ont été livrées par Alphanim en 2009 : *ALFRED LE HÉRISSON* et *LES BLAGUES À TOTO*. Alphanim a également sorti son premier long métrage d'animation *KERITY*.

Le résultat net part du Groupe se solde par un bénéfice de € 10,9 millions contre un bénéfice de € 2,1 millions en 2008.

Gaumont et ses filiales poursuivent leurs efforts de développement.

EuroPalaces prévoit l'ouverture de deux multiplexes en 2010 : l'extension du Nice Lingostière en mars et l'ouverture du City Amsterdam en avril 2010.

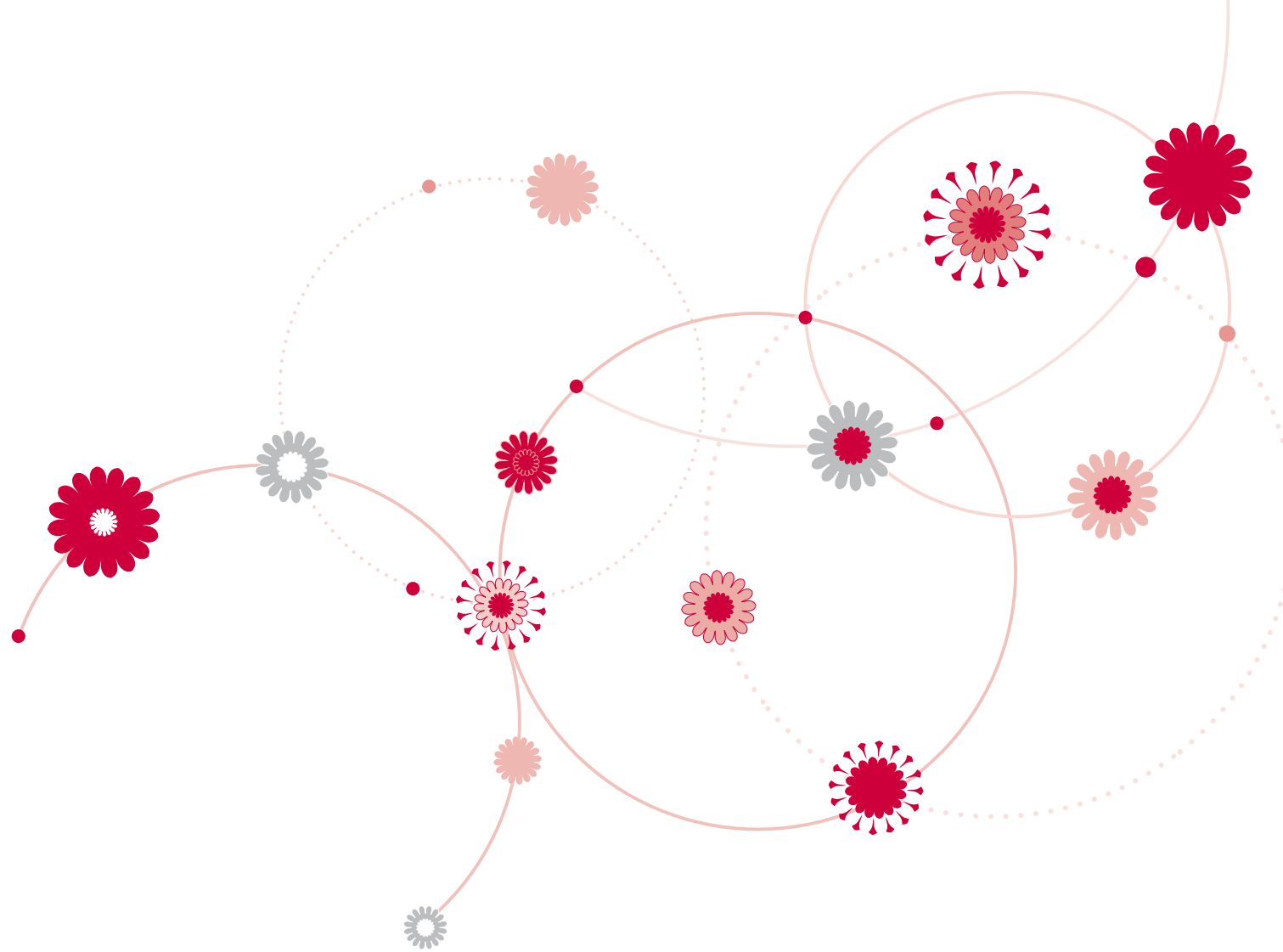
Dix films produits, coproduits ou distribués par Gaumont doivent sortir dans le courant de l'année 2010.

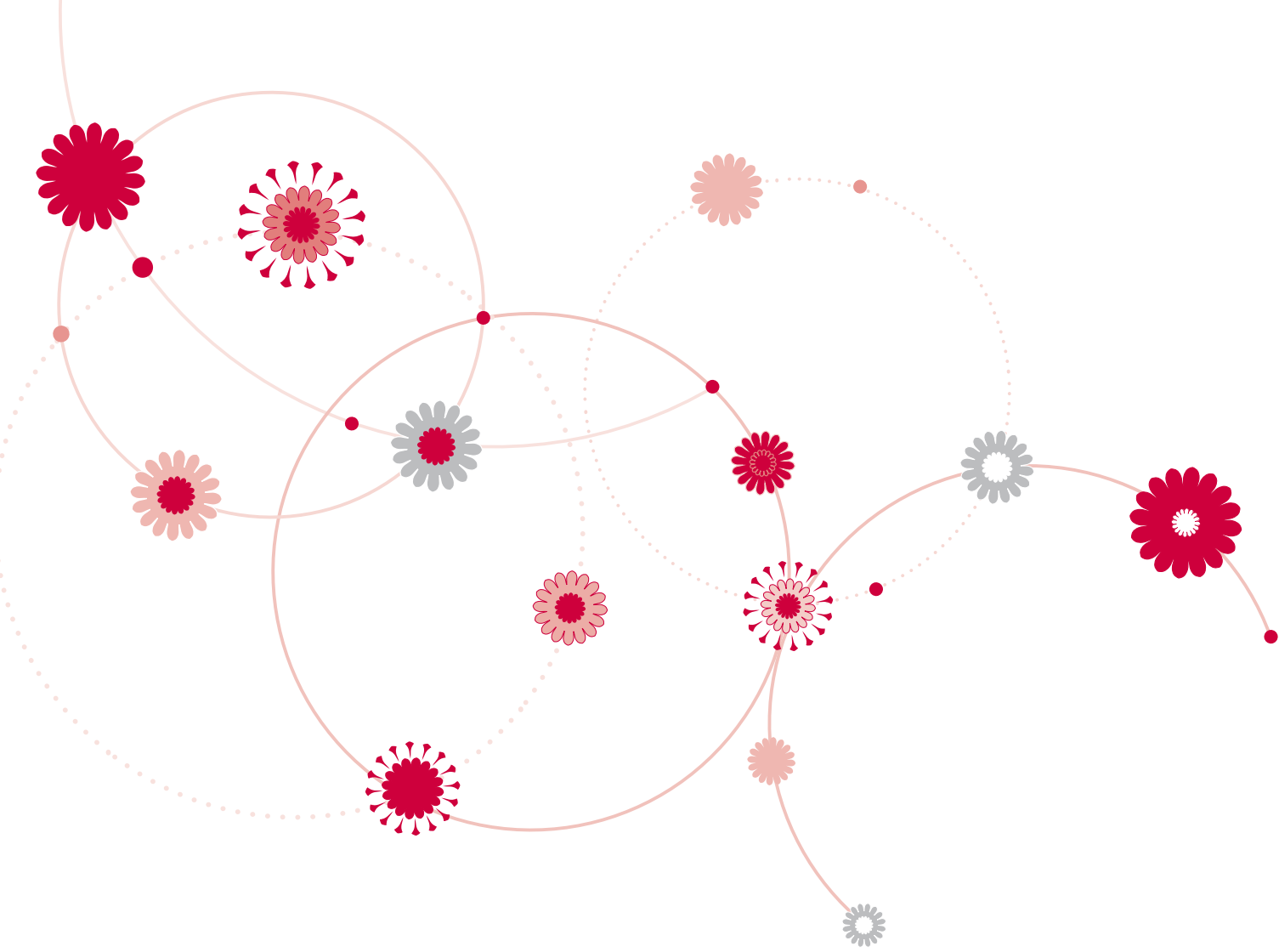
*LA RAFLE* de Rose Bosch, sorti le 10 mars, totalise à ce jour plus de 2,5 millions de spectateurs. Le quatrième film de Nicolas Boukhrief, *GARDIENS DE L'ORDRE* avec Cécile de France et Fred Testot doit sortir le 7 avril ; *LES MEILLEURS AMIS DU MONDE* de Julien Rambaldi avec Marc Lavoine, Léa Drucker, Pierre François Martin-Laval et Pascale Arbillot doit sortir le 9 juin ; *LE CAMELEON* de Jean-Paul Salomé doit sortir le 23 juin ; *SPLICE* de Vincenzo Natali avec Adrien Brody et Sarah Polley doit sortir fin Juin ; *600 kg d'OR PUR* d'Eric Besnard avec Clovis Cornillac, Patrick Chesnais, Audrey Dana et Bruno Solo doit sortir au mois d'août ; *TWELVE* de Joël Schumacher avec Chace Crawford et 50 Cent doit sortir au mois de septembre. *DONNANT, DONNANT* d'Isabelle Mergault avec Daniel Auteuil, Medeea Marinescu et Sabine Azéma doit sortir le 6 Octobre ; *L'APPRENTI PERE NOEL*, long métrage d'animation produit par Alphanim, doit sortir mi-novembre ; *A BOUT PORTANT* de Fred Cavayé avec Gilles Lellouche, Roschdy Zem et Gérard Lanvin doit sortir début décembre.

Au nom du Directoire, je tiens à remercier tous les actionnaires pour leur soutien et leur fidélité et l'ensemble du personnel pour le concours qu'il a apporté aux diverses activités de la Société ainsi qu'à ceux qui ont contribué au bon fonctionnement des institutions légales, le Comité d'entreprise, les œuvres sociales et les délégations professionnelles.

SIDONIE DUMAS, le 6 avril 2010









# PRESENTATION DU GROUPE GAUMONT

Historique 10

Chiffres clés consolidés 11



## PRESENTATION DU GROUPE GAUMONT

Historique

# Historique

- 1895** ▶ Dépôt des statuts de la Société en commandite simple L. Gaumont et Cie.
- 1907** ▶ La société L. Gaumont et Cie est transformée en société anonyme et devient la Société des Etablissements Gaumont (SEG).
- 1925** ▶ Création de la société Gaumont Metro Goldwin (GMG), en association avec la Metro Goldwin Mayer, qui assure la distribution des films sur le territoire français.
- 1928** ▶ Dissolution de la GMG.
- 1930** ▶ La SEG donne naissance à la Gaumont Franco Film Aubert (GFFA).
- 1938** ▶ La GFFA devient la Société Nouvelle des Etablissements Gaumont (SNEG).
- 1975** ▶ La SNEG devient Gaumont.
- 1993** ▶ Création de Gaumont Buena Vista International, en association avec Buena Vista International, filiale film de Disney, qui assure la distribution des films sur le territoire français.
- 2001** ▶ Naissance d'EuroPalaces suite au regroupement des activités d'exploitation de salles de cinéma des sociétés Gaumont et Pathé qui détiennent respectivement 34 % et 66 % du capital du premier exploitant français et l'un des acteurs majeurs de l'exploitation européenne.
- 2002** ▶ Acquisition par Gaumont de 100 % de la société Télédís.
- 2003** ▶ Création de Gaumont Vidéo, éditeur vidéo du Groupe.  
Acquisition par Gaumont de 100 % de la société Cinécomi.  
Création de Gaumont Pathé Archives suite au regroupement des activités d'archives d'actualités cinématographiques et audiovisuelles des sociétés Gaumont et Pathé qui détiennent respectivement 57,5 % et 42,5 % de cette société qui offre un pôle incontournable d'images sur l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle.
- 2004** ▶ Dissolution des sociétés Télédís et Cinécomi, sans liquidation, avec transmission universelle de leur patrimoine à leur associée unique Gaumont.  
Cession des parts sociales que détenait Gaumont dans le capital de Gaumont Buena Vista International à Buena Vista International France.  
Création du GIE Gaumont Columbia TriStar Films, en association avec Columbia TriStar Films, qui assure la distribution des films sur le territoire français.  
Acquisition par Gaumont de 100 % de la société Les Films du Livradois.
- 2005** ▶ Dissolution de la société Les Films du Livradois, sans liquidation, avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique Gaumont.
- 2006** ▶ Dissolution des sociétés Gaumont Images, Gaumont Images 2, Gaumont Images 3 et Gaumont Images 4, sans liquidation, avec transmission universelle de leur patrimoine à leur associée unique Gaumont.
- 2007** ▶ Acquisition par Gaumont de 100 % de la société LGM Participations, détentrice de la totalité du capital de la société LGM Cinéma.  
Dissolutions successives, sans liquidation, des sociétés LGM Cinéma avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique LGM Participations, et LGM Participations avec transmission universelle de son patrimoine à son associée unique Gaumont.  
Acquisition par Gaumont de 100 % de la société Arkéion Films.  
Acquisition par Gaumont de 100 % de la société Alphanim, l'un des premiers producteurs de séries animées pour la télévision.
- 2008** ▶ Acquisition par Gaumont de 100 % de la société Productions de la Guéville devenue Autrement Productions.  
Dissolution de Autrement Productions, sans liquidation, avec transmission universelle de son patrimoine à son actionnaire unique Gaumont.  
Dissolution du GIE Gaumont Columbia TriStar Films.  
Clôture de la liquidation de la société Gaumont Musique.
- 2009** ▶ Acquisition par Gaumont de 75 % du capital de la société Léonis Productions, société spécialisée dans la production et la distribution de programmes destinés à la télévision.



## \* Chiffres clés consolidés

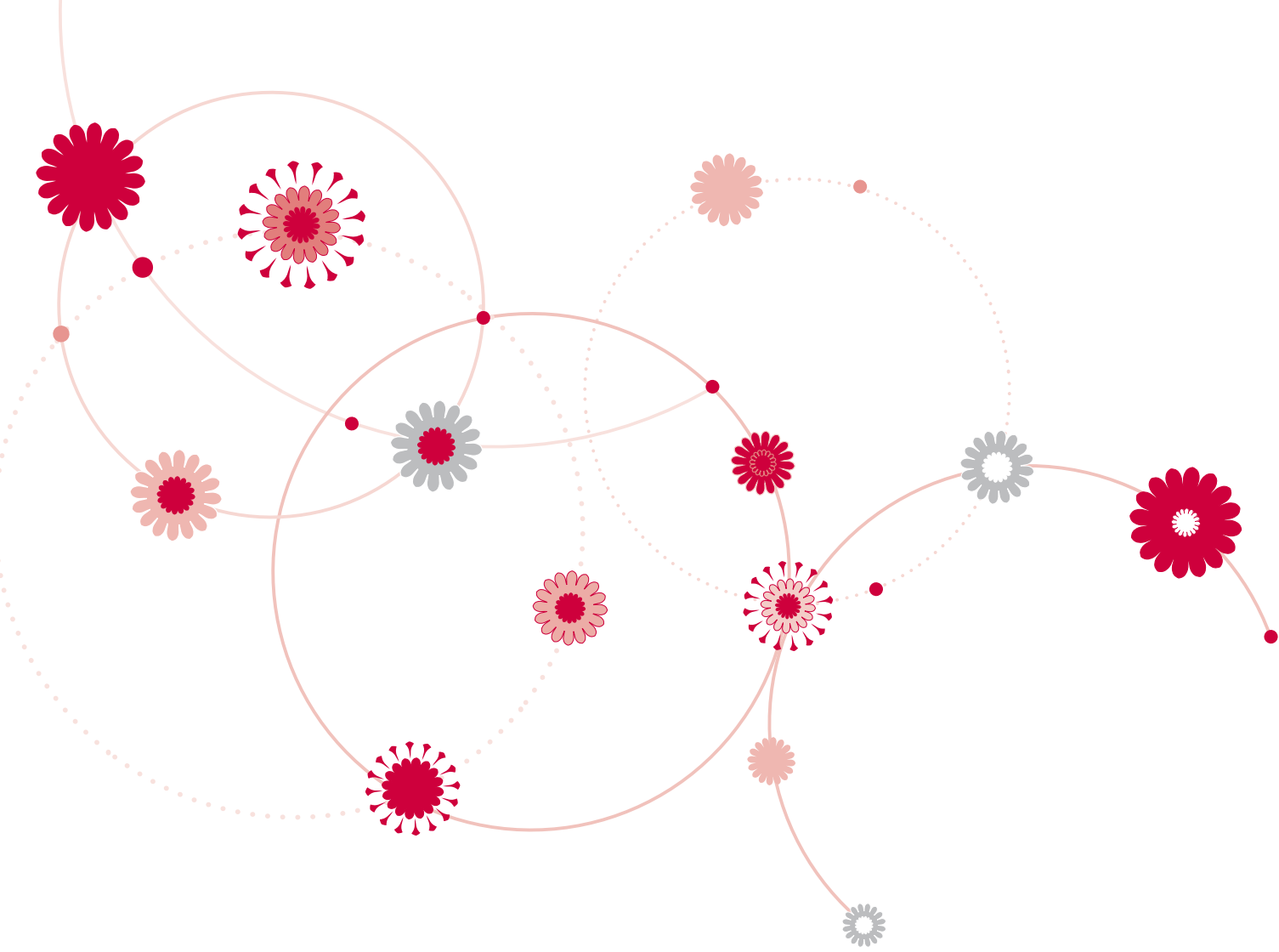
### Principaux chiffres consolidés sur cinq ans *(en millions d'euros sauf indication contraire)*

Données publiées <sup>(1)</sup>	Normes IFRS				
	31.12.09	31.12.08	31.12.07	31.12.06	31.12.05
<b>Chiffre d'affaires</b>					
- Salles France	8,8	12,2	9,6	25,7	12,0
- Vidéo France	15,3	14,1	11,6	31,5	28,4
- Vidéo à la demande France	0,7	0,6	0,0	-	-
- Télévision France	47,4	52,3	34,2	45,4	37,0
- International films	16,3	21,3	13,2	23,9	19,0
- Autres <sup>(2)</sup>	5,2	4,6	4,3	4,6	3,8
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>93,7</b>	<b>105,1</b>	<b>72,9</b>	<b>131,1</b>	<b>100,2</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>10,9</b>	<b>2,1</b>	<b>- 7,1</b>	<b>25,4</b>	<b>7,2</b>
<b>Résultat net par action <i>(en euros)</i></b>	<b>2,6</b>	<b>0,5</b>	<b>- 1,7</b>	<b>6,0</b>	<b>1,7</b>
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	<b>216,6</b>	<b>207,6</b>	<b>205,6</b>	<b>215,2</b>	<b>190,3</b>
<b>Dividende <i>(en euro)</i></b>	<b>0,3 <sup>(3)</sup></b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>1,0</b>	<b>0,6</b>
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>55,0</b>	<b>65,8</b>	<b>33,0</b>	<b>72,7</b>	<b>59,2</b>
<b>Investissements</b>					
- Films et Séries	52,4	50,3	72,2	53,0	45,2
- Cinécomic	-	-	-	-	-
- LGM Participations	-	-	3,3	0,2	-
- Arkéion Films	-	0,1	0,9	-	-
- Productions de la Guéville	-	-	2,9	-	-
- Alphanim	-	-	25,1	-	-
- Editions La Marguerite	-	0,4	-	-	-
- Léonis Productions	0,7	-	-	-	-
- Autres	0,6	1,6	3,3	1,4	1,2
<b>Investissements</b>	<b>53,7</b>	<b>52,4</b>	<b>107,7</b>	<b>54,6</b>	<b>46,4</b>

(1) Ces données sont communiquées pour information telles qu'elles ont été publiées, mais elles ne sont pas toujours directement comparables d'une année sur l'autre, car elles peuvent intégrer des écarts de périmètre et/ou d'évolution de traitement comptable.

(2) Correspond principalement aux produits dérivés, aux ventes d'images d'archives, et aux recettes éditoriales sur œuvres musicales.

(3) Dividende proposé à l'Assemblée générale du 6 mai 2010.





# 2

## ACTIVITE 2009

Panorama du marché en 2009 14

Rapport de gestion du Directoire 21



## Panorama du marché en 2009

### La production cinématographique

**Une activité de production en retrait mais qui démontre sa capacité à résister à la crise économique avec 1,1 milliard d'euros d'investissements et 230 films produits.**

Nombre de films produits et évolution des investissements sur les films :

	Nombre de films	Investissements (en millions d'euros)
<i>Films d'initiative française</i>		
2009	182	927,5
2008	196	1 259,0
2007	185	1 003,6
<i>Films à majorité étrangère</i>		
2009	48	171,2
2008	44	231,3
2007	43	197,5
<b>TOTAL</b>		
2009	230	1 098,7
2008	240	1 490,3
2007	228	1 201,1

Source : Rapport CNC - Les chiffres clés de la production cinématographique 2009.

**Après deux années de progression continue et le record de 2008, la production cinématographique recule en 2009.**

Le nombre de films produits en 2009 est légèrement en baisse par rapport à 2008 (- 4 %), mais équivalent au niveau de l'année 2007. Selon les estimations du CNC, 230 films sont agréés en 2009, soit dix films de moins qu'en 2008. Alors que les films à majorité étrangère sont en progression depuis 2006, c'est la diminution du nombre de films d'initiative française en 2009, qui explique cette baisse. Le nombre de films intégralement financés par des partenaires français redescend à un niveau tout juste en dessous de 2007 puisqu'ils représentent 182 films en 2009 contre 185 films en 2007.

**La baisse du niveau de la production cinématographique s'accompagne du recul significatif des investissements sur les films.**

Avec € 1,1 milliard investis dans la production, 2009 retrouve le niveau de 2006. Cette baisse de 26,7 % par rapport à 2008 (€ 1,5 milliard) est observée pour l'ensemble des productions, et concerne aussi bien les films d'initiative française que les films à majorité étrangère. Le devis moyen pour un film d'initiative française est de € 5,1 millions en 2009 contre € 6,4 millions en 2008.

**La diminution du nombre de productions à budget important marque le retour vers une répartition homogène des devis de production.**

2008 avait atteint le niveau historique de € 1,5 milliard d'investissements en raison de la présence inhabituelle de trois productions à budget important : *Arthur 2* et *3* à plus de € 60 millions chacun et *Océans* à € 49 millions. En 2009, et pour la première fois depuis 2002, aucun film de plus de € 40 millions n'est agréé.

Les financements se répartissent de manière plus homogène entre les différentes tranches de devis. En 2009, seulement 11 films supérieurs à € 15 millions sont financés contre 18 en 2008, soit respectivement 6 % des films d'initiative française en 2009 contre 9,2 % en 2008. De même, les films dits à petits budgets, dont le devis est inférieur à € 1 million, comptaient 22,8 % de la production en 2008 et ne représentent plus que 15,4 % en 2009.

### La distribution cinématographique

#### Classement 2009 des distributeurs

Rang 2009	Rang 2008	Distributeur	Total entrées 2009 (en millions)	Part de marché (en %)
1	5	20th Century Fox	20,9	10,46
2	3	Warner Bros. Pictures France	18,6	9,27
3	1	Pathé Distribution	16,7	8,35
4	4	Walt Disney Studios	14,7	7,35
5	7	Sony Pictures Releasing France	14,4	7,21



Avec respectivement, 7,8 et 5,6 millions d'entrées pour *L'Age de glace 3* et *Avatar*, la 20th Century Fox occupe la première place des distributeurs, enregistrant une hausse de 68 % du nombre total de ses entrées par rapport à 2008.

Warner Bros avec 4 films à plus de 2 millions d'entrées (*Harry Potter et le Prince de sang-mêlé*, *Gran Torino*, *L'étrange histoire de Benjamin Button* et *Very Bad Trip*) gagne une place et se positionne second.

Faute d'un second effet *Bienvenue chez les Ch'tis*, Pathé qui occupait la première place en 2008, perd 2 places en 2009. Deux films à plus de 2 millions d'entrées, *LOL (Laughing Out Loud)*, et *Slumdog Millionaire* lui assurent la troisième place du classement.

Walt Disney Studios et Sony occupent respectivement la quatrième et cinquième position, le premier trouvant sa place avec *Là-haut* et *Volt*, le second avec *2012*.

Source : *Le Film Français* N° 3354 du 29 janvier 2010 – Classement 2009 des distributeurs.

## L'exploitation cinématographique

### Evolution de la fréquentation nationale depuis 1999

Année	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Entrées (en millions)	153,6	165,8	187,4	184,4	173,5	195,5	175,4	188,7	177,7	188,8	200,9

Source : Centre National de la Cinématographie.

### Très haut niveau de la fréquentation

La fréquentation des salles en 2009 passe au-dessus de la barre des 200 millions d'entrées, avec 5,7 % d'entrées de plus que l'an passé. Il s'agit d'un record inédit depuis 1983. Ce résultat est supérieur au niveau moyen des dix dernières années qui comptabilise 184 millions d'entrées par an.

Source : CNC - Fréquentation des salles de cinéma, estimations de l'année 2009 et Lettre N° 71 du CNC, février 2010.

### L'engouement pour la 3D Relieve améliore la fréquentation des salles et soulève un nouvel enjeu pour les exploitants.

Le niveau élevé de 2009 a été atteint grâce à d'importants investissements réalisés par la filière d'exploitation.

47 nouveaux multiplexes ont été ouverts depuis 2004.

Le décollage du numérique en salle dont l'attrait déjà confirmé au cours de l'année avec *Volt* (600 000 entrées en 3D), *L'Age de glace 3* et *Là-haut* (avec respectivement 2 et 1,2 millions d'entrées en 3D, soit un quart des entrées de ces films), a trouvé sa consécration avec la plus grande sortie 3D de l'année, *Avatar*. La France comptait en avril 400 écrans numériques et près de 900 en décembre 2009.

En cours et à venir, les investissements en matière de projection numérique représentent un enjeu important pour le secteur de l'exploitation.

Source : Fédération Nationale des Cinémas Français – communiqué de presse du 7 janvier 2010 et *Le Film Français* N° 3349 du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### Les entrées des films sortis en 2009

Rang	Titre	Distributeur	Entrées France (en millions)
1	<i>L'Age de glace 3</i> (US)	20th Century Fox	7,8
2	<i>Harry Potter et le Prince de sang-mêlé</i> (GB, US)	Warner Bros	6,1
3	<i>Avatar</i> (US)*	20th Century Fox	5,6
4	<i>Le petit Nicolas</i> (Fr.)*	Wild Bunch Distribution	5,5
5	<i>2012</i> (US, Ca)	Sony Pictures Releasing	4,6

\* Films toujours en exploitation en 2010.

Source : *Le Film Français* N° 3354 du 29 janvier 2010 – Classement 2009 des films.

### La fréquentation des films français diminue

En cumulant 3 films parmi le Top 5 du box-office, le cinéma américain contribue fortement à la métamorphose de la composition du box-office.

En 2009, la fréquentation des films français diminue de 13,5 % pour atteindre 74,5 millions d'entrées. La part de marché recule mécaniquement à 37,1 % en 2009 contre 45,3 % en 2008. Le recul du cinéma français en 2009 s'explique principalement par une année 2008 marquée par le succès de *Bienvenue chez les Ch'tis* et ses 20 millions d'entrées.

Néanmoins ce résultat est supérieur à la moyenne des dix dernières années, à 69,9 millions d'entrées. Plus de 18 films connaissent un franc succès en dépassant le million d'entrées, un score comparable à celui de l'année dernière. Le cinéma français se dote même d'un véritable gros succès avec le film *Le petit Nicolas*, seul film français à figurer au Top 5 du box-office. Quatre autres beaux succès hexagonaux dépassent les 2,5 millions d'entrées : *Coco*, *LOL (Laughing Out Loud)*, *Arthur et la vengeance de Malthazar* et *OSS 117, Rio ne répond plus*.

Le cinéma américain cumule 100 millions d'entrées soit une part de marché de 50 % en progression par rapport à l'année passée. Le cinéma américain cumule 12 films au sein du Top 20 du box-office dont les célèbres : *L'Age de glace 3* (7,8 millions d'entrées), *Harry Potter et le Prince de sang-mêlé* (6,1 millions d'entrées), *Avatar* (5,6 millions à fin décembre 2009) et *2012* (4,6 millions).

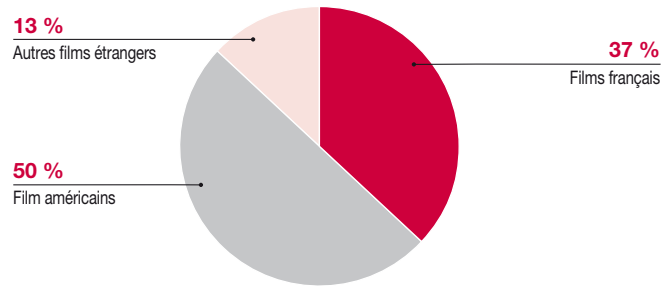
Source : CNC - Fréquentation des salles de cinéma, estimations de l'année 2009 et *Le Film Français* – 29 janvier 2010 Classement 2009 des films.



## ACTIVITE 2009

Panorama du marché en 2009

### Parts de marché des films par nationalité en 2009



Source : CNC - Fréquentation des salles de cinéma, estimations de l'année 2009.

### Onze films à plus de trois millions d'entrées

En 2009 et toutes nationalités confondues, le nombre de films supérieurs à 500 000 entrées est en progression. 11 films enregistrent plus de 3 millions d'entrées, soit un titre de plus que l'année précédente. 21 films atteignent plus de 2 millions d'entrées (14 en 2008), 51 films plus d'un million d'entrées (45 en 2008) et 96 films plus de 500 000 entrées (90 en 2008).

Source : CNC - Fréquentation des salles de cinéma, estimations de l'année 2009.

### Quatre films français au-delà des trois millions d'entrées

2009 est marquée par une progression du nombre de films français dans les tranches d'entrées au-delà d'un million d'entrées. Ainsi, 4 films français comptabilisent plus de 3 millions d'entrées en 2009, contre 2 en 2008. 6 films français réalisent plus de 2 millions d'entrées contre 5 en 2008. 18 films français réalisent plus d'un million d'entrées, contre 17 l'année précédente. Le nombre de films français au-delà de 500 000 entrées demeure élevé, avec 38 films en 2009 contre 39 en 2008.

Source : CNC - Fréquentation des salles de cinéma, estimations de l'année 2009.

### Six films américains à plus de trois millions d'entrées

En 2009, 6 films américains réalisent plus de 3 millions d'entrées, soit un titre de moins qu'en 2008. Le nombre de films américains atteignant 2 millions d'entrées progresse (13 titres en 2009 contre 8 en 2008) ainsi que celui des films à plus d'un million d'entrées (29 titres en 2009, contre 26 en 2008). Le nombre de films américains à plus de 500 000 entrées diminue légèrement (48 films en 2009, contre 50 en 2008).

Source : CNC - Fréquentation des salles de cinéma, estimations de l'année 2009.

### L'accélération de la numérisation des salles en Europe

La numérisation des salles s'est considérablement accélérée en Europe en 2009. A fin 2008, le nombre d'écrans européens équipés s'élevait à 1 529 écrans. Au 30 juin 2009, une progression de 69 % avait déjà été enregistrée par rapport à 2008 avec 2 583 écrans numériques installés. Pour les 34 pays européens concernés par le numérique, le nombre d'écrans équipés représente environ 7 % du total des écrans européens (Russie comprise) à la fin juin 2009.

Cette tendance est en grande partie attribuable à l'essor du cinéma en relief. Les écrans 3D représentent environ 54 % des écrans numériques en Europe.

Source : Média salles 21.10.2009 d'après le rapport du CNC Actualités internationales - Cinéma & Audiovisuel N °224 Janvier 2010.

### La fréquentation des salles dans les pays européens

Avec 985 millions d'entrées, la fréquentation des salles dans les pays de l'Union européenne en 2009 frôle à nouveau le record du milliard d'entrées dernièrement atteint en 2004. Ce score représente une progression de 6,5 % entre 2008 et 2009.

En dehors de l'Union européenne, la Russie présente comme les années précédentes une tendance à la hausse, avec une augmentation de 11,8 % de ses entrées en salles (139 millions d'entrées). Elle conserve son rang de quatrième plus grand marché cinématographique en Europe après la France (201 millions d'entrées), le Royaume Uni (173 millions d'entrées), et l'Allemagne (146 millions d'entrées).

Les évolutions les plus marquantes proviennent de l'Allemagne où la fréquentation s'est accrue de 17 millions d'entrées par rapport à 2008, suivie par la France (11 millions), le Royaume Uni (9 millions) et la Pologne (5 millions). Pour la première fois au cours des cinq dernières années, l'Espagne connaît une croissance de sa fréquentation (+ 2,8 %).

De manière générale dans les pays de l'Union européenne, l'augmentation des recettes est supérieure à celle de la fréquentation. Cette tendance est attribuable à l'essor de la 3D et au surcoût de trois à quatre euros du prix du billet qu'elle implique.

### Baisse de la part de marchés des films nationaux

La part de marché des productions nationales a diminué dans 19 des 24 pays de l'Union européenne dont les données sont disponibles. Le succès exceptionnel en Europe de films américains tels que *L'Age de glace 3*, *Avatar* et *2012* explique en grande partie cette baisse.

Grâce à la trilogie *Millenium*, la Suède enregistre l'évolution la plus importante avec une hausse de 81,5 % de ses entrées par rapport à 2008.

Au total, 9 pays voient leur part de marché des œuvres nationales dépasser la barre des 20 %. La Turquie, tout comme les années précédentes, arrive en première place (51 %), suivie par la France (37 %), la Suède (33 %), l'Allemagne (27 %), la République tchèque (26 %), l'Italie (24 %), la Russie (24 %), la Pologne (21,5 %) et la Norvège (21 %).

Source : Observatoire européen de l'audiovisuel - Communiqué de presse du 11 février 2010.

## Le marché international pour les films français

Avec 66 millions d'entrées et € 350 millions de recettes réalisées en 2009 à l'international, le cinéma français se situe dans la moyenne haute des dix dernières années (62 millions d'entrées). Et pourtant, on assiste à une baisse à la fois de ses entrées (- 22 % par rapport à 2008) et de ses recettes (- 17 % par rapport à 2008).

Le contexte international dans lequel évolue le cinéma français n'est pas comparable à celui de 2008, année record détenant les résultats les plus performants de la décennie.

Marquée par la crise économique et le manque de films à fort potentiel international, 2009 se révèle une année difficile pour le cinéma français à l'international qui subit un fort recul de ses entrées en Russie (- 70 %), tout comme en Italie (- 61 %).

### Les Etats-Unis restent le premier marché des films français

Avec un cumul de 24 millions d'entrées pour 38 films français sortis en salles, le cinéma français continue sa progression sur le territoire américain en 2009. Notamment, le succès de *Taken* permet une amélioration de 43 % des recettes et 35 % des entrées sur l'année.

### L'envolée des résultats en Asie

Au Japon, après 2008 et son niveau inhabituellement bas, les films français sont de nouveau en nette progression : + 111 % des recettes par rapport à 2008 grâce aux 1,7 million d'entrées réalisées sur les 20 films sortis.

Mais c'est en Chine avec + 332 % de recettes sur 2009 où la progression est la plus forte. Cette envolée est due au succès du numérique et le récent équipement des salles qui profite à des films comme *Le transporteur 3* (2,4 millions d'entrées) et *Les femmes de l'ombre* (800 000 entrées). En 2009 la Chine a sorti quatre films français contre trois en 2008.

Source : entrées « *Le transporteur 3* » et « *Les femmes de l'ombre* » en Chine voir Unifrance - fiches films détaillées.

### Le marché Russe victime de la crise

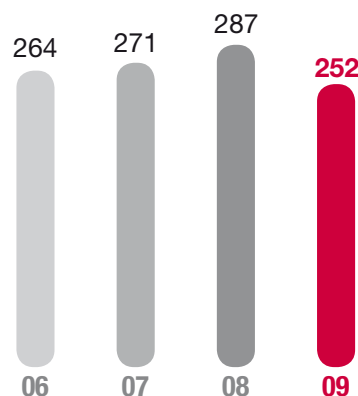
Depuis 2007 la Russie se positionnait à la seconde place des pays consommateurs de films français affichant jusqu'à € 34,7 millions de recettes en 2008. Cependant, en 2009 la crise économique qui a affaibli la Russie n'épargne pas le cinéma français qui voit retomber ses recettes de 78 % par rapport à 2008, avec 7,5 millions d'euros de recettes en 2009. Ce recul survient au moment où le pays achève un projet de développement de son parc de salles, comprenant l'ouverture de nombreux multiplexes dans les villes et de salles prévues pour la projection numérique.

### Pour la première fois depuis 2005, le nombre de films français sortis sur le marché d'Europe occidentale recule : 35 films de moins en 2009 qu'en 2008

Cette baisse en volume s'accompagne d'une baisse en valeur par rapport à 2008, avec 43 % de recettes en moins (soit € 110 millions de recettes en 2009)

Cette tendance se retrouve mécaniquement dans tous les pays européens sauf en Norvège qui enregistre une légère progression (+ 20 000 entrées). Même la Belgique et l'Italie qui ont pourtant accueilli plus de films français cette année, respectivement 25 et 5 de plus, n'ont pas réussi à recueillir un succès suffisant au niveau des entrées (- 62 % en Italie, - 32 % en Belgique) et des recettes (- 62 % en Italie, - 31 % en Belgique).

#### › NOMBRE DE FILMS FRANÇAIS SORTIS SUR LE MARCHE EUROPEEN EN 2009



### Une dizaine de films français obtiennent plus de succès à l'étranger qu'en France

*Le transporteur 3* qui attirait 1,4 million d'amateurs en France en 2008, connaît en 2009 un grand succès aux Etats-Unis (4,6 millions d'entrées), ainsi qu'en Allemagne (1,4 million), en Russie (1,9 million) et en Chine (2,4 millions). *Coco avant Chanel* dépasse le seuil des 2,5 millions d'entrées sur le cumul des entrées réalisées aux Etats-Unis, au Japon, en Allemagne et en Angleterre alors que le film atteint tout juste le seuil du million d'entrées en France. Le film cumule près de 5,5 millions d'entrées dans le monde en étant distribué dans plus de 43 pays.

Source : Unifrance – Résultats du cinéma français à l'étranger – Bilan 2009 et Le Film Français N°3352-3353 du 15 janvier 2010.



## ACTIVITE 2009

Panorama du marché en 2009

### La vidéo

#### Consommation de supports vidéo

Supports	Unités (en millions)			Chiffre d'affaires (en millions d'euros)		
	2009	2008	Evolution 2009/08	2009	2008	Evolution 2009/08
DVD	135,4	126,0	7,4 %	1 282,0	1 330,8	- 3,7 %
HD	5,3	2,2	145,5 %	107,8	51,4	109,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>140,7</b>	<b>128,2</b>	<b>9,7 %</b>	<b>1 389,8</b>	<b>1 382,2</b>	<b>0,5 %</b>

#### Chiffre d'affaires vidéo selon le contenu

	2009		2008		2007		Evolution 2009/08
	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	Part de marché (en %)	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	Part de marché (en %)	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	Part de marché (en %)	
<b>Films</b>	<b>799,7</b>	<b>57,5</b>	<b>779,2</b>	<b>56,4</b>	<b>791,2</b>	<b>52,9</b>	<b>2,6 %</b>
Films français	171,9	21,5	176,1	22,6	182,1	23	- 2,4%
Films américains	505,1	63,2	489,3	62,8	497,8	62,9	3,2 %
Autres films	122,8	15,4	113,8	14,6	111,3	14,1	7,9 %
<b>Hors films</b>	<b>546,7</b>	<b>39,4</b>	<b>569,8</b>	<b>41,2</b>	<b>662,5</b>	<b>44,3</b>	<b>- 4,0%</b>
Musique	71,6	13,1	73,8	13	109,7	16,6	- 3,0%
Humour	50,2	9,2	72,2	12,7	83,2	12,6	- 30,4%
Fiction	272,5	49,8	283,1	49,7	314,4	47,5	- 3,8%
Enfants	108,9	19,9	98,9	17,4	108,7	16,4	10,1 %
Documentaire	35,5	6,5	30,5	5,4	36,3	5,5	16,4 %
Autres	8,1	1,5	11,3	2	10,2	1,4	- 28,1%
<b>Opérations promotionnelles</b>	<b>43,4</b>	<b>3,1</b>	<b>33,3</b>	<b>2,4</b>	<b>40,9</b>	<b>2,8</b>	<b>30,2 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 389,8</b>	<b>100,0</b>	<b>1 382,3</b>	<b>100</b>	<b>1 494,6</b>	<b>100</b>	<b>0,5 %</b>

#### Hausse de la consommation en volume (+ 9,7 %) et en valeur (+ 0,5 %)

En 2009, les Français ont dépensé € 1,39 milliard en achats de DVD et de supports haute définition Blu-ray. Pour la première fois depuis 2005, la dépense des ménages en vidéo physique se stabilise (+ 0,5 %). Le DVD capte 92,2 % du marché en valeur (96,3 % en 2008). Pour la première fois depuis quatre ans, les Français ont acheté plus de DVD que l'année précédente (+ 7,4 %). En volume, 135,4 millions de DVD ont été vendus en 2009.

La commercialisation des supports haute définition se développe : le chiffre d'affaires du Blu-ray est multiplié par 2,1 entre 2008 et 2009 pour atteindre € 107,8 millions et 5,3 millions de supports vendus. Le Blu-ray représente 7,8 % du chiffre d'affaires de la vidéo en 2009.

#### Léger recul des prix

En 2009, le prix moyen d'un DVD de catalogue vendu à l'unité diminue de 15,2 % à € 8,74 (€ 10,31 en 2008). Celui des nouveautés recule de 3,1 % à € 18,81.

Les ventes de DVD entre € 17 et € 20 représentent la principale tranche de prix du marché avec 28,2 % du chiffre d'affaires total, contre 28,8 % en 2008. En volume, les DVD vendus entre € 3 et € 8 constituent la principale tranche de prix avec 24,8 % des volumes en 2009, contre 9,7 % en 2008. En 2009, les ventes de DVD à moins de € 3 représentent 1 % du chiffre d'affaires (0,7 % en 2008) et 7,2 % des volumes (5,3 % en 2008).

Le prix moyen d'un support Blu-ray de nouveauté vendu à l'unité est de € 25,07. La majorité des supports Blu-ray sont vendus entre € 20 et € 30 (52,4 % des volumes et 58 % du chiffre d'affaires HD en 2009). 21,6 % sont toutefois vendus entre € 13 et € 17 et représentent 13,6 % du chiffre d'affaires total des supports haute définition.

#### Une croissance des recettes des films portée par le Blu-ray

En valeur, le cinéma renforce son poids sur le marché de la vidéo et capte 57,5 % du total des ventes en 2009. Soutenues par deux fois plus de chiffre d'affaires en Blu-ray (+ 100,8 % à € 97 millions en 2009), les recettes vidéo des films cinématographiques affichent une progression de 3,5 % à € 780 millions. Malgré la progression de 8,2 % des volumes de films sur DVD, les recettes correspondantes diminuent de 2,9 %. En volume, près de 65,8 millions des supports vendus contiennent une œuvre cinématographique en 2009, soit une augmentation de 12,6 % par rapport à l'année précédente.

2009 est également marquée par la progression de 29,7 % du chiffre d'affaires des opérations promotionnelles qui représentent désormais 3,1 % des recettes du secteur (2,4 % en 2008).

#### Part de marché des films français en léger recul

En 2009, la part de marché des films français sur le marché de la vidéo s'établit à 21,5 % en valeur, contre 22,8 % en 2008. Le cinéma français génère € 172 millions de recettes en 2009, en baisse de 2,4 % par rapport à l'année précédente. En revanche, les volumes de DVD et de Blu-ray de films français vendus en 2009 progressent de 12 % à 15 millions de supports.

## Progression des films américains

Le chiffre d'affaires des films américains en vidéo augmente de 4,5 % à € 505,05 millions en 2009. Sa part de marché progresse également à 63,2 % (62,6 % en 2008). En volume, plus de 41 millions de DVD et Blu-ray de films américains ont été achetés par les Français en 2009 (+ 12,3 % par rapport à 2008).

## Diminution des recettes du hors film

Les recettes de la fiction en vidéo reculent de 4 % à € 272,5 millions en 2009. La fiction représente 49,8 % des recettes du hors film en vidéo et demeure le genre le plus vendu sur ce segment (49,3 % en 2008). En volume, la fiction représente 62,1 % du hors film (61,4 % en 2008) et affiche une progression de 5,2 % par rapport à 2008. Les recettes de la fiction française diminuent de 5,8 % en 2009 (€ 25,4 millions). Son chiffre d'affaires représente 9,3 % des recettes de l'ensemble de la fiction en 2009, contre 9,5 % en 2008. Le chiffre d'affaires de la fiction américaine diminue de 8 % à € 199,5 millions en 2009. Il représente 73,2 % des recettes vidéo de la fiction en 2009.

## Hors film : progression des segments Enfant, Documentaire et de la Fiction

En 2009, le chiffre d'affaires du segment « Enfant » progresse de 4,5 %. Les programmes à destination des enfants demeurent, le deuxième segment du hors film avec 19,9 % des ventes en valeur (18,1 % en 2008). Le segment « Musique » recule de 2,9 % en valeur et représente désormais 13,1 % des recettes du hors film (12,8 % en 2008). Le segment « Humour » perd près d'un tiers de ses recettes (-31 %) et reste le quatrième segment du hors films avec 9,2 % de part du marché hors film. Le « Documentaire » affiche une augmentation de 17,3 % de son chiffre d'affaires en 2009.

Source : Baromètre vidéo CNC-GFK : Le marché de la vidéo en 2009.

## La vidéo à la demande

### Le décollage de la VoD en France

La VoD se décline sous différents modèles : VoD locative à l'acte, téléchargement définitif, VoD par abonnement (SVoD), VoD gratuite financée par la pub (FoD). Elle se caractérise aussi par une grande variété des contenus consommés (clips musicaux, vidéos d'humour, programmes jeunesse, séries, documentaires, etc.) et des modes de réception (PC, mobile, PMP, etc.).

La VoD doit son succès rapide à plusieurs facteurs concordants :

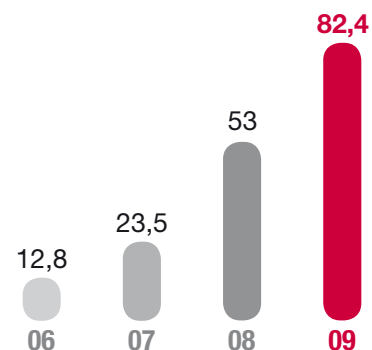
- l'ouverture croissante des catalogues cinéma ;
- le développement de programmes audiovisuels ;
- la demande réelle des consommateurs en termes de contenus ;
- l'accès aux services de VoD facilité par la croissance soutenue de la population abonnée à l'internet haut débit et la généralisation de la composante TV et VoD dans les offres des fournisseurs d'accès internet.

## Hausse en volume et en valeur

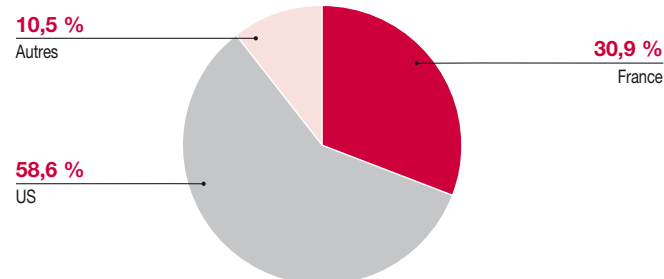
De 2008 à 2009, le marché de la VoD enregistre une hausse en valeur de + 54 % à € 82,4 millions pour une croissance en volume de + 63 % avec 23 millions de transactions. La valeur moyenne de la transaction est de € 3,6 en 2009, contre € 3,8 en 2008 et € 3,7 en 2007.

Le cinéma représente 75 % du volume de transactions à l'acte en 2009 pour les abonnements et forfaits.

### > CHIFFRE D'AFFAIRES VOD (EN MILLIONS D'EUROS)



### > ORIGINE DES ŒUVRES CINEMA



Source : Baromètre VoD GFK - NPA Conseil année 2009.





## ACTIVITE 2009

Panorama du marché en 2009

### Le cinéma à la télévision

#### L'arrivée de W9 dans le Médiamat national améliore la diffusion de longs métrages à la télévision

Pour la première année, la chaîne TNT W9 rejoint le Médiamat national faisant progresser le nombre total de longs métrages diffusés en 2009 de 27,5 %, avec 353 films en 2008 contre 450 en 2009. Du jamais vu depuis 2003 où pour la seule première partie de soirée 418 films étaient diffusés.

Concernant la ventilation par antenne, peu de changements sont observés par rapport à l'année dernière. Arte toujours en tête, conserve une longueur d'avance sur les autres chaînes en proposant 149 films en 2009 (142 en 2008). France 3 cède la seconde place à W9 (101 films en prime time en 2009) mais devance pour la deuxième année consécutive TF1. Le nombre de longs métrages diffusés par France 3 reste stable, 60 longs métrages en 2008 et 2009, tandis que TF1 revoit son offre à la baisse avec 52 films en 2009 contre 57 l'an passé. France 2 maintient son offre avec 49 films en 2009 contre 50 en 2008. Enfin M6 ne propose plus que 39 films en 2009 contre 44 en 2008.

#### Les audiences des films baissent, les séries américaines monopolisent le Top 100 de la télévision française

Après une légère augmentation en 2008, le nombre de films présents au Top 100 des meilleures audiences « TV » redescend à 10 en 2009, contre 12 l'an passé et 9 en 2007. Les séries américaines dominent véritablement le palmarès 2009. Pour la troisième année consécutive elles augmentent leur niveau d'audience et gagnent 6 places par rapport à 2008 en figurant 63 fois au Top 100.

#### Parmi le Top 20 des meilleures audiences de film, l'équilibre presque parfait entre productions françaises (11) et américaines (9) règne à nouveau

Parmi le Top 20 des meilleures audiences « Films », les inédits (14 films) ont la part belle sur les rediffusions (6 films).

Les nouveautés françaises sont au nombre de six : *La maison du bonheur*, *Arthur et les Minimoys*, *La même*, *T4XI*, *Le prix à payer* et *Mon meilleur ami*. Quant aux rediffusions, elles séduisent toujours. Les audiences néanmoins sont bonnes puisque *La grande vadrouille* pour sa 16<sup>e</sup> programmation est en tête du Top 20, *Le dîner de cons* pour sa 5<sup>e</sup> programmation attire 8,3 millions d'amateurs et *Les Bronzés*, 7,4 millions.

### Le développement de la TNT se fait au détriment des parts d'audience des chaînes nationales

En croissance continue depuis leur lancement, les chaînes de la TNT enregistrent leur plus forte progression d'audience en 2009. Elles atteignent le niveau record de 15,2 % de parts d'audience en 2009 gagnant 4,1 points par rapport à l'année précédente. Grande gagnante, TMC confirme sa première place des chaînes de la télévision numérique terrestre avec 2,6 % de parts d'audience ; la chaîne gagne + 0,5 point comparé à 2008. Viennent ensuite W9 à 2,5 % (+ 0,7 point) puis Gulli à 1,8 % (+ 0,3 point).

La forte montée de la TNT se répercute mécaniquement dans les résultats des chaînes nationales qui reculent à 72,1 % de parts d'audience contre 76,3 % en 2008. France 3 et TF1 sont les chaînes qui en souffrent le plus : France 3 enregistre la plus forte baisse avec 1,5 point de moins à 11,8 % de parts d'audience, quand à la Une elle n'a historiquement jamais eu une part d'audience aussi faible à 26,1 %. Face à la montée de la TNT, deux chaînes résistent : Arte reste stable à 1,7 % et France 5 progresse de 0,1 point à 3,1 % de parts d'audience.

Source : *Le Film Français* N°3351-3352 du 15 janvier 2010.

### Meilleures audiences des films diffusés sur les chaînes hertziennes en 2009

Rang	Titre	Chaîne	Audience (en millions de téléspectateurs)
1	<i>La grande vadrouille</i> (Fr.)	TF1	9,0
2	<i>Astérix et Obélix : mission Cléopâtre</i> (Fr.)	TF1	8,9
3	<i>La maison du bonheur</i> (Fr.)	TF1	8,7
4	<i>La guerre des mondes</i> (US)	TF1	8,3
5	<i>Le dîner de cons</i> (Fr.)	TF1	8,3

Source : TF1/Médiamétrie Janvier 2009.

# \* Rapport de gestion du Directoire

## Gaumont et ses filiales

### Résultats consolidés de Gaumont

Le chiffre d'affaires consolidé de Gaumont s'élève à k€ 93 666 en 2009, contre k€ 105 063 en 2008, soit une baisse de 10,9 %. A périmètre constant <sup>(1)</sup> cette baisse est de 14,4 %, pour un chiffre d'affaires de k€ 89 921.

Le chiffre d'affaires de l'activité cinéma s'élève à k€ 79 499 en 2009 contre k€ 94 611 en 2008.

Le chiffre d'affaires de l'activité de programmes de télévision s'élève à k€ 14 167 en 2009 contre k€ 10 452 en 2008, comprenant les activités d'Alphanim et de ses filiales et de Léonis Productions <sup>(1)</sup>, cette dernière ayant réalisé un chiffre d'affaires sur l'exercice de k€ 3 745.

Les résultats des films et des séries sont présentés hors frais de structure aussi bien pour Gaumont SA que pour toutes les filiales du Groupe.

Le résultat total dégagé par les films cinématographiques et séries télévisuelles est un bénéfice de k€ 18 161 contre k€ 18 982 en 2008.

La part de ce bénéfice attribuée aux séries d'animations et fictions télévisuelles est de k€ 4 808 en 2009 contre k€ 4 286 en 2008.

Le résultat dégagé par les longs métrages de cinéma est de k€ 13 353 en 2009 contre k€ 14 696 en 2008.

Les frais de structure atteignent k€ 24 086 en 2009, contre k€ 25 892 en 2008. Ils comprennent les charges de structure des différentes activités opérationnelles et des services fonctionnels incluant des charges directement liées au résultat, comme la taxe professionnelle et l'intéressement du personnel et des mandataires sociaux.

Le résultat opérationnel courant s'améliore de k€ 985 et se solde par une perte de k€ 5 925, contre une perte de k€ 6 910 en 2008.

Le résultat opérationnel s'élève à une perte de k€ 4 957 en 2009, contre k€ 6 663 en 2008, comprenant, outre le résultat opérationnel courant, les résultats de cessions de différents actifs incorporels et corporels.

Le coût de l'endettement financier net s'élève à k€ 3 437 en 2009, contre k€ 6 122 en 2008. Cette diminution s'explique essentiellement par la forte baisse des taux d'intérêts.

Figurent principalement dans le poste « Autres produits et charges financiers » les frais financiers facturés aux films calculés sur les sommes investies par Gaumont depuis le premier euro jusqu'à la veille de leur sortie en salles. Ils passent de k€ 3 237 en 2008 à k€ 1 172 en 2009, sous l'effet conjugué de la baisse des taux d'intérêts et des modalités de financement des films.

La quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence s'élève à k€ 17 475 en 2009, contre k€ 12 127 en 2008. Elle correspond essentiellement à la fraction du résultat net part du Groupe d'EuroPalaces revenant à Gaumont, qui s'élève à k€ 17 009 en 2009 contre k€ 11 683 en 2008.

Le produit d'impôt s'élève à k€ 411 en 2009, contre k€ 374 en 2008, et se compose :

- d'un produit d'impôts différés de k€ 497, contre k€ 701 en 2008 ;
- d'une charge d'impôts courants de k€ 86, contre k€ 327 en 2008.

Le résultat net passe ainsi de k€ 2 291 en 2008, à k€ 10 817 en 2009.

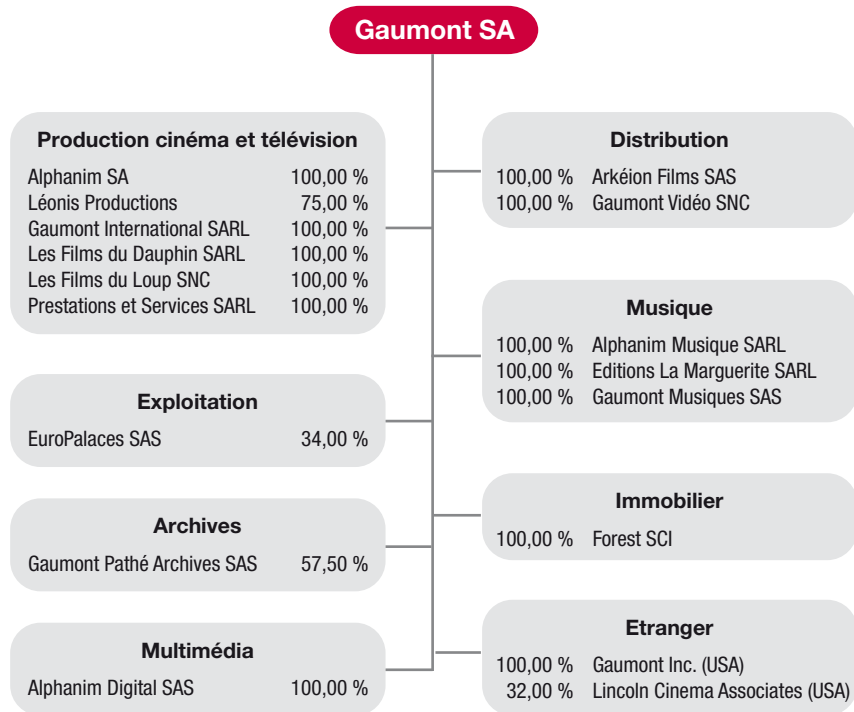
La part du résultat net attribuable aux actionnaires minoritaires, comprenant exclusivement celle dans la société Gaumont Pathé Archives, est une perte de k€ 62 en 2009, contre un bénéfice de k€ 195 en 2008.

Le résultat net part du Groupe se solde par un bénéfice de k€ 10 879 en 2009, contre un bénéfice de k€ 2 096 en 2008.

(1) Impact dans le compte de résultat consolidé de Gaumont de la prise de contrôle de la société Léonis Productions le 6 janvier 2009.



## Organigramme de Gaumont et ses filiales au 31 décembre 2009



### Activité de Gaumont

#### La production de films cinématographiques

Gaumont est producteur, coproducteur ou distributeur de six films sortis en salles au cours de l'année 2009 :

- *La guerre des Miss* de Patrice Leconte, avec Benoît Poelvoorde et Olivia Bonamy, sorti le 14 janvier ;
- *OSS 117, Rio ne répond plus* de Michel Hazanavicius, avec Jean Dujardin et Louise Monot, sorti le 15 avril ;
- *Vertige* d'Abel Ferry, avec Fanny Valette, sorti le 24 juin ;
- *Mary et Max*, film d'animation australien de Adam Elliot sorti le 30 septembre ;
- *La loi de Murphy* de Christophe Campos, avec Pio Marmai, Omar Sy et Fred Testot sorti le 4 novembre ;
- *Le dernier vol* de Karim Dridi, avec Marion Cotillard et Guillaume Canet, sorti le 16 décembre.

L'investissement dans la production de films cinématographiques s'élève à k€ 35 532 en 2009 (k€ 37 243 en 2008).

#### La production de programmes de télévision

En vue de se diversifier dans la production de formats pour la télévision, Gaumont a acquis à la fin de l'année 2007 la société Alphanim, productrice de séries et de films d'animation ainsi que la société Léonis Productions, productrice de fictions télévisuelles, le 6 janvier 2009.

Alphanim a produit ou coproduit deux séries livrées en 2009 :

- *Alfred le hérisson*, composée de 52 épisodes de 13 mn et diffusée par France TV ;
- *Les blagues de Toto* – Saison 1 composée de 52 épisodes de 13 mn et diffusée par M6 ;

ainsi qu'un long métrage distribué par Haut et Court, *Kerity*, *La maison des contes* sorti le 16 décembre 2009.

Léonis Productions a livré la série *L'internat* composée de 10 épisodes de 52 mn et diffusée par M6.

L'investissement dans la production de programmes de télévision s'élève à k€ 16 911 en 2009 (k€ 13 395 en 2008).

#### L'activité cinéma

Le chiffre d'affaires de l'activité de cinéma s'élève à k€ 79 499 en 2009 contre k€ 94 611 en 2008

#### La distribution en salles

Le chiffre d'affaires de l'activité « distribution salles France » s'élève à k€ 8 491 en 2009 contre k€ 12 206 en 2008.

Avec six nouveaux films sortis en salles, le nombre d'entrées 2009 s'élève à 3,3 millions, contre 5,2 millions en 2008.

Le succès de l'année est : *OSS 117, Rio ne répond plus* avec plus de 2,5 millions d'entrées.

#### L'édition vidéo et VoD

Gaumont Vidéo est l'éditeur vidéo des films du Groupe depuis le 1<sup>er</sup> avril 2003, la distribution étant assurée par Paramount Home Entertainment depuis le 1<sup>er</sup> mars 2008.

Le chiffre d'affaires consolidé vidéo s'élève à k€ 15 021 en 2009 contre k€ 14 071 en 2008 pour le territoire français. La contribution de Gaumont Vidéo au chiffre d'affaires consolidé du Groupe est de k€ 14 740 pour la France. Les ventes à l'étranger de la filiale sont comprises dans le chiffre d'affaires international.

Dans un contexte de stabilisation du marché français, Gaumont Vidéo suit cette tendance et a transformé les derniers succès en salles du Groupe en succès vidéo, avec notamment plus de 215 000 unités vendues en 2009 pour *OSS 117, Rio ne répond plus*. Au cours de l'année 2009, Gaumont Vidéo a également édité les titres suivants :

*La guerre des Miss*, *Vertige*, *Leur morale et la nôtre*, *Cliente*, *Bouquet final*, *The Broken* pour les films récents ainsi que *Le cinquième élément*, *Léon*, *Nikita*, *Jeanne d'Arc*, *Subway* avec sortie en Blu-ray.

Les ventes du catalogue représentent plus de 1 200 000 unités vendues.



Le chiffre d'affaires de la VoD s'élève à k€ 673 en 2009 contre k€ 580 en 2008, dont 75 % de films récents et 25 % de films de catalogue.

### La vente de droits aux télévisions

Les ventes de droits aux chaînes de télévision françaises atteignent k€ 38 561, contre k€ 49 408 en 2008. Cette baisse s'explique par :

- la prise en compte sur le premier trimestre 2008 de préventes télévisuelles concernant deux films sortis fin 2007, en raison de leur comptabilisation à l'acceptation du matériel de diffusion ;
- la non prise en compte sur le dernier trimestre 2009 de préventes télévisuelles concernant le film *Le dernier vol*, sorti mi-décembre 2009, mais dont l'acceptation du matériel de diffusion et donc la comptabilisation du chiffre d'affaires a eu lieu au 1<sup>er</sup> trimestre 2010 ;
- l'effet positif des ventes du catalogue, compensant partiellement la baisse générale.

### Les ventes de droits à l'international

Le chiffre d'affaires à l'international s'élève à k€ 12 155, contre k€ 13 974 l'année dernière. Il inclut les ventes à l'étranger de Gaumont Vidéo pour k€ 966.

### La vente d'images d'actualités : Gaumont Pathé Archives

Le 1<sup>er</sup> octobre 2003, Gaumont et Pathé ont mis en commun leurs catalogues d'images d'actualités au sein d'une société commune Gaumont Pathé Archives, qui est détenue à 57,5 % par Gaumont et à 42,5 % par Pathé.

La contribution de Gaumont Pathé Archives au chiffre d'affaires consolidé passe de k€ 2 960 en 2008 à k€ 2 251 en 2009.

### Autres activités

Le chiffre d'affaires des autres activités, hors Gaumont Pathé Archives est en hausse, et atteint k€ 2 346 en 2009, contre k€ 1 412 en 2008. Cette progression est principalement due à une augmentation du chiffre d'affaires des produits de droits dérivés.

### L'activité de programmes de télévision

Le chiffre d'affaires de l'activité de programmes de télévision s'élève à k€ 14 165 en 2009 contre k€ 10 452 en 2008, comprenant les activités :

- d'Alphanim et de ses filiales, pour un chiffre d'affaires de k€ 10 420 contre k€ 10 452 en 2008 se répartissant en :
  - distribution salles France pour un montant de k€ 290,
  - activité vidéo pour un montant de k€ 263,
  - ventes aux chaînes de télévision françaises pour un montant de k€ 5 229,
  - ventes à l'international pour k€ 4 161,
  - d'autres activités pour un montant de k€ 477 ;

- de Léonis Productions, nouvellement entrée dans le périmètre du Groupe, pour un chiffre d'affaires de k€ 3 745 se répartissant ainsi :
  - ventes de la série *L'internat* à M6 pour un montant de k€ 3 609,
  - d'autres activités pour k€ 136.

### L'exploitation des salles : EuroPalaces

Au cours de l'exercice 2009, EuroPalaces a poursuivi sa politique d'acquisition et d'ouverture de salles de cinéma :

- Ouverture de Vaulx-en-Velin (proche de Lyon) : *Le Carré de Soie* le 1<sup>er</sup> avril 2009 (15 salles – 3 730 fauteuils) ;
- Ouverture à Rouen du *Pathé Docks 76*, le 23 avril (14 salles – 2 960 fauteuils) ;
- Ouverture du Havre Gaumont *Docks Vauban* le 9 septembre (12 salles – 2 430 fauteuils) en parallèle avec la fermeture du Gaumont Montivilliers, le 6 septembre 2009 ;
- Ouverture de Dammarie-lès-Lys (proche de Melun) le 22 octobre (10 salles – 2 150 fauteuils) ;
- Acquisition Evreux le 6 mai (10 salles – 1 960 fauteuils).

Le chiffre d'affaires consolidé d'EuroPalaces s'élève à k€ 545 343, contre k€ 467 521 en 2008.

Les entrées d'EuroPalaces se montent au total à 60,8 millions, en augmentation de 11,9 % par rapport à 2008. Cette croissance est générale et s'applique aux quatre pays où le Groupe est implanté.

Les bonnes performances d'EuroPalaces en 2009, outre un contexte positif, sont marquées par l'avènement de la 3D et notamment par la sortie d'*Avatar*.

En France, les entrées atteignent 46,8 millions, soit une progression de 10,7 %, imputable à un marché en hausse de 5,4 % et à l'ouverture de 4 multiplexes.

En Suisse, les entrées progressent de 26,4 % soit 3,7 millions d'entrées grâce à la montée en puissance de Pathé Westside à Berne.

En Hollande, les entrées augmentent de 14,1 % soit 9,1 millions d'entrées.

En Italie, les entrées progressent de 4,9 % et atteignent 1,3 million d'entrées. Le film *Avatar* n'est sorti qu'en janvier 2010 sur ce territoire.

Le résultat d'exploitation passe ainsi de k€ 68 694 en 2008 à k€ 90 864 en 2009.

Les frais financiers nets diminuent de 52,0 %, passant de k€ 14 119 en 2008 à k€ 6 773 en 2009.

Le résultat exceptionnel est un bénéfice de k€ 388 en 2009 contre k€ 3 679 en 2008. Il correspond essentiellement aux plus-values réalisées sur les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Le résultat net consolidé s'établit à k€ 50 100 en 2009, contre k€ 34 572 en 2008, après prise en compte des intérêts minoritaires à hauteur de k€ 10 108 en 2009 et k€ 6 937 en 2008.

La quote-part de résultat revenant à Gaumont, après retraitements IFRS, s'élève à k€ 17 010 en 2009, contre k€ 11 683 en 2008.

Au 31 décembre 2009, les capitaux propres s'élèvent à k€ 426 645 contre k€ 372 733 au 31 décembre 2008, avec un total de bilan de k€ 936 368 au 31 décembre 2009 contre k€ 926 956 au 31 décembre 2008.

L'endettement financier net du Groupe est de k€ 209 934 au 31 décembre 2009, contre k€ 289 467 au 31 décembre 2008.



- **ACTIVITE 2009**
- Rapport de gestion du Directoire

En 2009, les investissements se sont élevés à € 63,7 millions contre € 52,7 millions en 2008.

Europalaces a également acquis le 17 décembre 2009, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, 100 % du capital social de la société Cinémas Rytman, titulaire des fonds de commerce des cinémas : Miramar, Bienvenue, Les Montparnos et Mistral situés à Paris dans les quartiers de Montparnasse et Alesia.

Par ailleurs, la Société prévoit l'ouverture des multiplexes suivants pour l'année 2010 :

- ouverture de City Amsterdam en avril (7 salles – 700 fauteuils) ;
- extension de Nice Lingostière en mars (3 salles – 1 100 fauteuils).

## Structure financière et tableau des flux de trésorerie du Groupe

### Structure financière

Au 31 décembre 2009, les capitaux propres s'élèvent à k€ 219 214 contre k€ 210 480 au 31 décembre 2008, avec un total bilan de k€ 415 122 au 31 décembre 2009, contre k€ 400 944 au 31 décembre 2008.

L'endettement financier net de Gaumont au 31 décembre 2009 est de k€ 100 876, soit 46,0 % des capitaux propres, contre k€ 105 204 au 31 décembre 2008.

L'activité de production de films exige des investissements importants. Gaumont a eu et continuera d'avoir des besoins importants en capitaux pour financer :

- les coûts de production de films de long métrage, de séries d'animation et fictions de télévision ;
- la participation à des coproductions sous la forme de versement d'apports en coproduction et de minima garantis pour les distributions ;
- l'acquisition de droits d'exploitation sur des films non produits par Gaumont et le cas échéant l'acquisition de catalogues de films.

Compte tenu de sa politique de croissance, Gaumont prévoit que ces besoins de financement (hors acquisitions éventuelles) seront couverts par les flux de trésorerie d'exploitation et les crédits bancaires.

Le 28 juillet 2008, Gaumont a conclu une convention de crédit revolving pour un montant maximum de k€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012, destiné :

- d'une part, au refinancement du crédit revolving d'un montant maximum de k€ 100 000 conclu le 20 décembre 2005 et venant à échéance le 15 septembre 2008,
- et d'autre part, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelle.

Cette ligne est assortie de trois ratios financiers.

Au 31 décembre 2009, le montant non utilisé de cette ligne de crédit s'élève à k€ 33 000.

Le 21 décembre 2007, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable séparée pour financer l'acquisition de la société Alphanim, d'un montant en principal de k€ 25 000. Gaumont a signé un avenant à cette convention le 28 juillet 2008 afin de mettre en adéquation certaines de ses clauses avec les termes du nouveau crédit revolving, notamment celles concernant les ratios financiers. Le montant restant à rembourser au 31 décembre 2009 est de k€ 15 000.

Gaumont considère disposer des moyens suffisants pour honorer ses engagements et assurer la continuité de ses activités.

### Tableau des flux de trésorerie

La capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts s'élève à k€ 55 005 au 31 décembre 2009, contre k€ 65 775 au 31 décembre 2008.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement se sont élevés à k€ 50 693 en 2009 contre k€ 52 596 en 2008.

Au titre des opérations de financement, l'année 2009 est marquée par le versement d'un dividende de k€ 1 281 pour le compte de l'année 2008, une variation des dettes financières positives à hauteur de k€ 2 765 et le paiement des intérêts pour k€ 3 141.

La trésorerie nette du Groupe au 31 décembre 2009 est positive et s'établit à k€ 9 036, contre une trésorerie positive de k€ 1 306 au 31 décembre 2008.

### Politique d'investissements

Pour la plupart, les investissements du groupe Gaumont ont lieu en France.

Sur les deux derniers exercices, les investissements ont été les suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31.12.09</b>	<b>31.12.08</b>
Immobilisations incorporelles	52 683	50 638
Immobilisations corporelles	313	971
Immobilisations financières	6	792
Incidence des variations de périmètre	747	-
<b>Investissements</b>	<b>53 749</b>	<b>52 401</b>

Ces chiffres ne prennent pas en compte la variation des dettes sur acquisition d'immobilisations.

L'activité principale de Gaumont est la production et la distribution de films de cinéma et de programmes de télévision. Gaumont investit chaque année dans des films dont la valeur est fonction des résultats de la sortie en salles, des recettes issues de la commercialisation des DVD et des perspectives de ventes des droits aux chaînes de télévision françaises et à l'international.

Les investissements incorporels et corporels de l'exercice 2009 ont concerné essentiellement :

- les films à hauteur de k€ 35 532 dont k€ 192 pour les productions en cours ;
- et les séries animées et fictions télévisuelles pour k€ 16 911 dont k€ 2 909 pour les séries en cours.

Par ailleurs, Gaumont investit de manière ponctuelle dans des sociétés ayant des catalogues de droits significatifs.

L'ensemble de ces investissements a été financé par la ligne de crédit revolving d'un montant maximum de k€ 125 000.

## Frais préliminaires

Les frais préliminaires regroupent les coûts liés à un projet de film, de série d'animation ou de fiction télévisuelle engagés avant de prendre la décision définitive d'investissement dans ledit projet. Il peut s'agir de droits d'auteurs, de coûts liés à la réécriture du scénario, de frais de repérages, de recherche documentaire, etc. Ces frais sont pris en charge par le Groupe au moment de leur engagement, et sont complémentaires des investissements.

Au titre de l'exercice 2009, les frais préliminaires engagés sur des films se sont élevés à k€ 3 302 (contre k€ 3 684 en 2008), soit 9,2 % des investissements en production ou coproduction de longs métrages (9,9 % en 2008).

Les frais préliminaires concernant les séries d'animation et de fictions télévisuelles se montent quant à eux à k€ 382, soit 2,3 % des investissements.

## Préventes et taux de couverture

Le système réglementaire français impose aux chaînes de télévision hertziennes et à Canal+ de participer au financement du cinéma français. Ainsi, Canal+ a l'obligation de « pré-acheter » des droits de diffusion télévisuelle de films (pour un montant total minimum équivalent à un pourcentage de son chiffre d'affaires annuel) et les chaînes hertziennes doivent participer à des coproductions de longs métrages et pré-acheter leurs droits de diffusion.

Afin de sécuriser ses investissements en production ou coproduction de longs métrages, Gaumont utilise cette source de financement. Ainsi, sur les six films produits, coproduits ou distribués par le Groupe et sortis en salles en 2009, quatre ont bénéficié de contrats de préventes de droits de diffusion télévisuelle directement avec Gaumont.

Sur les deux derniers exercices, les préventes de droits de diffusion télévisuelle ont évolué comme suit (pour les films sortis en salles sur l'exercice) :

Chaînes	2009			2008		
	Nb de films	Montant (en k€)	En % du total	Nb de films	Montant (en k€)	En % du total
Canal+ / TPS		10 554	61 %		12 550	61 %
Chaînes hertziennes		5 800	34 %		6 595	32 %
Chaînes du câble et du satellite		803	5 %		1 450	7 %
Pay per view		6	-		30	-
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>17 163</b>	<b>100 %</b>	<b>6</b>	<b>20 625</b>	<b>100 %</b>

La répartition de ces préventes entre les différentes chaînes de télévision est stable entre 2008 et 2009. Canal+/TPS reste majoritaire, à 61 % du montant des préventes. En 2009, 10,5 % des préventes ont été réalisées auprès de TF1, 17,5 % auprès de M6 et 5,8 % auprès du groupe France Télévisions. Les chaînes du câble et du satellite représentent 5 % des préventes de droits de diffusion télévisuelle.

Gaumont ne décide de la mise en production d'un film que lorsque la prévision de couverture financière est jugée satisfaisante compte tenu des engagements fermes (apports en coproduction, préventes de droits aux chaînes de télévision et préventes aux distributeurs étrangers) au jour de sa sortie en salles.

Au titre de l'exercice 2009, le taux de couverture global des films produits, coproduits ou distribués et sortis en salles sur l'exercice s'est élevé à 51 % au jour de leur sortie en salles.

## Perspectives 2010-2011

Gaumont sortira dix films en 2010, dont deux films en langue anglaise.

- *La Rafle* de Rose Bosch, avec Jean Reno, Mélanie Laurent, Gad Elmaleh, Raphaëlle Agogué et Sylvie Testud, est sorti le 10 mars ;
- *Gardiens de l'ordre* de Nicolas Boukhrief, avec Cécile de France et Fred Testot, sortira le 7 avril 2010 ;
- *Les meilleurs amis du monde* de Julien Rambaldi, avec Marc Lavoine, Pierre François Martin-Laval, Pascale Arbillot et Léa Drucker, devrait sortir le 9 juin 2010 ;
- *Le Caméléon* de Jean-Paul Salomé, avec Marc André Grondin, Famke Janssen et Ellen Barkin devrait sortir le 23 juin ;
- *Splice* de Vincenzo Natali, avec Adrien Brody, Sarah Polley et Delphine Chanéac devrait sortir fin Juin.

Les sorties prévues au cours du second semestre 2010 sont :

- *600 Kg d'or pur* d'Eric Besnard, avec Clovis Cornillac, Patrick Chesnais, Audrey Dana et Bruno Solo ;
- *Donnant, Donnant* d'Isabelle Mergault, avec Daniel Auteuil, Sabine Azéma et Medeea Marinescu ;
- *L'apprenti père Noël*, un long-métrage d'animation de Luc Vinciguerra ;
- *A bout portant* de Fred Cavayé, avec Gilles Lellouche et Roschdy Zem ;
- *Twelve* de Joël Schumacher, avec Chace Crawford, 50 Cents, Emma Roberts et Ellen Barkin.

Gaumont Vidéo édite en DVD et Blu-Ray les films récents et des films de catalogue, dont sur 2010 :

- la collection Gaumont Classique en DVD et Blu-Ray Disc : *Un condamné à mort s'est échappé*, *La peau*, *La nuit de Varennes*, *Danton*, *French Cancan*, *La beauté du diable* ...
- les comédies en Blu-Ray Disc : *L'enquête corse*, *La folie des grandeurs*, *Le grand blond*, *Fantomas*...
- les films opéra : *Carmen* et *Don Giovanni* en inédit en Blu-Ray Disc.

En 2010, quatre séries animées devraient être produites et livrées par Alphanim : *Galactik Football* (saison 3), *Les sauveurs* (saison 3), *Les blagues de Toto* (saison 2) et *La petite géante*.



- **ACTIVITE 2009**
- Rapport de gestion du Directoire

## Les comptes sociaux de Gaumont

Les comptes sociaux de Gaumont ne reflètent qu'une partie de l'activité du Groupe. Les filiales de production coproduisent en effet certains des films de Gaumont et supportent à ce titre une partie de l'investissement. Par ailleurs, l'activité de production de séries et films d'animation est assurée par Alphanim, l'activité de production de fictions télévisuelles est assurée par Léonis Productions, l'activité vidéo est localisée au sein de Gaumont Vidéo, l'activité de vente d'images d'archives est réalisée par Gaumont Pathé Archives et l'activité d'exploitation de salles de cinéma est assurée par EuroPalaces mise en équivalence.

Le chiffre d'affaires au 31 décembre 2009 s'établit à k€ 63 424 contre k€ 79 045 en 2008.

Le chiffre d'affaires d'un exercice à un autre dépend du nombre et du calendrier de sorties des films en salles. La structure de financement de ces derniers, qui inclut des préventes aux chaînes de télévision, a des impacts importants sur le chiffre d'affaires Télévision France, rendant difficile la comparaison des périodes.

Les recettes en salles s'élèvent à k€ 8 397, contre k€ 12 150 en 2008. Les films sortis en 2009 sont au nombre de six et totalisent 3,3 millions d'entrées avec, notamment, le succès de *Oss 117, Rio ne répond plus* (2,5 millions d'entrées). Les films sortis en 2008 étaient au nombre de huit et avaient totalisé 4,9 millions d'entrées.

Les ventes relatives à la vidéo et la vidéo à la demande s'élèvent à k€ 3 220 contre k€ 3 850 en 2008. La baisse provient principalement de la prise en compte en 2008 de montants de minimum garanti entre Gaumont et Gaumont Vidéo et dont les montants correspondaient au fonds de soutien vidéo investi, représentant k€ 612.

Les ventes de droits aux chaînes de télévision françaises atteignent k€ 38 549 contre k€ 49 408. Cette baisse s'explique par :

- la prise en compte sur le premier trimestre 2008 de préventes télévisuelles concernant deux films sortis fin 2007, en raison de leur comptabilisation à l'acceptation du matériel de diffusion ;
- la non prise en compte sur le dernier trimestre 2009 de préventes télévisuelles concernant le film *Le dernier vol*, sorti mi-décembre 2009, mais dont l'acceptation du matériel de diffusion et donc la comptabilisation du chiffre d'affaires a eu lieu au 1<sup>er</sup> trimestre 2010.

Les ventes à l'international s'élèvent à k€ 11 364 contre k€ 12 784 en 2008, du fait d'un léger recul à la fois sur les films nouveaux et les films du catalogue.

Les autres produits, correspondant principalement à des produits dérivés, s'élèvent à k€ 1 894 en 2009 contre k€ 854 en 2008.

Le résultat d'exploitation enregistre en 2009 une perte de k€ 12 245, contre une perte de k€ 10 754 en 2008.

Le résultat financier se solde par un bénéfice de k€ 4 773 en 2009 contre un bénéfice de k€ 315 en 2008.

Cette augmentation résulte principalement des effets combinés de :

- la baisse de la charge d'intérêt qui s'élève à k€ 3 310 en 2009, contre k€ 6 142 en 2008. Ceci s'explique principalement par la baisse significative des taux d'intérêt.

- la hausse des revenus des titres de participation qui s'élèvent k€ 7 701 en 2009, contre k€ 3 508 en 2008 ;
- la diminution des frais financiers facturés aux films, calculés sur les sommes investies par Gaumont depuis le premier euro et jusqu'à la veille de leur sortie en salles. Ils passent de k€ 3 237 en 2008 à k€ 1 110 en 2009, sous l'effet conjugué de la baisse des taux d'intérêts et des modalités de financement des films.

Ainsi, le résultat courant avant impôts enregistre une perte de k€ 7 472 en 2009, contre une perte de k€ 10 439 en 2008.

Le résultat exceptionnel passe d'une perte de k€ 12 458 en 2008 à une perte de k€ 9 618 en 2009. Il enregistre notamment :

- une dotation sur amortissements dérogatoires des films à hauteur de k€ 10 149 en 2009, contre une dotation de k€ 12 509 en 2008 ;
- une plus-value sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles de k€ 990 en 2009, contre k€ 241 en 2008.

Le résultat net passe d'une perte de k€ 21 967 en 2008 à une perte de k€ 15 618 en 2009, après prise en compte d'un produit d'impôts de k€ 930 en 2008 et de k€ 1 472 en 2009 composé principalement du crédit d'impôt au titre des dépenses de production cinématographique, dit « crédit d'impôt cinéma », à hauteur de k€ 928 en 2008, contre k€ 1 468 en 2009.

## Les filiales de Gaumont

### Dirigeants mère - filiales

Sidonie Dumas et Christophe Riandee sont les seuls dirigeants de Gaumont exerçant des fonctions similaires dans des filiales du Groupe.

### Organisation mère - filiales

#### Prestations de la mère pour ses filiales

Gaumont assure pour ses filiales françaises :

- hors EuroPalaces, les fonctions de Direction générale ;
- hors Alphanim et EuroPalaces, les fonctions supports classiques : administration et finances, juridique, ressources humaines et informatique qui leur sont nécessaires moyennant une rémunération qui s'est élevée à k€ 253 en 2009, contre k€ 166 en 2008.

A l'exception de Gaumont Pathé Archives, EuroPalaces, Alphanim, les filiales françaises sont hébergées au sein des locaux de Gaumont SA moyennant un loyer qui s'est élevé à k€ 243 en 2009, contre k€ 203 en 2008.

Gaumont Vidéo, en tant qu'éditeur vidéo de Gaumont, verse à cette dernière des redevances proportionnelles aux ventes qui se sont élevées à k€ 2 441 en 2009 contre k€ 3 092 en 2008.

Gaumont met à disposition de Gaumont Pathé Archives un salarié pour en assurer la présidence moyennant k€ 50 par an.

### Convention de trésorerie

Il existe une convention de compte courant avec refacturation des intérêts au taux moyen du marché entre Gaumont et ses filiales françaises à l'exception d'Alphanim et EuroPalaces.

### Convention d'intégration fiscale

Il existe une convention d'intégration fiscale entre les sociétés Gaumont SA « tête de Groupe », Gaumont International SARL, Les Films du Dauphin SARL, Prestations et Services SARL, Arkéion Films SAS, Alphanim SA, Alphanim Musique SARL, Alphanim Digital SAS, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 les Editions La Marguerite.

Cette convention a pour objet :

- de répartir entre les sociétés l'impôt dû par Gaumont sur le bénéfice d'ensemble, y compris les éventuelles contributions exceptionnelles, comme en l'absence d'intégration fiscale ;
- d'attribuer, le cas échéant, l'économie d'impôt pouvant résulter de l'application du régime d'intégration chez la société mère « tête de Groupe » ;
- de prévoir la situation en cas de distribution de dividendes ;
- de dédommager, le cas échéant, la société pénalisée en cas de sortie de Groupe.

Cette convention est conclue pour une durée initiale de douze mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 et tacitement renouvelable.

### Prise de participation

Gaumont a acquis, le 6 janvier 2009, 75 % des titres composant le capital social de la société Léonis Productions, société spécialisée dans la production et la distribution de programmes destinés à la télévision. La transaction globale au titre de cette acquisition s'est élevée à k€ 690, auquel s'ajoute la participation à l'augmentation de capital du 17 décembre 2009 à hauteur de 75 % pour un montant de k€ 165.

Une première série de 10 épisodes *L'internat* a été livrée sur le second semestre 2009, et diffusée sur M6 en première partie de soirée.

Cette société est consolidée par la méthode de l'intégration globale à compter du 6 janvier 2009.

### Information sur les délais de paiement fournisseurs

Au 31 décembre 2009, la décomposition à la clôture du solde des fournisseurs de Gaumont SA par date d'échéance est la suivante :

	31.12.09	Echéancier		
		Non échues	Echues depuis 2 mois au maximum	Echues depuis + de 2 mois
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 978	3 616	31	1 331
<b>TOTAL</b>	<b>4 978</b>	<b>3 616</b>	<b>31</b>	<b>1 331</b>

Les montants échus à plus de 2 mois correspondent à d'anciennes dettes fournisseurs, sujet à litige, et donc non réglées à ce jour.

### Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, aucun événement majeur n'est intervenu chez Gaumont.

## Actionariat et marché des actions

### Capital social et droits de vote

Au 31 décembre 2009, le capital social de Gaumont SA s'élève à € 34 172 128 ; il se compose de 4 271 516 actions de € 8 de nominal chacune, toutes intégralement libérées et de même catégorie. Le total des droits de vote est de 7 347 545 dont 3 076 029 actions à droit de vote double. Gaumont SA ne détient à ce jour aucune de ses propres actions ni directement, ni indirectement.

### Évolution de l'actionariat

Au 31 décembre 2009, quatre actionnaires détenaient plus de 5 % du capital de la Société.

Actionnaires	Répartition du capital		Répartition des droits de vote <sup>(1)</sup>	
	Nombre	%	Nombre	%
Ciné Par (société contrôlée par Nicolas Seydoux)	2 585 065	60,52	4 930 036	67,10
Socipar (société contrôlée par Nicolas Seydoux)	140 752	3,29	220 752	3,00
First Eagle Investment Management LLC (USA)	478 050	11,19	478 050	6,51
Financière du Loch (société contrôlée par Vincent Bolloré)	408 852	9,57	814 373	11,08
Groupe Industriel Marcel Dassault	232 670	5,45	465 340	6,33
Public	426 127	9,98	438 994	5,98
<b>TOTAL</b>	<b>4 271 516</b>	<b>100,00</b>	<b>7 347 545</b>	<b>100,00</b>

(1) Les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom d'un même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne, ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, bénéficient d'un droit de vote double.

A la connaissance de Gaumont SA, il n'existe aucun autre actionnaire que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus détenant directement, indirectement ou de concert plus de 5 % du capital ou des droits de vote.





- **ACTIVITE 2009**
- Rapport de gestion du Directoire

L'actionnaire de référence de Gaumont est la société Ciné Par, contrôlée par Nicolas Seydoux, qui détient 60,52 % du capital et 67,10 % des droits de vote.

La présence d'une majorité de membres indépendants au Conseil de surveillance de la Société (cinq sur neuf membres que compte le Conseil) et le fait que certaines décisions soient soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance visent à garantir que le contrôle de la Société n'est pas exercé de manière abusive. En particulier, il est rappelé que sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance certaines opérations du Directoire dont le détail est donné page 174 du Document de référence 2009.

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord entre actionnaires (notamment entre les dirigeants) qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

A la connaissance de la Société, les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sont les suivants :

- Convention de crédit amortissable d'un montant de k€ 25 000 du 21 décembre 2007 telle que modifiée en date du 28 juillet 2008 ;
- Convention de crédit d'un montant maximum de k€ 125 000 du 28 juillet 2008.

A la connaissance de la Société, à l'exception de l'engagement de conservation des titres mentionné page 154 du Document de référence 2009, il n'existe aucune disposition qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

A la connaissance de Gaumont, il n'y a eu aucun franchissement de seuils au cours de l'exercice 2009 et jusqu'à ce jour.

### Capital potentiel

L'Assemblée générale du 27 avril 2006 a autorisé le Directoire à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel et mandataires sociaux de la Société ou de celles qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options de souscription et/ou d'achat d'actions de la Société.

Cette autorisation a été renouvelée par l'Assemblée générale du 10 avril 2009 pour une durée de 38 mois.

Au 31 décembre 2009, 185 363 actions restaient susceptibles de création par exercice d'options de souscription accordées aux salariés de Gaumont et des sociétés qui lui sont liées.

La dilution qui résulterait de la levée de la totalité des options de souscription d'actions consenties aux salariés s'établit de la façon suivante :

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Nombre moyen d'actions	4 271 516	4 270 834	4 263 649
Résultat consolidé part du Groupe ( <i>en milliers d'euros</i> )	10 879	2 096	- 7 054
Résultat net par action ( <i>en euros</i> )	2,55	0,49	- 1,65
Nombre d'options de souscription d'actions à caractère dilutif	-	211 023	216 070
Nombre potentiel moyen d'actions	4 271 516	4 481 857	4 479 719
Résultat net dilué par action ( <i>en euros</i> )	2,55	0,47	- 1,57
Pourcentage de dilution ( <i>en %</i> )	-	4,94	5,07

### Capital autorisé non émis

L'Assemblée générale du 10 avril 2009 a autorisé le Directoire :

- à émettre en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription :
  - des actions, titres ou valeurs mobilières dans la limite de k€ 100 000,
  - et lorsqu'il s'agit de titres de créances dans la limite de k€ 150 000 ;
- à procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de k€ 100 000, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite de titres de capital ou de l'élévation du nominal des titres de capital existants, ou de la combinaison de ces deux modalités ;
- à procéder à une augmentation de capital, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 200 000 actions émises réservées aux salariés de la Société et/ou de celles qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

L'Assemblée générale du 10 avril 2009 a autorisé le Directoire :

- à procéder à l'achat par la Société de ses propres actions dans la limite maximale de 5 % du nombre des actions qui composent le capital de la Société au moment des achats dans la limite de k€ 17 086.

L'ensemble des émissions d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières diverses est plafonné à un montant nominal global de k€ 150 000.

## Autorisations financières à la clôture de l'exercice 2009

Autorisations	Montant maximum ou plafond maximum	Date d'autorisation	N° de résolution	Durée	Date limite de validité	Utilisations 2009	Utilisation totale sur la durée de la délégation
<b>Augmentation du capital social <sup>(1)</sup></b>							
Avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission :							
- d'actions, titres ou valeurs mobilières	k€ 100 000	10.04.09	7	26 mois	09.06.11	Non utilisée	Non utilisée
- de titres de créances	k€ 150 000	10.04.09	7	26 mois	09.06.11	Non utilisée	Non utilisée
Par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	k€ 100 000	10.04.09	8	26 mois	09.06.11	Non utilisée	Non utilisée
Réservée aux salariés du Groupe adhérents du plan d'épargne d'entreprise	200 000 actions	10.04.09	9	26 mois	09.06.11	Non utilisée	Non utilisée
<b>Rachat par la Société de ses propres actions</b>							
Achat par la Société de ses propres actions <sup>(2)</sup>	k€ 17 086	10.04.09	6	18 mois	09.10.10	Non utilisée	Non utilisée
<b>Réduction du capital social par annulation d'actions</b>							
Acquises par la Société dans le cadre de l'art. L. 225-209 du Code de commerce	5 % du capital au jour de l'AG	10.04.09	10	18 mois	09.10.10	Non utilisée	Non utilisée
<b>Attribution d'options d'achat et/ou de souscription d'actions <sup>(3)</sup></b>	<sup>(4)</sup>	10.04.09	11	38 mois	09.06.12	Non utilisée	Non utilisée

(1) Capital social plafonné à un montant nominal global de k€ 150 000.

(2) Dans la limite de 5 % du nombre d'actions qui composent le capital de la Société au moment des achats.

(3) En faveur des salariés et des mandataires sociaux de la Société et/ou de celles qui lui sont liées.

(4) Limites légales article L. 225-182 du Code de commerce et D. 174-17 : le total des options consenties non encore levées ne peut excéder le tiers du capital.

## Dividendes

Au cours des cinq derniers exercices, Gaumont a distribué les dividendes suivants :

Années	Nombre de titres rémunérés	Dividendes versés au titre de l'exercice fiscal (en euros)		
		Net	Avoir fiscal	Total
2004	4 131 797	0,60	-	0,60
2005	4 221 797	0,60	-	0,60
2006	4 247 801	1,00	-	1,00
2007	4 269 917	0,30	-	0,30
2008	4 271 516	0,30	-	0,30

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de la date de mise en paiement sont prescrits au profit de l'Etat (article 2277 du Code civil).

La politique de distribution des dividendes à venir est fondée sur différents critères notamment les besoins d'investissement de la Société, sa situation financière et la pratique du marché.

## Synthèse de l'évolution du cours de l'action des trois derniers exercices

(en euros)	2009	2008	2007
Haut	49,00	60,95	76,00
Bas	36,00	40,00	56,00
Dernier cours	39,00	45,50	59,00

Source : NYSE Euronext.



- **ACTIVITE 2009**
- Rapport de gestion du Directoire

## Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques auxquels elle est exposée et estime qu'il n'existe pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après. Selon son appréciation, les risques significatifs sont par ordre décroissant d'importance :

- les risques liés au marché de l'industrie cinématographique : le secteur de la production et de la distribution d'œuvres cinématographiques est un marché extrêmement concurrentiel où, qui plus est, le succès des films auprès du public a une importance très significative sur les résultats ;
- les risques liés à la réglementation spécifique encadrant l'industrie cinématographique : le secteur dans lequel opère le Groupe est soumis à des lois, des réglementations qui pourraient influencer sur ses activités en cas d'évolution majeure ;
- le risque de dépendance vis-à-vis de certains clients : une part non négligeable des revenus du Groupe provient d'un nombre réduit de clients, les dix principaux clients représentant 53,4 % du chiffre d'affaires consolidé en 2009 ;
- le risque juridique : l'industrie cinématographique est exposée à des risques juridiques spécifiques, incluant notamment le risque de litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle, aux droits au partage des bénéfices ;
- les risques de liquidité et de marché : le Groupe ayant recours à des crédits bancaires dans le cadre notamment du financement de ses investissements, il est exposé au risque de liquidité et de taux d'intérêts. Certaines des transactions commerciales du Groupe l'amènent aussi à être exposé aux risques de change et de crédit.

D'autres risques ou incertitudes, dont la Société n'a pas connaissance ou qui sont actuellement non significatifs, pourraient avoir, dans le futur, un impact sur les résultats et la situation financière du Groupe.

### Risques liés au marché et à la concurrence

Gaumont est présente sur le marché de la production et de la distribution cinématographique depuis plus d'un siècle.

Gaumont par son expérience et ses moyens occupe une position importante sur le marché français, en concurrence avec des groupes comme EuropaCorp, Pathé, Studio Canal ou UGC.

La Société considère que son savoir-faire la place en bonne position pour poursuivre sa politique de développement.

Néanmoins, la Société ne peut garantir le succès commercial des films qu'elle produit, coproduit, et distribue.

Ce succès est lié aux qualités artistiques et techniques du film mais aussi aux mêmes qualités des autres films concurrents sortant à la même date.

Par ailleurs, le public peut se tourner vers d'autres formes de contenus.

Le secteur de la production et de la distribution de films est un marché extrêmement concurrentiel où le succès des films auprès du public a une importance très significative sur les résultats.

### Risques liés à la production audiovisuelle

La rentabilité de l'activité de production de films dépend de la qualité artistique des scénarios choisis, de la popularité des acteurs et du réalisateur, ainsi que de la maîtrise du coût de fabrication et du plan de financement.

Gaumont ne décide de la mise en production d'une œuvre audiovisuelle que lorsque la prévision de couverture financière est jugée satisfaisante compte tenu des préfinancements obtenus.

Ces préfinancements correspondent à des apports en coproduction, des préventes aux chaînes de télévision, ou encore à des préventes aux distributeurs étrangers pour les films à vocation internationale.

Jusqu'à présent, les préventes aux chaînes ont constitué une part majeure des préfinancements des films. Toutefois, la diminution de la place faite aux films dans leurs grilles de programmation pourrait remettre en cause ce mode de financement.

Outre les choix artistiques, Gaumont procède à des estimations financières avant de lancer la production d'un film. Les coûts de production des films, ainsi que le respect des délais, sont suivis avec rigueur, afin d'anticiper et d'éviter au mieux les dépassements des coûts de production et des charges financières afférentes.

### Risques liés à la production de programmes de télévision

Gaumont a acquis la société Alphanim qui produit des programmes d'animation audiovisuels pour la télévision ainsi que des longs métrages d'animation et la société Léonis Productions qui produit des fictions télévisuelles.

Alphanim dispose d'un savoir-faire et d'une expérience reconnus dans ce secteur d'activité.

Chaque série d'animation et fiction télévisuelle fait l'objet d'un plan de financement couvrant l'intégralité de ses coûts ainsi qu'une partie des frais généraux de la Société et font l'objet d'une maîtrise optimum des coûts de fabrication et des délais.

### Risques liés à la distribution vidéo

Le marché du DVD, après avoir connu de fortes années de croissance, est arrivé à maturité.

L'arrivée du support Blu-ray (Haute Définition) ainsi que la mise en œuvre par les enseignes d'opérations tarifaires favorables au consommateur a permis une stabilisation du marché en valeur en 2009 malgré une augmentation des ventes en volume. Ce dernier point entraîne une dégradation des marges des éditeurs qui n'est pas compensée totalement par l'augmentation des ventes en volume.

Cette évolution de marché est susceptible d'entraîner une détérioration de la marge de la Société sur ce support.

### Risques liés aux ventes télévisuelles

L'exposition du cinéma sur les chaînes hertziennes continue de baisser, concurrencée principalement par les séries américaines qui devancent en audience les œuvres cinématographiques.

La Télévision Numérique Terrestre accueille cependant avec succès chaque année une part croissante du nombre d'œuvres du Catalogue Gaumont.



## Risques liés au piratage

Le piratage des produits audiovisuels s'est accentué avec les accès internet et le téléchargement illicite. La numérisation des œuvres de cinéma facilite la création, la circulation et le partage de copies non autorisées.

Le piratage des œuvres de l'esprit est une préoccupation majeure de Gaumont. Si les effets du téléchargement illicite ont été à ce jour moins destructeurs pour le cinéma que pour la musique, ils sont responsables de la baisse récurrente du chiffre d'affaires global du Groupe.

Gaumont met beaucoup d'espoirs dans la mise en œuvre en 2010 des mesures d'avertissements et de sanctions par la Haute Autorité instaurées par la loi du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet.

A titre préventif, Gaumont utilise des techniques de marquage de ses copies et leur encodage est effectué par un laboratoire agréé. Gaumont a également mis en place avec les laboratoires, auditoriums et entreprises de stockage avec lesquels elle travaille, des conditions générales de sécurisation et de traçabilité des copies.

Par ailleurs, les contrats avec les opérateurs de vidéo à la demande comportent une clause spécifique engageant la Société tierce à respecter les systèmes de protection validés par Gaumont.

## Risques liés à la réglementation spécifique

L'exercice de la profession cinématographique est soumis en France à une réglementation complexe que le Centre National de la Cinématographie est chargé de faire appliquer.

Dans ce contexte, le Centre National de la Cinématographie a pour mission notamment de gérer le Fonds de soutien.

Ce fonds est essentiellement alimenté par une taxe spéciale prélevée sur le prix des billets.

Le produit de ce prélèvement est redistribué selon des mécanismes complexes aux producteurs de films, aux distributeurs, aux éditeurs vidéo et aux exploitants de salles, afin de les inciter à investir dans des films nouveaux ou dans la modernisation de leurs salles. Le Centre National de la Cinématographie a annoncé une série de mesures qui devrait être mis en place en 2010 telle qu'une répartition du soutien financier plus favorable aux producteurs.

Les différents secteurs professionnels – production, distribution, exploitation – sont concernés par cette réglementation qui régit leurs rapports.

Par ailleurs, le système réglementaire français impose aux chaînes de télévision françaises d'acheter et de diffuser une part minimale de programmes en langue française. Ceci favorise la prévente des droits et le financement des films mais le Groupe ne peut garantir que cet environnement réglementaire favorable perdurera à l'avenir.

Enfin, la multiplication des modes de diffusion des films a conduit à la mise en place d'un régime destiné à organiser l'ordre dans lequel un film est diffusé suite à sa sortie en salle. Les salles de cinéma, les éditeurs de vidéogrammes et les chaînes de télévisions françaises bénéficiant ainsi de fenêtres d'exploitation. La loi du 12 juin 2009 favorisant la diffusion et la protection de la création sur internet a modifié la durée de ces fenêtres ramenant la fenêtre d'exploitation vidéo et vidéo à la demande à 4 mois minimum.

Si l'un des paramètres de cet environnement venait à changer, cela pourrait affecter le chiffre d'affaires.

## Risque de dépendance vis-à-vis de certains clients

Il convient de distinguer les principaux clients de Gaumont en fonction de ses activités :

### La distribution salles France

La distribution des films dans les salles de cinéma en France est assurée par le service distribution de Gaumont.

En 2009, les cinq premiers clients Gaumont en terme de pourcentage de chiffre d'affaires consolidé relatif à la distribution en salles sont les suivants :

Clients	% CA consolidé salles France
1. Circuit EuroPalaces	26,2 %
2. Circuit UGC	18,6 %
3. Circuit CGR	6,7 %
4. Circuit Soredic	2,7 %
5. Haut et Court	2,3 %

L'ensemble des circuits « indépendants » représente 42,1 % du chiffre d'affaires.

### La vente vidéo France

Gaumont Vidéo édite les films Gaumont sur supports DVD ou H.D. (Haute Définition) destinés à la vente via la grande distribution ou les circuits spécialisés, ou à la location auprès des vidéoclubs.

En 2009, les principaux circuits de distribution en terme de pourcentage de chiffre d'affaires relatif à la vente vidéo sont les suivants :

Clients	% CA consolidé Vidéo
1. <b>Spécialistes :</b> Amazon, Fnac, Virgin...	47,4 %
2. <b>Grande distribution :</b> Auchan, Carrefour, Leclerc...	24,0 %
3. <b>Réseaux Kiosques :</b> Atlas, Gesep, M6 Interactions, TF1	2,7 %
4. <b>Réseaux Institutionnels :</b> Cinésolutions	1,5 %



### La vidéo à la demande France

En 2009, les principaux clients de Gaumont en terme de pourcentage de chiffre d'affaires relatif à la vidéo à la demande sont les suivants :

Clients	% CA consolidé VoD
<b>1. Opérateurs Telecom :</b> France Telecom, SFR...	66,8 %
<b>2. Opérateurs médias :</b> Canal+ Distribution, TF1 Vidéo...	26,7 %
<b>3. Autres Clients :</b> Glow Entertainment Group, Virgin Mega, Video Futur Entertainment...	2,9 %

### La vente de droits à l'international

En 2009, le chiffre d'affaires international du Groupe est composé de :

- 69 % de ventes de droits des films récents et du catalogue chez Gaumont, tous supports confondus ;
- 25 % de ventes d'œuvres d'animation réalisées par Alphanim ;
- 6 % de ventes vidéo chez Gaumont Vidéo, par l'intermédiaire de distributeurs, essentiellement en Europe francophone, en Belgique et en Suisse.

Les principaux clients de Gaumont en terme de pourcentage de chiffre d'affaires consolidé sont :

Clients	% CA consolidé International Films
1. Virtual Fairground	6,1 %
2. Europool	5,5 %
3. Canal Satelite Digital S.L	5,0 %
4. Dreamworks	3,8 %
5. Belga	3,8 %
6. Optimum Releasing	3,5 %
7. SPI International	3,2 %
8. Groupe TVA Inc.	2,9 %

### La vente de droits aux télévisions

Gaumont compte parmi ses clients les grandes chaînes de télévision nationales.

En 2009, les principaux clients de Gaumont en terme de pourcentage de chiffre d'affaires consolidé relatif aux ventes de droits aux télévisions sont les suivants :

Clients	% CA consolidé Télévision France
1. Métropole TV	23,0 %
2. Groupe TF1	19,8 %
3. Groupe Canal+	16,2 %
4. Groupe France Télévisions	15,9 %
5. Groupe France Telecom	13,8 %

### Synthèse des principaux clients du Groupe Gaumont

Pour l'exercice 2009, le poids des dix premiers clients du Groupe représente 53,4 % du chiffre d'affaires consolidé :

Clients	Chiffre d'affaires consolidé	
	(en milliers d'euros)	(en %)
1. Métropole TV	10 496	11,2 %
2. Canal+	7 663	8,2 %
3. TF1	7 576	8,1 %
4. France Telecom	6 550	7,0 %
5. Fnac	5 260	5,6 %
6. France 2	5 062	5,4 %
7. EuroPalaces	2 304	2,5 %
8. TF1 Films Production	1 802	1,9 %
9. France 3	1 661	1,8 %
10. UGC	1 630	1,7 %
<b>TOTAL</b>	<b>50 004</b>	<b>53,4 %</b>

## Risques juridiques

L'industrie cinématographique est exposée à des risques judiciaires, incluant principalement les litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle et au partage des recettes d'une œuvre.

La Direction juridique de Gaumont garantit, lorsqu'elle a la qualité de producteur délégué des films, qu'elle est titulaire des droits d'auteur permettant la production et l'exploitation des films (« la chaîne des droits »). A ce titre, Gaumont garantit que les droits des auteurs, producteurs et autres ayants droit sont définis contractuellement quel que soit le mode d'exploitation de l'œuvre. En revanche, lorsque Gaumont est coproductrice ou acquiert des droits d'exploitation d'un film, elle ne peut garantir la validité de la chaîne des droits. Dans ce cas, Gaumont dispose d'un recours contre le tiers.

La quote-part des recettes et frais liée à l'exploitation de l'œuvre cinématographique et revenant à l'ayant droit est gérée par la Direction des redevances.

Compte tenu du catalogue important de Gaumont, la Société ne peut exclure des contrefaçons ou des agissements parasitaires de tiers.

Gaumont ne peut garantir pour autant :

- qu'elle obtiendrait gain de cause dans la défense de ses droits, en raison du facteur d'aléa inhérent aux procédures judiciaires, et
- que le résultat définitif d'une procédure judiciaire n'aurait pas pour conséquence une condamnation.

## Risques de marché

### Risque de liquidité

Le 21 décembre 2007, aux fins de financer le prix d'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital social de la société Alphanim et les frais relatifs, Gaumont a conclu, une convention de crédit amortissable, avec les banques Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de k€ 25 000, remboursable en dix échéances semestrielles de k€ 2 500, à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012.

Gaumont a souscrit, le 28 juillet 2008, une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire, comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neufilize OBC Entreprise, pour un montant maximum de k€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012. Celle-ci est destinée, d'une part au refinancement du crédit revolving d'un montant maximum de k€ 100 000 conclu le 20 décembre 2005 et parvenue à échéance le 15 septembre 2008 et, d'autre part, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelle. Au 31 décembre 2009, l'utilisation correspondante s'élève à k€ 92 000, soit un taux d'utilisation de 73,6 %.

Concomitamment, Gaumont a signé un avenant à la convention de crédit amortissable d'un montant en principal de k€ 25 000, afin de mettre en adéquation certaines clauses de celle-ci avec les termes du nouveau crédit revolving.

La ligne de crédit de k€ 125 000 et la convention de crédit d'un montant initial de k€ 25 000 sont assorties de ratios financiers, à respecter semestriellement, déterminés sur la base des comptes consolidés du Groupe et calculés selon les méthodes stipulées au sein des conventions.

La ligne de crédit de k€ 125 000 est assortie des ratios financiers suivants, respectés au 31 décembre 2009 :

Covenants à respecter	Situation au 31.12.09
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe <sup>(1)</sup> / dettes financières nettes > = 2,5	6,73
R4 : dettes financières / capitaux propres < ou = 1	0,5
R5 : valeur d'EuroPalaces / encours maximum autorisé > ou = 1,25	2,73

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions EuroPalaces détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

La convention de crédit d'un montant initial de k€ 25 000 est assortie des ratios financiers suivants, respectés au 31 décembre 2009 :

Covenants à respecter	Situation au 31.12.09
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe <sup>(1)</sup> / dettes financières nettes > = 2,5	6,73
R4 : dettes financières / capitaux propres < ou = 1	0,5

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions EuroPalaces détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

### Risque de taux d'intérêt

#### Echéancier des actifs et des passifs financiers

	31.12.09	Echéancier		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à taux variable	9 413	9 413	-	-
Actifs financiers non exposés	-	-	-	-
<b>Actifs financiers <sup>(1)</sup></b>	<b>9 413</b>	<b>9 413</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Passifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Passifs financiers à taux variable	- 107 992	- 98 130	- 9 862	-
Passifs financiers non exposés	- 2 297	- 2 297	-	-
<b>Passifs financiers <sup>(2)</sup></b>	<b>- 110 289</b>	<b>- 100 427</b>	<b>- 9 862</b>	<b>-</b>

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.



## Instruments dérivés de taux

	31.12.09	Echéancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Swaps taux participatifs	44 164	44 164	-	-	- 594
<b>TOTAL</b>	<b>44 164</b>	<b>44 164</b>	-	-	<b>- 594</b>

Gaumont gère son exposition au risque de taux par le recours à des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2009, la ligne de crédit de k€ 125 000 est capée à hauteur de 32 % du fait de la mise en place :

- si Euribor 1 mois > ou = à 4,4975 % : d'un échange de taux variable contre taux fixe pour k€ 40 000 ;
- si Euribor 1 mois < à 4,4975 % : d'un échange de taux variable contre taux fixe pour k€ 20 000 et taux variable contre taux variable pour k€ 20 000.

Au 31 décembre 2009, la convention de crédit amortissable d'un montant initial de k€ 25 000 donne lieu à un échange de taux variable contre taux fixe à hauteur de k€ 4 164.

## Suivi du risque de taux et sensibilité

	Taux fixe	Taux variable	Non exposé	Total
Actifs financiers <sup>(1)</sup>	-	9 413	-	9 413
Passifs financiers <sup>(2)</sup>	-	- 107 992	- 2 297	- 110 289
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>-</b>	<b>- 98 579</b>	<b>- 2 297</b>	<b>- 100 876</b>
« Couverture »	- 24 164	24 164	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>- 24 164</b>	<b>- 74 415</b>	<b>- 2 297</b>	<b>- 100 876</b>
Sensibilité <sup>(3)</sup>	-	- 744	-	-

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

(3) Impact en année pleine.

Compte tenu du portefeuille des « couvertures » de taux au 31 décembre 2009, la situation nette après gestion à taux variable est une dette à taux fixe à hauteur de k€ 24 164 et à taux variable à hauteur de k€ 74 415.

Ainsi, une hausse instantanée d'un point de taux d'intérêt aurait un impact négatif sur le résultat financier de k€ 744 ; cela représenterait une augmentation du coût de l'endettement financier net de 21,6 % pour l'ensemble de l'exercice 2009.

## Risque de change

Gaumont se trouve exposé au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Gaumont s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises.

Gaumont étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).

## Suivi et gestion du risque de change

	AUD	CAD	DKK	ILS	GBP	USD	ZAR	MNX	Total
Actifs	7	44	2	4	107	9 398	9	37	9 609
Passifs	-	-	-	-	0	- 1 111	-	-	- 1 112
Hors bilan	-	518	-	-	-	- 4 378	-	-	- 3 861
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>7</b>	<b>562</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>107</b>	<b>3 909</b>	<b>9</b>	<b>37</b>	<b>4 637</b>
« Couverture »	-	-	-	-	-	-	-	-	0
<b>Position nette après gestion</b>	<b>7</b>	<b>562</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>107</b>	<b>3 909</b>	<b>9</b>	<b>37</b>	<b>4 637</b>
Sensibilité	0	- 6	0	0	- 1	- 39	0	0	- 46

L'exposition nette consolidée en devises (contre-valorisée en euro aux cours de clôture) est de k€ 4 637. Ainsi, le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées serait de k€ 46.

Au cours de l'exercice 2009, le chiffre d'affaires facturé en devises, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à k€ 5 197 soit 5,5 % du chiffre d'affaires consolidé.

	AUD	CAD	CHF	USD	DKK	GBP	JPY	Divers	Total
Chiffre d'affaires	170	220	216	4 489	20	40	4	37	5 197

## Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit des actifs courants non dépréciés se présente comme suit :

	31.12.09	En cours	Retard					+ de 360 jours
			- de 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	de 91 à 180 jours	de 181 à 360 jours	
<b>A - d'un an :</b>								
Créances clients nettes	33 999	26 637	3 024	1 271	322	1 146	776	823
Autres actifs courants	24 739	24 739	-	-	-	-	-	-
<b>A + d'un an :</b>								
Autres actifs courants	1 542	1 542	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>60 280</b>	<b>52 918</b>	<b>3 024</b>	<b>1 271</b>	<b>322</b>	<b>1 146</b>	<b>776</b>	<b>823</b>

Gaumont opère en France et à l'international avec les principaux acteurs du marché et à ce titre son risque de crédit reste très limité.

### Risque sur actions

Gaumont n'était soumise au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à ce jour à aucun risque de cette nature, ses seules acquisitions de titres consistant en des placements de trésorerie excédentaire en SICAV monétaires.

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	Néant	Néant
Hors bilan	Néant	Néant
Position nette globale	Néant	Néant

### Risques de dépendance éventuelle de la Société

A l'exception des risques présentés auparavant, Gaumont n'est pas exposée à un risque de dépendance en matière industrielle, commerciale, financière ou de propriété industrielle (brevet, licence...) susceptible d'avoir une importance significative sur l'activité ou la rentabilité du Groupe.

Gaumont n'est pas exposée non plus à un risque de dépendance vis-à-vis de ses fournisseurs ou de ses sous-traitants.

### Risques industriels et liés à l'environnement

Gaumont, de par ses activités, n'est pas exposée à des risques industriels et environnementaux.

### Assurances et couvertures des risques

Le patrimoine Gaumont (immobilier et filmographique) fait l'objet d'une police multirisques (incendie - explosion - dégâts des eaux...).

Chaque film produit par Gaumont donne lieu à la souscription d'une police d'assurance production qui couvre la phase de préparation et de production à hauteur du devis du film. Sont notamment couverts à ce titre, les risques maladie-accident liés aux acteurs principaux et au réalisateur ainsi que les risques de dégradation des négatifs. Les franchises relatives à ces polices d'assurances sont conformes aux usages en vigueur et leur application n'aurait pas d'impact significatif sur les résultats de la Société.

Gaumont ne souscrit pas d'assurance dite « garantie de bonne fin » pour les films français, mais en souscrit pour les films américains, conformément aux pratiques du secteur.

La Société souscrit par ailleurs les polices d'assurance habituelles : responsabilité civile et responsabilité des mandataires sociaux, souscrites à des niveaux normaux de couverture. Le siège social est également couvert pour les frais de reconstitution d'archives et médias et pour les frais supplémentaires de gestion, ainsi que les pertes financières en cas de sinistre.

Les principales couvertures d'assurance sont les suivantes :

#### Assurance multirisque professionnelle

- Incendie, explosion, dégâts des eaux, tempêtes, grèves, émeutes, attentats, mouvements populaires, terrorisme et sabotage : couverture de k€ 67 533 ;
- Vol contenu (sauf valeurs), bris de machines : couverture de k€ 1 100 ;
- Perte d'usage des locaux : couverture pendant deux ans ;
- Frais supplémentaires de gestion en cas de sinistre : couverture de k€ 2 915 ;
- Recours voisins et tiers : couverture de k€ 7 878 ;
- Pertes indirectes : couverture égale à 10 % de l'indemnité pour dommages matériels.

#### Assurance responsabilité civile exploitation

Tous dommages confondus : couverture de k€ 4 575 par sinistre, sauf :

- Atteinte à l'environnement : couverture de k€ 762 ;
- Faute inexcusable de l'employeur : couverture de k€ 300 par victime ;
- Dommages aux biens confiés : couverture de k€ 762 ;
- Pertes financières des tiers : couverture de k€ 305 ;
- Autres dommages matériels et immatériels consécutifs : couverture de k€ 762.

#### Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux

Couverture de k€ 10 000.

#### Principales primes et franchises

<i>(en milliers d'euros)</i>		31.12.09	31.12.08	31.12.07
Multirisque professionnelle	Prime	72	67	65
	Franchise	6	6	5
Responsabilité civile exploitation	Prime	6	6	7
	Franchise	8	8	7



- **ACTIVITE 2009**
- Rapport de gestion du Directoire

## Conséquences sociales et environnementales de l'activité

L'activité de Gaumont n'entraîne pas de conséquences environnementales significatives.

Sur le plan social, les éléments suivants peuvent être notés :

### Effectifs

Au 31 décembre 2009, Gaumont et ses filiales employaient 169 salariés, dont 152 en contrat à durée indéterminée et 17 en contrat à durée déterminée.

Les effectifs sont restés stables.

En 2009, Gaumont, Gaumont Pathé Archives, Arkeion et Alphanim ont accueilli 38 stagiaires d'écoles ou d'universités pour des durées allant d'une semaine à six mois.

### Ventilation des effectifs par catégorie

Le tableau ci-dessous présente les effectifs des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Société	31.12.09			31.12.08			31.12.07		
	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Cadres	Agents de maîtrise	Employés	Cadres	Agents de maîtrise	Employés
Alphanim	15	-	8	15	-	6	14	-	7
Arkéion Films	2	1	2	2	1	2	2	1	1
Editions La Marguerite	-	-	-	-	-	-	1	-	-
Gaumont	58	30	24	61	34	25	56	32	28
Gaumont Vidéo	5	1	-	3	1	-	5	2	-
Gaumont Pathé Archives	8	4	6	7	6	5	7	6	6
Prestations et Services	-	1	-	-	1	-	1	-	-
Léonis	1	-	3	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL EFFECTIFS PAR CATEGORIE</b>	<b>89</b>	<b>37</b>	<b>43</b>	<b>88</b>	<b>43</b>	<b>38</b>	<b>86</b>	<b>41</b>	<b>42</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS GROUPE</b>		<b>169</b>			<b>169</b>			<b>169</b>	

## Age et ancienneté

Malgré les mouvements intervenus dans la structure des effectifs au cours de l'année, l'âge moyen est resté stable à 39,95 ans en 2009, contre 40,35 ans en 2008. L'ancienneté moyenne a légèrement augmenté passant à 11 ans en 2009 contre 10,76 ans en 2008.

## Emplois induits

Au-delà des 169 personnes directement employées, Gaumont et ses filiales ont contribué en 2009 à l'emploi de 99 personnes en équivalent temps plein dans les films et les productions audiovisuelles.

## Rémunérations, intéressement et participation du personnel

Le montant global des rémunérations brutes versées au cours de l'année 2009, par Gaumont et ses filiales consolidées par la méthode de l'intégration globale, s'est élevé à € 8 710 699.

Les salariés de Gaumont, Gaumont Vidéo, Arkéion et Prestations & Services bénéficient d'un accord d'intéressement qui a été renégocié en juin 2009 portant sur les années 2009, 2010 et 2011. Les sommes distribuées représentent 3 % du résultat net consolidé avant impôts de Gaumont.

La répartition de l'intéressement sera effectuée de la façon suivante :

- 1,5 % réparti de façon uniforme entre les salariés bénéficiaires, avec une possibilité d'abondement à hauteur maximum des 2/3 ;
- 1,5 % réparti proportionnellement aux salaires, sans possibilité d'abondement.

Le versement a lieu annuellement en une fois, dans le mois calendaire qui suit l'approbation des comptes de l'exercice par l'Assemblée générale des actionnaires de Gaumont, et au plus tard le dernier jour du septième mois suivant la clôture de l'exercice.

Le plan d'épargne d'entreprise permet au salarié qui y verse tout ou partie de sa prime d'intéressement de la voir majorée d'une somme égale au maximum aux 2/3 du montant de l'intéressement calculé sur la base uniforme (1,5 %) et dans la limite pour 2009 du montant de 2 744,64 € (8 % du plafond annuel de la sécurité sociale).

Cette contribution complémentaire est appelée « abondement ».

Eu égard aux résultats de l'année 2008, il a été versé en 2009, un intéressement s'élevant € 17 477.

Les salariés de Gaumont Pathé Archives bénéficient d'un plan d'épargne d'entreprise distinct. Ce dernier est alimenté par les versements volontaires des salariés y adhérant, dans la limite maximum de 25 % de leur rémunération annuelle brute et minimum de € 160. Au début de chaque année civile, l'adhérent s'engage à effectuer chaque mois un versement au plan d'épargne d'entreprise. Les versements sont effectués par prélèvement mensuel sur le salaire.

Indépendamment des versements volontaires mensuels, chaque adhérent a la possibilité d'effectuer au minimum deux versements exceptionnels dans l'année, aux dates de son choix. Gaumont Pathé Archives effectue un versement complémentaire aux versements volontaires des salariés, dit « abondement » plafonné à € 1 829,39.

En 2009, 17 salariés concernés y ont souscrit. Les versements au titre du plan d'épargne représentent € 15 865 et le total des abondements versés par la Société s'est élevé à € 28 673.

La prime de participation prévue par l'accord du 21 mars 1996 est calculée en application des textes en vigueur à partir du bénéfice fiscal. Il n'y a eu aucun versement à ce titre au cours de l'exercice 2009.

## Formation

En 2009, 789 heures de cours ont été suivies par 36 stagiaires, principalement dans les domaines linguistique, informatique et financier.

Parmi ces 789 heures, 438 ont été prises dans le cadre du Droit Individuel de Formation par 12 stagiaires.

## Œuvres sociales

Le budget global consacré aux activités sociales et culturelles s'est élevé à € 118 862, auquel s'ajoute, pour Gaumont, le coût du restaurant « interentreprise » de € 11 201.

## Hygiène et sécurité : concerne les locaux de Gaumont sis à Neuilly/Seine

Le CHSCT s'est réuni les 25 mars, 24 juin, 30 septembre et 16 décembre 2009.

A l'automne, la vaccination contre la grippe saisonnière a été proposée aux salariés désireux d'en bénéficier. 25 salariés se sont fait vacciner.

## Options de souscription d'actions Gaumont

Depuis décembre 1987, Gaumont a institué huit plans de souscription d'actions au profit d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil de surveillance qui ne bénéficie d'aucun plan.

L'Assemblée générale mixte de Gaumont du 10 avril 2009 a fait procéder le 17 avril 2009 à un versement de dividende de € 0,30 par action, par prélèvement sur les réserves libres de la Société. Conformément aux dispositions légales prévues pour préserver l'intégralité des droits des salariés, un ajustement du prix d'offre et du nombre d'actions restant à souscrire a été effectué.





- **ACTIVITE 2009**
- Rapport de gestion du Directoire

Les caractéristiques de l'ensemble des plans de souscription d'actions en cours au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

Plans d'options	Attributions				Options		
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides
	Prix	Nombre	Prix	Nombre			
Plan I (Décembre 87)	€ 60,98	35 000	€ 21,78	97 141	20 368	76 773	-
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	€ 91,47	5 804	€ 32,62	16 889	13 163	3 726	-
Plan III (ajusté) (Février 93)	€ 57,93	37 496	€ 21,78	100 001	-	100 001	-
Plan IV (Février 95)	€ 38,11	30 000	€ 38,11	30 000	-	30 000	-
Plan V (ajusté) (Février 96)	€ 50,31	104 000	€ 49,67	105 350	38 494	58 853	8 004
Plan VI (ajusté) (Mars 98)	€ 64,03	168 000	€ 63,21	170 226	79 044	72 936	18 246
Plan VII (ajusté) (Avril 02)	€ 48,00	165 000	€ 47,39	167 233	103 915	38 220	25 098
Plan VIII (ajusté) (Février 05)	€ 64,00	196 750	€ 63,30	199 370	63 328	2 027	134 015
<b>TOTAL</b>		<b>742 050</b>		<b>886 210</b>	<b>318 312</b>	<b>382 536</b>	<b>185 363</b>
<b>Capital au 31 décembre 2009 = 4 271 516 actions</b>							
<b>En pourcentage de capital</b>				<b>20,75 %</b>	<b>7,45 %</b>	<b>8,96 %</b>	<b>4,34 %</b>

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, les informations relatives aux options consenties et levées durant l'exercice 2009, concernant les mandataires sociaux ainsi que les dix salariés non mandataires sociaux, figurent dans un rapport spécial présenté par le Directoire à l'Assemblée générale.



Le tableau ci-dessous résume les principales informations concernant ces options de souscription ou d'achat d'actions :

	Plan I	Plan II	Plan III	Plan IV	Plan V	Plan VI	Plan VII	Plan VIII
Date d'Assemblée générale	03.12.87	03.12.87	27.05.91	02.06.94	02.06.94	25.04.96	30.04.98	29.04.04
Date d'attribution	03.12.87 <sup>(1)</sup>	23.12.88 <sup>(1)</sup>	18.02.93 <sup>(1)</sup>	16.02.95 <sup>(1)</sup>	15.02.96 <sup>(1)</sup>	12.03.98 <sup>(1)</sup>	09.04.02 <sup>(1)</sup>	28.02.05 <sup>(2)</sup>
Type d'option	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription	Souscription
Nombre total d'options attribuées	35 000	5 804	37 496	30 000	104 000	168 000	165 000	196 750
Nombre total d'options attribuées ajusté des opérations ultérieures	97 141	16 889	100 001	30 000	105 350	170 226	167 233	199 370
Nombre cumulé d'options annulées au 31.12.09	20 368	13 163	-	-	38 494	79 044	103 915	63 328
Nombre cumulé d'options exercées au 31.12.09	76 773	3 726	100 001	30 000	58 853	72 936	38 220	2 027 <sup>(3)</sup>
Nombre d'options restant en circulation au 31.12.09	-	-	-	-	8 004	18 246	25 098	134 015
Dont nombre d'options pouvant être souscrites par les mandataires sociaux (dans sa composition actuelle)	-	-	-	-	1 013	2 027	3 040	60 780
• Sidonie Dumas	-	-	-	-	1 013	2 027	3 040	30 390
• Christophe Riandee	-	-	-	-	-	-	-	30 390
Dont nombre d'options pouvant être souscrites par les dix salariés de la Société dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé <sup>(4)</sup>	-	-	-	-	6 991	16 219	12 357	35 468
Point de départ d'exercice des options	03.12.87	23.12.88	18.02.98	16.02.00	15.02.01	12.03.03	09.04.06	28.02.09
Date d'expiration	02.12.02	22.12.03	17.02.43	15.02.45	14.02.46	11.03.48	08.04.46	27.02.49
Prix d'exercice (en euro)	€ 21,78	€ 32,62	€ 21,78	€ 38,11	€ 49,67	€ 63,21	€ 47,39	€ 63,30

(1) Conseil d'administration.

(2) Directoire.

(3) Exercice anticipé d'options.

(4) Lorsque plus de dix salariés sont concernés à égalité, le nombre indiqué tient compte de tous les intéressés (dont les personnes qui ont quitté la Société).



- **ACTIVITE 2009**
- Rapport de gestion du Directoire

## Informations concernant les mandataires sociaux

### Liste des fonctions et mandats des membres du Directoire et du Conseil de surveillance durant l'exercice 2009

#### Directoire

##### **Sidonie Dumas**

**42 ans**

*Adresse professionnelle :*  
30, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine  
France

##### *Fonctions ou mandats exercés dans la Société :*

- **Présidente du Directoire** depuis le 27 juillet 2004, renouvelée le 27 avril 2006, puis le 7 mai 2008 pour une durée de deux ans

##### *Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :*

- **Représentante légale** de Gaumont, Gérante de Gaumont Vidéo
- **Représentante légale** de Gaumont, Présidente de Gaumont Musiques
- **Représentante permanente** de Gaumont, Membre du Comité de direction d'EuroPalaces
- **Gérante** de Gaumont International, Editions La Marguerite, Les Films du Dauphin, Les Films du Loup, Prestations et Services, SCI Forest, Alphanim Musique
- **Membre du Comité de direction** de Gaumont Pathé Archives
- **Présidente du Conseil d'administration** d'Alphanim et de Léonis Productions (depuis le 6 janvier 2009)
- **Présidente** d'Alphanim Digital
- **Directeur général** d'Alphanim (du 29 avril 2009 au 31 décembre 2009)

##### *Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :*

- Néant

##### **Christophe Riandee**

**41 ans**

*Adresse professionnelle :*  
30, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine  
France

##### *Fonctions ou mandats exercés dans la Société :*

- **Membre du Directoire**, ayant le titre de Directeur général depuis le 27 juillet 2004, renouvelé le 27 avril 2006, puis le 7 mai 2008 pour une durée de deux ans

##### *Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :*

- **Représentant permanent** de Gaumont, Gérant de Gaumont Vidéo
- **Représentant permanent** de Les Films du Loup, Membre du Comité de direction d'EuroPalaces
- **Membre du Comité de direction** de Gaumont Pathé Archives
- **Administrateur** d'Alphanim et de Léonis Productions (depuis le 6 janvier 2009)
- **Vice-Président** de Gaumont Inc. (USA), Gaumont Distribution Inc. (USA) et The Visitors Inc. (USA)

##### *Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :*

- **Administrateur** du Théâtre du Châtelet

## Conseil de surveillance

### Nicolas Seydoux

70 ans

Adresse professionnelle :  
30, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine  
France

#### Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

- **Président du Conseil de surveillance** depuis le 27 juillet 2004, renouvelé le 10 avril 2009 pour une durée de trois ans
- **Président du Comité des nominations et des rémunérations**

#### Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

- **Président** de Gaumont Inc. (USA), Gaumont Distribution Inc. (USA) et The Visitors Inc. (USA)
- **Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :**
- **Président** de Ciné Par (actionnaire majoritaire de Gaumont), Socipar et SCA Grands Vins de Pazac
- **Président** de l'Association Forum d'Avignon et de l'Association de la lutte contre la piraterie audiovisuelle
- **Vice-Président du Conseil de surveillance** d'Arte France
- **Administrateur** de la Société Civile du Val Richer, de la Cinémathèque Française et de la Fondation des Diaconesses de Reuilly
- **Président** de la Fondation C Génial

### Marie Seydoux

68 ans

Adresse professionnelle :  
30, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine  
France

#### Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

- **Vice-Présidente du Conseil de surveillance** depuis le 27 juillet 2004, renouvelée le 10 avril 2009 pour une durée de quatre ans

#### Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

- Néant

#### Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

- Néant

### Thierry Dassault

52 ans

Adresse professionnelle :  
9, rond-point des Champs-Élysées  
Marcel Dassault  
75008 Paris  
France

#### Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

- **Membre du Conseil de surveillance** depuis le 27 avril 2006, pour une durée de quatre ans

#### Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

- Néant

#### Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

- **Président et membre du Conseil d'administration** de Keynectis
- **Administrateur** de Socpresse (Le Figaro)
- **Membre du Conseil de surveillance** du Groupe Industriel Marcel Dassault et de la Société du Journal des Finances
- **Représentant permanent** de SC TDH au Conseil de Halys

### Antoine Gallimard

62 ans

Adresse professionnelle :  
5, rue Sébastien Bottin  
75007 Paris  
France

#### Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

- **Membre du Conseil de surveillance** depuis le 27 juillet 2004, renouvelé le 10 avril 2009 pour une durée de quatre ans
- **Président du Comité d'audit** (jusqu'au 10 avril 2009)
- **Membre du Comité des nominations et des rémunérations**

#### Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

- Néant

#### Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

- **Administrateur** du Groupe Eyrolles, Electre, Scérèn et BNF
- **Président** de Gallimard Jeunesse (jusqu'au 14 mai 2009)
- **Président** de Eden Livres (depuis le 9 juillet 2009)
- **Représentant permanent** des Editions Gallimard au conseil de P.O.L. Editeur, de Madrigall aux conseils des Editions de la table ronde et de Mercure de France

### Michel Seydoux

62 ans

Adresse professionnelle :  
Groupe MSI  
19, rue de la Trémoille  
75008 Paris  
France

#### Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

- **Membre du Conseil de surveillance** depuis le 27 juillet 2004, renouvelé le 10 avril 2009 pour une durée de trois ans
- **Membre du Comité des nominations et des rémunérations** (depuis le 10 avril 2009)

#### Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

- Néant

#### Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

- **Président** de MSI et Citadelle Invest
- **Président du Conseil d'administration** de LOSC Lille Métropole et de Socle
- **Membre du Conseil de direction** de Pathé
- **Membre du Comité de direction** de Gaya Rive Gauche et de Lepapivore
- **Gérant** de Camera One, JSI, SCI du Domaine de Luchin, SEBI, Groupement Forestier les Cabrettes et SNC FMS
- **Représentant** de MSI, administrateur de Airport Communication
- **Représentant** de MSI, associé Gérant de MSEB et Cie
- **Associé Gérant** de Liberté 25 Citadelle
- **Fondé de pouvoir** de la Société Navale Industrielle et de Plaisance



## • ACTIVITE 2009

• Rapport de gestion du Directoire

### Bertrand Siguier

68 ans

Adresse professionnelle :  
191, rue de l'Université  
75007 Paris  
France

#### Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

- **Membre du Conseil de surveillance** depuis le 27 juillet 2004, renouvelé le 10 avril 2009 pour une durée de deux ans
- **Membre du Comité d'audit**
- **Membre du Comité des nominations et des rémunérations** (jusqu'au 10 avril 2009)

#### Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

- Néant

#### Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

- **Administrateur** de HM Editions
- **Directeur** de Beacon Communications (Japon), Capital Advertising (Inde), Saatchi & Saatchi (Corée) et Publicis Yorum (Turquie)

### Pénélope Tavernier

43 ans

Adresse professionnelle :  
Chemin de Haute Brise 1A  
1012 Lausanne  
Suisse

#### Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

- **Membre du Conseil de surveillance** depuis le 27 juillet 2004, renouvelée le 10 avril 2009 pour une durée de deux ans

#### Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

- Néant

#### Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

- **Présidente** de Léman Hélicoptères (Suisse) (jusqu'au 31 décembre 2009)
- **Administrateur** de UMA Food and Beverages

### Marc Tessier

63 ans

Adresse professionnelle :  
27, rue d'Orléans  
92200 Neuilly-sur-Seine  
France

#### Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

- **Membre du Conseil de surveillance** depuis le 27 avril 2006, pour une durée de quatre ans
- **Président du Comité d'audit** (depuis le 10 avril 2009)

#### Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

- Néant

#### Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

- **Président** d'Ensemble TV (SAS éditrice de la chaîne locale IDF1)
- **Représentant permanent** de J2H au Conseil d'administration de Netgem SA
- **Président** de Video Futur Entertainment Group SA
- **Président** du Forum des Images
- **Censeur au Conseil d'administration** de G7 Entreprises SA
- **Administrateur** de Netgem
- **Administrateur honoraire** de l'IDATE
- **Représentant permanent** de Netgem au Conseil d'administration de Mediamax SA (Belgique)

### Jean Todt

63 ans

Adresse professionnelle :  
8, rue Clément Marot  
75008 Paris  
France

#### Fonctions ou mandats exercés dans la Société :

- **Membre du Conseil de surveillance** depuis le 27 juillet 2004, renouvelé le 10 avril 2009 pour une durée de quatre ans

#### Autres fonctions ou mandats exercés dans le Groupe :

- Néant

#### Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe :

- **Président du Conseil d'administration** de Ferrari West Europe (jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2009)
- **Membre du Conseil de surveillance** du Groupe Lucien Barrière, de la Compagnie financière Saint-Honoré (SA du Groupe Compagnie Financière Edmond de Rothschild)
- **Président** de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA)
- **Vice-Président** de la Fondation ICM – Institut du Cerveau et de la Moelle épinière
- **Membre du Conseil d'administration** de la Société des Amis du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris
- **Président** de eSafety Aware (FIA)
- **Membre du Conseil** des Trustees de FIA Foundation for the Automobile and Society
- **Membre du Conseil consultatif** de Hangar Bicocca (Italie)

## Rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

L'ensemble des membres du Directoire cumule un contrat de travail avec un mandat social.

Fonction	Rémunération <sup>(1)</sup>	Montants	Montants	Montants	Montants	Critère de la rémunération variable	Avantages en nature <sup>(3)</sup> (en euros)		Attribution de stock-options (en nombre d'options)		
		versés <sup>(2)</sup>	comptabilisés	versés <sup>(2)</sup>	comptabilisés		2009	2008	2009	2008	
Sidonie Dumas	Fixe	100 000	100 000	100 000	100 000	% du résultat consolidé part du Groupe avant impôts & éléments exceptionnels de l'exercice précédent					
	Présidente du Directoire	Variable	37 869	231 218	-		37 869				
	<b>Sous-total mandataire social</b>		<b>137 869</b>	<b>331 218</b>	<b>100 000</b>		<b>137 869</b>				
	Directrice	Fixe	200 684	200 684	200 787		200 787				
		Variable	-	-	-		-				
<b>Sous-total</b>		<b>200 684</b>	<b>200 684</b>	<b>200 787</b>	<b>200 787</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>338 553</b>	<b>531 902</b>	<b>300 787</b>	<b>338 656</b>		-	-	-	-	
Christophe Riandee	Fixe	100 000	100 000	100 000	100 000	% du résultat consolidé part du Groupe avant impôts & éléments exceptionnels de l'exercice précédent					
	Membre du Directoire	Variable	37 869	231 218	-		37 869				
	<b>Sous-total mandataire social</b>		<b>137 869</b>	<b>331 218</b>	<b>100 000</b>		<b>137 869</b>				
	Directeur	Fixe	200 683	200 683	200 774		200 774	4 428	4 428	-	-
		Variable	-	-	-		-				
<b>Sous-total</b>		<b>200 683</b>	<b>200 683</b>	<b>200 774</b>	<b>200 774</b>						
<b>TOTAL</b>		<b>338 552</b>	<b>531 901</b>	<b>300 774</b>	<b>338 643</b>		<b>4 428</b>	<b>4 428</b>	-	-	

(1) Avant prélèvements sociaux et fiscaux.

(2) Montant versés = tous les montants versés par Gaumont au cours de l'exercice, étant précisé que la part variable allouée au titre d'un exercice est effectivement versée au cours de l'exercice suivant.

(3) Les avantages en nature consistent en la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

En dehors des jetons de présence, seuls le Président et la Vice-Présidente perçoivent des rémunérations.

Aucune rémunération et aucun jeton de présence n'ont été versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées ou contrôlantes au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.



## ACTIVITE 2009

Rapport de gestion du Directoire

Fonction au sein du Conseil de surveillance	Rémunération + Jetons de présence <sup>(1)</sup>	Montant versés <sup>(2)</sup>	Montant comptabilisés	Montant versés <sup>(2)</sup>	Montant comptabilisés	Critère de la rémunération variable	
		(en euros)	(en euros)	(en euros)	(en euros)		
		2009		2008			
Nicolas Seydoux	Président	Fixe	450 000	450 000	450 000	450 000	% du résultat consolidé part du Groupe avant impôts & éléments exceptionnels de l'exercice précédent
		Variable	75 738	462 436	0	75 738	
		Jetons de présence <sup>(4)</sup>	20 000	20 000	16 000	20 000	
	<b>TOTAL</b>		<b>545 738</b>	<b>932 436</b>	<b>466 000</b>	<b>545 738</b>	
Marie Seydoux	Vice-Présidente	Fixe	50 000	50 000	50 000	50 000	
		Variable	-	-	-	-	
		Jetons de présence <sup>(4)</sup>	20 000	20 000	16 000	20 000	
	<b>TOTAL</b>		<b>70 000</b>	<b>70 000</b>	<b>66 000</b>	<b>70 000</b>	
Thierry Dassault	Membre	Jetons de présence <sup>(4)</sup>	20 000	20 000	16 000	20 000	
Antoine Gallimard	Membre	Jetons de présence <sup>(4)</sup>	20 000	20 000	16 000	20 000	
Michel Seydoux	Membre	Jetons de présence <sup>(4)</sup>	20 000	20 000	16 000	20 000	
Bertrand Siguier	Membre	Jetons de présence <sup>(4)</sup>	20 000	20 000	16 000	20 000	
Pénélope Tavernier	Membre	Jetons de présence <sup>(4)</sup>	20 000	20 000	16 000	20 000	
Marc Tessier	Membre	Jetons de présence <sup>(4)</sup>	20 000	20 000	16 000	20 000	
Jean Todt	Membre	Jetons de présence <sup>(4)</sup>	20 000	20 000	16 000	20 000	
<b>TOTAL JETONS DE PRESENCE</b>			<b>180 000</b>	<b>180 000</b>	<b>144 000</b>	<b>180 000</b>	

(1) Avant prélèvements sociaux et fiscaux.

(2) Montant versés = tous les montants versés par Gaumont au cours de l'exercice, étant précisé que la part variable allouée au titre d'un exercice est effectivement versée au cours de l'exercice suivant.

(3) Les avantages en nature consistent en la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

(4) Jetons de présence alloués au titre d'un exercice de façon égalitaire entre chaque membre du Conseil de surveillance et versés au cours de l'exercice suivant.

Le 18 novembre 2004, le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations, a alloué, au Président du Conseil de surveillance et à chacun des membres du Directoire, une rémunération variable correspondant à un pourcentage du résultat consolidé part du Groupe avant impôts et éléments exceptionnels.

### Sommes provisionnées pour pensions, retraites ou autres avantages

Au même titre et dans les mêmes conditions que les salariés de Gaumont, les membres du Directoire pourront bénéficier d'une indemnité légale de fin de carrière.

Le montant global des engagements de retraite provisionné dans les comptes au 31 décembre 2009 au bénéfice des membres du Directoire s'élève à € 71 587 contre € 100 858 au 31 décembre 2008. Cette baisse est liée à la diminution de nombre de membres du Directoire en 2009.

### Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux

Il n'existe aucune prime d'arrivée ou de départ, ni de régime de retraite complémentaire à ce jour en vigueur pour les mandataires sociaux.

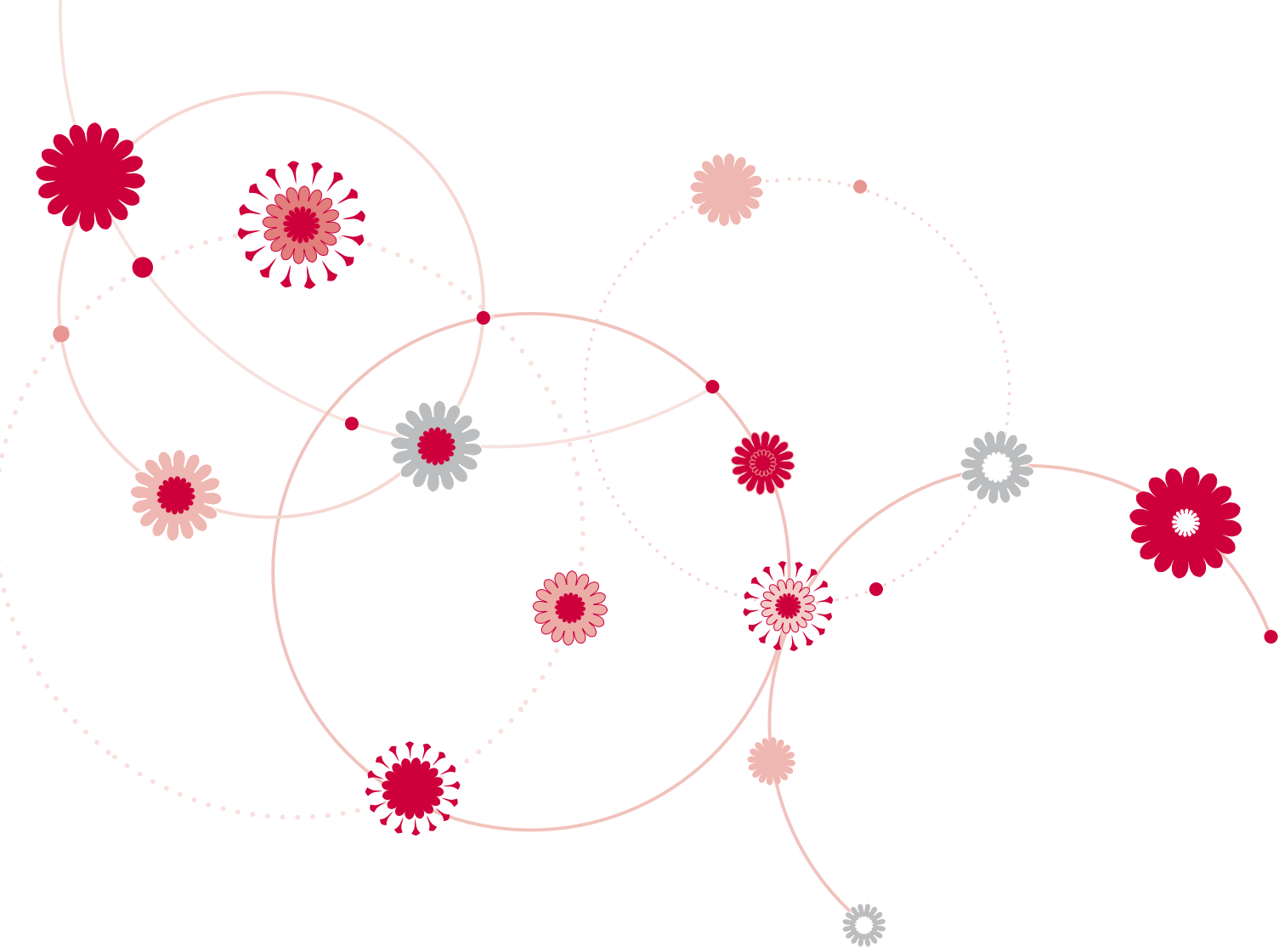
## Résultats de la société Gaumont au cours des cinq derniers exercices

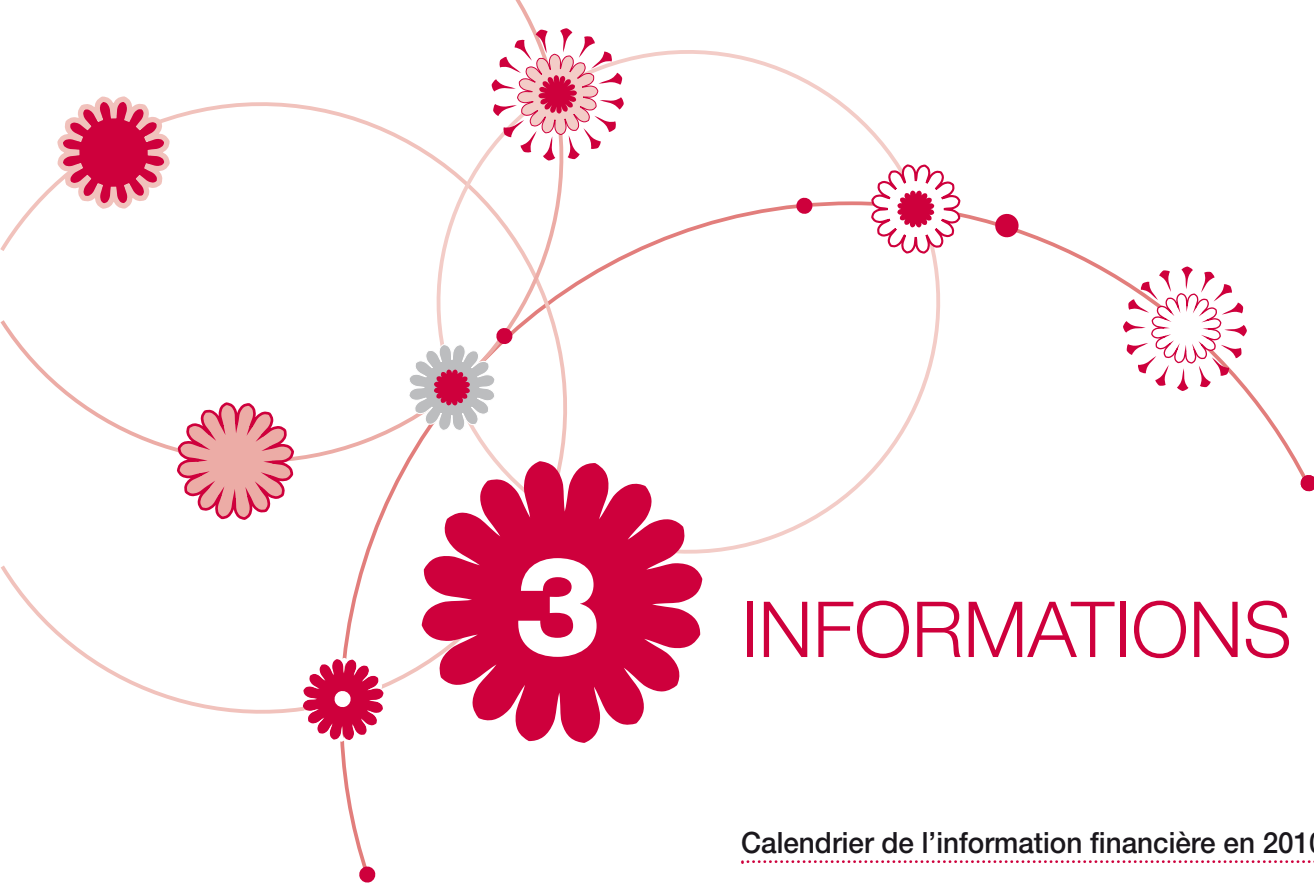
Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats financiers de la Société (en euro) au titre des cinq derniers exercices.

Nature des indications	31.12.09	31.12.08	31.12.07	31.12.06	31.12.05
<b>I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	34 172 128	34 172 128	34 159 336	33 982 408	33 774 376
b) Nombre d'actions émises	4 271 516	4 271 516	4 269 917	4 247 801	4 221 797
<b>II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	63 424 209	79 045 142	59 613 551	101 738 417	65 186 628
b) Bénéfice avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	38 679 605	48 848 627	34 649 150	74 241 429	61 128 980
c) Impôts sur les bénéfices	1 472 277	929 944	1 880 227	2 106 976	2 734 020
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	- 15 618 049	- 21 967 156	- 17 867 822	15 959 107	2 350 356
f) Montant des bénéfices distribués	1 281 451	1 280 975	4 247 801	2 533 078	2 479 078
<b>III - RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE ACTION</b>					
a) Bénéfice après impôts, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	9,40	11,65	8,56	17,97	15,13
b) Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	- 3,66	- 5,14	- 4,18	3,76	0,56
c) Dividende net versé à chaque action	0,30	0,3	1	0,6	0,6
<b>IV - PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés (effectif moyen)	113	119	107	91	87
b) Montant de la masse salariale	8 784 402	7 555 563	6 596 659	8 138 447	6 279 540
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	2 863 232	2 961 278	2 428 147	2 521 391	2 207 808

Le Directoire remercie l'ensemble du personnel pour le concours qu'il a apporté aux diverses activités de la Société ainsi que ceux qui ont contribué au bon fonctionnement des institutions légales : Comité d'entreprise, Oeuvres Sociales et Délégations Professionnelles.







# 3

## INFORMATIONS DES ACTIONNAIRES

Calendrier de l'information financière en 2010 48

Documents accessibles au public 49

Dividendes 51



## INFORMATIONS DES ACTIONNAIRES

Calendrier de l'information financière en 2010

# \* Calendrier de l'information financière en 2010

## Publication des chiffres d'affaires

---

**15 février** : Chiffre d'affaires annuel 2009 et du 4<sup>e</sup> trimestre 2009 société mère et comptes consolidés.

**12 mai** : Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2010 société mère et comptes consolidés.

**28 juillet** : Chiffre d'affaires du 2<sup>e</sup> trimestre 2010 société mère et comptes consolidés.

**15 novembre** : Chiffre d'affaires du 3<sup>e</sup> trimestre 2010 société mère et comptes consolidés.

## Publication des comptes

---

**18 juin** : Comptes annuels 2009 définitifs société mère et consolidés.

**28 juillet** : Comptes semestriels 2010 consolidés.

## Assemblée générale des actionnaires

---

**6 mai** : Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.



## \* Documents accessibles au public

Tous les documents mis à la disposition des actionnaires et du public, dans les conditions légales, peuvent être consultés au siège social de Gaumont, 30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

Des exemplaires du présent Document de référence sont disponibles sans frais auprès de Gaumont, ainsi que sur les sites internet de Gaumont ([www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr)) et de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

L'information réglementée est accessible sur le site : [www.gaumont.fr/gaumont/finance.cfm](http://www.gaumont.fr/gaumont/finance.cfm).

### Document d'information annuel

En application de l'article 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le tableau suivant présente la liste de toutes les informations rendues publiques par Gaumont, au cours des douze derniers mois (du 1<sup>er</sup> mai 2009 au 30 avril 2010), pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

### 1. Informations disponibles sur les sites internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de Gaumont ([www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr))

Date	Information
30.04.10	Document de référence 2009
21.04.10	Avis de convocation à l'Assemblée générale mixte du 06.05.10 Convocation des actionnaires à l'Assemblée générale mixte du 06.05.10 Modalités de mise à disposition des documents préparatoires de l'Assemblée générale mixte du 06.05.10
15.04.10	Déclaration du nombre total de droits de vote (mars 2010)
31.03.10	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée générale mixte du 06.05.10
11.03.10	Résultats annuels 2009 consolidés
22.02.10	Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31.12.09
15.02.10	Chiffres d'affaires du 4 <sup>e</sup> trimestre 2009 société mère et comptes consolidés Déclaration du nombre total de droits de vote (janvier 2010)
21.01.10	Règlements intérieurs du Conseil de surveillance, du Comité d'audit et du Comité des nominations et des rémunérations adoptés par le Conseil de surveillance du 10.04.2009
15.01.10	Déclaration du nombre total de droits de vote (décembre 2009)
26.11.09	Déclaration d'opération sur titres par un dirigeant de Gaumont
30.10.09	Chiffres d'affaires du 3 <sup>e</sup> trimestre 2009 société mère et comptes consolidés Rapport financier semestriel 2009
31.07.09	Communiqué de mise à disposition du rapport financier semestriel 2009 Déclaration d'opérations sur titres par un dirigeant de Gaumont
28.07.09	Chiffres d'affaires du 2 <sup>e</sup> trimestre 2009 société mère et comptes consolidés Résultats semestriels 2009 consolidés
16.07.09	Bilan du contrat de liquidité au 30.06.09
15.07.09	Déclaration du nombre total de droits de vote (juin 2009)
10.07.09	Procès-verbal de l'Assemblée générale mixte du 10.04.2009
15.06.09	Déclaration du nombre total de droits de vote (mai 2009)
15.05.09	Déclaration du nombre total de droits de vote (avril 2009)



## INFORMATIONS DES ACTIONNAIRES

Documents accessibles au public

### 2. Publicité financière

Date	Information	Support
31.03.10	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée générale mixte du 06.05.10	<i>Les Echos</i>
11.03.10	Résultats annuels 2009 consolidés	<i>Les Echos</i>
28.07.09	Résultats semestriels 2009 consolidés	<i>Les Echos</i>

### 3. Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) disponibles sur le site internet ([balo.journal-officiel.gouv.fr](http://balo.journal-officiel.gouv.fr)) et aux Petites Affiches

Date	Information
21.04.10	Avis de convocation à l'Assemblée générale mixte du 06.05.10 ( <i>Petites Affiches</i> n° 78)
31.03.10	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée générale mixte du 06.05.10 ( <i>BALO</i> n° 39)
27.05.09	Avis d'approbation des comptes annuels 2008 société mère et consolidés par l'Assemblée générale mixte du 10.04.09 ( <i>BALO</i> n° 63)
11.05.09	Modifications statutaires suite Assemblée générale mixte du 10.04.09 ( <i>Petites Affiches</i> n° 92-93)
	Renouvellement de sept membres du Conseil de surveillance suite Assemblée générale mixte du 10.04.09 ( <i>Petites Affiches</i> n° 92-93)
	Renouvellement du Président et de la Vice-Présidente du Conseil de surveillance suite Conseil de surveillance du 10.04.09 ( <i>Petites Affiches</i> n° 92-93)

### 4. Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre

Date	Information
13.05.09	Comptes annuels 2008 société mère et consolidés et rapports correspondants, affectation du résultat (extrait PV de l'Assemblée générale mixte du 10.04.09)
11.05.09	Statuts à jour (extrait PV de l'Assemblée générale mixte du 10.04.09)
	Renouvellement de sept membres du Conseil de surveillance (extrait PV de l'Assemblée générale mixte du 10.04.09)
	Renouvellement du Président et de la Vice-Présidente du Conseil de surveillance (extrait PV du Conseil de surveillance du 10.04.09)

### 5. Informations mises à disposition des actionnaires préalablement à la tenue des Assemblées générales

#### Information

Rapports du Directoire
Observations du Conseil de surveillance
Rapport du Président du Conseil de surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société
Texte des projets de résolutions
Résultats financiers au cours des 5 derniers exercices
Comptes annuels sociaux et annexe
Comptes annuels consolidés et annexe
Rapports des Commissaires aux comptes
Fiches des membres du Conseil de surveillance
Fiches des membres du Directoire
Liste des actionnaires nominatifs



## Dividendes

Le Directoire proposera à l'Assemblée générale du 6 mai 2010 un dividende de € 0,30 par action.

Le détachement et la mise en paiement du coupon auraient lieu respectivement les 7 mai 2010 et 14 mai 2010 en cas de vote positif de l'Assemblée.

Le montant total de la distribution proposée s'élève à € 1 281 454,80 comme en 2009.

### Evolution du dividende

Années	Nombre de titres rémunérés	Dividendes versés au titre de l'exercice fiscal (en euros)		
		Net	Avoir fiscal	Total
2004	4 131 797	0,60	-	0,60
2005	4 221 797	0,60	-	0,60
2006	4 247 801	1,00	-	1,00
2007	4 269 917	0,30	-	0,30
2008	4 271 516	0,30	-	0,30
<b>2009</b>	<b>4 271 516</b>	<b>0,30 <sup>(1)</sup></b>	<b>-</b>	<b>0,30 <sup>(1)</sup></b>

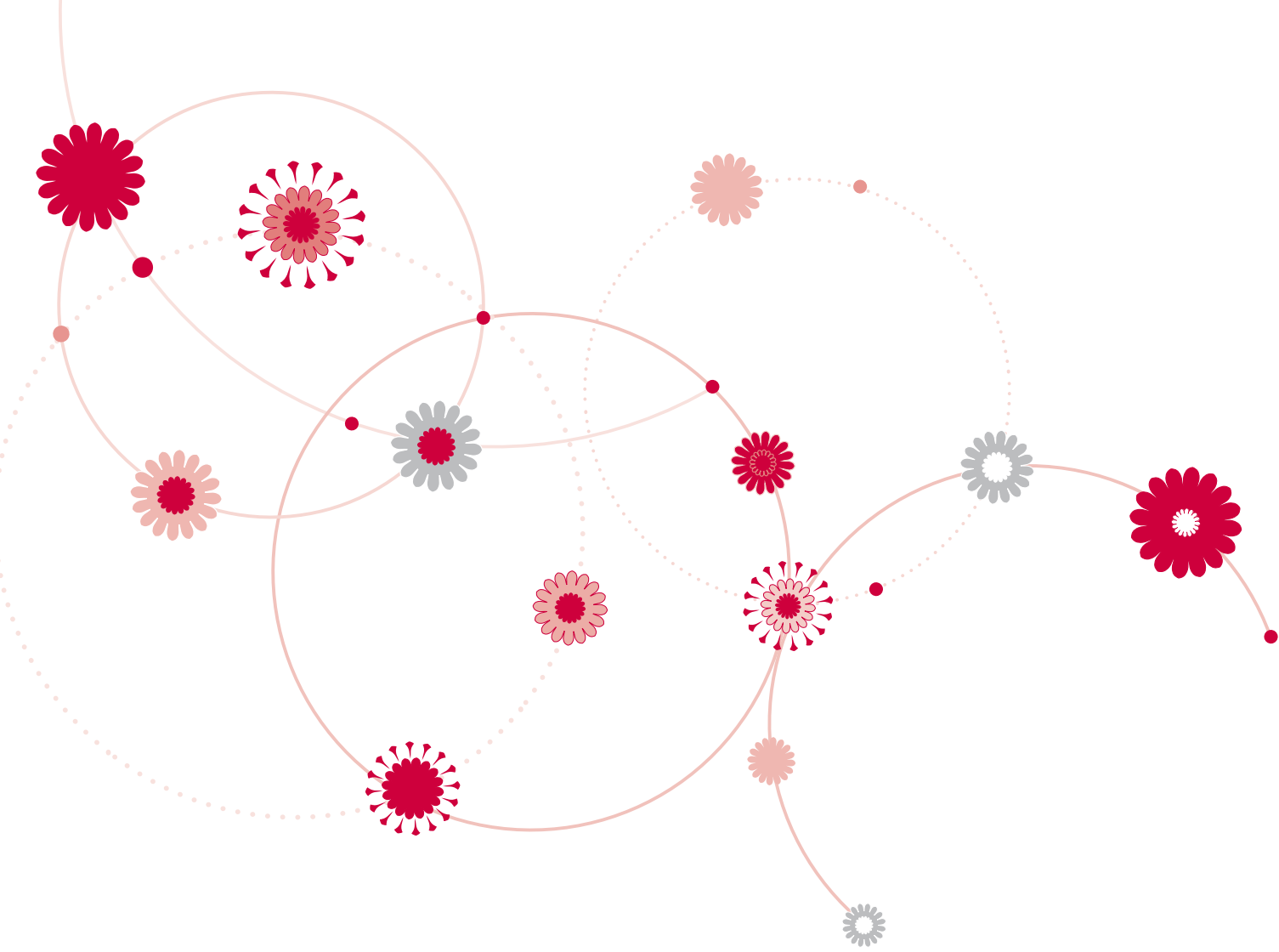
(1) Proposition soumise à l'approbation de l'Assemblée générale du 6 mai 2010.

### Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution des dividendes à venir est fondée sur différents critères notamment les besoins d'investissement de la Société, sa situation financière et la pratique du marché.

### Délai de prescription des dividendes

Tout dividende non réclamé dans les cinq ans suivant son exigibilité, est prescrit dans les conditions prévues par la loi (article 2277 du Code civil). Les dividendes dont le paiement n'a pas été demandé sont versés au Trésor.







# 4

## COMPTES CONSOLIDÉS

<u>Etat de la situation financière consolidée</u>	<u>54</u>	<u>Annexe aux comptes consolidés</u>	<u>61</u>
		1. Le Groupe Gaumont	61
		2. Principes et méthodes comptables	63
		3. Notes sur l'état de la situation financière consolidée	71
		4. Notes sur le compte de résultat consolidé	82
		5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie	87
		6. Autres informations	92
<u>Compte de résultat consolidé</u>	<u>56</u>		
<u>Etat du résultat global</u>	<u>57</u>		
<u>Variations des capitaux propres consolidés</u>	<u>58</u>	<u>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</u>	<u>108</u>
<u>Tableau des flux de trésorerie consolidés</u>	<u>60</u>		

## \* Etat de la situation financière consolidée

<b>Actif (en milliers d'euros)</b>	<b>Note</b>	<b>31.12.09</b>	<b>31.12.08</b>	<b>31.12.07</b>
Ecarts d'acquisition nets	3.1	17 106	16 579	15 608
Films et droits audiovisuels nets	3.2	104 428	107 010	120 892
Autres immobilisations incorporelles nettes	3.3	708	850	950
Immobilisations corporelles nettes	3.4	33 322	34 972	35 726
Mises en équivalence	3.5	185 950	170 675	158 959
Autres actifs financiers nets	3.6	459	533	3 548
Actifs d'impôts non courants	4.8.3	3 294	2 886	2 768
<b>Actifs non courants</b>		<b>345 267</b>	<b>333 505</b>	<b>338 451</b>
Stocks	3.7	162	271	-
Créances clients nettes	3.8	33 999	35 923	39 671
Actifs d'impôts courants	3.8	2 770	2 420	2 969
Autres créances nettes et autres actifs financiers courants	3.8	23 511	23 006	28 346
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.9	9 413	5 819	3 723
<b>Actifs courants</b>		<b>69 855</b>	<b>67 439</b>	<b>74 709</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>415 122</b>	<b>400 944</b>	<b>413 160</b>

<b>Passif</b> (en milliers d'euros)	<b>Note</b>	<b>31.12.09</b>	<b>31.12.08</b>	<b>31.12.07</b>
Capital		34 172	34 172	34 159
Réserves et résultat (part du Groupe)		182 407	173 439	171 490
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>		<b>216 579</b>	<b>207 611</b>	<b>205 649</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>		<b>2 635</b>	<b>2 869</b>	<b>2 810</b>
<b>Capitaux propres</b>	3.10	<b>219 214</b>	<b>210 480</b>	<b>208 459</b>
Provisions non courantes	3.11	2 046	1 789	1 781
Passifs d'impôts non courants	4.8.3	3 112	3 235	2 961
Dettes financières à plus d'un an	3.12	9 862	14 979	19 722
Autres dettes non courantes	3.13	1 562	1 654	1 732
<b>Passifs non courants</b>		<b>16 582</b>	<b>21 657</b>	<b>26 196</b>
Provisions courantes	3.11	2 363	2 155	3 115
Dettes financières à moins d'un an	3.12	100 427	96 044	103 734
Fournisseurs	3.13	16 992	17 694	22 910
Passifs d'impôts courants	3.13	-	53	-
Autres dettes	3.13	59 544	52 861	48 746
<b>Passifs courants</b>		<b>179 326</b>	<b>168 807</b>	<b>178 505</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>415 122</b>	<b>400 944</b>	<b>413 160</b>

## Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	31.12.09	31.12.08	31.12.07
<b>Chiffre d'affaires</b>	4.1	<b>93 666</b>	<b>105 063</b>	<b>72 891</b>
Achats		- 2 883	- 2 929	- 2 300
Charges de personnel	4.2	- 22 014	- 21 612	- 13 842
Autres produits et charges opérationnels courants	4.3	- 16 128	- 18 967	- 30 197
Dépreciations, amortissements et provisions	4.4	- 58 566	- 68 465	- 48 306
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>- 5 925</b>	<b>- 6 910</b>	<b>- 21 754</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	4.5	968	247	- 253
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>- 4 957</b>	<b>- 6 663</b>	<b>- 22 007</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		42	35	203
Coût de l'endettement financier brut		- 3 479	- 6 157	- 3 105
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>- 3 437</b>	<b>- 6 122</b>	<b>- 2 902</b>
Autres produits et charges financiers	4.6	1 325	2 575	3 907
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4.7	17 475	12 127	12 200
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>10 406</b>	<b>1 917</b>	<b>- 8 802</b>
Impôts	4.8	411	374	1 901
<b>RESULTAT NET</b>		<b>10 817</b>	<b>2 291</b>	<b>- 6 901</b>
Dont part des minoritaires		- 62	195	153
Dont part du Groupe		10 879	2 096	- 7 054
<b>Résultat net (part du Groupe) par action</b>				
- Nombre moyen d'actions en circulation	4.9	4 271 516	4 270 834	4 263 649
- En euro par action		2,55	0,49	- 1,65
<b>Résultat net (part du Groupe) dilué par action</b>				
- Nombre potentiel moyen d'actions	4.9	4 271 516	4 481 857	4 479 719
- En euro par action		2,55	0,47	- 1,57

## \* Etat du résultat global

(en milliers d'euros)

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
<b>Résultat net</b>	<b>10 817</b>	<b>2 291</b>	<b>- 6 901</b>
<b>Autres éléments du résultat global :</b>			
<b>Différence de conversion</b>	<b>- 84</b>	<b>127</b>	<b>- 231</b>
<b>Actifs disponibles à la vente</b>			
- Mouvements de la période comptabilisés en capitaux propres	-	-	-
- Ajustement de reclassements relatifs aux montants inclus dans le résultat	-	-	-
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>			
- Mouvements de la période comptabilisés en capitaux propres	-	-	-
- Ajustement de reclassements relatifs aux montants inclus dans le résultat	-	-	-
<b>Réévaluation d'actifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Ecarts actuariels</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises associées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Impôts sur les éléments reconnus directement en capitaux propres	-	-	-
<b>TOTAL DU RESULTAT NET GLOBAL RECONNU EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>- 84</b>	<b>127</b>	<b>- 231</b>
<b>TOTAL DU RESULTAT GLOBAL POUR LA PERIODE</b>	<b>10 733</b>	<b>2 418</b>	<b>- 7 132</b>

### > VENTILATION DU RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE

(en milliers d'euros)

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Actionnaires de l'entité	10 795	2 223	- 7 285
Intérêts minoritaires	- 62	195	153
<b>RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE</b>	<b>10 733</b>	<b>2 418</b>	<b>- 7 132</b>

## Variations des capitaux propres consolidés

Variations des capitaux propres (en milliers d'euros)	Part du Groupe						Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital <sup>(1)</sup>	Réserves et résultats consolidés	Résultats enregistrés directement en capitaux propres <sup>(2)</sup>	Total capitaux propres	Intérêts minoritaires	
<b>AU 31 DECEMBRE 2007</b>	<b>34 159</b>	<b>27 667</b>	<b>120 008</b>	<b>23 815</b>	<b>205 649</b>	<b>2 810</b>	<b>208 459</b>
Variation de la réserve de conversion	-	-	-	127	127	-	127
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	127	127	-	127
Résultat net de la période	-	-	2 096	-	2 096	195	2 291
<b>Total des produits et charges de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 096</b>	<b>127</b>	<b>2 223</b>	<b>195</b>	<b>2 418</b>
Opérations sur capital <sup>(3)</sup>	13	64	-	-	77	-	77
Paiements fondés sur des actions	-	-	947	-	947	-	947
Dividendes	-	-	- 1 281	-	- 1 281	- 136	- 1 417
Autres	-	-	-	- 4	- 4	-	- 4
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>13</b>	<b>64</b>	<b>- 334</b>	<b>- 4</b>	<b>- 261</b>	<b>- 136</b>	<b>- 397</b>
<b>AU 31 DECEMBRE 2008</b>	<b>34 172</b>	<b>27 731</b>	<b>121 770</b>	<b>23 938</b>	<b>207 611</b>	<b>2 869</b>	<b>210 480</b>
Variation de la réserve de conversion	-	-	-	- 84	- 84	-	- 84
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	- 84	- 84	-	- 84
Résultat net de la période	-	-	10 879	-	10 879	- 62	10 817
<b>Total des produits et charges de la période</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10 879</b>	<b>- 84</b>	<b>10 795</b>	<b>- 62</b>	<b>10 733</b>
Opérations sur capital <sup>(3)</sup>	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	- 546	-	- 546	-	- 546
Dividendes	-	-	- 1 281	-	- 1 281	- 172	- 1 453
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 1 827</b>	<b>-</b>	<b>- 1 827</b>	<b>- 172</b>	<b>- 1 999</b>
<b>AU 31 DECEMBRE 2009</b>	<b>34 172</b>	<b>27 731</b>	<b>130 822</b>	<b>23 854</b>	<b>216 579</b>	<b>2 635</b>	<b>219 214</b>

(1) Primes d'émission, primes d'apport, primes de fusion, réserves légales.

(2) Résultats enregistrés directement en capitaux propres incluant les réévaluations sur immobilisations corporelles et incorporelles (IAS 16 et IAS 38) et les variations d'écarts de conversion.

(3) Exercices d'options de souscription d'actions.

**Variations des intérêts minoritaires**

(en milliers d'euros)

	<b>Réserves</b>	<b>Résultat</b>	<b>Intérêts minoritaires</b>
<b>AU 31 DECEMBRE 2007</b>	<b>2 657</b>	<b>153</b>	<b>2 810</b>
Affectation du résultat de la période précédente	153	- 153	-
Résultat net de la période	-	195	195
<b>Total des produits et charges de la période</b>	<b>153</b>	<b>42</b>	<b>195</b>
Dividendes	- 136	-	- 136
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>- 136</b>	<b>-</b>	<b>- 136</b>
<b>AU 31 DECEMBRE 2008</b>	<b>2 674</b>	<b>195</b>	<b>2 869</b>
Affectation du résultat de la période précédente	195	- 195	0
Résultat net de la période	-	- 62	- 62
<b>Total des produits et charges de la période</b>	<b>195</b>	<b>- 257</b>	<b>- 62</b>
Dividendes	- 172	-	- 172
<b>Transactions avec les actionnaires</b>	<b>- 172</b>	<b>-</b>	<b>- 172</b>
<b>AU 31 DECEMBRE 2009</b>	<b>2 697</b>	<b>- 62</b>	<b>2 635</b>



## \* Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)

	Note	31.12.09	31.12.08	31.12.07
<b>Opérations d'exploitation</b>				
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)		10 817	2 291	- 6 901
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.1	57 945	68 060	49 772
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	3.1	294	-	-
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	3.14	- 277	744	181
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		- 546	947	895
Résultat net des cessions d'immobilisations		- 965	- 229	- 185
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		- 17 475	- 12 127	- 12 200
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	5.2	2 185	342	422
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôts</b>		<b>51 979</b>	<b>60 028</b>	<b>31 984</b>
Coût de l'endettement financier net		3 437	6 122	2 902
Charges d'impôts (y compris impôts différés)		- 411	- 375	- 1 901
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>		<b>55 005</b>	<b>65 775</b>	<b>32 985</b>
Impôts versés		- 198	- 427	- 722
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5.3	5 516	9 308	2 234
<b>(A) FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE</b>		<b>60 323</b>	<b>74 656</b>	<b>34 497</b>
<b>Opérations d'investissement</b>				
Cessions d'immobilisations		1 290	635	1 141
Acquisitions d'immobilisations	5.4	- 53 002	- 51 823	- 78 438
Variation des dettes sur immobilisations	5.5	1 766	- 1 032	- 1 352
Incidence des variations de périmètre nette de la trésorerie acquise	5.6	- 747	- 376	- 28 867
<b>(B) FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		<b>- 50 693</b>	<b>- 52 596</b>	<b>- 107 516</b>
<b>Opérations de financement</b>				
Augmentation de capital de Gaumont SA		-	76	1 103
Dividendes versés aux actionnaires de Gaumont SA		- 1 281	- 1 281	- 4 248
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés consolidées		- 172	- 136	- 169
Variation des dettes financières		2 765	- 10 702	73 354
Intérêts payés		- 3 141	- 6 122	- 2 902
<b>(C) FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		<b>- 1 829</b>	<b>- 18 165</b>	<b>67 138</b>
<b>(D) INCIDENCE DES VARIATIONS DES COURS DES DEVICES</b>		<b>- 71</b>	<b>105</b>	<b>- 185</b>
<b>VARIATION GLOBALE DE LA TRESORERIE : (A) + (B) + (C) + (D)</b>		<b>7 730</b>	<b>4 000</b>	<b>- 6 066</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		5 819	3 723	4 377
Soldes créditeurs de banques à l'ouverture		- 4 513	- 6 417	- 1 005
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>		<b>1 306</b>	<b>- 2 694</b>	<b>3 372</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		9 413	5 819	3 723
Soldes créditeurs de banques à la clôture		- 377	- 4 513	- 6 417
<b>Trésorerie à la clôture</b>		<b>9 036</b>	<b>1 306</b>	<b>- 2 694</b>
<b>Variation globale de la trésorerie</b>		<b>7 730</b>	<b>4 000</b>	<b>- 6 066</b>

# \* Annexe aux comptes consolidés

## 1. Le Groupe Gaumont

### 1.1. Activités du Groupe

Gaumont et ses filiales ont pour activités principales la production, la distribution de films cinématographiques, l'exploitation de droits et l'exploitation de salles de cinéma assurée par la société EuroPalaces mise en équivalence.

Gaumont est également présente dans le domaine de la production de films et séries d'animation grâce à l'acquisition de la société Alphanim fin 2007, et dans la production de fictions télévisuelles par l'acquisition de 75 % des titres de la société Léonis Productions au début de l'année 2009.

### 1.2. Périmètre de consolidation

#### 1.2.1. Evolution du périmètre de consolidation

Le 6 janvier 2009, Gaumont a acquis 75 % des titres composant le capital social de la société Léonis Productions pour un montant de k€ 600, dont le règlement est étalé sur 2 ans avec paiement de k€ 300 à la date d'acquisition. Le coût de la transaction s'élève à k€ 690 y compris k€ 90 de frais d'acquisition des titres. Par ailleurs, un compte courant a été racheté pour k€ 90. 25 % du capital reste détenu par le minoritaire. A la date d'acquisition, le Groupe s'est engagé irrévocablement à lui acheter l'intégralité de ses titres, et inversement, le minoritaire s'est engagé à vendre ses titres au Groupe durant la période d'option. L'option est exercable à l'expiration de la période d'inaliénabilité des titres fixée à 5 ans et 60 jours à compter du 6 janvier 2009.

Les actions faisant l'objet de l'engagement de rachat ont été évaluées selon la formule prévue au contrat devant permettre d'appréhender au mieux la juste valeur de ces actions à la date de transaction. Cette évaluation basée sur l'estimation des résultats de 2012 et 2013 pourra faire l'objet de modifications ultérieurement. Conformément à la norme IAS 32, le Groupe a comptabilisé la dette relative à l'option de vente évaluée à la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option soit k€ 186, en contrepartie de la diminution des intérêts minoritaires pour k€ 55 et d'un écart d'acquisition de k€ 131. Les variations ultérieures de la dette seront constatées en résultat financier pour les variations liées à l'effet de la désactualisation et en écart d'acquisition pour celles liées aux changements d'estimation du prix d'exercice. L'actualisation de la dette est effectuée en utilisant un taux approprié à la nature de l'activité, soit 10,5 %.

La date de première consolidation a été fixée au 6 janvier 2009, date de la prise de contrôle.

L'allocation définitive du prix d'acquisition se présente comme suit (en milliers d'euros) :

<b>Coût d'acquisition (A)</b>	<b>690</b>
<i>Juste valeur de l'actif</i>	931
<i>Juste valeur du passif</i>	- 932
<b>Situation nette après ajustements de juste valeur</b>	<b>- 1</b>
Pourcentage de situation nette acquise	75 %
<b>Situation nette acquise après ajustements de juste valeur (B)</b>	<b>- 1</b>
<b>Ecart d'acquisition (G=A-B)</b>	<b>691</b>
Juste valeur du put retraité des intérêts minoritaires	131
<b>ECART D'ACQUISITION GLOBAL</b>	<b>822</b>

## 1.2.2. Sociétés consolidées

Société et forme	Siège social	Siren	% intérêt	% contrôle	Méthode intégration
<b>Société mère</b>					
Gaumont SA	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	562 018 002	100	Sté mère	I.G.
<b>Sociétés françaises</b>					
<b>Production Cinéma et Télévision</b>					
Alphanim SA	8, avenue des Minimes, 94300 Vincennes	411 459 811	100	100	I.G.
Gaumont International SARL	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	340 538 693	100	100	I.G.
Léonis Productions	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	484 734 371	75	75	I.G.
Les Films du Dauphin SARL	5, rue du Colisée, 75008 Paris	352 072 904	100	100	I.G.
Les Films du Loup SNC	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	322 996 257	100	100	I.G.
Prestations et Services SARL	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	612 022 004	100	100	I.G.
<b>Distribution</b>					
Arkéion Films SAS	10-12, rue de Chartres, 92200 Neuilly/Seine	382 651 123	100	100	I.G.
Gaumont Vidéo SNC	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	384 171 567	100	100	I.G.
<b>Exploitation</b>					
EuroPalaces SAS	2, rue Lamennais, 75008 Paris	392 962 304	34	34	M.E.Q.
<b>Musique</b>					
Alphanim Musique SARL	8, avenue des Minimes, 94300 Vincennes	411 459 811	100	100	I.G.
Editions La Marguerite SARL	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	602 024 150	100	100	I.G.
Gaumont Musiques SAS	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	494 535 255	100	100	I.G.
<b>Archives</b>					
Gaumont Pathé Archives SAS	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	444 567 218	57,5	57,5	I.G.
<b>Multimédia</b>					
Alphanim Digital SAS	8, avenue des Minimes, 94300 Vincennes	431 232 099	100	100	I.G.
<b>Immobilier</b>					
Forest SCI	30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly/Seine	785 421 801	100	100	I.G.
<b>Sociétés étrangères</b>					
<b>Etats-Unis</b>					
Gaumont Inc.	520 West 43rd Street, New York, NY 10036	Etats-Unis	100	100	I.G.
Lincoln Cinema Associates	1886 Broadway, New York, NY 10023	Etats-Unis	31,95	31,95	M.E.Q.

I.G. : Intégration Globale.

M.E.Q. : Mise en équivalence.

## 2. Principes et méthodes comptables

### 2.1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2009 ont été préparés conformément aux *International Financial Reporting Standards* (IFRS) tels qu'adoptés par l'Union européenne et applicables à cette date.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2009 et disponibles sur le site : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission).

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, à l'exception des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Ils résultent de l'application :

- de toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;
- des options retenues et des exemptions utilisées lors de la transition aux IFRS :
  - évaluation à la juste valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2004 de certains terrains et constructions,
  - non-retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004,
  - comptabilisation dans les capitaux propres d'ouverture des écarts actuariels relatifs aux retraites et avantages assimilés existant au 1<sup>er</sup> janvier 2004,
  - non retraitement des plans d'options de souscription attribués par le Groupe à certains de ses dirigeants et salariés émis avant le 7 novembre 2002,
  - reclassement des réserves de conversion au 1<sup>er</sup> janvier 2004, relatif à la conversion en euro des comptes des filiales ayant une devise étrangère comme monnaie de fonctionnement, dans les réserves consolidées.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros notés k€ sauf indication contraire.

Les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2009 ont été arrêtés par le Directoire en date du 1<sup>er</sup> mars 2010 et examinés par le Conseil de surveillance du 10 mars 2010. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 6 mai 2010.

### 2.2. Effet des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, à l'exception des amendements des normes IFRS et interprétations IFRIC suivantes, d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

- Révision d'IAS 1 – Présentation des états financiers ;
- IFRS 8 - Secteurs opérationnels ;
- Révision d'IAS 23 – Coûts d'emprunts ;
- IFRIC 11 – IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe ;

- IFRIC 13 – Programmes de fidélisation de la clientèle ;
- Amendement d'IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions : conditions d'acquisition et d'annulation ;
- IFRIC 14 – IAS 19 – le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction ;
- Amendements d'IAS 32 et IAS 1 – Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation ;
- Amendement d'IFRS 2 – Conditions d'acquisition des droits et annulation ;
- Amendements d'IAS 39 et IFRS 7 – Reclassement d'actifs financiers ;
- Amendements d'IFRIC 9 et IAS 39 – Réexamen de dérivés incorporés ;
- Amendements d'IFRS 1 et IAS 27 – Coût d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée ;
- Amendement d'IFRS 7 – Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers ;
- Améliorations des IFRS (mai 2008).

Outre la modification de la présentation des états financiers conformément à l'amendement d'IAS 1, l'application de ces normes ou interprétations n'a pas eu d'effet sur les comptes consolidés du groupe Gaumont qui, notamment, capitalisait déjà les intérêts financiers sur les films.

L'application d'IAS 1 révisée n'a eu aucune incidence sur la situation financière du Groupe mais a simplement modifié la présentation de ses états financiers :

- le bilan a été renommé « état de la situation financière » ;
- les produits et charges comptabilisés au cours de la période sont présentés dans deux états : le compte de résultat consolidé similaire à l'exercice passé et l'état du résultat global consolidé partant du résultat consolidé et présentant les gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres (ex : écart de conversion) ;
- le tableau des variations des capitaux propres consolidés distingue les autres éléments du résultat global des transactions avec les actionnaires.

### 2.3. Textes qui ne sont pas d'application obligatoire au 31 décembre 2009 et non appliqués par anticipation

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2009, le groupe Gaumont a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- IFRS 3 (Révisée) : Regroupements d'entreprises ;
- IAS 27 (Révisée) - Etats financiers consolidés et individuels ;
- Amendement d'IAS 39 – Eléments éligibles à une opération de couverture ;
- IFRS 1 réorganisée ;
- Amendement d'IAS 32 – Classement des émissions de droits ;
- IFRIC 12 - Accords de concession de services publics ;
- IFRIC 15 - Contrats de construction de biens immobiliers ;
- IFRIC 16 - Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger ;

## COMPTES CONSOLIDES

Annexe aux comptes consolidés

- IFRIC 17 - Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires ;
- IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients.

Gaumont estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

### 2.4. Effet des normes, amendements et interprétations publiées par l'IASB mais non encore endossés par l'Union européenne au 31 décembre 2009

S'agissant des textes publiés par l'IASB au 31 décembre 2009 mais ne faisant pas encore partie du référentiel IFRS endossé par l'Union européenne, le groupe Gaumont a décidé de ne pas utiliser la faculté offerte par la Commission européenne de les appliquer de manière anticipée.

### 2.5. Modification des comptes au 31 décembre 2007

Les coûts de fabrication des DVD figurent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 dans le poste « Achats » du compte de résultat. Pour permettre la comparaison avec l'exercice précédent, ces coûts qui figuraient dans le poste « Autres produits et charges opérationnels courants » ont été reclassés sur la ligne « Achats » pour un montant de k€ 1 736 au 31 décembre 2007.

### 2.6. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

### 2.7. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés conduit la direction du Groupe à faire des estimations et formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et passifs à la date d'arrêté des comptes que sur ceux des produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers consolidés de Gaumont peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations retenues concernent la valorisation des actifs corporels et incorporels, l'amortissement des films (cf. note 2.12), l'évaluation des provisions sur les clients et autres créances (cf. note 2.17), la reconnaissance d'actifs d'impôts différés (cf. note 2.22), et les provisions courantes et non courantes (cf. note 3.11).

## 2.8. Consolidation

La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés intègrent les comptes de Gaumont et de ses filiales après élimination des soldes et opérations intra-groupe.

### 2.8.1. Participation dans les filiales

Les sociétés dans lesquelles Gaumont exerce directement ou indirectement un contrôle sont consolidées. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires dans l'état de situation financière consolidée et au compte de résultat consolidé.

### 2.8.2. Participation dans les entreprises associées

Les sociétés dans lesquelles Gaumont exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence, l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus. Sont également mises en équivalence les sociétés pour lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint.

Les pertes d'une entité mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du Groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le Groupe a une obligation contractuelle de couvrir ces pertes ; ou
- le Groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

## 2.9. Méthode de conversion des éléments en devises

### 2.9.1. Etats financiers des filiales étrangères

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale (monnaie de l'environnement économique dans lequel l'entité opère).

Leur état de situation financière est converti en euro au cours de clôture ; leur compte de résultat est converti au cours de change moyen de la période clôturée. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en « Réserve de conversion » dans les capitaux propres consolidés.

### 2.9.2. Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ». En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires de l'état de situation financière sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en compte de résultat.

## 2.10. Regroupements d'entreprises

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1<sup>er</sup> janvier 2004) conformément à l'option offerte par IFRS 1.

Conformément à la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés (y compris pour la part des minoritaires). L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels évalués à leur juste valeur est comptabilisé en écart d'acquisition.

## 2.11. Ecart d'acquisition

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le Groupe finalise l'analyse des écarts de première consolidation au cours de la période de 12 mois suivant la date d'acquisition, et au terme de laquelle l'allocation du prix d'acquisition est réputée définitive.

L'écart d'acquisition est affecté au plus petit groupe identifiable d'actifs ou unités génératrices de trésorerie.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet, à chaque clôture annuelle, d'un test de dépréciation. Le test de dépréciation est réalisé pour la ou les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de la ou des unités génératrices de trésorerie.

La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur (généralement le prix de marché), nette des coûts de cession, et la valeur d'utilité déterminée en utilisant notamment la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés.

Pour l'activité cinématographique et l'activité des films et séries d'animation :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur des périodes de 2 ans ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés à l'infini par application d'un "taux de croissance" de 2 % ;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux approprié à la nature de l'activité, soit 7,5 % (même taux qu'en 2008).

Pour l'activité de fictions audiovisuelles :

- les flux de trésorerie sont ceux des plans établis sur des périodes de 2 ans ;
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés sur 7 ans et sans valeur terminale par application d'un "taux de croissance" de 2 % ;
- l'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux approprié à la nature de l'activité, soit 10,5 %.

Si les valeurs comptables de l'unité génératrice de trésorerie excèdent la valeur recouvrable, les actifs de l'unité génératrice de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont imputées en priorité à l'écart d'acquisition et inscrites en « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Concernant le cas particulier de l'activité exploitation en salles, le Groupe applique une méthode conforme aux usages de la profession, qui consiste à déterminer la juste valeur nette des coûts de cession selon deux méthodes d'évaluation :

- l'une fondée sur un multiple du chiffre d'affaires ;
- l'autre basée sur un multiple de l'Ebitda normatif diminué de la dette nette.

Les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés sur la ligne « Mises en équivalence ».

## 2.12. Immobilisations incorporelles et corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles » et à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur nette recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation incorporelle ou corporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inscrits au poste « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

### 2.12.1. Films et droits audiovisuels

#### 2.12.1.1. Films cinématographiques et droits audiovisuels

La valeur brute des films cinématographiques et droits audiovisuels, inscrite dans l'état de situation financière, correspond aux éléments suivants :

- productions de films dont Gaumont est producteur délégué, destinées à être exploitées, en France ou à l'étranger, par tous procédés audiovisuels ;
- parts de coproduction françaises ou étrangères ;
- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle ;

et comprend, à partir de la fin du tournage :

- les montants investis nets des apports des coproducteurs dans les films, lorsque Gaumont est intervenue dans la production de l'œuvre comme producteur délégué ;
- le montant d'acquisition de droits incorporels et corporels, lorsque Gaumont n'est pas intervenue dans la production de l'œuvre.



## COMPTES CONSOLIDES

Annexe aux comptes consolidés

Le coût immobilisé des films comprend les frais financiers encourus pendant la période de production, ainsi qu'une quote-part de frais de structure qui sont directement rattachables aux productions.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales. Les recettes nettes totales comprennent, sur une durée de dix ans d'exploitation, la part revenant au Groupe des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

De même, une provision pour dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours s'il s'avère que le budget initialement prévu fait l'objet d'un dépassement significatif ou si, pour des films ayant été exploités entre la clôture et l'arrêté des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

Les frais de sortie des films en salles (frais de marketing et frais de copie) sont comptabilisés en charges.

### 2.12.1.2. Séries d'animation et fictions audiovisuelles

La valeur brute des séries comprend le coût de l'investissement réalisé par la Société, net des apports des coproducteurs dans les séries et fictions.

La base amortissable prise en compte pour le calcul de l'amortissement est égale au coût de production immobilisé diminué des subventions acquises et remboursables qui sont amorties respectivement dès la première année et en fonction des remboursements futurs.

L'amortissement des séries est déterminé, série par série, en fonction des prévisions de recettes futures sur une période de sept ans maximum.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes totales.

A la date de clôture des comptes, les séries font l'objet d'un test de dépréciation consistant à comparer la valeur nette comptable des séries aux prévisions de recettes nettes revenant à la Société. Si la valeur nette comptable est inférieure aux ventes prévisionnelles, l'évaluation est considérée comme étant satisfaisante. Si en revanche, la valeur nette comptable est supérieure aux prévisions de ventes, un amortissement complémentaire ou une provision pour dépréciation est comptabilisé.

### 2.12.2. Frais préliminaires

Les frais préliminaires représentent les dépenses engagées avant la décision de mise en production, tels que recherches de sujets, talents et repérages nécessaires au développement des projets.

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », ces frais préliminaires sont enregistrés en charges de l'exercice.

### 2.12.3. Encours de production

#### 2.12.3.1. Films cinématographiques

Les encours de production centralisent l'ensemble des coûts directs et des frais financiers engagés pour produire le film jusqu'à la fin du tournage, ainsi qu'une quote-part de frais de structure directement rattachables aux productions.

#### 2.12.3.2. Séries d'animation et fictions audiovisuelles

Le fait générateur du transfert d'« Immobilisations en cours » à « Immobilisations terminées » est la livraison et l'acceptation « technique » de tous les épisodes de la série par le diffuseur (la chaîne de télévision).

### 2.12.4. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent :

- les logiciels acquis, amortis entre un et trois ans ;
- les droits musicaux, amortis sur deux ans : 75 % la première année et 25 % la suivante, ou linéairement sur cinq ans dans le cas de rachat de catalogues.

### 2.12.5. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition, à l'exception de certaines immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 1978.

Le Groupe a opté dans le cadre de la première application des normes IFRS (IFRS 1) pour l'évaluation à la juste valeur comme coût présumé de certains terrains et constructions situés au cœur du quartier des affaires parisien. Il s'agit :

- du siège social de Gaumont sis à Neuilly-sur-Seine ;
- de l'immeuble sis 5 rue du Colisée à Paris (8<sup>e</sup>) ;
- du cinéma Gaumont Ambassade situé sur les Champs-Élysées à Paris (8<sup>e</sup>).

Ces réévaluations ont été réalisées sur la base d'expertises indépendantes.

La norme IAS 16 prévoit notamment :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation ;
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

**Durées d'utilisation (en années)**

• Constructions <sup>(1)</sup>	25 à 40 ans
• Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
• Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles	4 à 8 ans

(1) Les constructions ayant fait l'objet d'une évaluation à la juste valeur comme coût présumé dans le cadre du passage aux normes IFRS sont amorties sur 40 ans à compter de la première application de ces normes.

### 2.13. Mises en équivalence

Le poste « Mises en équivalence » est représentatif de la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) ré-estimés éventuellement des écarts d'évaluation des sociétés concernées.

En application de la norme IAS 28, ce poste comprend également les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence (cf. note 2.11).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur la ligne « Résultat des sociétés mises en équivalence ».

### 2.14. Autres actifs financiers

Cette catégorie inclut :

- les titres de participation :

Ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de Bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une provision pour dépréciation irréversible est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

- les créances rattachées à des participations, les prêts « aide à la construction », les autres prêts, les dépôts et cautionnements :

Leur valeur dans l'état de situation financière, évaluée au coût amorti comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement.

### 2.15. Dépréciation des actifs

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les valeurs comptables des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles sont testées dès l'apparition d'indice de perte de valeur, et passées en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition.

Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur recouvrable.

### 2.16. Stocks

Les stocks de DVD sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée, qui correspond à leur valeur d'acquisition, ou de leur valeur de réalisation.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

### 2.17. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme irrécouvrables.

### 2.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les caisses et les parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme, eu égard à l'intention de la direction, et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Conformément à la norme IAS 39 « Instruments financiers », ces parts d'OPCVM de trésorerie sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en « Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie »).

### 2.19. Provisions courantes

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision pour risques et charges est constituée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être évalué de façon fiable.



## 2.20. Provisions non courantes

### 2.20.1. Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », il est calculé, par des actuaires indépendants, selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- d'une hypothèse de date de départ à la retraite fixée à soixante-trois ans pour les cadres et agents de maîtrise et soixante et un ans pour les employés ;
- du taux de rotation ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture, basé sur les taux des obligations à long terme du secteur privé (« Euro zone AA rated corporate bonds + 10 years »).

La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût de l'actualisation de l'engagement existant à l'ouverture de l'exercice et des gains et pertes actuariels générés, est constatée en « Charges de personnel ».

La Société adopte la méthode conduisant à comptabiliser par résultat de façon systématique tous les écarts actuariels générés sur la période en cours.

### 2.20.2. Gratifications liées à l'ancienneté

Le Groupe évalue également ses engagements liés aux primes accordées sous réserve de certaines conditions d'ancienneté. La valeur de ses engagements est calculée en appliquant la méthode et les hypothèses utilisées pour les évaluations des indemnités de fin de carrière décrites ci-dessus.

## 2.21. Plans de souscription d'actions

Des options de souscription d'actions sont accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 « Paiements en actions », la juste valeur des options attribuées est évaluée à la date d'octroi sur la base du modèle mathématique de Black & Scholes. Cette juste valeur est enregistrée en « Charges de personnel » linéairement - sur la période d'acquisition des droits - avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 1 « Première application du référentiel IFRS », seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont évalués et comptabilisés en « Charges de personnel ». Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 ne sont pas évalués et restent non comptabilisés.

## 2.22. Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable.

Les impôts différés actifs sur les déficits fiscaux sont constatés lorsque leur récupération est probable et ceci sur la base de prévisions d'activité récentes.

Les actifs d'impôts différés font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur utilisation future n'est pas probable.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

Au titre de la Contribution Economique Territoriale introduite par la loi de finances 2010 et notamment de l'une de ses deux composantes, à savoir la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), le Groupe la considère comme une charge opérationnelle n'entrant pas dans le champ d'application d'IAS 12. Ainsi aucun impôt différé passif n'est à constater.

## 2.23. Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change. Ces instruments comprennent des accords de swap de taux d'intérêt, ainsi que des options de change, qui ne sont pas considérés dans le cadre de la norme IAS 39 comme des instruments de couverture.

En conséquence, la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée dans l'état de situation financière en « Autres créances » ou « Autres dettes » (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente).

La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

## 2.24. Evaluation des passifs financiers

Conformément à la norme IAS 39, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, sur la base du taux d'intérêt effectif de l'opération, incluant le coût des frais d'émission d'emprunt.

Selon la norme IAS 32, lorsque le Groupe s'est engagé irrévocablement et inconditionnellement à acheter auprès des minoritaires d'une filiale l'intégralité des titres (« promesse d'achat ») et inversement, les minoritaires de la filiale se sont engagés à vendre au Groupe l'intégralité des titres (« promesse de vente »), les engagements de rachats sur intérêts minoritaires (« puts ») sont considérés comme une dette. Le Groupe comptabilise un passif financier en contrepartie de la diminution des intérêts minoritaires et le cas échéant en écarts d'acquisition pour le solde. La dette financière fait l'objet d'une actualisation.

## 2.25. Soficas

Les « parts producteurs » des Soficas garanties par Gaumont sont inscrites pour leur valeur nominale, conformément à la norme IAS 20, au passif de l'état de situation financière au poste « Autres dettes courantes ». Les reversements des parts de recettes auxquelles elles ont droit sont imputés directement sur ce poste.

## 2.26. Structure de l'état de situation financière consolidée

L'application de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » rend obligatoire la distinction courants/non courants des éléments de l'état de situation financière.

En conséquence, l'état de situation financière consolidée présente :

- les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non courants ;
- les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non courants.

## 2.27. Secteurs opérationnels

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » se substitue à la norme IAS 14 « Informations sectorielles ». L'information segmentée telle que définie par la norme IFRS 8 doit s'appuyer sur l'information de gestion interne, en particulier celle mise à la disposition de l'organe de direction ultime du Groupe. Après avoir identifié ses segments opérationnels, ainsi que les données chiffrées correspondantes mises à la disposition de la Direction générale, le Groupe présente une information segmentée respectant les critères de la norme IFRS 8 qui est similaire à l'information sectorielle présentée au cours des exercices précédents. Les modes d'évaluation des données chiffrées par segment opérationnel sont conformes aux principes et méthodes retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

L'organisation du Groupe s'articule autour de ses différents métiers. Le Groupe Gaumont opère dans trois domaines d'activité qui constituent ses secteurs opérationnels :

- la production et la distribution de films cinématographiques, qui comprend les différentes phases d'exploitation d'un film : distribution en salles, en TV et en vidéo tant en France qu'à l'international ;
- la production et la distribution audiovisuelles de films, de séries d'animation et de fictions à travers ses filiales Alphanim et Léonis Productions dont les modes de financement et les principes de mise en production sont différents ;
- l'exploitation de salles de cinéma via sa participation au sein d'EuroPalaces.

## 2.28. Chiffre d'affaires

### 2.28.1. Activité de production cinématographique (films)

Les recettes liées à l'exploitation des films sont constatées dès lors que les droits sont ouverts conformément aux critères suivants :

#### Salles France

Les locations de films aux salles de cinéma sont constatées sur la base des entrées en salles hebdomadaires.

#### Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles.

A la clôture, une provision est constatée au titre des retours estimés et des remises accordées aux clients. Cette provision est comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires.

#### Vidéo à la demande France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits en vidéo à la demande locative est pris en compte sur la base des actes payants mensuels.

#### Télévision France

Conformément à la norme IAS 18.14, les cessions de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés, c'est-à-dire après signature des contrats de cession, à la date d'acceptation du matériel de diffusion et à partir de l'ouverture des droits, excepté pour les préventes où les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la 1<sup>re</sup> exploitation en salles de l'œuvre, sous réserve de la signature des contrats et de l'acceptation du matériel de diffusion.

#### International

Conformément à la norme IAS 18.14, les recettes liées aux ventes de droits à l'international sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés, c'est-à-dire après signature des contrats, à la date de livraison du matériel, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des redevances de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client, excepté pour les préventes où les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la 1<sup>re</sup> exploitation en salles de l'œuvre, sous réserve de la signature des contrats et de l'acceptation du matériel de diffusion.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance dans l'état de situation financière au poste « Autres dettes ».

## COMPTES CONSOLIDES

Annexe aux comptes consolidés

### 2.28.2. Activité de production audiovisuelle (séries d'animation et fictions)

Les recettes liées aux ventes de droits de séries et de fictions audiovisuelles sont constatées conformément aux critères suivants :

#### Télévision France

Conformément à la norme IAS 18.14, les cessions de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés, c'est-à-dire après signature des contrats de cession, à la date d'acceptation du matériel de diffusion et à partir de l'ouverture des droits, excepté pour les préventes, partie intégrante du financement de l'œuvre, où les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la livraison et de l'acceptation du matériel de diffusion, indépendamment de la fenêtre d'ouverture des droits.

#### International

Conformément à la norme IAS 18.14, les recettes liées aux ventes de droits à l'international sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés, c'est-à-dire après signature des contrats, à la date de livraison du matériel, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des redevances de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client, excepté pour les préventes où les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la livraison et de l'acceptation du matériel de diffusion, indépendamment de la fenêtre d'ouverture des droits.

### 2.29. Soutien financier de l'industrie cinématographique et de l'industrie audiovisuelle

Les films sont générateurs de soutien financier du fait de leur exploitation commerciale en salles, de leur diffusion télévisuelle et de leur exploitation vidéo. Le soutien financier à la production, à la distribution et à l'édition vidéo est enregistré au même rythme que le chiffre d'affaires des films qui le génère. Il est comptabilisé à l'actif de l'état de situation financière au poste « Autres créances » en contrepartie d'une subvention d'exploitation. Le fonds de soutien investi dans la production de nouveaux films est comptabilisé en diminution du poste « Autres créances ».

Il en est de même pour le compte de soutien à l'industrie des programmes audiovisuels (COSIP). Le soutien financier à la production d'œuvres audiovisuelles est enregistré au même rythme que les recettes des séries et fictions qui le génèrent.

### 2.30. Subventions

Les subventions perçues, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent et de la date de livraison et d'acceptation des séries et fictions par les télédiffuseurs pour les œuvres audiovisuelles.

### 2.31. Crédit d'impôt cinéma et audiovisuel

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques et audiovisuelles, est constaté dans les comptes consolidés en résultat opérationnel courant à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre cinématographique concernée et à compter de la date de livraison et d'acceptation de l'œuvre audiovisuelle concernée, au *pro rata* de l'amortissement économique.

### 2.32. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel intègre le résultat opérationnel courant, les autres produits ou charges opérationnels non courants, comprenant les résultats sur cessions et les dépréciations d'actifs non courants incorporels (y compris les écarts d'acquisition) et corporels.

### 2.33. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net inclut les charges d'intérêt sur les dettes financières brutes et les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

### 2.34. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change (autres que ceux relatifs aux opérations d'exploitation, classés dans le résultat opérationnel courant), les dividendes reçus des participations non consolidées, les résultats sur cessions et les dépréciations des actifs financiers non courants.

### 2.35. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Les éventuelles provisions résultant des tests de dépréciation des écarts d'acquisition sur titres mis en équivalence sont intégrées au résultat présenté sur cette ligne.

### 2.36. Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat par du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période clôturée.

Le résultat par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions dilutives attribuées à la date de clôture. En particulier pour les options de souscription d'actions, la différence entre le nombre d'actions ordinaires émises et le nombre d'actions ordinaires qui auraient été émises au cours moyen de marché doit être traitée comme une émission d'actions ordinaires ayant un effet dilutif.

Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.

### 3. Notes sur l'état de la situation financière consolidée

#### 3.1. Ecarts d'acquisition

	31.12.09	Mouvements de la période			31.12.08	31.12.07
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Alphanim	15 794	-	-	-	15 794	14 876
Arkéion Films	241	-	-	-	241	241
Autrement Productions	53	-	-	-	53	-
Les Films du Dauphin	1 815	-	-	-	1 815	1 815
Léonis	822	-	-	822	-	-
LGM Participations	491	-	-	-	491	491
<b>Valeur brute</b>	<b>19 216</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>822</b>	<b>18 394</b>	<b>17 423</b>
Les Films du Dauphin	- 1 271	-	-	-	- 1 271	- 1 271
<b>Amortissements</b>	<b>- 1 271</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 1 271</b>	<b>- 1 271</b>
Arkéion Films	- 241	- 241	-	-	-	-
Autrement Productions	- 53	- 53	-	-	-	-
Les Films du Dauphin	- 544	-	-	-	- 544	- 544
<b>Provisions</b>	<b>- 839</b>	<b>- 294</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 544</b>	<b>- 544</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>17 106</b>	<b>- 294</b>	<b>-</b>	<b>822</b>	<b>16 579</b>	<b>15 608</b>

(1) Variations de périmètre.

Comme évoqué en note 1.2.1 Evolution du périmètre, la société Gaumont a acquis 75 % du capital de Léonis Productions le 6 janvier 2009, et a constaté un écart d'acquisition complémentaire au titre de l'engagement de rachat irrévocable des intérêts minoritaires.

Les survaleurs non affectées sont soumises à un test de dépréciation à chaque clôture (cf. note 2.11), dont on analyse la sensibilité. Ainsi si l'on augmente de 1 % le taux d'actualisation sans faire évoluer le taux de croissance, les valeurs recouvrables diminuent de k€ 3 700. Une diminution de 1 % du taux d'actualisation entraîne quant à elle une augmentation de k€ 5 300 des valeurs recouvrables.

Le suivi de la valeur des écarts d'acquisition n'a pas fait apparaître d'indice de perte de valeur au 31 décembre 2009 à l'exception d'Arkéion Films et Autrement Productions qui ont été dépréciés dans leur totalité.

#### 3.2. Films et droits audiovisuels

	31.12.09	Mouvements de la période			31.12.08	31.12.07
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Films et droits cinématographiques	1 481 078	41 377	- 5 005	451	1 444 255	1 380 426
Films et droits télévisuels	9 171	105	-	-	9 066	7 651
Jeux vidéo	1 525	-	-	-	1 525	1 525
Films et séries d'animation	110 167	6 236	-	- 2 855	101 076	86 143
Fictions télé	4 222	512	-	- 3 710	-	-
Fictions télé en cours de production	-	2 909	-	- 2 909	-	-
Films cinématographiques en cours de production	192	192	-	- 450	450	5 918
Films et séries d'animation en cours de production	7 257	7 149	-	- 2 855	2 963	6 189
<b>Valeur brute</b>	<b>1 613 612</b>	<b>58 480</b>	<b>- 5 005</b>	<b>802</b>	<b>1 559 335</b>	<b>1 487 852</b>
Films et droits cinématographiques	- 1 389 937	- 45 176	5 005	- 3	- 1 349 763	- 1 277 338
Films et droits télévisuels	- 8 874	- 586	-	-	- 8 288	- 7 346
Jeux vidéo	- 1 525	-	-	-	- 1 525	- 1 525
Fictions télé	- 4 222	- 4 019	-	- 203	-	-
Films et séries d'animation	- 104 626	- 12 693	-	-	- 91 933	- 78 685
<b>Amortissements</b>	<b>- 1 509 184</b>	<b>- 62 474</b>	<b>5 005</b>	<b>- 206</b>	<b>- 1 451 509</b>	<b>- 1 364 894</b>
Films et droits cinématographiques	-	-	816	-	- 816	- 2 000
Films et séries d'animation	-	-	-	-	-	- 66
<b>Provisions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>816</b>	<b>-</b>	<b>- 816</b>	<b>- 2 066</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>104 428</b>	<b>- 3 994</b>	<b>816</b>	<b>596</b>	<b>107 010</b>	<b>120 892</b>

(1) Variations de périmètre et affectation à la juste valeur, virements de poste à poste.

## COMPTES CONSOLIDES

Annexe aux comptes consolidés

Au 31 décembre 2009, l'augmentation de la valeur brute des films et droits cinématographiques est essentiellement liée aux investissements dans les films sortis au cours de l'exercice 2009 et dans les films qui sortiront au cours de l'année 2010 dont le tournage est terminé.

La production de film cinématographique en cours au 31 décembre 2009 concerne *A bout portant*.

Les films et séries d'animations en cours de production correspondent :

- aux séries qui seront livrées en 2010 : *Les blagues de Toto 2*, *La petite géante*, *Les Sauvenature*, *Galactik Football 3* et *Santa Junior* (long métrage) ;
- ainsi qu'à celle qui sera livrée en 2011 : *Spencer*.

La provision constatée en 2008 sur un film cinématographique sorti en salles début 2009 a été reprise en totalité au 31 décembre 2009. Un amortissement complémentaire qui couvre l'insuffisance de recettes sur ce film a été comptabilisé.

Au 31 décembre 2009, il n'a pas été nécessaire de constituer de nouvelle provision, les recettes prévisionnelles des films à venir étant supérieures aux coûts de production.

### 3.3. Autres immobilisations incorporelles

	31.12.09	Mouvements de la période			31.12.08	31.12.07
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	2 465	198	- 39	150	2 156	2 072
Productions musicales	2 819	-	-	-	2 819	2 736
Autres immobilisations incorporelles	480	-	-	-	480	480
Autres immobilisations incorporelles en cours	37	42	-	- 150	145	43
<b>Valeur brute</b>	<b>5 800</b>	<b>240</b>	<b>- 39</b>	<b>-</b>	<b>5 598</b>	<b>5 331</b>
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	- 2 023	- 292	34	-	- 1 765	- 1 572
Productions musicales	- 2 668	- 85	-	-	- 2 583	- 2 409
Autres immobilisations incorporelles	- 401	- 1	-	-	- 400	- 400
<b>Amortissements, provisions</b>	<b>- 5 092</b>	<b>- 378</b>	<b>34</b>	<b>-</b>	<b>- 4 748</b>	<b>- 4 381</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>708</b>	<b>- 138</b>	<b>- 5</b>	<b>-</b>	<b>850</b>	<b>950</b>

(1) Virements de poste à poste.

### 3.4. Immobilisations corporelles

	31.12.09	Mouvements de la période			31.12.08	31.12.07
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Terrains	20 260	-	- 29	-	20 289	20 289
Constructions et agencements	29 419	79	- 456	-	29 796	30 598
Matériel d'exploitation	1 625	60	- 69	-	1 634	1 521
Autres immobilisations corporelles	5 677	174	- 401	8	5 896	5 598
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	30
<b>Valeur brute</b>	<b>56 981</b>	<b>313</b>	<b>- 955</b>	<b>8</b>	<b>57 615</b>	<b>58 036</b>
Terrains	- 310	-	-	-	- 310	- 310
Constructions et agencements	- 17 282	- 1 008	287	-	- 16 561	- 16 819
Matériel d'exploitation	- 1 421	- 114	55	-	- 1 362	- 1 247
Autres immobilisations corporelles	- 4 646	- 617	385	- 3	- 4 411	- 3 934
<b>Amortissements, provisions</b>	<b>- 23 659</b>	<b>- 1 739</b>	<b>727</b>	<b>- 3</b>	<b>- 22 644</b>	<b>- 22 310</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>33 322</b>	<b>- 1 426</b>	<b>- 228</b>	<b>5</b>	<b>34 971</b>	<b>35 726</b>

(1) Variations de périmètre, variations de change.

### 3.5. Mises en équivalence

Société	Dernier % de détention	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Lincoln Cinema Associates (USA)	32 %	421	463	430
<b>Valeur brute</b>		<b>185 950</b>	<b>170 676</b>	<b>158 959</b>
<b>Provisions</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>VALEUR NETTE</b>		<b>185 950</b>	<b>170 676</b>	<b>158 959</b>

Le suivi de la valeur recouvrable d'EuroPalaces est effectué sur la base d'un multiple d'Ebitda retraité de la dette nette.

Ce suivi n'a pas fait apparaître de perte de valeur au 31 décembre 2009.

### 3.5.1. Eléments significatifs

	EuroPalaces SAS	Lincoln Cinema Associates (USA)
% détention au 31.12.09	34 %	32 %
Actifs non courants	275 248	431
Actifs courants	43 117	55
<b>Total actif</b>	<b>318 365</b>	<b>486</b>
Capitaux propres	145 059	417
Passifs non courants	94 312	-
Passifs courants	78 994	69
<b>Total passif</b>	<b>318 365</b>	<b>486</b>
Chiffre d'affaires	185 417	1 489
Résultat net	17 009	466

### 3.5.2. Transactions

Les transactions se font exclusivement avec Gaumont SA.

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Créances clients	202	316	1 007
Provisions pour risques	-	-	94
Reprises provisions pour risques	-	- 94	-
Autres dettes non courantes	1 302	1 422	1 542
Autres dettes	120	120	126
Chiffre d'affaires et autres produits courants	2 399	3 336	2 297
Autres charges courantes	-	81	482

### 3.6. Autres actifs financiers

	31.12.09	Mouvements de la période			31.12.08	31.12.07
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Titres de participations non consolidés	15	-	- 3	-	18	133
Prêts	266	-	- 40	-	306	348
Dépôts et cautionnements	190	6	- 50	10	224	217
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	2 865
<b>Valeur brute</b>	<b>471</b>	<b>6</b>	<b>- 93</b>	<b>10</b>	<b>548</b>	<b>3 563</b>
Titres de participations non consolidés	- 12	-	3	-	- 15	- 15
<b>Provisions</b>	<b>- 12</b>	<b>-</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>- 15</b>	<b>- 15</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>459</b>	<b>6</b>	<b>- 90</b>	<b>10</b>	<b>533</b>	<b>3 548</b>

(1) Variations de périmètre.

Les tests de dépréciation réalisés sur les titres de participation non consolidés n'ont pas fait apparaître de moins-value latente.

#### 3.6.1. Titres de participations non consolidés

Les participations non consolidées présentent un intérêt négligeable, au regard de l'appréciation du patrimoine, de la situation financière et des résultats du Groupe. Elles concernent des sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 10 %, qui n'ont pas d'activité, ou qui sont en liquidation.

### 3.7. Stocks

	31.12.09	Mouvements de la période		31.12.08	31.12.07
		+	-		
Valeur brute	817	-	- 52	869	-
Provisions	- 655	- 57	-	- 598	-
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>162</b>	<b>- 57</b>	<b>- 52</b>	<b>271</b>	<b>-</b>

Suite au changement de distributeur vidéo, les stocks de DVD et autres supports vidéo ont été enregistrés pour la première fois dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2008.

Leur méthode d'évaluation est décrite en note 2.16.



### 3.8. Créances clients, autres créances, actifs d'impôts et autres actifs financiers courants

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Créances clients	34 366	36 278	40 296
Immobilisations financières courantes	3 234	1 233	1 651
Avances et acomptes versés	641	539	788
Créances sociales	45	31	15
Créances fiscales	7 274	12 376	17 641
Actifs d'impôts courants	2 770	2 420	2 969
Comptes courants	8 904	9 100	8 999
Créances diverses	12 760	9 365	8 202
Charges constatées d'avance	1 321	913	1 520
<b>Valeur brute</b>	<b>71 315</b>	<b>72 255</b>	<b>82 081</b>
Clients	- 367	- 355	- 625
Comptes courants	- 8 904	- 9 042	- 8 999
Créances diverses	- 1 764	- 1 509	- 1 471
<b>Provisions</b>	<b>- 11 035</b>	<b>- 10 906</b>	<b>- 11 095</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>60 280</b>	<b>61 349</b>	<b>70 986</b>
Echéances :			
- à moins de 1 an	69 773	70 639	81 204
- de 1 à 5 ans	1 542	1 616	877
- à plus de 5 ans	-	-	-

#### 3.8.1. Détail des provisions

	31.12.09	Mouvements de la période		31.12.08	31.12.07
		+	-		
Clients	- 367	- 18	6	- 355	- 625
Comptes courants	- 8 904	- 51	189	- 9 042	- 8 999
Créances diverses	- 1 764	- 465	210	- 1 509	- 1 471
<b>PROVISIONS</b>	<b>- 11 035</b>	<b>- 534</b>	<b>405</b>	<b>- 10 906</b>	<b>- 11 095</b>

### 3.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Comptes bancaires et autres disponibilités	9 413	5 819	3 723
<b>TOTAL</b>	<b>9 413</b>	<b>5 819</b>	<b>3 723</b>

### 3.10. Capitaux propres

#### 3.10.1. Capital social de la société mère

Au 31 décembre 2009, le capital social de Gaumont SA est constitué de 4 271 516 actions d'une valeur nominale de € 8, entièrement libérées. Aucun mouvement n'a été enregistré au cours de l'exercice 2009.

	31.12.09	Mouvements de la période		31.12.08	31.12.07
		+	-		
Nombre de titres	4 271 516	-	-	4 271 516	4 269 917
Nominal	8 €	-	-	8 €	8 €
<b>CAPITAL EN EURO</b>	<b>34 172 128</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34 172 128</b>	<b>34 159 336</b>

#### 3.10.2. Dividendes

Le montant des dividendes versés par Gaumont SA est le suivant au cours de l'exercice clos le :

(en euro)	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Dividendes versés	1 281 455	1 280 975	4 247 801
Soit par action	0,30	0,30	1,00

#### 3.10.3. Options de souscription d'actions

Depuis décembre 1987, Gaumont SA a institué huit plans d'options de souscription d'actions au profit d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil de surveillance qui ne bénéficie d'aucun plan.

Aucun nouveau plan d'options de souscription d'actions n'a été décidé au cours de l'exercice 2009.

### 3.10.3.1. Historique des attributions d'options de souscription d'actions

L'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire de Gaumont SA du 10 avril 2009 a fait procéder le 17 avril 2009 à un versement de dividende de € 0,30 par actions, par prélèvement sur les réserves libres de la Société. Conformément aux dispositions légales prévues pour préserver l'intégralité des droits des salariés, un ajustement du prix d'offre et du nombre d'actions restant à souscrire a été effectué.

Plans d'options	Attributions				Options		
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides
	Prix	Nombre	Prix	Nombre			
Plan I (Décembre 1987)	60,98	35 000	21,78	97 141	20 368	76 773	-
Plan II (ajusté) (Décembre 1988)	91,47	5 804	32,62	16 889	13 163	3 726	-
Plan III (ajusté) (Février 1993)	57,93	37 496	21,78	100 001	-	100 001	-
Plan IV (Février 1995)	38,11	30 000	38,11	30 000	-	30 000	-
Plan V (ajusté) (Février 96)	50,31	104 000	49,67	105 350	38 494	58 853	8 004
Plan VI (ajusté) (Mars 98)	64,03	168 000	63,21	170 226	79 044	72 936	18 246
Plan VII (ajusté) (Avril 02)	48,00	165 000	47,39	167 233	103 915	38 220	25 098
Plan VIII (ajusté) (Février 05)	64,00	196 750	63,30	199 370	63 328	2 027	134 015
<b>TOTAL</b>		<b>742 050</b>	<b>886 210</b>		<b>318 312</b>	<b>382 536</b>	<b>185 363</b>
<b>Capital au 31 décembre 2009 = 4 271 516 actions</b>							
<b>En pourcentage de capital</b>				<b>20,75 %</b>	<b>7,45 %</b>	<b>8,96 %</b>	<b>4,34 %</b>



## 3.10.3.2. Evolution du nombre d'options en cours de validité

Plans d'options	Date d'attribution	Point de départ d'exercice des options	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle	Options								
					31.12.09		Mouvements de la période				31.12.08		
					En cours de validité	Dont exerçables	Ajustées	Attribuées	Annulées	Souscrites	En cours de validité	Dont exerçables	
Plan I	03.12.87	03.12.87	02.12.02	15 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan II	23.12.88	23.12.88	22.12.03	15 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan III	18.02.93	18.02.98	17.02.43	45 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan IV	16.02.95	16.02.00	15.02.45	45 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	45 ans	8 004	8 004	88	-	- 3 039	-	-	10 955	10 955
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	45 ans	18 246	18 246	176	-	- 4 053	-	-	22 123	22 123
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	40 ans	25 098	25 098	230	-	- 12 852	-	-	37 720	37 720
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	40 ans	134 015	134 015	1 136	-	- 45 816	-	-	178 695	-
<b>TOTAL</b>					<b>185 363</b>	<b>185 363</b>	<b>1 630</b>	<b>-</b>	<b>- 65 760</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>249 493</b>	<b>70 798</b>

Plans d'options	Date d'attribution	Point de départ d'exercice des options	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle	Options								
					31.12.08		Mouvements de la période				31.12.07		
					En cours de validité	Dont exerçables	Ajustées	Attribuées	Annulées	Souscrites	En cours de validité	Dont exerçables	
Plan I	03.12.87	03.12.87	02.12.02	15 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan II	23.12.88	23.12.88	22.12.03	15 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan III	18.02.93	18.02.98	17.02.43	45 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan IV	16.02.95	16.02.00	15.02.45	45 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	45 ans	10 955	10 955	55	-	- 1 000	-	-	11 900	11 900
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	45 ans	22 123	22 123	123	-	- 1 000	-	-	23 000	23 000
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	40 ans	37 720	37 720	219	-	-	- 1 599	-	39 100	39 100
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	40 ans	178 695	-	954	-	- 3 009	-	-	180 750	-
<b>TOTAL</b>					<b>249 493</b>	<b>70 798</b>	<b>1 351</b>	<b>-</b>	<b>- 5 009</b>	<b>- 1 599</b>	<b>-</b>	<b>254 750</b>	<b>74 000</b>

### 3.10.3.3. Impact des plans d'options de souscription d'actions sur le résultat

Le montant comptabilisé en charges de personnel, correspondant à la juste valeur des services rendus par les salariés en contrepartie des instruments de capitaux propres reçus, au titre des plans d'options de souscription d'actions est le suivant :

Plan d'options	Date d'attribution	Durée d'indisponibilité	Juste valeur totale	Charges de personnel		
				2009	2008	2007
Plan VIII	28.02.05	4 ans	3 095	- 546	947	895

Au 31 décembre 2009, la charge maximale représentative de la juste valeur des options est de k€ 3 095. Cette charge a été amortie sur la période d'acquisition, soit 4 ans, qui s'est achevée le 28 février 2009. Elle a été ajustée en fonction de l'évolution de la probabilité d'atteinte des conditions de performance ou du taux de départ effectif au cours de cette période, et définitivement fixée sur la base du nombre d'actions effectivement distribuées à l'issue de cette période.

La juste valeur des options a été calculée à partir des hypothèses suivantes :

Plan d'options	Modèle utilisé	Cours de référence	Prix d'exercice	Volatilité attendue	Maturité moyenne	Taux sans risque	Taux de distribution	Juste valeur unitaire
Plan VIII	Black & Scholes	64	63,3	30 %	6 ans	4 %	1 %	21,27

### 3.10.4. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires comprennent la part des minoritaires dans la société Gaumont Pathé Archives. Du fait de l'engagement irrévocable de rachat des titres aux minoritaires, les intérêts minoritaires dans la société Léonis Productions ont été reclassés en dettes financières excepté le résultat 2009 qui a été totalement affecté au résultat du Groupe.

### 3.11. Provisions courantes et non-courantes

	31.12.09	Mouvements de la période				31.12.08	31.12.07
		+	-	-	Autres		
		(1)	(2)	(3)			
Provision pour retraites et assimilées <sup>(4)</sup>	2 046	270	-	- 13	-	1 789	1 781
<b>Provisions non courantes</b>	<b>2 046</b>	<b>270</b>	<b>-</b>	<b>- 13</b>	<b>-</b>	<b>1 789</b>	<b>1 781</b>
Provision pour litiges <sup>(5)</sup>	753	798	- 60	- 400	-	415	506
Provision pour risques des titres mis en équivalence <sup>(6)</sup>	-	-	-	-	-	-	94
Autres provisions pour risques <sup>(7)</sup>	1 060	250	- 71	- 202	-	1 083	2 105
Autres provisions pour charges <sup>(8)</sup>	550	619	- 724	- 2	-	657	410
<b>Provisions courantes</b>	<b>2 363</b>	<b>1 667</b>	<b>- 855</b>	<b>- 604</b>	<b>-</b>	<b>2 155</b>	<b>3 115</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 409</b>	<b>1 937</b>	<b>- 855</b>	<b>- 617</b>	<b>-</b>	<b>3 944</b>	<b>4 896</b>
Impact sur le résultat opérationnel courant		1 937	- 855	- 617	-		
Impact sur le résultat opérationnel non courant		-	-	-	-		
Impact sur le poste « Mises en équivalence »		-	-	-	-		

(1) Reprises utilisées : qui trouvent une contrepartie totale en compte de charges.

(2) Reprises correspondant à la partie excédentaire des provisions.

(3) Variation de périmètre.

(4) Voir décomposition en note 3.11.1.

(5) Les provisions pour litiges concernent des litiges juridiques.

(6) Les titres mis en équivalence dont la situation nette est négative font l'objet si nécessaire, de provisions pour risques.

(7) Les autres provisions couvrent les risques suivants :

• Risques liés aux films	548
• Risques avec le personnel	462
• Autres	50
Total	1 060

(8) Les autres provisions pour charges couvrent des coûts liés :

• aux immeubles	200
• au personnel	350
	550

## 3.11.1. Provision pour retraites et assimilées

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Indemnités de fin de carrière <sup>(1)</sup>	1 937	1 627	1 627
Gratifications liées à l'ancienneté	109	162	154
<b>TOTAL</b>	<b>2 046</b>	<b>1 789</b>	<b>1 781</b>

(1) Le Groupe adopte la méthode conduisant à comptabiliser par résultat de façon systématique tous les écarts actuariels générés sur la période en cours.

## 3.11.1.1. Variation de la dette actuarielle

	31.12.09			31.12.08			31.12.07		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
Dette actuarielle en début d'exercice	1 627	162	1 789	1 627	154	1 781	1 398	138	1 536
Coût des services rendus sur la période	124	7	131	123	11	134	88	10	98
Effet de l'actualisation	95	5	100	81	8	89	58	6	64
Prestations versées réelles	- 5	- 2	- 7	- 65	- 1	- 66	- 62	- 5	- 67
(Gains) / pertes actuariels	97	- 64	33	- 139	- 10	- 149	- 34	3	- 31
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	139	-	139
Constatation de la première provision	-	-	-	-	-	-	40	2	42
<b>DETTE ACTUARIELLE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>1 938</b>	<b>108</b>	<b>2 046</b>	<b>1 627</b>	<b>162</b>	<b>1 789</b>	<b>1 627</b>	<b>154</b>	<b>1 781</b>

### 3.11.1.2. Composantes de la charge

	31.12.09			31.12.08			31.12.07		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
Coût des services rendus au cours de la période	124	7	131	123	11	134	88	10	98
Effet de l'actualisation	95	5	100	81	8	89	58	6	64
Rendement attendu des actifs sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements des gains / (pertes) actuariels	97	- 64	33	- 139	- 10	- 149	- 34	3	- 31
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISEE AU COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>316</b>	<b>- 52</b>	<b>264</b>	<b>65</b>	<b>9</b>	<b>74</b>	<b>112</b>	<b>19</b>	<b>131</b>

### 3.11.1.3. Principales hypothèses actuarielles

	Indemnités de fin de carrière			Gratifications liées à l'ancienneté		
	31.12.09	31.12.08	31.12.07	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Taux d'actualisation	5,00 %	4,59 %	5,07 %	5,00 %	4,59 %	5,07 %
Taux de rendement attendu des actifs	-	-	-	-	-	-
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux moyen de progression des salaires	2,00 %	4,00 %	4,00 %	2,00 %	4,00 %	4,00 %

### 3.12. Dettes financières

	31.12.09	Mouvements de la période			31.12.08	31.12.07
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Ligne de crédit	91 280	92 082	- 84 141	296	83 043	88 079
<i>dont intérêts courus à payer</i>	82	82	- 141	-	141	79
Crédit sur acquisition Alphanim	14 804	12	- 5 023	70	19 745	24 694
<i>dont intérêts courus à payer</i>	12	12	- 23	-	23	42
Crédit de production séries d'animation	1 531	3 835	- 4 240	-	1 935	2 046
Autres emprunts	394	133	- 155	416	-	672
Avances remboursables sur recettes de distribution	1 765	152	- 49	- 86	1 748	1 510
Dépôts reçus	138	90	-	10	38	38
Soldes créditeurs de banques	377	-	- 4 315	179	4 513	6 417
<b>TOTAL</b>	<b>110 289</b>	<b>96 304</b>	<b>- 97 923</b>	<b>885</b>	<b>111 023</b>	<b>123 456</b>
Echéances :						
- à moins de 1 an	100 427	-	-	-	96 045	103 734
- de 1 à 5 ans	9 862	-	-	-	14 978	19 722
- à plus de 5 ans	-	-	-	-	-	-

(1) Variations de périmètre et autres mouvements.

#### 3.12.1. Crédit sur acquisition Alphanim

Le 21 décembre 2007, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable à hauteur de k€ 25 000, permettant de financer l'acquisition de la société Alphanim et les frais y afférents.

Ce crédit est remboursable en dix échéances semestrielles de k€ 2 500 à compter du 21 juin 2008 jusqu'au 21 décembre 2012.

Au 31 décembre 2009, il fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de k€ 4 164.

#### Taux d'intérêt effectif

Au 31 décembre 2009, le taux d'intérêt effectif de ce crédit s'établit à 2,38 % avant prise en compte des instruments de couverture contre 4,68 % au 31 décembre 2008, et à 3,25 % après prise en compte des instruments de couverture contre 4,98 % au 31 décembre 2008.

#### Taux d'intérêt moyen

En 2009, le taux d'intérêt moyen de ce crédit s'élève à 2,90 % avant prise en compte des instruments de couverture et 3,74 % après prise en compte des instruments de couverture.

Ce crédit fait l'objet de garanties explicitées en note 6.3.1.

Il est également assorti de ratios financiers qui sont décrits en note 6.4.1.

#### 3.12.2. Lignes de crédit

Le 28 juillet 2008, Gaumont a souscrit une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire, comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neuflyze OBC Entreprise, pour un montant maximum de k€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012, destinée d'une part, au refinancement du crédit revolving d'un montant maximum de k€ 100 000 conclu le 20 décembre 2005 et parvenu à échéance le 15 septembre 2008 et, d'autre part, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelles.

Au 31 décembre 2009, la ligne de crédit est utilisée à hauteur de k€ 92 000 (31.12.08 : k€ 84 000, 31.12.07 : k€ 88 000), et fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de k€ 40 000 (31.12.08 : k€ 50 000, 31.12.07 : k€ 50 000).

Au 31 décembre 2009, Gaumont possède une possibilité de tirage confirmé d'un montant de k€ 33 000.

Le montant des tirages cumulés de la ligne de crédit de k€ 125 000 est présenté à moins d'un an compte tenu des modalités de tirage à court terme, même si le crédit revolving a une échéance globale au 15 septembre 2012.

#### Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif de l'encours utilisé au 31 décembre 2009 s'établit à 1,70 % avant prise en compte des instruments de couverture (31.12.08 : 3,95 %, 31.12.07 : 5,30 %), et à 2,57 % après prise en compte des instruments de couverture (31.12.08 : 4,22 %, 31.12.07 : 5,12 %).

#### Taux d'intérêt moyen

En 2009, le taux d'intérêt moyen de la dette s'élève à 1,92 % avant prise en compte des instruments de couverture (31.12.08 : 5,23 %, 31.12.07 : 4,91 %), et 2,74 % après prise en compte des instruments de couverture (31.12.08 : 5,25 %, 31.12.07 : 4,86 %).

Ce crédit fait l'objet de garanties explicitées en note 6.3.1.

Il est également assorti de ratios financiers qui sont décrits en note 6.4.1.

### 3.12.3. Crédits de production séries d'animation

Ils comprennent k€ 1 531 de cessions Dailly pour un montant total autorisé de k€ 6 000, destinés à financer la production de films et séries d'animation.

#### Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif de la dette s'élève à 2,45 % au 31 décembre 2009 (31.12.08 : 5,16 %).

#### Taux d'intérêt moyen

En 2009, le taux d'intérêt moyen de la dette s'élève à 2,97 % (31.12.08 : 6,10 %).

### 3.13. Autres passifs

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Dettes fiscales	-	-	-
Comptes courants	1 302	1 554	1 542
Dettes sur acquisitions	260	100	190
Dettes diverses	-	-	-
<b>Total autres passifs non courants</b>	<b>1 562</b>	<b>1 654</b>	<b>1 732</b>
Dettes fournisseurs	7 223	9 640	13 724
Dettes sur immobilisations (films)	9 769	7 963	9 186
Avances et acomptes reçus	176	302	103
Dettes sociales	4 470	3 171	2 971
Dettes fiscales	1 413	2 318	2 137
Passifs d'impôts courants	-	53	-
Comptes courants	120	-	121
Dettes sur acquisitions	35	90	90
Dettes sur autres immobilisations	50	-	-
Dettes diverses	31 284	28 607	30 115
Instruments financiers dérivés	594	871	127
Produits constatés d'avance	21 402	17 593	13 082
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>76 536</b>	<b>70 608</b>	<b>71 656</b>
<b>TOTAL</b>	<b>78 098</b>	<b>72 262</b>	<b>73 388</b>
Echéances :			
- à moins de 1 an	76 536	70 740	71 656
- de 1 à 5 ans	742	582	671
- à plus de 5 ans	820	940	1 061

### 3.14. Instruments financiers dérivés

Couverture	31.12.09		31.12.08		31.12.07	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Risque de taux	-	594	-	871	-	54
Risque de change	-	-	-	-	-	73
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>594</b>	<b>-</b>	<b>871</b>	<b>-</b>	<b>127</b>

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêt et des cours de change.

Ceux-ci ne sont pas considérés dans le cadre de la norme IAS 39 comme des instruments de couverture. En conséquence, la juste valeur de ces instruments financiers dérivés est présentée dans l'état de situation financière en « Autres créances » ou « Autres dettes » (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente).

La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

	31.12.09	Impact Résultat	31.12.08
Instruments financiers dérivés actifs	-	-	-
Instruments financiers dérivés passifs	- 594	277	- 871
<b>TOTAL</b>	<b>- 594</b>	<b>277</b>	<b>- 871</b>

## 4. Notes sur le compte de résultat consolidé

### 4.1. Chiffre d'affaires

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
France	77 010	83 210	59 102
Export	16 656	21 853	13 789
<b>TOTAL</b>	<b>93 666</b>	<b>105 063</b>	<b>72 891</b>

### 4.2. Charges de personnel

Les charges de personnel incluent les salaires, primes, intéressements, congés payés ainsi que les charges liées aux retraites et assimilées, et celles liées aux plans d'options de souscription d'actions.

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Rémunérations	- 15 685	- 14 207	- 9 276
Charges sociales	- 6 618	- 6 450	- 3 608
Retraites et assimilées	- 257	- 8	- 63
Charges de stock-options	546	- 947	- 895
<b>TOTAL</b>	<b>- 22 014</b>	<b>- 21 612</b>	<b>- 13 842</b>

### 4.3. Autres produits et charges opérationnels courants

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Coûts des films	-	122	104
Soutien financier Centre National de la Cinématographie	8 375	4 963	4 316
Subventions	1 458	1 067	1 707
Crédit d'impôt cinéma	2 484	1 243	1 622
Refacturation des frais aux films	2 316	2 263	1 793
Autres produits de gestion courante	16 586	12 708	4 232
Transferts de charges	1 328	5 067	2 123
Gains de change relatifs aux opérations d'exploitation	112	72	13
<b>Produits</b>	<b>32 659</b>	<b>27 505</b>	<b>15 910</b>
Achats de droits et minimum garantis	- 4 501	- 5 964	- 4 075
Achats non stockés de matières et fournitures <sup>(1)</sup>	- 10 739	- 11 750	- 16 862
Sous-traitance	- 4 432	- 6 447	- 1 636
Locations et charges locatives	- 1 467	- 1 598	- 1 086
Entretien et réparations	- 1 282	- 1 958	- 1 561
Primes d'assurance	- 170	- 161	- 115
Autres achats d'études et prestations de services	- 4 908	- 3 542	- 3 613
Personnel extérieur	- 366	- 422	- 368
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	- 5 442	- 5 399	- 4 877
Publicité, publications et relations publiques	- 1 307	- 1 654	- 589
Transports	- 295	- 370	- 588
Déplacements, missions et réceptions	- 1 473	- 2 145	- 1 912
Frais postaux et frais de télécommunications	- 365	- 399	- 258
Services bancaires	- 259	- 1 418	- 594
Autres charges externes	- 142	- 141	- 1 098
Impôts, taxes et versements assimilés	- 2 080	- 2 445	- 1 463
Autres charges de gestion courante	- 9 107	- 485	- 6 927
Pertes de change relatives aux opérations d'exploitation	- 452	- 174	- 221
<b>Charges</b>	<b>- 48 787</b>	<b>- 46 472</b>	<b>- 47 843</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 16 128</b>	<b>- 18 967</b>	<b>- 31 933</b>

(1) Au 31 décembre 2007, les coûts de fabrication des DVD (k€ 1 736) qui figuraient dans le poste « Autres produits et charges opérationnels courants » ont été reclassés sur la ligne « Achats » afin d'assurer une bonne comparabilité.

### 4.4. Dépréciations, amortissements et provisions

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
- Reprises sur dépréciations	816	2 066	5 882
- Dotations aux amortissements	- 56 749	- 68 459	- 52 325
- Dotations aux dépréciations	- 361	- 816	- 2 489
<b>Sous-total</b>	<b>- 56 294</b>	<b>- 67 209</b>	<b>- 48 932</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
- Reprises sur dépréciations	-	-	-
- Dotations aux amortissements	- 1 564	- 1 704	- 1 356
- Dotations aux dépréciations	- 174	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>- 1 738</b>	<b>- 1 704</b>	<b>- 1 356</b>
<b>Actifs circulants</b>			
- Reprises sur dépréciations	216	387	1 263
- Dotations aux dépréciations	- 540	- 796	- 125
<b>Sous-total</b>	<b>- 324</b>	<b>- 409</b>	<b>1 138</b>
<b>Risques et charges</b>			
- Reprises sur dépréciations	1 458	2 058	1 464
- Dotations aux dépréciations	- 1 668	- 1 201	- 620
<b>Sous-total</b>	<b>- 210</b>	<b>857</b>	<b>844</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 58 566</b>	<b>- 68 465</b>	<b>- 48 306</b>

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles qui figurent au compte de résultat sont retraitées des dotations aux amortissements des redevances versées aux coproducteurs. Celles-ci sont inscrites à l'actif mais n'ont pas de caractère d'investissement (31.12.09 : k€ 6 037, 31.12.08 : k€ 5 046, 31.12.07 : k€ 7 745).



## 4.5. Autres produits et charges opérationnels non courants

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1 200	288	881
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	- 232	- 41	- 721
Charges diverses	-	-	- 48
Reprises sur dépréciations provisions pour risques et charges	-	-	35
Dotations aux dépréciations provisions pour risques et charges	-	-	- 400
<b>TOTAL</b>	<b>968</b>	<b>247</b>	<b>- 253</b>

## 4.6. Autres produits et charges financiers

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Produits de participation	1	-	1
Frais financiers activés	1 172	3 238	4 240
Autres intérêts et produits assimilés	-	96	-
Produits des cessions d'immobilisations financières	-	-	43
Reprises sur provisions	192	-	50
Gains de change	59	201	5
Gains latents liés aux variations de juste valeur	277	-	-
<b>Produits</b>	<b>1 701</b>	<b>3 535</b>	<b>4 339</b>
Charges de participation	-	-	- 49
Intérêts et charges assimilés	-	-	- 13
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	- 3	- 125	- 18
Dotations aux provisions	- 51	-	- 12
Pertes de change	- 129	- 91	- 159
Pertes latentes liées aux variations de juste valeur	-	- 744	- 181
Autres charges financières	- 193	-	-
<b>Charges</b>	<b>- 376</b>	<b>- 960</b>	<b>- 432</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 325</b>	<b>2 575</b>	<b>3 907</b>

Les frais financiers activés dépendent des productions de l'exercice.

#### 4.7. Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Société	Dernier % de détention	31.12.09	31.12.08	31.12.07
EuroPalaces SAS	34 %	17 009	11 683	11 905
Gaumont Columbia TriStar Films GIE <sup>(1)</sup>	50 %	-	13	- 97
Lincoln Cinema Associates (USA)	32 %	466	431	392
		<b>17 475</b>	<b>12 127</b>	<b>12 200</b>

(1) Dissolution du GIE Gaumont Columbia TriStar Films le 30 septembre 2008.

#### 4.8. Impôts

##### 4.8.1. Ventilation de la charge ou du produit d'impôts

Décomposition des impôts	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Impôts courants	- 86	- 327	- 329
Impôts différés	497	701	2 230
<b>PRODUIT D'IMPOTS TOTAL</b>	<b>411</b>	<b>374</b>	<b>1 901</b>

##### 4.8.2. Impôts courants

La charge d'impôts courants est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

La société Gaumont ainsi que ses filiales françaises détenues à 95 % et plus ont opté pour le régime d'intégration fiscale.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la société Editions La Marguerite a rejoint le périmètre d'intégration fiscale qui comprend au 31 décembre 2009, outre cette nouvelle filiale, les sociétés Gaumont SA, « tête de Groupe », Gaumont International SARL, Les Films du Dauphin SARL, Prestations et Services SARL, ainsi que Alphanim SA, Alphanim Digital SAS, Alphanim Musique SARL, Arkéion Films SAS et Gaumont Musiques SAS.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôts générées par l'intégration sont comptabilisées dans les comptes de Gaumont SA. Les économies d'impôts sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.

L'intégration fiscale est sans impact sur la charge d'impôts consolidée.

##### 4.8.3. Impôts différés

###### 4.8.3.1. Taux d'imposition différée

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Taux de droit commun	33,33 %	33,33 %	33,33 %
Taux réduit	-	-	-

###### 4.8.3.2. Impôts différés constatés dans l'état de la situation financière

	31.12.09	Variation	Autres variations <sup>(1)</sup>	31.12.08	31.12.07
Impôts différés actifs	3 294	374	34	2 886	2 768
Impôts différés passifs	- 3 112	123	-	- 3 235	- 2 961
<i>dont plus-value long terme sur titres EuroPalaces</i>	- 1 062	-	-	- 1 062	- 1 062
<b>TOTAL IMPOTS DIFFERES NETS</b>	<b>182</b>	<b>497</b>	<b>34</b>	<b>- 349</b>	<b>- 193</b>

(1) Variations de périmètre.

## 4.8.3.3. Origine des impôts différés

	31.12.09	Variation	Autres variations <sup>(1)</sup>	31.12.08	31.12.07
Déficits fiscaux activés	25 200	2 406	200	22 594	18 396
Juste valeur des films	- 2 543	916	- 166	- 3 293	- 3 413
Juste valeur des terrains et constructions	- 7 604	70	-	- 7 674	- 7 737
Amortissements dérogatoires sur films	- 14 489	- 2 991	-	- 11 498	- 6 688
Plus-value long terme sur titres EuroPalaces	- 1 062	-	-	- 1 062	- 1 062
Autres décalages temporaires	680	96	-	584	311
<b>IMPOTS DIFFERES NETS</b>	<b>182</b>	<b>497</b>	<b>34</b>	<b>- 349</b>	<b>- 193</b>

(1) Variations de périmètre

Au 31 décembre 2009 les reports déficitaires indéfiniment reportables du groupe d'intégration fiscale Gaumont et sur lesquels il existe une probabilité d'imputer des bénéfices futurs s'élèvent à k€ 107 667 (31.12.08 : k€ 91 024, 31.12.07 : k€ 63 984). Ils ont été reconnus à hauteur de k€ 72 047 (31.12.08 : k€ 63 252, 31.12.07 : k€ 50 741) de manière à plafonner les impôts différés actifs nets des sociétés composant le périmètre d'intégration fiscale à hauteur de leurs impôts différés passifs nets, soit k€ 2 830 (31.12.08 : k€ 3 235, 31.12.07 : k€ 2 761).

Au 31 décembre 2009, les reports déficitaires indéfiniment reportables des sociétés Arkéion Films, Alphanim et Editions La Marguerite ont été activés respectivement pour k€ 192, k€ 2 883, et k€ 106 (31.12.08 : k€ 192, k€ 5 008, et k€ 106, 31.12.07 : k€ 214, k€ 4 232, k€ 0).

Au 31 décembre 2009, les impôts différés actif nets des sociétés ne bénéficiant pas du régime d'intégration fiscale s'élèvent à k€ 185 (contre k€ 186 d'impôts différés actifs nets au 31.12.08 et k€ 193 d'impôts différés passifs nets au 31.12.07).

## 4.8.4. Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

Preuve d'impôt	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Résultat des sociétés avant impôt	10 407	1 917	- 8 802
Taux courant de l'impôt applicable à la société mère	33,33 %	33,33 %	33,33 %
<b>Impôt théorique</b>	<b>- 3 469</b>	<b>- 639</b>	<b>2 934</b>
Effet des différentiels de taux des taxations à taux réduits	-	-	4
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	5 670	3 899	3 936
Effet des différences permanentes et temporaires	- 2 589	- 3 693	- 5 502
Effet des différentiels de taux d'imposition entre France et étranger	- 29	- 29	- 46
Effet de l'intégration fiscale	-	-	34
Crédit d'impôt cinéma <sup>(1)</sup>	828	836	541
<b>PRODUIT OU (CHARGE) D'IMPOT EFFECTIVEMENT CONSTATE</b>	<b>411</b>	<b>374</b>	<b>1 901</b>
Taux effectif d'impôt	-	-	-

(1) Le crédit d'impôt cinéma figure sous la rubrique « Impôts » dans les comptes sociaux. Dans les comptes consolidés, il est reclassé en « Autres produits opérationnels courants ».

## 4.8.5. Effets fiscaux des charges et produits non constatés en résultat

Autres éléments du résultat global	31.12.09			31.12.08		
	Montant brut	Effet d'impôt	Montant net	Montant brut	Effet d'impôt	Montant net
<b>Différence de conversion</b>	<b>- 84</b>	<b>0</b>	<b>- 84</b>	<b>127</b>	<b>0</b>	<b>127</b>
<b>Actifs disponibles à la vente</b>						
- Mouvements de la période comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
- Ajustement de reclassements relatifs aux montants inclus dans le résultat	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>						
- Mouvements de la période comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-
- Ajustement de reclassements relatifs aux montants inclus dans le résultat	-	-	-	-	-	-
<b>Réévaluation d'actifs</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Ecarts actuariels</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Quote-part dans les autres éléments du résultat global des entreprises associées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 84</b>	<b>0</b>	<b>- 84</b>	<b>127</b>	<b>0</b>	<b>127</b>

#### 4.9. Résultat par action

Le calcul du résultat par action est effectué sur la base du résultat net (part du Groupe) de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires et d'un nombre moyen d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice.

Le nombre moyen d'actions en circulation est calculé sur la base des différentes évolutions du capital social.

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Nombre d'actions au 1 <sup>er</sup> janvier	4 271 516	4 269 917	4 247 801
Augmentations de capital liées à l'exercice d'options de souscription ( <i>pro rata temporis</i> )	-	917	15 848
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 271 516	4 270 834	4 263 649

Il est par ailleurs donné après effet dilutif de la levée des options de souscription d'actions. Cet effet est le suivant sur le nombre d'actions :

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Nombre moyen d'actions ordinaires	4 271 516	4 270 834	4 263 649
Nombre d'options de souscription d'actions à caractère dilutif	-	211 023	216 070
Nombre potentiel moyen d'actions ordinaires	4 271 516	4 481 857	4 479 719

Les options de souscription d'actions, dont le prix d'exercice est supérieur au cours moyen de l'action sur l'exercice, ne sont, du fait de leur caractère relatif, pas prises en compte dans le calcul du bénéfice net (part du Groupe) dilué par action.

#### 5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie

##### 5.1. Détail des dotations nettes aux amortissements et provisions hors actifs circulants

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
- Reprises sur dépréciations	816	2 066	5 882
- Dotations aux amortissements	- 56 749	- 68 472	- 52 325
- Dotations aux dépréciations	- 67	- 816	- 2 489
<b>Sous-total</b>	<b>- 56 000</b>	<b>- 67 222</b>	<b>- 48 932</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
- Reprises sur dépréciations	-	-	-
- Dotations aux amortissements	- 1 564	- 1 704	- 1 356
- Dotations aux dépréciations	- 174	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>- 1 738</b>	<b>- 1 704</b>	<b>- 1 356</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
- Reprises sur dépréciations	3	-	50
- Dotations aux dépréciations	-	-	- 13
<b>Sous-total</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>37</b>
<b>Risques et charges</b>			
- Reprises sur dépréciations	1 458	2 057	1 499
- Dotations aux dépréciations	- 1 668	- 1 191	- 1 020
<b>Sous-total</b>	<b>- 210</b>	<b>866</b>	<b>479</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 57 945</b>	<b>- 68 060</b>	<b>- 49 772</b>

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles qui figurent au tableau des flux de trésorerie sont retraitées des dotations aux amortissements des redevances versées aux coproducteurs. Celles-ci sont inscrites à l'actif mais n'ont pas de caractère d'investissement (31.12.09 : k€ 6 037, 31.12.08 : k€ 5 046, 31.12.07 : k€ 7 745).

**5.2. Dividendes reçus des sociétés en équivalence**

<b>Société</b>	<b>Dernier % de détention</b>	<b>31.12.09</b>	<b>31.12.08</b>	<b>31.12.07</b>
EuroPalaces	34 %	1 693	-	-
Gaumont Columbia TriStar Films GIE <sup>(1)</sup>	50 %	-	- 81	- 18
Lincoln Cinema Associates (USA)	32 %	492	423	440
<b>TOTAL</b>		<b>2 185</b>	<b>342</b>	<b>422</b>

(1) Dissolution du GIE Gaumont Columbia TriStar Films le 30 septembre 2008.

**5.3. Variation du besoin en fonds de roulement net lié à l'activité**

	<b>31.12.09</b>	<b>31.12.08</b>	<b>31.12.07</b>
Variation des actifs d'exploitation	1 280	9 547	10 631
Variation des passifs d'exploitation	3 868	- 348	- 8 853
Charge d'impôts courants	- 87	- 326	- 329
Impôts versés	198	427	722
Charges de retraites et assimilées	257	8	63
<b>TOTAL</b>	<b>5 516</b>	<b>9 308</b>	<b>2 234</b>

### 5.3.1. Variation des actifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des actifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) en montants nets des provisions (les provisions sur postes constitutifs du BFR sont considérées comme étant décaissables).

	31.12.09	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	Solde net au 31.12.08	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	Solde net au 31.12.07	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	Solde net au 31.12.06
Stocks	162	- 108	-	270	270	-	-	-	-	-
Créances clients	33 999	- 1 973	50	35 922	- 3 847	98	39 671	- 6 918	5 419	41 170
Immobilisations financières courantes	3 234	2 001	-	1 233	- 418	-	1 651	- 2 239	1	3 889
Avances et acomptes versés	641	99	3	539	- 249	-	788	- 205	4	989
Créances sociales	45	14	-	31	16	-	15	- 5	-	20
Créances fiscales	7 274	- 5 136	34	12 376	- 5 298	33	17 641	834	529	16 278
Actifs d'impôts courants	2 770	350	-	2 420	- 549	-	2 969	- 352	1 035	2 286
Comptes courants	-	- 59	-	59	59	-	-	- 16	-	16
Créances diverses	10 996	3 125	15	7 856	1 077	48	6 731	- 1 686	1 575	6 842
Charges constatées d'avance	1 321	407	1	913	- 607	-	1 520	- 44	101	1 463
<b>ACTIFS CONSTITUTIFS DU BFR</b>	<b>60 442</b>	<b>- 1 280</b>	<b>103</b>	<b>61 619</b>	<b>- 9 547</b>	<b>180</b>	<b>70 986</b>	<b>- 10 631</b>	<b>8 664</b>	<b>72 953</b>

(1) Variations de périmètre, variations de change.

Une diminution des créances se traduit en trésorerie par un encaissement. En conséquence, la variation négative ci-dessus est analysée comme une entrée de ressources dans le tableau des flux de trésorerie.

Une augmentation des créances se traduit en trésorerie par une absence d'encaissement. En conséquence, la variation positive ci-dessus est analysée comme une sortie de ressources dans le tableau des flux de trésorerie.

### 5.3.2. Variation des passifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des passifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) :

	31.12.09	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	31.12.08	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	31.12.07	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	31.12.06
Dettes fournisseurs	7 223	- 2 496	79	9 640	- 4 292	208	13 724	- 4 181	2 474	15 431
Avances et acomptes reçus	176	- 126	1	301	198	-	103	- 59	6	156
Dettes sociales	4 470	1 227	71	3 172	168	33	2 971	- 2 543	721	4 793
Dettes fiscales	1 413	- 912	7	2 318	171	10	2 137	389	398	1 350
Passifs d'impôts courants	-	- 53	-	53	53	-	-	- 111	-	111
Comptes courants	1 422	- 222	90	1 554	- 109	-	1 663	- 981	- 2 293	4 937
Dettes diverses	31 284	2 793	- 116	28 607	- 1 042	- 466	30 115	- 3 594	1 469	32 240
Produits constatés d'avance	21 402	3 657	152	17 593	4 505	6	13 082	2 227	4 582	6 273
<b>PASSIFS CONSTITUTIFS DU BFR</b>	<b>67 390</b>	<b>3 868</b>	<b>284</b>	<b>63 238</b>	<b>- 348</b>	<b>- 209</b>	<b>63 795</b>	<b>- 8 853</b>	<b>7 357</b>	<b>65 291</b>

(1) Variations de périmètre, variations de change.

### 5.4. Détail des acquisitions d'immobilisations (hors titres consolidés)

	Référence	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	Notes 3.2 & 3.3	52 683	50 638	72 982
Acquisitions d'immobilisations corporelles	Note 3.4	313	971	2 454
Acquisitions d'immobilisations financières	Note 3.6	6	214	3 002
<b>TOTAL</b>		<b>53 002</b>	<b>51 823</b>	<b>78 438</b>

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles qui figurent au tableau des flux de trésorerie sont retraitées des redevances versées aux coproducteurs. Celles-ci sont inscrites à l'actif mais n'ont pas de caractère d'investissement (31.12.09 : k€ 6037, 31.12.08 : k€ 5 046, 31.12.07 : k€ 7 745).

### 5.5. Variation des dettes sur immobilisations

	31.12.09	Variations de périmètre	Variation	31.12.08	Variation	31.12.07	Variation	Variations de périmètre	31.12.06
Dettes sur immobilisations	9 819	-	1 856	7 963	- 943	8 906	- 1 632	621	10 197
Dettes sur acquisition Léonis	195	195	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur acquisition Arkéion Films	100	-	- 90	190	- 90	280	280	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>10 114</b>	<b>195</b>	<b>1 766</b>	<b>8 153</b>	<b>- 1 033</b>	<b>9 186</b>	<b>- 1 352</b>	<b>621</b>	<b>10 197</b>

### 5.6. Incidence des variations de périmètre

	31.12.09	31.12.08			31.12.07			
	Léonis Productions	Total	Editions La Marguerite	Autrement Productions	Total	Alphanim	Arkéion Films	LGM Participations
Prix payé	585	3 281	416	2 865	29 463	25 075	907	3 481
Avance versée en 2007	-	- 2 865	-	- 2 865	- 200	-	-	- 200
Trésorerie acquise	162	- 40	-	- 40	- 396	- 91	- 146	- 159
<b>TOTAL</b>	<b>747</b>	<b>- 376</b>	<b>416</b>	<b>- 40</b>	<b>28 867</b>	<b>24 984</b>	<b>761</b>	<b>3 122</b>



## 6. Autres informations

### 6.1. Effectif moyen ventilé par catégorie

Le tableau ci-dessous présente les effectifs des sociétés consolidées par la méthode de l'intégration globale :

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Cadres	89	88	67
Agents de maîtrise	37	42	39
Employés	43	40	31
<b>TOTAL EFFECTIF</b>	<b>169</b>	<b>170</b>	<b>137</b>

### 6.2. Rémunérations des mandataires sociaux

Les principaux dirigeants, au sens de la norme IAS 24, comprennent uniquement les personnes qui sont, ou qui ont été au cours de l'exercice, membres du Conseil de surveillance et du Directoire.

Les rémunérations brutes et avantages, avant prélèvements sociaux et fiscaux, alloués par Gaumont et liés à la fonction de mandataire social s'établissent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Rémunérations brute totale <sup>(1)</sup>	2 211	1 437	1 777
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(2)</sup>	6	8	17
Indemnités de départ ou de fin de contrat	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-
Paiements sur la base d'actions <sup>(3)</sup>	52	320	451

(1) Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature en charge au titre de l'exercice.

(2) Coûts des services rendus sur la période.

(3) Charge enregistrée au compte de résultat au titre des plans d'options de souscription d'actions de Gaumont.

Aucune rémunération et aucun jeton de présence, autres que ceux mentionnés, n'ont été versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées ou contrôlantes au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Il n'existe aucune prime d'arrivée ou de départ, ni de régime de retraite complémentaire à ce jour en vigueur pour les mandataires sociaux.

### 6.3. Engagements et passifs éventuels

#### 6.3.1. Engagements hors état de la situation financière liés à l'activité courante

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
<b>Engagements donnés</b>	<b>110 646</b>	<b>120 479</b>	<b>104 563</b>
Nantissements, hypothèques des actifs	90 013	90 013	24 000
Cessions de créances à titre de garantie d'emprunts	-	-	32 546
Garanties	28	22	918
Autres engagements donnés :			
- Contrats de recherche et conception de projets de films	2 170	1 597	150
- Production de films et développement de projets	18 435	28 147	46 949
- Achats de titres de compte courant Léonis Productions	-	700	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>52 467</b>	<b>81 880</b>	<b>61 763</b>
Ligne de crédit non utilisée	33 000	41 000	12 000
Autres engagements reçus :			
- Achats de droits et financement de films et séries	18 557	40 880	49 763
- Traités reçues en garantie de créances clients	910	-	-

Au 31 décembre 2009, Gaumont dispose d'une ligne de crédit confirmée de k€ 125 000 utilisée à hauteur de k€ 92 000.

Au 31 décembre 2009, Gaumont et ses filiales sont engagées dans la production de films et le développement de projets pour un montant de k€ 18 435. Parallèlement, Gaumont et ses filiales bénéficient d'engagements au titre d'achat de droits et d'apports de coproducteurs sur les films d'un montant de k€ 18 557.

#### 6.3.1.1. Nantissements des actifs

Le 21 décembre 2007, aux fins de financer le prix d'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital social de la société Alphanim et les frais relatifs, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable, avec les banques Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de k€ 25 000, remboursable en dix échéances semestrielles de k€ 2 500, à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012.

En garantie, Gaumont a signé un acte de nantissement de compte d'instruments financiers, qui porte sur l'intégralité des actions composant le capital d'Alphanim (moins six actions librement cessibles) détenues par elle-même.

Le 28 juillet 2008, Gaumont a souscrit une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire, comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neufilize OBC Entreprise, pour un montant maximum de k€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012, destiné d'une part, au refinancement du crédit revolving d'un montant maximum de k€ 100 000 conclu le 20 décembre 2005 et venu à échéance le 15 septembre 2008 et d'autre part, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelles.

En garantie, Gaumont a signé un acte de nantissement de compte d'instruments financiers en faveur des prêteurs qui porte sur la totalité des actions d'EuroPalaces détenues par elle-même (soit 34 % des actions composant le capital social d'EuroPalaces).

Type de nantissements/hypothèques	Echéance du nantissement	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Sur immobilisations incorporelles		-	-	-
Sur immobilisations corporelles		-	-	-
Sur immobilisations financières	2012	90 013	90 013	24 000
<b>TOTAL</b>		<b>90 013</b>	<b>90 013</b>	<b>24 000</b>
<b>Total du bilan de Gaumont SA</b>		<b>256 543</b>	<b>249 468</b>	<b>275 362</b>
<b>Pourcentage correspondant</b>		<b>35,10 %</b>	<b>36,10 %</b>	<b>8,72 %</b>

### 6.3.1.2. Promesse d'hypothèque

La convention de crédit amortissable de k€ 25 000 est assortie de ratios financiers.

Dans le cas où l'un des ratios financiers, qui sont définis en note 6.4.1, ne serait pas respecté, Gaumont s'est engagée à constituer une hypothèque en faveur de Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de k€ 11 000 augmenté de 10 % au titre des intérêts, commissions, intérêts de retard, frais et accessoires afférents aux obligations garanties.

### 6.3.1.3. Garanties de passif reçues

Gaumont continue à bénéficier des garanties de passif qui lui ont été données par les cédants des actions des sociétés :

- Arkéion Films, le 6 juillet 2007, pour un montant de k€ 907, qui expirera le 30 janvier 2011 ;
- Productions de la Guéville, devenue par changement de dénomination Autrement Productions, et absorbée en 2008, pour un montant de k€ 1 750 qui expirera le 15 janvier 2011, ramené à k€ 1 500 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Cet engagement est accompagné d'une garantie à première demande de Fortis Banque France dans la limite d'un montant de k€ 573, ramené à k€ 287 le 1<sup>er</sup> janvier 2010, et ce jusqu'au 15 janvier 2011 ;
- Léonis Productions, le 6 janvier 2009, pour un montant de k€ 210, qui expirera le 6 janvier 2012.

### 6.3.2. Engagements complexes

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par Gaumont au 31 décembre 2009.

### 6.3.3. Autres obligations contractuelles

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes à long terme <sup>(1)</sup>	1 562	-	742	820
Contrats de location simple <sup>(2)</sup>	4 956	802	2 807	1 347
<b>TOTAL</b>	<b>6 518</b>	<b>802</b>	<b>3 549</b>	<b>2 167</b>

(1) Ces dettes figurent au passif de l'état de situation financière.

(2) Dans cette rubrique, sont recensés les paiements futurs minimaux pour des contrats de location simple et en cours à la clôture.

### 6.3.4. Droit individuel à la formation

Gaumont et ses filiales françaises accordent à leurs salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de 6 ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Ce crédit d'heures est intégré au plan de formation du Groupe. En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre au 31 décembre 2009.

Le nombre d'heures accumulées non consommées au 31 décembre 2009 s'élève à 12 008 heures, ce qui correspond à un taux d'utilisation moyen des droits de 12,21 % sur les quatre dernières années.

## 6.4. Risques

### 6.4.1. Risque de liquidité

Le 21 décembre 2007, aux fins de financer le prix d'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital social de la société Alphanim et les frais relatifs, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable, avec les banques Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de k€ 25 000, remboursable en dix échéances semestrielles de k€ 2 500, à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012.

Gaumont a souscrit, le 28 juillet 2008, une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire, comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neufilze OBC Entreprise, pour un montant maximum de k€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012. Celle-ci est destinée, d'une part au refinancement du crédit revolving d'un montant maximum de k€ 100 000 conclu le 20 décembre 2005 et parvenue à échéance le 15 septembre 2008 et, d'autre part, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelles. Au 31 décembre 2009, l'utilisation correspondante s'élève à k€ 92 000, soit un taux d'utilisation de 73,6 %.

Concomitamment, Gaumont a signé un avenant à la convention de crédit amortissable d'un montant en principal de k€ 25 000, afin de mettre en adéquation certaines clauses de celle-ci avec les termes du nouveau crédit revolving.

La ligne de crédit de k€ 125 000 est assortie des ratios financiers suivants, à respecter semestriellement :

Covenants à respecter	Situation au 31.12.09
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe <sup>(1)</sup> / dettes financières nettes > = 2,5	6,73
R4 : dettes financières / capitaux propres < ou = 1	0,5
R5 : valeur d'EuroPalaces / encours maximum autorisé > ou = 1,25	2,73

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions EuroPalaces détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2009.

La convention de crédit d'un montant initial de k€ 25 000 est assortie des ratios financiers suivants, à respecter semestriellement :

Covenants à respecter	Situation au 31.12.09
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe <sup>(1)</sup> / dettes financières nettes > = 2,5	6,73
R4 : dettes financières / capitaux propres < ou = 1	0,5

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions EuroPalaces détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2009.

### 6.4.2. Risque de taux d'intérêt

#### 6.4.2.1. Echancier des actifs et des passifs financiers

	31.12.09	Echéancier		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à taux variable	9 413	9 413	-	-
Actifs financiers non exposés	-	-	-	-
<b>Actifs financiers <sup>(1)</sup></b>	<b>9 413</b>	<b>9 413</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Passifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Passifs financiers à taux variable	- 107 992	- 98 130	- 9 862	-
Passifs financiers non exposés	- 2 297	- 2 297	-	-
<b>Passifs financiers <sup>(2)</sup></b>	<b>- 110 289</b>	<b>- 100 427</b>	<b>- 9 862</b>	<b>-</b>

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

Le montant des tirages cumulés de la ligne de crédit de k€ 125 000 est présenté à moins d'un an compte tenu des modalités de tirage à court terme, même si le crédit revolving a une échéance globale au 15 septembre 2012.

## COMPTES CONSOLIDES

Annexe aux comptes consolidés

### 6.4.2.2. Instruments dérivés de taux

	31.12.09	Echéancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Swaps taux participatifs	44 164	44 164	-	-	- 594
<b>TOTAL</b>	<b>44 164</b>	<b>44 164</b>	-	-	<b>- 594</b>

Gaumont gère son exposition au risque de taux par le recours à des contrats d'échange (*swaps*) de taux d'intérêt. Ceux-ci ne sont pas considérés dans le cadre de la norme IAS 39 comme des instruments de couverture.

En conséquence, la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée dans l'état de situation financière en « Autres créances » ou « Autres dettes » (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente).

La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

Au 31 décembre 2009, la ligne de crédit de k€ 125 000 est capée à hauteur de 32 % du fait de la mise en place :

- si Euribor 1 mois > ou = à 4,4975 % : d'un échange de taux variable contre taux fixe pour k€ 40 000 ;
- si Euribor 1 mois < à 4,4975 % : d'un échange de taux variable contre taux fixe pour k€ 20 000 et taux variable contre taux variable pour k€ 20 000.

Au 31 décembre 2009, la convention de crédit amortissable d'un montant initial de k€ 25 000 donne lieu à un échange de taux variable contre taux fixe à hauteur de k€ 4 164.

### 6.4.2.3. Suivi du risque de taux et sensibilité

	Taux fixe	Taux variable	Non exposé	Total
Actifs financiers <sup>(1)</sup>	-	9 413	-	9 413
Passifs financiers <sup>(2)</sup>	-	- 107 992	- 2 297	- 110 289
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>-</b>	<b>- 98 579</b>	<b>- 2 297</b>	<b>- 100 876</b>
« Couverture »	- 24 164	24 164	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>- 24 164</b>	<b>- 74 415</b>	<b>- 2 297</b>	<b>- 100 876</b>
Sensibilité <sup>(3)</sup>	-	- 744	-	- 744

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

(3) Impact en année pleine.

Compte tenu du portefeuille des « couvertures » de taux au 31 décembre 2009, la situation nette après gestion à taux variable est une dette à taux fixe à hauteur de k€ 24 164 et à taux variable à hauteur de k€ 74 415.

Ainsi, une hausse instantanée d'un point de taux d'intérêt aurait un impact négatif sur le résultat financier de k€ 744 ; cela représenterait une augmentation du coût de l'endettement financier net de 21,6 % pour l'ensemble de l'exercice 2009.

### 6.4.3. Risque de change

Gaumont se trouve exposée au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées dans l'état de situation financière et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Gaumont s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises.

Gaumont étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).

#### Suivi et gestion du risque de change

	AUD	CAD	DKK	ILS	GBP	USD	ZAR	MXN	Total
Actifs	7	44	2	4	107	9 398	9	37	9 608
Passifs	-	-	-	-	-	- 1 111	-	-	- 1 111
Hors état de situation financière	-	518	-	-	-	- 4 378	-	-	- 3 860
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>7</b>	<b>562</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>107</b>	<b>3 909</b>	<b>9</b>	<b>37</b>	<b>4 637</b>
« Couverture »	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>7</b>	<b>562</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>107</b>	<b>3 909</b>	<b>9</b>	<b>37</b>	<b>4 637</b>
Sensibilité	-	- 6	-	-	- 1	- 39	-	-	- 46

L'exposition nette consolidée en devises (contre-valorisée en euro aux cours de clôture) est de k€ 4 637. Ainsi, le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées serait de k€ 46.

Au cours de l'exercice 2009, le chiffre d'affaires facturé en devises, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à k€ 5 197 soit 5,5 % du chiffre d'affaires consolidé.

	AUD	CAD	CHF	USD	DKK	GBP	JPY	Divers	Total
Chiffre d'affaires	170	220	216	4 489	20	40	4	37	5 197

#### 6.4.4. Risque de crédit

L'exposition au risque de crédit des actifs courants non dépréciés se présente comme suit :

	31.12.09	En cours	Retard						
			- de 30 jours	de 31 à 60 jours	de 61 à 90 jours	de 91 à 180 jours	de 181 à 360 jours	+ de 360 jours	
<b>A - d'un an</b>									
Créances clients nettes	33 999	26 637	3 024	1 271	322	1 146	776	823	
Autres actifs courants	24 739	24 739	-	-	-	-	-	-	
<b>A + d'un an</b>									
Autres actifs courants	1 542	1 542	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>	<b>60 280</b>	<b>52 918</b>	<b>3 024</b>	<b>1 271</b>	<b>322</b>	<b>1 146</b>	<b>776</b>	<b>823</b>	

Gaumont opère en France et à l'international avec les principaux acteurs du marché et à ce titre son risque de crédit reste très limité.

#### 6.4.5. Risque sur actions

Gaumont n'était soumise au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à ce jour à aucun risque de cette nature, ses seules acquisitions de titres consistant en des placements de trésorerie excédentaire en SICAV monétaires.

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	Néant	Néant
Hors état de situation financière	Néant	Néant
Position nette globale	Néant	Néant

## 6.5. Instruments financiers

Le tableau ci-dessous présente une comparaison par catégorie des valeurs comptables et de la juste valeur de tous les instruments financiers du Groupe.

Les actifs et passifs financiers sont déjà évalués à la juste valeur dans les comptes.

	31.12.09		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation non consolidés	3	3		3			
Autres actifs financiers non courants	456	456			456		
Autres actifs financiers courants	3 234	3 234			3 234		
Instruments financiers dérivés actifs	-	-					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 413	9 413	9 413				
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>13 106</b>	<b>13 106</b>	<b>9 413</b>	<b>3</b>	<b>3 690</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dettes financières à plus d'un an	9 862	9 862				9 862	
Dettes financières à moins d'un an	100 427	100 427				100 427	
Instruments financiers dérivés passifs	594	594					594
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>110 883</b>	<b>110 883</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>110 289</b>	<b>594</b>

	31.12.08		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation non consolidés	1	1		1			
Autres actifs financiers non courants	530	530			530		
Autres actifs financiers courants	1 233	1 233			1 233		
Instruments financiers dérivés actifs	-	-					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 819	5 819	5 819				
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>7 583</b>	<b>7 583</b>	<b>5 819</b>	<b>1</b>	<b>1 763</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dettes financières à plus d'un an	14 978	14 978				14 978	
Dettes financières à moins d'un an	96 045	96 045				96 045	
Instruments financiers dérivés passifs	871	871					871
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>111 894</b>	<b>111 894</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>111 023</b>	<b>871</b>

	31.12.07		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation non consolidés	118	118		118			
Autres actifs financiers non courants	3 430	3 430			3 430		
Autres actifs financiers courants	1 651	1 651			1 651		
Instruments financiers dérivés actifs	-	-					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 723	3 723	3 723				
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>8 922</b>	<b>8 922</b>	<b>3 723</b>	<b>118</b>	<b>5 081</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dettes financières à plus d'un an	19 722	19 722				19 722	
Dettes financières à moins d'un an	103 734	103 734				103 734	
Instruments financiers dérivés passifs	127	127					127
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>123 583</b>	<b>123 583</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>123 456</b>	<b>127</b>

## 6.6. Secteurs opérationnels

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » se substitue à la norme IAS 14 « Informations sectorielles ». L'information segmentée telle que définie par la norme IFRS 8 doit s'appuyer sur l'information de gestion interne, en particulier celle mise à la disposition de l'organe de direction ultime du Groupe. Après avoir identifié ses segments opérationnels, ainsi que les données chiffrées correspondantes mises à la disposition de la Direction générale, le Groupe présente une information segmentée respectant les critères de la norme IFRS 8 qui est similaire à l'information sectorielle présentée au cours des exercices précédents. Les modes d'évaluation des données chiffrées par segment opérationnel sont conformes aux principes et méthodes retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

### 6.6.1. Segments opérationnels

L'organisation du Groupe s'articule autour de ses différents métiers. Le Groupe Gaumont opère dans trois domaines d'activité qui constituent ses secteurs opérationnels :

- la production et la distribution de films cinématographiques, qui comprend les différentes phases d'exploitation d'un film : distribution en salles, en TV et en vidéo, tant en France qu'à l'international ;
- la production et la distribution audiovisuelles de films, de séries d'animation et de fictions à travers ses filiales Alphanim et Léonis Productions dont les modes de financement et les principes de mise en production sont différents ;
- l'exploitation de salles de cinéma via sa participation au sein d'EuroPalaces.



Les segments retenus pour l'information financière correspondent chacun à un segment opérationnel. Les contributions de chaque segment opérationnel sont les suivantes :

#### 6.6.1.1 Compte de résultat

2009 (en milliers d'euros)	Production cinéma	Production télévisuelle	Exploitation salles de cinéma	Non alloués	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>79 499</b>	<b>14 167</b>	-	-	<b>93 666</b>
Résultat opérationnel courant	- 6 669	744	-	-	- 5 925
Autres produits et charges opérationnels non courants	964	4	-	-	968
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	- 3 437	- 3 437
Autres produits et charges financiers	-	-	-	1 325	1 325
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	17 475	-	17 475
Impôts	- 86	-	-	497	411
<b>RESULTAT NET</b>	<b>- 5 791</b>	<b>748</b>	<b>17 475</b>	<b>- 1 615</b>	<b>10 817</b>
Résultat films cinématographiques et séries TV	13 353	4 808	-	-	18 161
Frais de structure	- 20 022	- 4 064	-	-	- 24 086
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 6 669</b>	<b>744</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 5 925</b>

2008 (en milliers d'euros)	Production cinéma	Production télévisuelle	Exploitation salles de cinéma	Non alloués	Total
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>94 611</b>	<b>10 452</b>	-	-	<b>105 063</b>
Résultat opérationnel courant	- 7 544	634	-	-	- 6 910
Autres produits et charges opérationnels non courants	247	-	-	-	247
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	- 6 122	- 6 122
Autres produits et charges financiers	-	-	-	2 575	2 575
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	12 127	-	12 127
Impôts	- 327	-	-	701	374
<b>RESULTAT NET</b>	<b>- 7 624</b>	<b>634</b>	<b>12 127</b>	<b>- 2 846</b>	<b>2 291</b>
Résultat films cinématographiques et séries TV	14 696	4 286	-	-	18 982
Frais de structure	- 22 240	- 3 652	-	-	- 25 892
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 7 544</b>	<b>634</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 6 910</b>

<b>2007</b> (en milliers d'euros)	<b>Production cinéma</b>	<b>Production télévisuelle</b>	<b>Exploitation salles de cinéma</b>	<b>Non alloués</b>	<b>Total</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>72 891</b>	-	-	-	<b>72 891</b>
Résultat opérationnel courant	- 21 754	-	-	-	- 21 754
Autres produits et charges opérationnels non courants	- 253	-	-	-	- 253
Coût de l'endettement financier net	-	-	-	- 2 902	- 2 902
Autres produits et charges financiers	-	-	-	3 907	3 907
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	12 200	-	12 200
Impôts	- 329	-	-	2 230	1 901
<b>RESULTAT NET</b>	<b>- 22 336</b>	-	<b>12 200</b>	<b>3 235</b>	<b>- 6 901</b>
Résultat films cinématographiques et séries TV	- 1 244	-	-	-	- 1 244
Frais de structure	- 20 510	-	-	-	- 20 510
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 21 754</b>	-	-	-	<b>- 21 754</b>

## 6.6.1.2 Etat de la situation financière consolidée

2009 (en milliers d'euros)	Production cinéma	Production télévisuelle	Exploitation salles de cinéma	Non alloués	Total
Ecarts d'acquisition nets	491	16 615	-	-	17 106
Films et droits audiovisuels nets	91 708	12 720	-	-	104 428
Autres immobilisations incorporelles nettes	676	32	-	-	708
Immobilisations corporelles nettes	33 116	206	-	-	33 322
Mises en équivalence	-	-	185 950	-	185 950
Autres actifs financiers nets	394	65	-	-	459
Actifs d'impôts non courants	-	-	-	3 294	3 294
Stocks	162	-	-	-	162
Créances clients nettes	30 000	3 999	-	-	33 999
Actifs d'impôts courants	2 732	38	-	-	2 770
Autres créances nettes et autres actifs financiers courants	16 196	7 315	-	-	23 511
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	9 413	9 413
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>175 475</b>	<b>40 990</b>	<b>185 950</b>	<b>12 707</b>	<b>415 122</b>
<b>Capitaux propres</b>	-	-	-	<b>219 214</b>	<b>219 214</b>
Provisions non courantes	1 875	171	-	-	2 046
Passifs d'impôts non courants	-	-	-	3 112	3 112
Dettes financières à plus d'un an	-	-	-	9 862	9 862
Autres dettes non courantes	1 562	-	-	-	1 562
Provisions courantes	2 363	-	-	-	2 363
Dettes financières à moins d'un an	-	-	-	100 427	100 427
Fournisseurs	15 811	1 181	-	-	16 992
Passifs d'impôts courants	-	-	-	-	-
Autres dettes	23 595	35 949	-	-	59 544
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>45 206</b>	<b>37 301</b>	-	<b>332 615</b>	<b>415 122</b>
Investissements dans les films et droits audiovisuels	35 532	16 911	-	-	52 443

2008 (en milliers d'euros)	Production cinéma	Production télévisuelle	Exploitation salles de cinéma	Non alloués	Total
Ecart d'acquisition nets	785	15 794	-	-	16 579
Films et droits audiovisuels nets	94 904	12 106	-	-	107 010
Autres immobilisations incorporelles nettes	829	21	-	-	850
Immobilisations corporelles nettes	34 680	292	-	-	34 972
Mises en équivalence	-	-	170 675	-	170 675
Autres actifs financiers nets	470	63	-	-	533
Actifs d'impôts non courants	-	-	-	2 886	2 886
Stocks	271	-	-	-	271
Créances clients nettes	30 765	5 158	-	-	35 923
Actifs d'impôts courants	2 090	330	-	-	2 420
Autres créances nettes et autres actifs financiers courants	19 180	3 826	-	-	23 006
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	5 819	5 819
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>183 974</b>	<b>37 590</b>	<b>170 675</b>	<b>8 705</b>	<b>400 944</b>
<b>Capitaux propres</b>	-	-	-	<b>210 480</b>	<b>210 480</b>
Provisions non courantes	1 607	182	-	-	1 789
Passifs d'impôts non courants	-	-	-	3 235	3 235
Dettes financières à plus d'un an	-	-	-	14 979	14 979
Autres dettes non courantes	666	988	-	-	1 654
Provisions courantes	2 155	-	-	-	2 155
Dettes financières à moins d'un an	-	-	-	96 044	96 044
Fournisseurs	15 836	1 858	-	-	17 694
Passifs d'impôts courants	53	-	-	-	53
Autres dettes	19 723	33 138	-	-	52 861
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>40 040</b>	<b>36 166</b>	-	<b>324 738</b>	<b>400 944</b>
Investissements dans les films et droits audiovisuels	37 243	13 085	-	-	50 328

2007 (en milliers d'euros)

	Production cinéma	Production télévisuelle	Exploitation salles de cinéma	Non alloués	Total
Ecarts d'acquisition nets	732	14 876	-	-	15 608
Films et droits audiovisuels nets	107 311	13 581	-	-	120 892
Autres immobilisations incorporelles nettes	936	14	-	-	950
Immobilisations corporelles nettes	35 327	399	-	-	35 726
Mises en équivalence	-	-	158 959	-	158 959
Autres actifs financiers nets	3 491	57	-	-	3 548
Actifs d'impôts non courants	-	-	-	2 768	2 768
Créances clients nettes	34 337	5 334	-	-	39 671
Actifs d'impôts courants	2 115	854	-	-	2 969
Autres créances nettes et autres actifs financiers courants	26 165	2 181	-	-	28 346
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-	3 723	3 723
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>210 414</b>	<b>37 296</b>	<b>158 959</b>	<b>6 491</b>	<b>413 160</b>
<b>Capitaux propres</b>	-	-	-	<b>208 459</b>	<b>208 459</b>
Provisions non courantes	1 642	139	-	-	1 781
Passifs d'impôts non courants	-	-	-	2 961	2 961
Dettes financières à plus d'un an	-	-	-	19 722	19 722
Autres dettes non courantes	1 732	-	-	-	1 732
Provisions courantes	3 094	21	-	-	3 115
Dettes financières à moins d'un an	-	-	-	103 734	103 734
Fournisseurs	20 608	2 302	-	-	22 910
Passifs d'impôts courants	-	-	-	-	-
Autres dettes	41 692	7 054	-	-	48 746
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>68 768</b>	<b>9 516</b>	-	<b>334 876</b>	<b>413 160</b>
Investissements dans les films et droits audiovisuels	72 215	-	-	-	72 215

## 6.6.2. Zones géographiques

### 6.6.2.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est ventilé par zone de commercialisation à la clientèle.

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
<b>France</b>	<b>77 010</b>	<b>83 210</b>	<b>59 102</b>
- Europe	11 951	16 684	9 378
- Amérique	2 479	2 642	1 961
- Asie / Russie	1 021	1 293	589
- Afrique / Moyen-Orient	413	582	793
- Reste du monde	792	652	1 068
<b>International</b>	<b>16 656</b>	<b>21 853</b>	<b>13 789</b>
<b>TOTAL</b>	<b>93 666</b>	<b>105 063</b>	<b>72 891</b>

### 6.6.2.2. Actifs non courants

Les actifs non courants (autres que les instruments financiers, les actifs d'impôts différés, les actifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi) sont ventilés par zone d'implantation des sociétés consolidées. Aucun actif non courant n'a été réalisé en dehors de la zone France.

### 6.6.3 Répartition du Chiffre d'affaires par client

Les dix premiers clients du Groupe, principalement constitués des chaînes de télédiffusion françaises, représentent près de 53 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe. La répartition du chiffre d'affaires entre ces derniers est très disparate d'une année à l'autre. En 2009, seul Métropole TV a représenté plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé (11 %).

## 6.7. Honoraires des Commissaires aux comptes

En application du décret n° 2008-1482 du 30 décembre 2008, complétant l'article R. 233-14 § 17 du Code de commerce, le tableau suivant présente le montant des honoraires des Commissaires aux comptes du Groupe figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice, en distinguant, d'une part les honoraires pris en charge au titre du contrôle légal des comptes consolidés de ceux pris en charge au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes consolidés, et d'autre part les honoraires pris en charge au titre des autres prestations.

	Total				Advolis				Ernst & Young Audit			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
<i>(en milliers d'euros)</i>												
<b>Audit</b>												
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>												
- Emetteur	246	261	62 %	63 %	90	92	94 %	93 %	156	169	53 %	53 %
- Filiales intégrées globalement	105	101	27 %	24 %	6	7	6 %	7 %	99	94	33 %	30 %
- Filiales mises en équivalence	43	41	11 %	10 %	-	-	-	-	43	41	14 %	13 %
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes</b>												
- Emetteur	-	12	-	3 %	-	-	-	-	-	12	-	4 %
- Filiales intégrées globalement	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
- Filiales mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>394</b>	<b>416</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>96</b>	<b>99</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>298</b>	<b>317</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Autres prestations</b>												
<b>Juridique, fiscal, social</b>												
- Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres</b>												
- Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>394</b>	<b>416</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>96</b>	<b>99</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>298</b>	<b>317</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

### **6.8. Contrôle fiscal**

Gaumont SA, en qualité de société intégrée, a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007.

Les conclusions, intervenues au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2009, n'ont donné lieu à aucun redressement.

### **6.9. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, aucun événement majeur susceptible d'être mentionné dans l'annexe n'est intervenu chez Gaumont.



# \* Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

## Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Gaumont, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 2.12 « Immobilisations incorporelles et corporelles » des états financiers, votre Groupe comptabilise en immobilisations incorporelles le coût des films répondant aux critères prévus par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de rentabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation ainsi que les modalités retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable, et nous nous sommes assurés que la note 2.12 fournit une information appropriée.

Votre Groupe procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie (cf. notes 2.11 et 2.12) et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme au regard notamment des prévisions de flux de trésorerie correspondantes. Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles les Directions opérationnelles fondent leurs estimations, en particulier les prévisions de flux de trésorerie établies dans le contexte économique actuel, revu les calculs effectués et les sensibilités des principales valeurs d'utilité et apprécié les principes et les méthodes de détermination des justes valeurs, comparé les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et examiné la procédure d'approbation de ces estimations par la direction du Groupe.

- Votre Groupe a constitué des provisions selon les modalités décrites en note 2.19 « Provisions courantes » et en note 2.20 « Provisions non courantes ». Nous avons examiné les procédures en vigueur au sein de votre Groupe permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

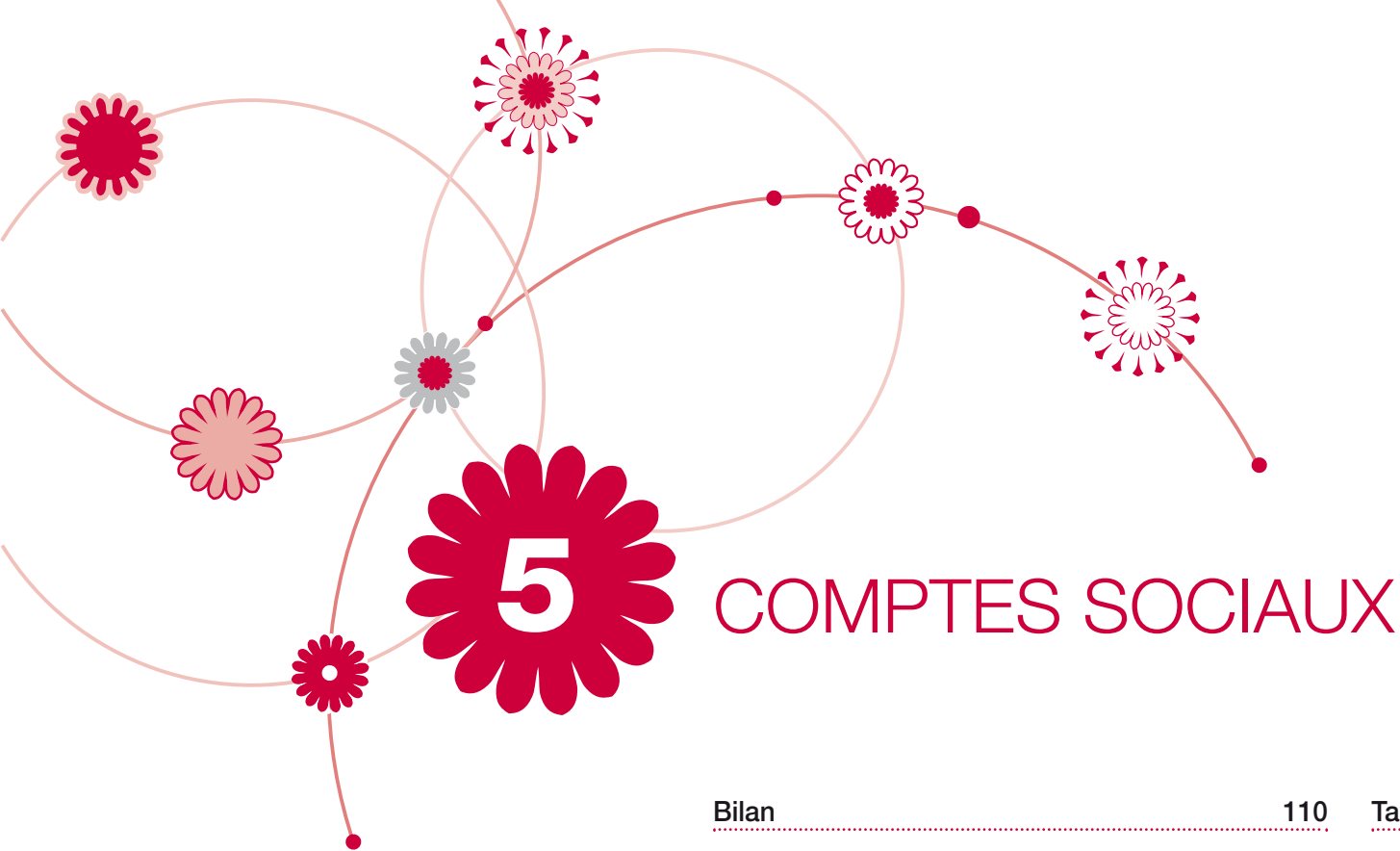
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 9 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS  
Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit  
Bruno Perrin



## 5 COMPTES SOCIAUX

<b>Bilan</b>	<b>110</b>	<b>Tableau des filiales et participations</b>	<b>139</b>
<b>Compte de résultat</b>	<b>112</b>	<b>Rapport général des Commissaires aux comptes</b>	<b>140</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie</b>	<b>113</b>		
<b>Annexe aux comptes sociaux</b>	<b>114</b>		
1. Principaux événements de l'exercice	114		
2. Principes et méthodes comptables	114		
3. Notes sur le bilan	117		
4. Notes sur le compte de résultat	128		
5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie	130		
6. Autres informations	134		

 Bilan

## Actif

---

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Films et droits audiovisuels nets	3.1	82 001	82 263	98 417
Autres immobilisations incorporelles nettes	3.2	4 057	4 847	2 426
Immobilisations corporelles nettes	3.3	8 564	9 831	10 343
Immobilisations financières nettes	3.4	102 870	103 571	106 503
<b>Actif immobilisé</b>		<b>197 492</b>	<b>200 512</b>	<b>217 689</b>
Créances clients nettes	3.5	27 084	23 132	28 289
Autres créances nettes	3.6	22 414	21 504	26 343
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.7	6 903	1 801	1 472
<b>Actif circulant</b>		<b>56 401</b>	<b>46 437</b>	<b>56 104</b>
Comptes de régularisation actif	3.12.1	2 650	2 519	1 569
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>256 543</b>	<b>249 468</b>	<b>275 362</b>

## PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Capital		34 172	34 172	34 159
Réserves		37 609	38 891	40 108
Report à nouveau		- 29 543	- 7 576	10 291
Résultat		- 15 618	- 21 967	- 17 868
Provisions réglementées		43 159	32 794	20 070
<b>Capitaux propres</b>	3.8	<b>69 779</b>	<b>76 314</b>	<b>86 760</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	3.9	<b>4 144</b>	<b>3 809</b>	<b>3 858</b>
Dettes financières à long et moyen terme	3.10	10 000	15 000	20 000
Dettes financières à moins d'un an	3.10	98 330	94 486	101 003
Avances et acomptes reçus	3.11	65	62	83
Dettes fournisseurs	3.11	4 978	5 317	8 135
Dettes fiscales et sociales	3.11	4 194	3 574	3 159
Dettes sur immobilisations	3.11	10 100	8 104	9 145
Autres dettes	3.11	39 368	32 735	36 191
<b>Dettes</b>		<b>167 035</b>	<b>159 278</b>	<b>177 716</b>
Comptes de régularisation passif	3.12.2	15 585	10 067	7 028
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>256 543</b>	<b>249 468</b>	<b>275 362</b>



## Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	Note	31.12.09	31.12.08	31.12.07
<b>Chiffre d'affaires</b>	4.1	<b>63 424</b>	<b>79 045</b>	<b>59 613</b>
Subventions	4.2	3 765	5 575	5 760
Activation de coûts de films		29 762	33 095	64 715
Reprises sur provisions	4.3	2 484	3 555	8 660
Transferts de charges		1 012	2 156	644
Autres produits	4.4	5 349	3 976	5 699
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>105 796</b>	<b>127 402</b>	<b>145 091</b>
Achats de marchandises		- 402	- 496	- 545
Autres achats et charges externes	4.5	- 27 517	- 30 269	- 33 548
Impôts, taxes et versements assimilés	4.6	- 1 317	- 1 805	- 1 200
Charges de personnel	4.7	- 11 648	- 10 517	- 9 025
Dotations aux amortissements et provisions	4.8	- 41 117	- 57 016	- 55 754
Coûts de films		- 29 762	- 32 973	- 64 611
Autres charges	4.9	- 6 278	- 5 080	- 5 941
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>- 118 041</b>	<b>- 138 156</b>	<b>- 170 624</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>- 12 245</b>	<b>- 10 754</b>	<b>- 25 533</b>
Résultat financier	4.10	4 773	315	3 812
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>- 7 472</b>	<b>- 10 439</b>	<b>- 21 721</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	4.11	<b>- 9 618</b>	<b>- 12 458</b>	<b>1 973</b>
Impôts	4.12	1 472	930	1 880
<b>RESULTAT NET</b>		<b>- 15 618</b>	<b>- 21 967</b>	<b>- 17 868</b>

## \* Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	Note	31.12.09	31.12.08	31.12.07
<b>Opérations d'exploitation</b>				
Résultat de l'exercice		- 15 618	- 21 967	- 17 868
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5.1	49 217	66 443	47 664
Transfert au compte de charges à étaler, nettes d'amortissements		412	- 1 195	- 348
Résultat net des cessions d'immobilisations		- 987	- 241	- 185
Subventions rapportées au compte de résultat		-	-	-
Autres		-	312	-
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>33 024</b>	<b>43 352</b>	<b>29 263</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	5.2	7 030	7 221	- 1 146
<b>(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>40 054</b>	<b>50 573</b>	<b>28 117</b>
<b>Opérations d'investissement</b>				
Cessions d'immobilisations		2 220	800	3 360
Acquisitions d'immobilisations	5.3	- 36 731	- 37 368	- 106 884
Variation des dettes sur immobilisations	5.4	1 996	- 1 041	- 1 677
<b>(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>- 32 515</b>	<b>- 37 609</b>	<b>- 105 201</b>
<b>Opérations de financement</b>				
Dividendes versés aux actionnaires de Gaumont		- 1 281	- 1 281	- 4 248
Augmentation de capital		-	77	1 103
Variation des dettes financières		2 981	- 9 613	73 705
<b>(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>1 700</b>	<b>- 10 817</b>	<b>70 560</b>
<b>(D) Incidence des fusions</b>	5.5	-	<b>86</b>	<b>159</b>
<b>Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D)</b>		<b>9 239</b>	<b>2 233</b>	<b>- 6 365</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		1 801	1 472	2 425
Soldes créditeurs de banques à l'ouverture		- 4 513	- 6 417	- 1 005
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>		<b>- 2 712</b>	<b>- 4 945</b>	<b>1 420</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		6 903	1 801	1 472
Soldes créditeurs de banques à la clôture		- 376	- 4 513	- 6 417
<b>Trésorerie à la clôture</b>		<b>6 527</b>	<b>- 2 712</b>	<b>- 4 945</b>
<b>Variation globale de la trésorerie</b>		<b>9 239</b>	<b>2 233</b>	<b>- 6 365</b>

## \* Annexe aux comptes sociaux

### 1. Principaux événements de l'exercice

Il a été procédé au cours de l'exercice à :

- l'acquisition, le 6 janvier 2009, de 75 % des titres composant le capital social de la société Léonis Productions, société spécialisée dans la production et la distribution de programmes destinés à la télévision. La transaction globale au titre de cette acquisition s'est élevée à k€ 690, auquel s'ajoute la participation à l'augmentation de capital du 17 décembre 2009 à hauteur de 75 % pour un montant de k€ 165.

Une première série de 10 épisodes *L'internat* a été livrée sur le second semestre 2009, et diffusée sur M6 en première partie de soirée.

Cette société est consolidée par la méthode de l'intégration globale à compter du 6 janvier 2009 :

- la vente, le 7 juillet 2009, de locaux à usage commercial situés à Paris, 82 boulevard du Montparnasse ;
- la vente, le 7 juillet 2009, de locaux à usage commercial situés à Nantes, 13 rue de la Fosse.

Gaumont, en qualité de société intégrée, a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007. Les conclusions, intervenues au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2009, n'ont donné lieu à aucun redressement.

### 2. Principes et méthodes comptables

#### 2.1. Principes généraux

Les comptes sociaux de Gaumont sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France et selon les principes spécifiques des branches professionnelles de l'industrie cinématographique.

En matière d'évaluation des films et de leur amortissement, Gaumont applique les principes adoptés par les grandes sociétés de cinéma internationales et notamment américaines.

Les états financiers sociaux sont présentés en milliers d'euros notés k€ sauf indication contraire.

Les comptes sociaux de Gaumont au 31 décembre 2009 ont été arrêtés par le Directoire en date du 1<sup>er</sup> mars 2010 et examinés par le Conseil de surveillance du 10 mars 2010. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte du 6 mai 2010.

#### 2.2. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes sociaux

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### 2.3. Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers sociaux conduit la direction de Gaumont à faire des estimations et formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs et passifs à la date d'arrêté des comptes que sur ceux des produits et charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir des expériences passées et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les montants définitifs figurant dans les futurs états financiers de Gaumont peuvent être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations retenues concernent la valorisation des actifs corporels et incorporels, l'amortissement des films (cf. note 2.5), l'évaluation des provisions sur les clients et autres créances (cf. note 2.7), et les provisions pour risques et charges (cf. note 2.9).

#### 2.4. Opérations en devises

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits au bilan à l'actif ou au passif en « Comptes de régularisation ». Les pertes de change latentes sont provisionnées.

#### 2.5. Immobilisations incorporelles et corporelles

Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront à Gaumont sont comptabilisés en immobilisations.

Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie et corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

### 2.5.1. Films et droits audiovisuels

La valeur brute des films et droits audiovisuels, inscrite au bilan, correspond aux éléments suivants :

- productions de films dont Gaumont est producteur délégué, destinées à être exploitées, en France ou à l'étranger, par tous procédés audiovisuels ;
- parts de coproduction françaises ou étrangères ;
- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'une œuvre audiovisuelle ;

et comprend, à partir de la fin du tournage :

- les montants investis nets des apports des coproducteurs dans les films, lorsque Gaumont est intervenue dans la production de l'œuvre comme producteur délégué ;
- le montant d'acquisition de droits incorporels et corporels, lorsque Gaumont n'est pas intervenue dans la production de l'œuvre.

Le coût immobilisé des films comprend les frais financiers encourus pendant la période de production, ainsi qu'une quote-part de frais de structure qui sont directement rattachables aux productions.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice/recettes nettes totales. Les recettes nettes totales comprennent, sur une durée de dix ans d'exploitation, la part revenant à Gaumont des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

De même, une provision pour dépréciation peut être comptabilisée sur les productions en cours s'il s'avère que le budget initialement prévu fait l'objet d'un dépassement significatif ou si, pour des films ayant été exploités entre la clôture et l'arrêt des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

Les frais de sortie des films en salles (frais de marketing et frais de copie) sont comptabilisés en charges.

### 2.5.2. Amortissements dérogatoires

Les amortissements dérogatoires sont la différence entre les amortissements comptabilisés selon les règles énoncées ci-dessus et les amortissements fiscaux calculés selon les règles relatives à l'amortissement des films définies par la Direction Générale des Impôts.

### 2.5.3. Frais préliminaires

Les frais préliminaires représentent les dépenses engagées avant la décision de mise en production, tels que recherches de sujets, talents et repérages nécessaires au développement des projets.

Ils sont enregistrés en charges de l'exercice.

### 2.5.4. Encours de production

Les encours de production centralisent l'ensemble des coûts directs et des frais financiers engagés pour produire le film jusqu'à la fin du tournage, ainsi qu'une quote-part de frais de structure directement rattachables aux productions.

### 2.5.5. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent :

- les logiciels acquis, amortis sur trois ans ;
- les mali techniques dégagés lors d'opérations de transmission universelle de patrimoine ;
- les droits musicaux, amortis sur deux ans : 75 % la première année et 25 % la suivante, ou linéairement sur cinq ans dans le cas de rachat de catalogues.

### 2.5.6. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition, à l'exception de certaines immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 et ayant fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 1978.

La période d'amortissement des immobilisations est fondée sur leur durée prévue d'utilisation.

Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

#### Durées d'utilisation (en années)

• Constructions	25 à 40 ans
• Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
• Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles	4 à 8 ans

## 2.6. Immobilisations financières

Cette catégorie inclut :

- les titres de participation : ils représentent les intérêts de Gaumont dans le capital de sociétés. Les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition, incluant les frais d'acquisitions. La nécessité de constater une dépréciation est appréciée par comparaison entre le coût historique d'acquisition et la valeur actuelle. La valeur actuelle est égale, soit à la valeur d'utilité pour les participations liées au métier du cinéma et de l'audiovisuel, soit à la valeur des capitaux propres pour les autres participations.



La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie actualisés, retraités de la dette nette, prenant en compte :

- les flux de trésorerie correspondant aux plans établis sur des périodes de 2 ans,
- au-delà de cet horizon, les flux sont extrapolés par application d'un taux de croissance et sur une durée définie ou indéfinie spécifique à chaque activité,
- l'actualisation des flux est effectuée selon des taux appropriés à la nature des activités ;
- les créances rattachées à des participations, les prêts « aide à la construction », les autres prêts, les dépôts et cautionnements et les autres immobilisations financières : leur valeur au bilan comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

## 2.7. Clients et autres créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des provisions pour dépréciation des montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme irrécouvrables.

## 2.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les caisses et les parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

## 2.9. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est constituée dès lors que Gaumont a une obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

## 2.10. Engagements de retraite et assimilés

### 2.10.1. Provisions pour indemnités de fin de carrière

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite de Gaumont vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par la convention collective de Gaumont.

Il est calculé, par des actuaires indépendants, selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, conformément à la recommandation CNC 2003-R.01, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment :

- des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante-trois ans pour les cadres et agents de maîtrise et soixante et un ans pour les employés ;
- du taux de rotation ;
- des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur ;
- d'un taux de revalorisation annuel des salaires ;
- de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture, basé sur le taux des obligations à long terme du secteur privé (« Euro zone AA rated corporate bonds + 10 years »).

La Société adopte la méthode conduisant à comptabiliser par résultat de façon systématique tous les écarts actuariels générés sur la période en cours.

### 2.10.2. Gratifications liées à l'ancienneté

Gaumont évalue également ses engagements liés aux primes accordées sous réserve de certaines conditions d'ancienneté. La valeur de ses engagements est calculée en appliquant la méthode et les hypothèses utilisées pour les évaluations des indemnités de fin de carrière décrites ci-dessus.

## 2.11. Soficas

Les « parts producteurs » des Soficas garanties par Gaumont sont inscrites pour leur valeur nominale au passif du bilan au poste « Autres dettes ». Les reversements des parts de recettes auxquelles elles ont droit sont imputés directement sur ce poste.

## 2.12. Chiffre d'affaires

Les recettes liées à l'exploitation des films sont constatées dès lors que les droits sont ouverts conformément aux critères suivants :

### 2.12.1. Salles France

Les locations de films aux salles de cinéma sont constatées sur la base des entrées en salles hebdomadaires.

### 2.12.2. Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles.

A la clôture, une provision est constatée au titre des retours estimés et des remises accordées aux clients. Cette provision est comptabilisée en diminution du chiffre d'affaires.

### 2.12.3. Vidéo à la demande France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits en vidéo à la demande locative est pris en compte sur la base des actes payants mensuels ou du minimum garanti.

### 2.12.4. Télévision France

Les cessions de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés, c'est-à-dire après signature des contrats de cession, à la date d'acceptation du matériel de diffusion et à partir de l'ouverture des droits, excepté pour les préventes où les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la 1<sup>re</sup> exploitation en salles de l'œuvre, sous réserve de la signature des contrats et de l'acceptation du matériel de diffusion.

### 2.12.5. International

Les recettes liées aux ventes de droits à l'international sont comptabilisées dès lors que les risques et avantages économiques ont été transférés, c'est-à-dire après signature des contrats, à la date de livraison du matériel, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des redevances de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client, excepté pour les préventes où les risques et avantages économiques sont transférés à compter de la 1<sup>re</sup> exploitation en salles de l'œuvre, sous réserve de la signature des contrats et de l'acceptation du matériel de diffusion.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance au bilan au poste « Comptes de régularisation passif ».

### 2.13. Soutien financier automatique du Centre National de la Cinématographie

Les films sont générateurs de soutien financier du fait de leur exploitation commerciale en salles et de leur diffusion télévisuelle. Le soutien financier à la production et à la distribution est enregistré au même rythme que le chiffre d'affaires des films qui le génère. Il est comptabilisé à l'actif du bilan au poste « Autres créances » en contrepartie d'une subvention d'exploitation. Le fonds de soutien investi dans la production de nouveaux films est comptabilisé en diminution du poste « Autres créances ».

### 2.14. Subventions

Les subventions perçues, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont enregistrées en profit au poste « Subventions » à compter de la date de première exploitation en salles des œuvres cinématographiques qu'elles concernent.

### 2.15. Crédit d'impôt cinéma

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté sous la rubrique « Impôts ».

### 2.16. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges résultant d'événements ou opérations clairement distincts des activités ordinaires de Gaumont sont considérés comme des éléments exceptionnels. Les activités ordinaires recouvrent toutes les activités dans lesquelles la Société est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

## 3. Notes sur le bilan

### 3.1. Films et droits audiovisuels

	31.12.09	Mouvements de la période			31.12.08	31.12.07
		+	-	Autres <sup>(1)</sup>		
Films et droits audiovisuels	1 456 706	41 331	- 4 997	450	1 419 922	1 358 871
Productions en cours	192	192	-	- 450	450	5 918
<b>Valeur brute</b>	<b>1 456 898</b>	<b>41 523</b>	<b>- 4 997</b>	<b>-</b>	<b>1 420 372</b>	<b>1 364 789</b>
Films et droits audiovisuels	- 1 374 897	- 42 601	4 997	-	- 1 337 293	- 1 264 372
<b>Amortissements</b>	<b>- 1 374 897</b>	<b>- 42 601</b>	<b>4 997</b>	<b>-</b>	<b>- 1 337 293</b>	<b>- 1 264 372</b>
Films et droits audiovisuels	-	-	816	-	- 816	- 2 000
Productions en cours	-	-	-	-	-	-
<b>Provisions</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>816</b>	<b>-</b>	<b>- 816</b>	<b>- 2 000</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>82 001</b>	<b>- 1 078</b>	<b>816</b>	<b>-</b>	<b>82 263</b>	<b>98 417</b>

(1) Virements de poste à poste.

Au 31 décembre 2009, l'augmentation de la valeur brute des films et droits audiovisuels est essentiellement liée aux investissements dans les films sortis au cours de l'exercice 2009 et dans les films dont le tournage est terminé et qui sortiront au cours de l'année 2010.

L'en cours de production au 31 décembre 2009 concerne *A bout portant*.

La provision constatée en 2008 sur un film sorti au cours de l'année a été reprise en totalité au 31 décembre 2009. Un amortissement complémentaire qui couvre l'insuffisance de recettes sur ce film a été comptabilisé.

Il n'a pas été nécessaire de constituer de nouvelles provisions au 31 décembre 2009 ; les recettes prévisionnelles des films à venir étant supérieures aux coûts de production.

### 3.2. Autres immobilisations incorporelles

	31.12.09	Mouvements de la période			31.12.08	31.12.07
		+	-	Autres		
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	937	109	- 39	-	867	786
Mali de confusion	5 605	-	-	-	5 605	2 927
Autres droits incorporels	707	-	-	-	707	707
Immobilisations incorporelles en cours	37	37	-	-	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>7 286</b>	<b>146</b>	<b>- 39</b>	<b>-</b>	<b>7 179</b>	<b>4 420</b>
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	- 682	- 174	34	-	- 542	- 461
Mali de confusion	- 1 895	- 757	-	-	- 1 138	- 881
Autres droits incorporels	- 652	-	-	-	- 652	- 652
<b>Amortissements, provisions</b>	<b>- 3 229</b>	<b>- 931</b>	<b>34</b>	<b>-</b>	<b>- 2 332</b>	<b>- 1 994</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>4 057</b>	<b>- 785</b>	<b>- 5</b>	<b>-</b>	<b>4 847</b>	<b>2 426</b>

#### 3.2.1. Mali de confusion

	31.12.09	Mouvements de la période			31.12.08	31.12.07
		+	-	Autres		
Les Films du Livradois	935	-	-	-	935	935
Gaumont Images 2	519	-	-	-	519	519
LGM Participations	1 473	-	-	-	1 473	1 473
Autrement Productions	2 678	-	-	-	2 678	-
<b>Valeur brute</b>	<b>5 605</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 605</b>	<b>2 927</b>
Les Films du Livradois	- 491	- 93	-	-	- 398	- 304
Gaumont Images 2	- 519	-	-	-	- 519	- 519
LGM Participations	- 617	- 485	-	-	- 132	- 58
Autrement Productions	- 268	- 179	-	-	- 89	-
<b>Provisions</b>	<b>- 1 895</b>	<b>- 757</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 1 138</b>	<b>- 881</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>3 710</b>	<b>- 757</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 467</b>	<b>2 046</b>

Les mali de confusion sont généralement affectés au catalogue de films sauf lorsqu'ils concernent un nombre limité de films produits par Gaumont et en cours d'amortissement. Leur mode de dépréciation suit alors la méthode d'amortissement des films et droits audiovisuels sous-jacents.

Une dépréciation est effectuée si le suivi des valeurs des mali de confusion fait apparaître des pertes de valeurs.

### 3.3. Immobilisations corporelles

	31.12.09	Mouvements de la période			31.12.08	31.12.07
		+	-	Autres		
Terrains	3 090	-	- 42	-	3 132	3 132
Constructions et agencements	21 256	79	- 422	-	21 599	22 433
Matériel d'exploitation	1 340	44	- 50	-	1 346	1 248
Autres immobilisations corporelles	3 842	105	- 262	-	3 999	3 906
<b>Valeur brute</b>	<b>29 528</b>	<b>228</b>	<b>- 776</b>	<b>-</b>	<b>30 076</b>	<b>30 719</b>
Terrains	- 310	-	-	-	- 310	- 310
Constructions et agencements	- 16 431	- 937	280	-	- 15 774	- 16 226
Matériel d'exploitation	- 1 169	- 99	49	-	- 1 119	- 1 023
Autres immobilisations corporelles	- 3 054	- 261	249	-	- 3 042	- 2 817
<b>Amortissements, provisions</b>	<b>- 20 964</b>	<b>- 1 297</b>	<b>578</b>	<b>-</b>	<b>- 20 245</b>	<b>- 20 376</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>8 564</b>	<b>- 1 069</b>	<b>- 198</b>	<b>-</b>	<b>9 831</b>	<b>10 343</b>

### 3.4. Immobilisations financières

	31.12.09	Mouvements de la période			31.12.08	31.12.07
		+	-	Autres		
Titres de participations	110 700	855	- 3	-	109 848	109 330
Créances rattachées à des participations	1 535	11	- 60	-	1 584	1 584
<i>dont intérêts courus à recevoir</i>	<i>11</i>	<i>11</i>	<i>- 60</i>	<i>-</i>	<i>60</i>	<i>60</i>
Prêts	225	-	- 40	-	265	300
<i>dont intérêts courus à recevoir</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Dépôts et cautionnements	95	5	- 4	-	94	93
Autres immobilisations financières	310	-	- 923	-	1 233	4 516
<b>Valeur brute</b>	<b>112 865</b>	<b>871</b>	<b>- 1 030</b>	<b>-</b>	<b>113 024</b>	<b>115 823</b>
Titres de participations	- 9 995	- 545	3	-	- 9 453	- 9 320
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
<b>Provisions</b>	<b>- 9 995</b>	<b>- 545</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>- 9 453</b>	<b>- 9 320</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>102 870</b>	<b>326</b>	<b>- 1 027</b>	<b>-</b>	<b>103 571</b>	<b>106 503</b>

La principale variation concerne l'acquisition, le 6 janvier 2009, de 75 % des titres composant le capital social de la société Léonis Productions, société spécialisée dans la production et la distribution de programmes destinés à la télévision. La transaction globale au titre de cette acquisition s'est élevée à k€ 690, auquel s'ajoute la participation à l'augmentation de capital du 17 décembre 2009 à hauteur de 75 % pour un montant de k€ 165.

Cette société est consolidée par la méthode de l'intégration globale à compter du 6 janvier 2009.

### 3.5. Créances clients

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Valeur brute	27 279	23 328	28 715
<i>dont produits à recevoir</i>	7 748	1 913	3 271
<b>Provisions</b>	<b>- 195</b>	<b>- 196</b>	<b>- 426</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>27 084</b>	<b>23 132</b>	<b>28 289</b>
Echéances :			
- à moins de 1 an	25 737	21 516	27 412
- de 1 à 5 ans	1 542	1 616	877
- à plus de 5 ans	-	-	-

#### 3.5.1. Détail des provisions

	31.12.09	Mouvements de la période		31.12.08	31.12.07
		+	-		
Clients	- 195	-	1	- 196	- 426
<b>Provisions</b>	<b>- 195</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>- 196</b>	<b>- 426</b>

### 3.6. Autres créances

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Avances et acomptes versés	505	468	288
Créances sociales	26	14	4
<i>dont produits à recevoir</i>	17	9	4
Créances fiscales	7 891	12 161	17 876
<i>dont produits à recevoir</i>	135	-	161
Comptes courants	16 160	13 528	12 535
<i>dont produits à recevoir</i>	15	21	8
Créances diverses	8 824	6 222	6 213
<i>dont produits à recevoir</i>	570	1 126	1 558
<b>Valeur brute</b>	<b>33 406</b>	<b>32 393</b>	<b>36 916</b>
Comptes courants	- 9 229	- 9 381	- 9 103
Créances diverses	- 1 763	- 1 508	- 1 470
<b>Provisions</b>	<b>- 10 992</b>	<b>- 10 889</b>	<b>- 10 573</b>
<b>VALEUR NETTE</b>	<b>22 414</b>	<b>21 504</b>	<b>26 343</b>
Echéances :			
- à moins de 1 an	33 406	32 393	36 916
- de 1 à 5 ans	-	-	-
- à plus de 5 ans	-	-	-

#### 3.6.1. Détail des provisions

	31.12.09	Mouvements de la période		31.12.08	31.12.07
		+	-		
Comptes courants	- 9 229	- 51	203	- 9 381	- 9 103
Créances diverses	- 1 763	- 465	210	- 1 508	- 1 470
<b>PROVISIONS</b>	<b>- 10 992</b>	<b>- 516</b>	<b>413</b>	<b>- 10 889</b>	<b>- 10 573</b>

### 3.7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Comptes bancaires et autres disponibilités	6 903	1 801	1 472
<i>dont intérêts courus à recevoir</i>	-	1	5
<b>TOTAL</b>	<b>6 903</b>	<b>1 801</b>	<b>1 472</b>

### 3.8. Capitaux propres

	31.12.09	Mouvements de l'exercice			31.12.08	31.12.07
		Affectation AGO du 10.04.09	+	-		
Capital	34 172	-	-	-	34 172	34 159
Prime d'émission	18 736	-	-	-	18 736	18 671
Prime de fusion	2 787	-	-	-	2 787	2 787
Boni de confusion	1 275	-	-	-	1 275	1 275
Prime de conversion d'obligations en actions	12	-	-	-	12	12
Écarts de réévaluation	358	-	-	-	358	358
Réserves	14 443	- 1 281	-	-	15 724	17 005
Report à nouveau	- 29 544	- 21 967	-	-	- 7 577	10 291
Résultat de l'exercice	- 15 618	21 967	-	- 15 618	- 21 967	- 17 868
Provisions réglementées	43 158	-	10 364	-	32 794	20 070
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>69 779</b>	<b>- 1 281</b>	<b>10 364</b>	<b>- 15 618</b>	<b>76 314</b>	<b>86 760</b>

L'application des règles fiscales a entraîné une dotation d'amortissements dérogatoires relatifs à l'actif film à hauteur de k€ 10 149.

### 3.8.1. Composition du capital

Au 31 décembre 2009, le capital social de Gaumont SA est constitué de 4 271 516 actions d'une valeur nominale de € 8, entièrement libérées :

	31.12.09	Mouvements de la période		31.12.08	31.12.07
		+	-		
Nombre de titres	4 271 516	-	-	4 271 516	4 269 917
Nominal	€ 8			€ 8	€ 8
<b>CAPITAL</b>	<b>34 172 128</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34 172 128</b>	<b>34 159 336</b>

### 3.8.2. Dividendes

Le montant des dividendes versés par Gaumont SA est le suivant :

(en euros)	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Dividendes versés	1 281 455	1 280 975	4 247 801
Soit par action	€ 0,30	€ 0,30	€ 1

### 3.8.3. Options de souscription d'actions

Depuis décembre 1987, Gaumont SA a institué huit plans d'options de souscription d'actions au profit d'un certain nombre de ses salariés, et notamment de ses cadres dirigeants, à l'exception du Président du Conseil de surveillance qui ne bénéficie d'aucun plan.

#### 3.8.3.1. Historique des attributions d'options de souscription d'actions

L'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire de Gaumont SA du 10 avril 2009 a fait procéder le 17 avril 2009 à un versement de dividende de € 0,30 par actions, par prélèvement sur les réserves libres de la Société. Conformément aux dispositions légales prévues pour préserver l'intégralité des droits des salariés, un ajustement du prix d'offre et du nombre d'actions restant à souscrire a été effectué.

Plans d'options	Attributions				Options		
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides
	Prix (en euros)	Nombre	Prix (en euros)	Nombre			
Plan I (Décembre 87)	60,98	35 000	21,78	97 141	20 368	76 773	-
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	91,47	5 804	32,62	16 889	13 163	3 726	-
Plan III (ajusté) (Février 93)	57,93	37 496	21,78	100 001	-	100 001	-
Plan IV (Février 95)	38,11	30 000	38,11	30 000	-	30 000	-
Plan V (ajusté) (Février 96)	50,31	104 000	49,67	105 350	38 494	58 853	8 004
Plan VI (ajusté) (Mars 98)	64,03	168 000	63,21	170 226	79 044	72 936	18 246
Plan VII (ajusté) (Avril 02)	48,00	165 000	47,39	167 233	103 915	38 220	25 098
Plan VIII (ajusté) (Février 05)	64,00	196 750	63,30	199 370	63 328	2 027	134 015
<b>TOTAL</b>		<b>742 050</b>		<b>886 210</b>	<b>318 312</b>	<b>382 536</b>	<b>185 363</b>
<b>Capital au 31 décembre 2009 = 4 271 516 actions</b>							
<b>En pourcentage de capital</b>				<b>20,75 %</b>	<b>7,45 %</b>	<b>8,96 %</b>	<b>4,34 %</b>

## 3.8.3.2. Evolution du nombre d'options en cours de validité

Plans d'options	Date d'attribution	Point de départ d'exercice des options	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle	Options								
					31.12.09		Mouvements de la période				31.12.08		
					En cours de validité	Dont exerçables	Ajustées	Attribuées	Annulées	Souscrites	En cours de validité	Dont exerçables	
Plan I	03.12.87	03.12.87	02.12.02	15 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan II	23.12.88	23.12.88	22.12.03	15 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan III	18.02.93	18.02.98	17.02.43	45 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan IV	16.02.95	16.02.00	15.02.45	45 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	45 ans	8 004	8 004	88	-	- 3 039	-	10 955	10 955	
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	45 ans	18 246	18 246	176	-	- 4 053	-	22 123	22 123	
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	40 ans	25 098	25 098	230	-	- 12 852	-	37 720	37 720	
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	40 ans	134 015	134 015	1 136	-	- 45 816	-	178 695	-	
<b>TOTAL</b>					<b>185 363</b>	<b>185 363</b>	<b>1 630</b>	<b>-</b>	<b>- 65 760</b>	<b>-</b>	<b>249 493</b>	<b>70 798</b>	

Plans d'options	Date d'attribution	Point de départ d'exercice des options	Date limite de levée	Durée de vie contractuelle résiduelle	Options								
					31.12.08		Mouvements de la période				31.12.07		
					En cours de validité	Dont exerçables	Ajustées	Attribuées	Annulées	Souscrites	En cours de validité	Dont exerçables	
Plan I	03.12.87	03.12.87	02.12.02	15 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan II	23.12.88	23.12.88	22.12.03	15 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan III	18.02.93	18.02.98	17.02.43	45 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan IV	16.02.95	16.02.00	15.02.45	45 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plan V	15.02.96	15.02.01	14.02.46	45 ans	10 955	10 955	55	-	- 1 000	-	11 900	11 900	
Plan VI	12.03.98	12.03.03	11.03.48	45 ans	22 123	22 123	123	-	- 1 000	-	23 000	23 000	
Plan VII	09.04.02	09.04.06	08.04.46	40 ans	37 720	37 720	219	-	-	- 1 599	39 100	39 100	
Plan VIII	28.02.05	28.02.09	27.02.49	40 ans	178 695	-	954	-	- 3 009	-	180 750	-	
<b>TOTAL</b>					<b>249 493</b>	<b>70 798</b>	<b>1 351</b>	<b>-</b>	<b>- 5 009</b>	<b>- 1 599</b>	<b>254 750</b>	<b>74 000</b>	

### 3.9. Provisions pour risques et charges

	31.12.09	Mouvements de la période			31.12.08	31.12.07
		+	- (1)	- (2)		
Provision pour litiges <sup>(3)</sup>	745	790	- 60	- 400	415	461
Provision pour pertes de change	387	387	- 237	- 46	283	171
Provision pour risques GIE <sup>(4)</sup>	-	-	-	-	-	94
Autres provisions pour risques <sup>(5)</sup>	1 011	250	- 71	- 201	1 033	1 248
<b>Provisions pour risques</b>	<b>2 143</b>	<b>1 427</b>	<b>- 368</b>	<b>- 647</b>	<b>1 731</b>	<b>1 974</b>
Provision pour retraites et assimilés	1 551	130	-	-	1 421	1 474
Autres provisions pour charges <sup>(5)</sup>	450	519	- 724	- 2	657	410
<b>Provisions pour charges</b>	<b>2 001</b>	<b>649</b>	<b>- 724</b>	<b>- 2</b>	<b>2 078</b>	<b>1 884</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 144</b>	<b>2 076</b>	<b>- 1 092</b>	<b>- 649</b>	<b>3 809</b>	<b>3 858</b>
Impact sur le résultat d'exploitation		1 689	- 855	- 603		
Impact sur le résultat financier		387	- 237	- 46		
Impact sur le résultat exceptionnel		-	-	-		

(1) Reprises utilisées : qui trouvent une contrepartie totale en compte de charges.

(2) Reprises correspondant à la partie excédentaire des provisions.

(3) Les provisions pour litiges concernent des litiges juridiques.

(4) Les titres mis en équivalence dont la situation nette est négative font l'objet si nécessaire, de provisions pour risques.

(5) Les autres provisions couvrent les risques et charges suivants :

• Risques liés aux films	548
• Risques avec le personnel	463
Total	1 011
• Charges liées aux immeubles	200
• Charges liées au personnel	250
Total	450



## 3.9.1. Provision pour retraites et assimilées

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Indemnités de fin de carrière	1 443	1 262	1 325
Gratifications liées à l'ancienneté	108	159	149
<b>TOTAL</b>	<b>1 551</b>	<b>1 421</b>	<b>1 474</b>

## 3.9.1.1. Variation de la dette actuarielle

	31.12.09			31.12.08			31.12.07		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
Dette actuarielle en début d'exercice	1 262	159	1 421	1 325	149	1 474	1 274	135	1 409
Coût des services rendus sur la période	82	7	89	91	10	101	76	9	85
Effet de l'actualisation	69	5	74	63	8	71	52	6	58
Prestations versées réelles	- 5	- 2	- 7	- 65	- 1	- 66	- 62	- 5	- 67
(Gains)/pertes actuariels	35	- 61	- 26	- 152	- 7	- 159	- 15	4	- 11
<b>Dette actuarielle en fin d'exercice</b>	<b>1 443</b>	<b>108</b>	<b>1 551</b>	<b>1 262</b>	<b>159</b>	<b>1 421</b>	<b>1 325</b>	<b>149</b>	<b>1 474</b>

## 3.9.1.2. Composantes de la charge

	31.12.09			31.12.08			31.12.07		
	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total	Indemnités de fin de carrière	Gratifications liées à l'ancienneté	Total
Coût des services rendus au cours de la période	- 82	- 7	- 89	- 91	- 10	- 101	- 76	- 9	- 85
Effet de l'actualisation	- 69	- 5	- 74	- 63	- 8	- 71	- 52	- 6	- 58
Rendement attendu des actifs sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements des gains/(pertes) actuariels	- 35	61	26	152	7	159	15	- 4	11
<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>- 186</b>	<b>49</b>	<b>- 137</b>	<b>- 2</b>	<b>- 11</b>	<b>- 13</b>	<b>- 113</b>	<b>- 19</b>	<b>- 132</b>

### 3.9.1.3. Principales hypothèses actuarielles

	Indemnités de fin de carrière			Gratifications liées à l'ancienneté		
	31.12.09	31.12.08	31.12.07	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Taux d'actualisation	5,00 %	4,59 %	5,07 %	5,00 %	4,59 %	5,07 %
Taux de rendement attendu des actifs	-	-	-	-	-	-
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux moyen de progression des salaires	2,00 %	4,00 %	4,00 %	2,00 %	4,00 %	4,00 %

### 3.10. Dettes financières

	31.12.09	Mouvements de la période		31.12.08	31.12.07
		+	-		
Crédit sur acquisition Alphanim	15 012	12	- 5 023	20 023	25 042
<i>dont intérêts courus à payer</i>	12	12	- 23	23	42
Lignes de crédit	92 082	92 082	- 84 141	84 141	88 079
<i>dont intérêts courus à payer</i>	82	82	- 141	141	79
Autres emprunts	-	-	-	-	667
<i>dont intérêts courus à payer</i>	-	-	-	-	-
Avances Centre National de la Cinématographie	722	-	- 38	760	760
Dépôts reçus	138	100	- 11	49	38
Soldes créditeurs de banques	376	-	- 4 137	4 513	6 417
<i>dont intérêts courus à payer</i>	1	1	- 1	1	3
<b>TOTAL</b>	<b>108 330</b>	<b>92 194</b>	<b>- 93 350</b>	<b>109 486</b>	<b>121 003</b>
Echéances :					
- à moins de 1 an	98 330	-	-	94 486	101 003
- de 1 à 5 ans	10 000	-	-	15 000	20 000
- à plus de 5 ans	-	-	-	-	-

#### 3.10.1. Crédit sur acquisition Alphanim

Le 21 décembre 2007, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable à hauteur de k€ 25 000, permettant de financer l'acquisition de la société Alphanim et les frais y afférents.

Ce crédit est remboursable en dix échéances semestrielles de k€ 2 500 à compter du 21 juin 2008 jusqu'au 21 décembre 2012.

Au 31 décembre 2009, il fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de k€ 4 164.

#### Taux d'intérêt effectif

Au 31 décembre 2009, le taux d'intérêt effectif de ce crédit s'établit à 2,38 % avant prise en compte des instruments de couverture (31.12.08 : 4,68 %, 31.12.07 : 6,01 %), et à 3,25 % (31.12.08 : 4,98 %) après prise en compte des instruments de couverture.

#### Taux d'intérêt moyen

En 2009, le taux d'intérêt moyen de ce crédit s'élève à 2,90 % avant prise en compte des instruments de couverture (2008 : 6,11 %) et 3,74 % après prise en compte des instruments de couverture (2008 : 5,73 %).

Ce crédit fait l'objet de garanties explicites en note 6.4.1.

Il est également assorti de ratios financiers qui sont décrits en note 6.5.1.

#### 3.10.2. Lignes de crédit

Le 28 juillet 2008, Gaumont a souscrit une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire, comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neufilze OBC Entreprise, pour un montant maximum de k€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012, destinée d'une part, au refinancement du crédit revolving d'un montant maximum de k€ 100 000 conclu le 20 décembre 2005

et parvenu à échéance le 15 septembre 2008 et, d'autre part, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelles.

Au 31 décembre 2009, la ligne de crédit est utilisée à hauteur de k€ 92 000 (31.12.08 : k€ 84 000, 31.12.07 : k€ 88 000), et fait l'objet d'une couverture de taux à hauteur de k€ 40 000 (31.12.08 : k€ 50 000, 31.12.07 : k€ 50 000).

Au 31 décembre 2009, Gaumont possède une possibilité de tirage confirmé d'un montant de k€ 33 000.

Le montant des tirages cumulés de la ligne de crédit de k€ 125 000 est présenté à moins d'un an compte tenu des modalités de tirage à court terme, même si le crédit revolving a une échéance globale au 15 septembre 2012.

#### Taux d'intérêt effectif

Le taux d'intérêt effectif de l'encours utilisé au 31 décembre 2009 s'établit à 1,70 % avant prise en compte des instruments de couverture (31.12.08 : 3,95 %, 31.12.07 : 5,30 %), et à 2,57 % après prise en compte des instruments de couverture (31.12.08 : 4,22 %, 31.12.07 : 5,12 %).

#### Taux d'intérêt moyen

En 2009, le taux d'intérêt moyen de la dette s'élève à 1,92 % avant prise en compte des instruments de couverture (31.12.08 : 5,23 %, 31.12.07 : 4,91 %), et 2,74 % après prise en compte des instruments de couverture (31.12.08 : 5,25 %, 31.12.07 : 4,86 %).

Ce crédit fait l'objet de garanties explicitées en note 6.4.1.

Il est également assorti de ratios financiers qui sont décrits en note 6.5.1.

### 3.11. Autres dettes

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Avances et acomptes reçus	65	62	83
Dettes Fournisseurs	4 978	5 317	8 135
<i>dont charges à payer</i>	<i>2 520</i>	<i>2 223</i>	<i>3 803</i>
Dettes sociales	3 114	2 117	1 830
<i>dont charges à payer</i>	<i>2 708</i>	<i>1 486</i>	<i>925</i>
Dettes fiscales	1 080	1 457	1 329
<i>dont charges à payer</i>	<i>255</i>	<i>528</i>	<i>223</i>
Dettes sur immobilisations	10 100	8 104	9 145
<i>dont charges à payer</i>	<i>5 626</i>	<i>6 984</i>	<i>6 219</i>
Comptes courants	14 581	7 298	8 730
<i>dont charges à payer</i>	<i>54</i>	<i>224</i>	<i>1 675</i>
Dettes diverses	24 787	25 437	27 461
<i>dont charges à payer</i>	<i>6 394</i>	<i>4 512</i>	<i>5 335</i>
<b>TOTAL</b>	<b>58 705</b>	<b>49 792</b>	<b>56 713</b>
Echéances :			
- à moins de 1 an	57 143	48 270	54 981
- de 1 à 5 ans	742	582	671
- à plus de 5 ans	820	940	1 061

### 3.12. Comptes de régularisation

#### 3.12.1. Actif

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Charges constatées d'avance	1 132	693	1 050
Charges à étaler	1 131	1 543	348
Ecart de conversion actifs	387	283	171
<b>TOTAL</b>	<b>2 650</b>	<b>2 519</b>	<b>1 569</b>
Echéances :			
- à moins de 1 an	2 391	2 257	1 304
- de 1 à 5 ans	13	13	13
- à plus de 5 ans	246	249	252

Les charges constatées d'avance correspondent essentiellement à des sommes concourant à la constitution du résultat d'exploitation.

Les charges constatées d'avance, à hauteur de k€ 750 au 31 décembre 2009 (31.12.08 : k€ 310, 31.12.07 : k€ 583), consistent en charges de distribution engagées sur les films non encore exploités commercialement.

Le poste charges à étaler inclut le coût de mise en place du crédit amortissable de k€ 25 000 pour le montant restant à amortir sur la durée de vie résiduelle dudit crédit.

#### 3.12.2. Passif

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Produits constatés d'avance	15 540	9 976	7 021
Ecart de conversion passifs	45	91	7
<b>TOTAL</b>	<b>15 585</b>	<b>10 067</b>	<b>7 028</b>
Echéances :			
- à moins de 1 an	15 585	10 067	7 028
- de 1 à 5 ans	-	-	-
- à plus de 5 ans	-	-	-

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des sommes concourant à la constitution du résultat d'exploitation.

Les produits constatés d'avance, qui s'élèvent à k€ 15 540 au 31 décembre 2009 (31.12.08 : k€ 9 976, 31.12.07 : k€ 7 021), consistent majoritairement en recettes facturées sur les films dont le fait générateur de la prise en compte n'est pas avéré à la clôture de l'exercice.

## 4. Notes sur le compte de résultat

### 4.1. Chiffre d'affaires

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
France	52 060	66 261	46 701
Export	11 364	12 784	12 912
<b>TOTAL</b>	<b>63 424</b>	<b>79 045</b>	<b>59 613</b>

### 4.2. Subventions

Ce poste enregistre principalement le soutien financier déterminé en fonction des recettes des films générées sur l'exercice.

### 4.3. Reprises sur provisions

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Reprises sur dépréciations :			
- des immobilisations incorporelles	816	2 000	5 882
- des immobilisations corporelles	-	-	1
Reprises sur dépréciations des actifs circulants	210	324	1 205
Reprises sur provisions des risques et charges	1 458	1 231	1 572
<b>TOTAL</b>	<b>2 484</b>	<b>3 555</b>	<b>8 660</b>

### 4.4. Autres produits

Les autres produits représentent essentiellement des facturations de loyers, de prestations de services, de personnel et de frais généraux.

### 4.5. Autres achats et charges externes

Les redevances versées aux coproducteurs concourent à ce poste pour k€ 5 526 en 2009, contre k€ 5 444 en 2008. Les variations de ce poste sont directement liées aux variations du chiffre d'affaires, compensées par le niveau élevé de certains apports coproducteurs.

En revanche, les frais de marketing des films s'élèvent en 2009 à k€ 5 556, contre k€ 7 580 en 2008.

### 4.6. Impôts, taxes et versements assimilés

Ce poste enregistre une diminution liée :

- d'une part, à la taxe professionnelle dont la valeur ajoutée sert de base au plafonnement ;
- et d'autre part, aux taxes assises sur le chiffre d'affaires.

### 4.7. Charges de personnel

Dans ce poste figure en 2009 une charge de k€ 1 510 relative à l'intéressement du personnel et des mandataires sociaux, contre une charge de k€ 198 en 2008. En 2007, il n'y avait pas de charge d'intéressement.

### 4.8. Dotations aux amortissements et provisions

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Dotations aux amortissements			
- des immobilisations incorporelles	- 36 671	- 53 379	- 50 898
- des immobilisations corporelles	- 1 123	- 1 183	- 1 144
- des charges à répartir	- 412	- 172	- 2
Dotations aux dépréciations			
- des immobilisations incorporelles	- 757	- 1 073	- 3 370
Dotations aux dépréciations des actifs circulants	- 465	- 130	- 87
Dotations aux provisions des risques et charges	- 1 689	- 1 079	- 253
<b>TOTAL</b>	<b>- 41 117</b>	<b>- 57 016</b>	<b>- 55 754</b>

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles figurant au compte de résultat sont retraitées des dotations aux amortissements des redevances versées aux coproducteurs, activées mais qui ne correspondent pas à des investissements directs (31.12.09 : k€ 6 037, 31.12.08 : k€ 5 046, 31.12.07 : k€ 7 745).

### 4.9. Autres charges

Ce poste enregistre essentiellement :

- les droits des auteurs, artistes et interprètes ;
- et les pertes sur créances.

#### 4.10. Résultat financier

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Produits de participation	7 701	3 508	4 560
Frais financiers activés	1 110	3 237	4 240
Autres intérêts et produits assimilés	27	123	161
Produits nets sur cessions de VMP	18	60	35
Reprises de provisions	489	173	336
Gains de change	158	266	18
<b>Produits financiers</b>	<b>9 503</b>	<b>7 367</b>	<b>9 350</b>
Intérêts et charges assimilées	- 3 310	- 6 142	- 3 396
Charges de participation	- 17	- 2	- 63
Dotations aux provisions	- 983	- 695	- 1 730
Pertes de change	- 420	- 213	- 349
<b>Charges financières</b>	<b>- 4 730</b>	<b>- 7 052</b>	<b>- 5 538</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 773</b>	<b>315</b>	<b>3 812</b>

Les frais financiers activés dépendent des productions de l'exercice.

Les produits de participation nets incluent principalement les dividendes reçus des sociétés suivantes :

Société	31.12.09	31.12.08	31.12.07
EuroPalaces SAS	1 693	-	-
Films du Dauphin SARL	-	-	1 000
Gaumont International SARL	-	-	348
Gaumont Pathé Archives SAS	233	185	229
Gaumont Vidéo SNC	5 689	3 287	2 947
Autres	69	34	- 27
<b>TOTAL</b>	<b>7 684</b>	<b>3 506</b>	<b>4 497</b>

#### 4.11. Résultat exceptionnel

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Sur opérations de gestion	-	-	-
Sur opérations en capital	1 192	308	920
Reprises de provisions et transferts de charges	-	7	2 241
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 192</b>	<b>315</b>	<b>3 161</b>
Sur opérations de gestion	-	-	-
Sur opérations en capital	- 205	- 50	- 781
Dotations aux amortissements et provisions	- 10 605	- 12 724	- 407
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>- 10 810</b>	<b>- 12 774</b>	<b>- 1 188</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 9 618</b>	<b>- 12 459</b>	<b>1 973</b>

Le résultat exceptionnel est essentiellement constitué :

- d'une dotation aux amortissements dérogatoires des films à hauteur de k€ 10 149 en 2009, contre une dotation de k€ 12 509 en 2008 et une reprise de k€ 2 207 en 2007 ;
- d'une dotation aux amortissements dérogatoires des frais d'acquisition de titres d'un montant de k€ 215 en 2009 équivalent à 2008 ;
- d'une plus-value sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles de k€ 990 en 2009, contre une plus-value de k€ 241 en 2008 et k€ 160 en 2007 ;
- d'une dépréciation exceptionnelle sur immobilisations corporelles de k€ 241 en 2009.

#### 4.12. Impôts

##### 4.12.1. Périmètre d'intégration fiscale

La société Gaumont ainsi que ses filiales françaises détenues à 95 % et plus ont opté pour le régime d'intégration fiscale.

Au 31 décembre 2009, le périmètre d'intégration fiscale est composé de Gaumont SA, « tête de Groupe », ainsi que de Gaumont International SARL, Les Films du Dauphin SARL, Prestations et Services SARL, Arkeion Films SAS, Gaumont Musiques, Alphanim SA, Alphanim Digital SAS, Alphanim Musique SARL et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, Editions La Marguerite.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôts générées par l'intégration sont comptabilisées dans les comptes de Gaumont SA. A ce titre, aucun produit d'impôts n'a été comptabilisé en 2009, comme en 2008, contre k€ 34 en 2007.

Les économies d'impôts sur les résultats, inhérentes aux déficits fiscaux des filiales intégrées, sont systématiquement remboursées à ces dernières.

#### 4.12.2. Ventilation de la charge ou du produit d'impôts entre résultat courant et résultat exceptionnel

		Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
	CT	- 6 930	-	- 6 930
Résultat courant	LT	- 542	-	- 542
	CT	- 9 615	-	- 9 615
Résultat exceptionnel	LT	- 3	-	- 3
<b>Total</b>		<b>- 17 090</b>	<b>-</b>	<b>- 17 090</b>
Effet de l'intégration fiscale			-	-
Crédit d'impôt cinéma			1 468	1 468
Autres crédits d'impôts			4	4
<b>TOTAL</b>		<b>- 17 090</b>	<b>1 472</b>	<b>- 15 618</b>

#### 4.12.3. Fiscalité différée

	Accroissement futur d'impôt	Allègement futur d'impôt
Provisions réglementées	14 504	-
Charges incorporées dans le coût des films et déduites fiscalement	1 183	-
Autres charges déduites fiscalement	1 061	-
Congés payés	-	139
Organic	-	33
Retraite	-	481
Autres charges et provisions non déductibles	-	897
Déficits fiscaux reportables	-	37 478
<b>TOTAL</b>	<b>16 748</b>	<b>39 028</b>

Le taux d'imposition différé retenu au 31 décembre 2009 est de 33,33 % (taux de droit commun) et de 0 % (taux réduit).

Au 31 décembre 2009, Gaumont dispose de k€ 107 667 de reports déficitaires indéfiniment reportables.

## 5. Notes sur le tableau des flux de trésorerie

### 5.1. Détail des dotations nettes aux amortissements et provisions hors actifs circulants

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Reprises sur dépréciations			
- des immobilisations incorporelles	816	2 000	5 882
- des immobilisations corporelles	-	-	1
- des immobilisations financières	3	1	191
Reprises sur provisions des risques et charges	1 741	1 411	1 752
Reprises sur provisions réglementées	-	-	2 207
<b>Reprises</b>	<b>2 560</b>	<b>3 412</b>	<b>10 033</b>
Dotations aux amortissements			
- des immobilisations incorporelles	- 36 671	- 53 379	- 50 898
- des immobilisations corporelles	- 1 123	- 1 183	- 1 144
Dotations aux dépréciations			
- des immobilisations incorporelles	- 757	- 1 073	- 3 370
- des immobilisations corporelles	- 241	-	-
- des immobilisations financières	- 545	- 134	- 1 454
Dotations aux provisions des risques et charges	- 2 076	- 1 362	- 824
Dotations aux provisions réglementées	- 10 364	- 12 724	- 7
<b>Dotations</b>	<b>- 51 777</b>	<b>- 69 855</b>	<b>- 57 697</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 49 217</b>	<b>- 66 443</b>	<b>- 47 664</b>

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles figurant au tableau des flux de trésorerie sont retraitées des dotations aux amortissements des redevances versées aux coproducteurs, activées mais qui ne correspondent pas à des investissements directs (31.12.09 : k€ 6 037, 31.12.08 : k€ 5 046, 31.12.07 : k€ 7 745).

### 5.2. Variation du besoin en fonds de roulement net lié à l'activité

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Variation des actifs d'exploitation	- 5 405	10 051	366
Variation des passifs d'exploitation	12 435	- 2 830	- 1 512
<b>TOTAL</b>	<b>7 030</b>	<b>7 221</b>	<b>- 1 146</b>

### 5.2.1. Variation des actifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des actifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) en montants nets des provisions (les provisions sur postes constitutifs du BFR sont considérées comme étant décaissables) :

	Solde net au 31.12.09	Variation BFR	Solde net au 31.12.08	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	Solde net au 31.12.07	Variation BFR	Autres variations <sup>(2)</sup>	Solde net au 31.12.06
Créances clients	27 084	3 952	23 132	- 5 251	94	28 289	5 812	31	22 446
Avances et acomptes versés	505	37	468	180	-	288	- 230	4	514
Créances sociales	26	12	14	10	-	4	- 6	-	10
Créances fiscales	7 891	- 4 270	12 161	- 5 855	140	17 876	308	184	17 384
Comptes courants	6 931	2 784	4 147	1 139	- 424	3 432	- 6 419	-	9 851
Créances diverses	7 061	2 347	4 714	- 29	-	4 743	395	7	4 341
Charges constatées d'avance	1 132	439	693	- 357	-	1 050	- 251	-	1 301
Ecart de conversion actifs	387	104	283	112	-	171	25	-	146
<b>ACTIFS CONSTITUTIFS DU BFR</b>	<b>51 017</b>	<b>5 405</b>	<b>45 612</b>	<b>- 10 051</b>	<b>- 190</b>	<b>55 853</b>	<b>- 366</b>	<b>226</b>	<b>55 993</b>

(1) Transmission universelle de patrimoine de Autrement Productions.

(2) Transmission universelle de patrimoine de LGM Participations SAS.

Une diminution des créances se traduit en trésorerie par un encaissement. En conséquence, la variation négative ci-dessus est analysée comme une entrée de ressources dans le tableau des flux de trésorerie

Une augmentation des créances se traduit en trésorerie par une absence d'encaissement. En conséquence, la variation positive ci-dessus est analysée comme une sortie de ressources dans le tableau des flux de trésorerie



### 5.2.2. Variation des passifs d'exploitation

Le tableau ci-dessous retrace la variation des passifs d'exploitation constitutifs du besoin en fonds de roulement (BFR) :

	Solde net au 31.12.09	Variation BFR	Solde net au 31.12.08	Variation BFR	Autres variations <sup>(1)</sup>	Solde net au 31.12.07	Variation BFR	Autres variations <sup>(2)</sup>	Solde net au 31.12.06
Avances et acomptes reçus	65	3	62	- 21	-	83	- 45	-	128
Dettes fournisseurs	4 978	- 339	5 317	- 2 719	- 99	8 135	2 174	42	5 919
Dettes sociales	3 114	997	2 117	277	10	1 830	- 2 568	-	4 398
Dettes fiscales	1 080	- 377	1 457	123	5	1 329	37	51	1 241
Comptes courants	14 581	7 283	7 298	- 1 432	-	8 730	- 6 974	- 2 310	18 014
Dettes diverses	24 787	- 650	25 437	- 2 091	67	27 461	3 363	-	24 098
Produits constatés d'avance	15 540	5 564	9 976	2 949	6	7 021	2 506	-	4 515
Ecarts de conversion passifs	45	- 46	91	84	-	7	- 5	-	12
<b>PASSIFS CONSTITUTIFS DU BFR</b>	<b>64 190</b>	<b>12 435</b>	<b>51 755</b>	<b>- 2 830</b>	<b>- 11</b>	<b>54 596</b>	<b>- 1 512</b>	<b>- 2 217</b>	<b>58 325</b>

(1) Transmission universelle de patrimoine de Autrement Productions.

(2) Transmission universelle de patrimoine de LGM Participations SAS.

### 5.3. Détail des acquisitions d'immobilisations

	Référence	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		35 632	36 072	72 282
Acquisitions d'immobilisations corporelles		228	709	2 278
Acquisitions d'immobilisations financières		871	587	32 324
<b>TOTAL</b>		<b>36 731</b>	<b>37 368</b>	<b>106 884</b>

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles qui figurent au tableau des flux de trésorerie sont retraitées des redevances versées aux coproducteurs, qui sont activées mais qui ne correspondent pas à des investissements directs (31.12.09 : k€ 6 037, 31.12.08 : k€ 5 046, 31.12.07 : k€ 7 745).

Les acquisitions d'immobilisations financières qui figurent au tableau des flux de trésorerie sont retraitées au 31 décembre 2008 d'un montant de k€ 2 865, correspondant au prix d'acquisition d'une filiale, somme séquestrée sur un compte « Carpa » dès le 14 décembre 2007 et figurant à ce titre dans les flux de l'exercice 2007.

#### 5.4. Variation des dettes sur immobilisations

	Solde net au 31.12.09	Variation	Solde net au 31.12.08	Variation	Autres variations <sup>(1)</sup>	Solde net au 31.12.07	Variation	Autres variations <sup>(2)</sup>	Solde net au 31.12.06
Dettes sur immobilisations	10 100	1 996	8 104	- 1 041	-	9 145	- 1 677	621	10 201

(1) Transmission universelle de patrimoine de Autrement Productions.

(2) Transmission universelle de patrimoine de LGM Participations SAS.

#### 5.5. Incidence des fusions

	Solde net au 31.12.09	Variation	Autres variations	Solde net au 31.12.08	Variation	Autres variations <sup>(1)</sup>	Solde net au 31.12.07	Variation	Autres variations <sup>(2)</sup>	Solde net au 31.12.06
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 903	5 102	-	1 801	243	86	1 472	- 1 149	196	2 425
Soldes créditeurs de banques	- 376	4 137	-	- 4 513	1 904	-	- 6 417	- 5 375	- 37	- 1 005
<b>TRESORERIE</b>	<b>6 527</b>	<b>9 239</b>	<b>-</b>	<b>- 2 712</b>	<b>2 147</b>	<b>86</b>	<b>- 4 945</b>	<b>- 6 524</b>	<b>159</b>	<b>1 420</b>

(1) Transmission universelle de patrimoine de Autrement Productions.

(2) Transmission universelle de patrimoine de LGM Participations SAS.

## 6. Autres informations

### 6.1. Eléments concernant les entreprises liées

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Créances rattachées à des participations	1 535	1 584	1 584
Créances clients	1 958	1 313	1 373
Autres créances	7 256	4 486	3 629
Dettes financières	11	10	-
Dettes fournisseurs	203	136	92
Dettes sur immobilisations	-	-	1
Autres dettes	13 159	6 529	7 289
Produits constatés d'avance	1 028	-	430
Produits financiers de participation	6 007	3 508	4 559
Charges financières de participation	- 17	- 1	- 14
Autres produits financiers	26	87	67
Autres charges financières	54	224	278

### 6.2. Effectif moyen ventilé par catégorie

	31.12.09		31.12.08		31.12.07	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	59	-	59	-	51	-
Agents de maîtrise	30	-	33	-	31	-
Employés	24	13	27	13	25	11
<b>TOTAL EFFECTIF MOYEN</b>	<b>113</b>	<b>13</b>	<b>119</b>	<b>13</b>	<b>107</b>	<b>11</b>

### 6.3. Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations brutes et avantages avant prélèvements sociaux et fiscaux, versés par Gaumont aux membres des organes de direction et de surveillance s'élèvent à k€ 1 437 en 2009 et à k€ 1 250 en 2008.

Aucune rémunération et aucun jeton de présence, autres que ceux mentionnés, n'ont été versés aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées ou contrôlantes au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Il n'existe aucune prime d'arrivée ou de départ, ni de régime de retraite complémentaire à ce jour en vigueur pour les mandataires sociaux.

Les rémunérations brutes et avantages avant prélèvements sociaux et fiscaux, alloués par Gaumont aux membres des organes de direction et de surveillance et comptabilisés au titre de l'exercice s'établissent de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.09	31.12.08
Rémunérations brutes totales <sup>(1)</sup>	2 211	1 437
Avantages postérieurs à l'emploi <sup>(2)</sup>	6	8
Indemnités de départ ou de fin de contrat	-	-
Autres avantages à long terme	-	-

(1) Rémunérations, primes, indemnités, jetons de présence et avantages en nature en charge au titre de l'exercice.

(2) Coûts des services rendus sur la période.

## 6.4. Engagements et passifs éventuels

### 6.4.1. Engagements hors bilan liés à l'activité courante

	31.12.09	31.12.08	31.12.07
<b>Engagements donnés</b>	<b>110 821</b>	<b>120 457</b>	<b>105 723</b>
Nantissements, hypothèques des actifs	90 013	90 013	24 000
Cessions de créances à titre de garantie d'emprunts	-	-	32 546
Garanties	-	-	918
Autres engagements donnés :			
- Contrats de recherche et conception de projets de films	2 170	1 597	150
- Production de films et développement de projets	18 452	28 147	46 949
- Ventes de devises à terme (en USD)	-	-	-
- Options de change (EUR/ZAR)	-	-	-
- Terme participatif (EUR/CAD)	-	-	1 160
- Achat de titres et de compte courant Léonis Productions	-	700	-
- Engagement de rachat des minoritaires Léonis Productions	186	-	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>50 900</b>	<b>76 300</b>	<b>58 949</b>
Crédits bancaires non utilisés	33 000	41 000	12 000
Autres engagements reçus :			
- Traités reçues en garantie de créances clients	910	-	-
- Achats de droits et financement de films	16 990	35 300	46 949

Au 31 décembre 2009, Gaumont dispose d'une ligne de crédit confirmée de k€ 125 000 utilisée à hauteur de k€ 92 000.

Au 31 décembre 2009, Gaumont s'est engagée dans la production de films et le développement de projets pour un montant de k€ 18 452. Parallèlement, Gaumont bénéficie d'engagements au titre d'achat de droits et d'apports de coproducteurs sur les films d'un montant de k€ 16 990.

L'engagement de rachat des minoritaires de Léonis Productions correspond à la valeur actuelle des titres que Gaumont s'est engagée à racheter au terme de la période d'inaliénabilité de 5 ans.

Les éléments présentés ci-dessus n'omettent pas d'engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur.

#### 6.4.1.1. Nantissements des actifs

Le 21 décembre 2007, aux fins de financer le prix d'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital social de la société Alphanim et les frais relatifs, Gaumont a conclu une convention de crédit amortissable, avec les banques Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de k€ 25 000, remboursable en dix échéances semestrielles de k€ 2 500, à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012.

En garantie, Gaumont a signé un acte de nantissement de compte d'instruments financiers, qui porte sur l'intégralité des actions composant le capital d'Alphanim (moins six actions librement cessibles) détenues par elle-même.

Le 28 juillet 2008, Gaumont a souscrit une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire, comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neufilize OBC Entreprise, pour un montant maximum de k€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012, destiné d'une part, au refinancement du crédit revolving d'un montant maximum de k€ 100 000 conclu le 20 décembre 2005 et venu à échéance le 15 septembre 2008 et d'autre part, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelles.

En garantie, Gaumont a signé un acte de nantissement de compte d'instruments financiers en faveur des prêteurs qui porte sur la totalité des actions d'EuroPalaces détenues par elle-même (soit 34 % des actions composant le capital social d'EuroPalaces).

Type de nantissements/hypothèques	Echéance du nantissement	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Sur immobilisations incorporelles		-	-	-
Sur immobilisations corporelles		-	-	-
Sur immobilisations financières	2012	90 013	90 013	24 000
<b>TOTAL</b>		<b>90 013</b>	<b>90 013</b>	<b>24 000</b>
Total du bilan		256 543	249 468	275 362
Pourcentage correspondant		35,1 %	36,1 %	8,7 %

#### 6.4.1.2. Promesse d'hypothèque

La convention de crédit amortissable de k€ 25 000 est assortie de ratios financiers.

Dans le cas où l'un des ratios financiers, qui sont définis en note 6.5.1, ne serait pas respecté, Gaumont s'est engagée à constituer une hypothèque en faveur de Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de k€ 11 000 augmenté de 10 % au titre des intérêts, commissions, intérêts de retard, frais et accessoires afférents aux obligations garanties.

### 6.4.1.3. Garanties de passif reçues

Gaumont continue à bénéficier des garanties de passif qui lui ont été données par les cédants des actions des sociétés :

- Arkeion Films, le 6 juillet 2007, pour un montant de k€ 907, qui expirera le 30 janvier 2011 ;
- Productions de la Guéville, devenue par changement de dénomination Autrement Productions, et absorbée en 2008, pour un montant de k€ 1 750 qui expirera le 15 janvier 2011 ramené à k€ 1 500 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. Cet engagement est accompagné d'une garantie à première demande de Fortis Banque France dans la limite d'un montant de k€ 573, ramené à k€ 287 le 1<sup>er</sup> janvier 2010, et ce jusqu'au 15 janvier 2011 ;
- Léonis Productions, le 6 janvier 2009, pour un montant de k€ 210, qui expirera le 6 janvier 2012.

### 6.4.2. Engagements complexes

Aucun engagement complexe n'a été souscrit par Gaumont au 31 décembre 2009.

### 6.4.3. Autres obligations contractuelles

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Dettes à long terme <sup>(1)</sup>	1 717	155	742	820
Contrats de location simple <sup>(2)</sup>	2 394	333	1 282	779
<b>TOTAL</b>	<b>4 111</b>	<b>488</b>	<b>2 024</b>	<b>1 599</b>

(1) Ces dettes figurent au passif du bilan.

(2) Dans cette rubrique, sont recensés les paiements futurs minimaux pour des contrats de location simple et en cours à la clôture.

### 6.4.4. Droit individuel à la formation

Gaumont accorde à ses salariés un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de 6 ans. Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à 120 heures.

Ce crédit d'heures est intégré au plan de formation de Gaumont. En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre au 31 décembre 2009.

Le nombre d'heures accumulées non consommées au 31 décembre 2009 s'élève à 7 724,50 heures, ce qui correspond à un taux d'utilisation moyen des droits de 10,08 % sur les quatre dernières années.

## 6.5. Risques

### 6.5.1. Risque de liquidité

Le 21 décembre 2007, aux fins de financer le prix d'acquisition de l'intégralité des actions composant le capital social de la société Alphanim et les frais relatifs, Gaumont a conclu, une convention de crédit amortissable, avec les banques Natixis et BNP Paribas, pour un montant en principal de k€ 25 000, remboursable en dix échéances semestrielles de k€ 2 500, à compter du 21 juin 2008 et jusqu'au 21 décembre 2012.

Gaumont a souscrit, le 28 juillet 2008, une convention de crédit revolving auprès d'un pool bancaire, comprenant BNP Paribas, Natixis, West LB et Neufilze OBC Entreprise, pour un montant maximum de k€ 125 000, à échéance du 15 septembre 2012. Celle-ci est destinée, d'une part au refinancement du crédit revolving d'un montant maximum de k€ 100 000 conclu le 20 décembre 2005 et parvenue à échéance le 15 septembre 2008 et, d'autre part, au financement de ses besoins généraux ainsi qu'à ceux de ses filiales relatifs à leur activité d'exploitation et de production audiovisuelles. Au 31 décembre 2009, l'utilisation correspondante s'élève à k€ 92 000, soit un taux d'utilisation de 73,6 %.

Concomitamment, Gaumont a signé un avenant à la convention de crédit amortissable d'un montant en principal de k€ 25 000, afin de mettre en adéquation certaines clauses de celle-ci avec les termes du nouveau crédit revolving.

La ligne de crédit de k€ 125 000 et la convention de crédit d'un montant initial de k€ 25 000 sont assorties de ratios financiers, à respecter semestriellement, déterminés sur la base des comptes consolidés du Groupe et calculés selon les méthodes stipulées au sein des conventions.

La ligne de crédit de k€ 125 000 est assortie des ratios financiers suivants, respectés au 31 décembre 2009 :

Covenants à respecter	Situation au 31.12.09
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe <sup>(1)</sup> /dettes financières nettes > = 2,5	6,73
R4 : dettes financières/capitaux propres < ou = 1	0,5
R5 : valeur d'EuroPalaces/encours maximum autorisé > ou = 1,25	2,73

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions EuroPalaces détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

La convention de crédit d'un montant initial de k€ 25 000 est assortie des ratios financiers suivants, respectés au 31 décembre 2009 :

Covenants à respecter	Situation au 31.12.09
R3 : valeur des principaux actifs du Groupe <sup>(1)</sup> /dettes financières nettes > = 2,5	6,73
R4 : dettes financières/capitaux propres < ou = 1	0,5

(1) Désigne, sur la base des comptes consolidés : la valeur des actions EuroPalaces détenues par Gaumont, augmentée de la valeur du catalogue de films, augmentée de la valeur brute des actifs immobiliers du Groupe, augmentée du prix d'acquisition net de dépréciations d'Alphanim.

## 6.5.2. Risque de taux d'intérêt

### 6.5.2.1. Echancier des actifs et des passifs financiers

	31.12.09	Echéancier		
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Actifs financiers à taux variable	6 903	6 903	-	-
Actifs financiers non exposés	-	-	-	-
<b>Actifs financiers <sup>(1)</sup></b>	<b>6 903</b>	<b>6 903</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Passifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Passifs financiers à taux variable	- 107 470	- 97 470	- 10 000	-
Passifs financiers non exposés	- 860	- 860	-	-
<b>Passifs financiers <sup>(2)</sup></b>	<b>- 108 330</b>	<b>- 98 330</b>	<b>- 10 000</b>	<b>-</b>

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

Le montant des tirages cumulés de la ligne de crédit de k€ 125 000 est présenté à moins d'un an compte tenu des modalités de tirage à court terme, même si le crédit revolving a une échéance globale au 15 septembre 2012.

### 6.5.2.2. Instruments dérivés de taux

	31.12.09	Echéancier			Valeur de marché
		- de 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
Swaps taux participatifs	44 164	44 164	-	-	- 594
<b>TOTAL</b>	<b>44 164</b>	<b>44 164</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>- 594</b>

Gaumont gère son exposition au risque de taux par le recours à des contrats d'échange (swaps) de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2009, la ligne de crédit de k€ 125 000 est capée à hauteur de 32 % du fait de la mise en place :

- si Euribor 1 mois > ou = à 4,4975 % : d'un échange de taux variable contre taux fixe pour k€ 40 000 ;
- si Euribor 1 mois < à 4,4975 % : d'un échange de taux variable contre taux fixe pour k€ 20 000 et taux variable contre taux variable pour k€ 20 000.

Au 31 décembre 2009, la convention de crédit amortissable d'un montant initial de k€ 25 000 donne lieu à un échange de taux variable contre taux fixe à hauteur de k€ 4 164.

### 6.5.2.3. Suivi du risque de taux et sensibilité

	Taux fixe	Taux variable	Non exposé	Total
Actifs financiers <sup>(1)</sup>	-	6 903	-	6 903
Passifs financiers <sup>(2)</sup>	-	- 107 470	- 860	- 108 330
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>-</b>	<b>- 100 567</b>	<b>- 860</b>	<b>- 101 427</b>
« Couverture »	- 24 164	24 164	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>- 24 164</b>	<b>- 76 403</b>	<b>- 860</b>	<b>- 101 427</b>
Sensibilité <sup>(3)</sup>	-	- 764	-	-

(1) Trésorerie et équivalents de trésorerie.

(2) Dettes financières.

(3) Impact en année pleine.

Compte tenu du portefeuille des « couvertures » de taux au 31 décembre 2009, la situation nette après gestion à taux variable est une dette à taux fixe à hauteur de k€ 24 164 et à taux variable à hauteur de k€ 76 404.

Ainsi, une hausse instantanée d'un point de taux d'intérêt aurait un impact négatif sur le résultat financier de k€ 764. Cela représenterait une diminution du résultat courant avant impôts de 10,2 % pour l'ensemble de l'exercice 2009.

## COMPTES SOCIAUX

Annexe aux comptes sociaux

### 6.5.3. Risque de change

Gaumont se trouve exposée au risque de change sur des transactions commerciales comptabilisées au bilan et sur des transactions futures ayant un caractère probable.

Gaumont s'efforce d'assurer une couverture naturelle entre les flux d'encaissement et de décaissement de devises.

Gaumont étudie au cas par cas la nécessité et l'opportunité de mettre en place une couverture de change pour couvrir ce risque (achats ou ventes à terme, options).

Suivi et gestion du risque de change :

	AUD	CAD	GBP	USD	DKK	ILS	ZAR	Total
Actifs	7	39	107	7 135	2	4	9	7 303
Passifs	-	-	-	- 1 048	-	-	-	- 1 048
Hors bilan	-	518	-	- 4 378	-	-	-	- 3 860
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>7</b>	<b>557</b>	<b>107</b>	<b>1 709</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>2 395</b>
« Couverture »	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>7</b>	<b>557</b>	<b>107</b>	<b>1 709</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>2 395</b>
Sensibilité	-	- 6	- 1	- 17	-	-	-	- 24

L'exposition nette en devises (contre-valeurisée en euro aux cours de clôture), après prise en compte des « couvertures », est de k€ 2 395. Ainsi, le risque de perte sur la position nette globale en devises du fait d'une hypothèse d'évolution défavorable et uniforme d'un centime d'euro contre la totalité des devises concernées serait de k€ 24.

Au cours de l'exercice 2009, le chiffre d'affaires facturé en devises, dont la répartition figure ci-dessous, s'élève à k€ 4 409 soit 6,9 % du chiffre d'affaires.

	AUD	CAD	CHF	USD	DKK	GBP	JPY	Divers	Total
Chiffre d'affaires	67	97	216	3 986	20	19	4	-	4 409

### 6.5.4. Risque sur actions

Gaumont n'était soumise au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à ce jour à aucun risque de cette nature, ses seules acquisitions de titres consistant en des placements de trésorerie excédentaire en SICAV monétaires.

	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	Néant	Néant
Hors bilan	Néant	Néant
Position nette globale	Néant	Néant

### 6.6. Contrôle fiscal

Gaumont, en qualité de société intégrée, a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2007.

Les conclusions, intervenues au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2009, n'ont donné lieu à aucun redressement.

### 6.7. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, aucun événement majeur susceptible d'être mentionné dans l'annexe n'est intervenu chez Gaumont.

## \* Tableau des filiales et participations

Société ou groupe de sociétés	SIREN	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Bénéfices ou pertes du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
					Brute	Nette						
<b>I - Renseignements détaillés</b>												
<b>A - Filiales (détenues à + de 50 %)</b>												
<b>Filiales françaises</b>												
• Alphanim SA 8, avenue des Minimes - Vincennes	411 459 811	594	3 484	100,00	25 074	25 074	-	-	10 466	2 045	-	
• Léonis Productions SAS 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	484 734 371	263	- 578	75,00	855	685	917	-	6 263	255	-	
• Arkeion Films SAS 6, rue de Saint-Pétersbourg - Paris 8 <sup>e</sup>	382 651 123	37	5	100,00	1 009	434	60	-	191	- 278	-	
• Gaumont International SARL 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	340 538 693	45	221	100,00	1 552	216	-	-	-	- 4	-	
• Gaumont Musiques SAS 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	494 535 255	37	- 272	100,00	37	-	487	-	12	- 90	-	
• Les Films du Dauphin SARL 5, rue du Colisée - Paris 8 <sup>e</sup>	352 072 904	80	1 192	100,00	4 324	2 149	-	-	1 708	1 036	-	
• Prestations et Services SARL 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	612 022 004	16	892	100,00	2 271	907	-	-	143	15	-	
• Les Films du Loup SNC 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	322 996 257	48	17	99,97	4 369	49	-	-	-	- 17	-	
• Forest SCI 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	785 421 801	14	-	99,89	14	14	1 535	-	-	84	36	
• Gaumont Vidéo SNC 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	384 171 567	8	-	99,80	8	8	-	-	15 746	5 701	3 287	
• Editions La Marguerite SARL 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	602 024 150	8	1 576	100,00	420	420	-	-	2	13	-	
• Gaumont Pathé Archives SAS 30, avenue Charles de Gaulle - Neuilly	444 567 218	5 945	388	57,50	3 418	3 418	-	-	2 272	- 190	233	
<b>Filiales étrangères</b>												
• Gaumont Inc. 520 West 43rd Street - New York - USA		USD 1 510	USD 1 723	100,00	1 321	1 321	-	-	-	USD 251	-	
<b>B - Participations (détenues entre 10 % et 50 %)</b>												
<b>Sociétés françaises</b>												
• EuroPalaces SAS 2, rue Lamennais - Paris 8 <sup>e</sup>	392 962 304	146 019	84 793	34,00	66 013	66 013	-	-	28 939	25 125	1 693	
<b>II - Renseignements globaux</b>												
<b>A - Filiales non reprises au paragraphe I</b>												
<b>Filiales françaises (ensemble)</b>												
<b>Filiales étrangères (ensemble)</b>					14	-	4 576					Le montant de k€ 4 576 est provisionné à 100 %
<b>B - Participations non reprises au paragraphe I</b>												
<b>Sociétés françaises (ensemble)</b>												
<b>TOTAL</b>					110 700	100 709	7 575	-			5 249	



# Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GAUMONT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- comme indiqué dans la note 2.5 « Immobilisations incorporelles et corporelles » des états financiers, votre Société comptabilise en immobilisations incorporelles les coûts des films répondant aux critères prévus par le règlement CRC 2004-06 du Comité de la réglementation comptable. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation ainsi que les modalités retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable ;

- les titres de participation figurant à l'actif de votre Société sont évalués selon les modalités présentées en note 2.6 « Immobilisations financières » des états financiers. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données, les hypothèses sur lesquelles est fondée la détermination de la valeur d'utilité et les calculs effectués par la Société ;
- votre Société a constitué des provisions telles que cela est décrit dans les notes 2.9 « Provisions pour risques et charges » et 2.10 « Engagement de retraites et assimilés ». Nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre Société permettant leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 9 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS  
Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit  
Bruno Perrin



# 6

## INFORMATIONS FINANCIERES

Informations financières historiques 142

Vérification des informations financières  
historiques 143

Informations financières complémentaires 144



## INFORMATIONS FINANCIERES

Informations financières historiques

# \* Informations financières historiques

## Comptes consolidés 2008 et 2007

Les comptes consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007, préparés conformément aux *International Financial Reporting Standards* (IFRS) tels qu'adoptés par l'Union européenne aux 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007, figurent respectivement dans les Documents de références afférents à l'exercice 2008, déposé auprès de l'AMF le 8 avril 2009 sous le n° D.09-0213, aux pages 59 à 113, et à l'exercice 2007, déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2008 sous le n° D.08-0359, aux pages 63 à 113.

## Comptes sociaux 2008 et 2007

Les comptes annuels de Gaumont SA, établis selon les normes comptables françaises, pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 figurent respectivement dans les Documents de références afférents à l'exercice 2008, déposé auprès de l'AMF le 8 avril 2009 sous le n° D.09-0213, aux pages 115 à 151, et à l'exercice 2007, déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2008 sous le n° D.08-0359, aux pages 115 à 151.

## Rapports de gestion 2008 et 2007

Les rapports de gestion, présentant un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de Gaumont SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées, pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 figurent respectivement dans les Documents de références afférents à l'exercice 2008, déposé auprès de l'AMF le 8 avril 2009 sous le n° D.09-0213, aux pages 22 à 51, et à l'exercice 2007, déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2008 sous le n° D.08-0359, aux pages 24 à 53.

Les chapitres des Documents de référence n° D.09-0213 et n° D.08-0359 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent Document de référence.

## \* Vérification des informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés des exercices clos les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 ont fait l'objet d'une certification par les Commissaires aux comptes de la Société respectivement dans les Documents de référence afférents à l'exercice 2008, déposé auprès de l'AMF le 8 avril 2009 sous le n° D.09-213, à la page 113, et à l'exercice 2007, déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2008 sous le n° D.08-0359, à la page 112 ;
- Les comptes sociaux des exercices clos les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 ont fait l'objet d'une certification par les Commissaires aux comptes de la Société respectivement dans les Documents de référence afférents à l'exercice 2008, déposé auprès de l'AMF le 8 avril 2009 sous le n° D.09-213, à la page 151, et à l'exercice 2007, déposé auprès de l'AMF le 30 avril 2008 sous le n° D.08-0359, à la page 150.

## Informations financières complémentaires

### Investissements

A l'exception des opérations détaillées dans le « Rapport de gestion du Directoire » (pages 24 et 27) ou dans les annexes aux comptes consolidés et sociaux (respectivement pages 61 et 114), et présentées pour l'essentiel ci-après, il n'a été procédé à aucun autre investissement significatif au cours de l'exercice 2009.

Le 6 janvier 2009, Gaumont a acquis 75 % du capital de la société Léonis Productions, société spécialisée dans la production et la distribution de programmes destinés à la télévision, aux conditions qui sont indiquées dans le rapport de gestion du Directoire (page 27) ou dans les annexes aux comptes consolidés et sociaux (respectivement pages 61 et 114).

### Contrats significatifs

A ce jour, Gaumont n'a pas conclu de contrats significatifs, autres que ceux contractés dans le cadre normal de ses affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

### Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir eu ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou de son Groupe.

### Prévision ou estimation

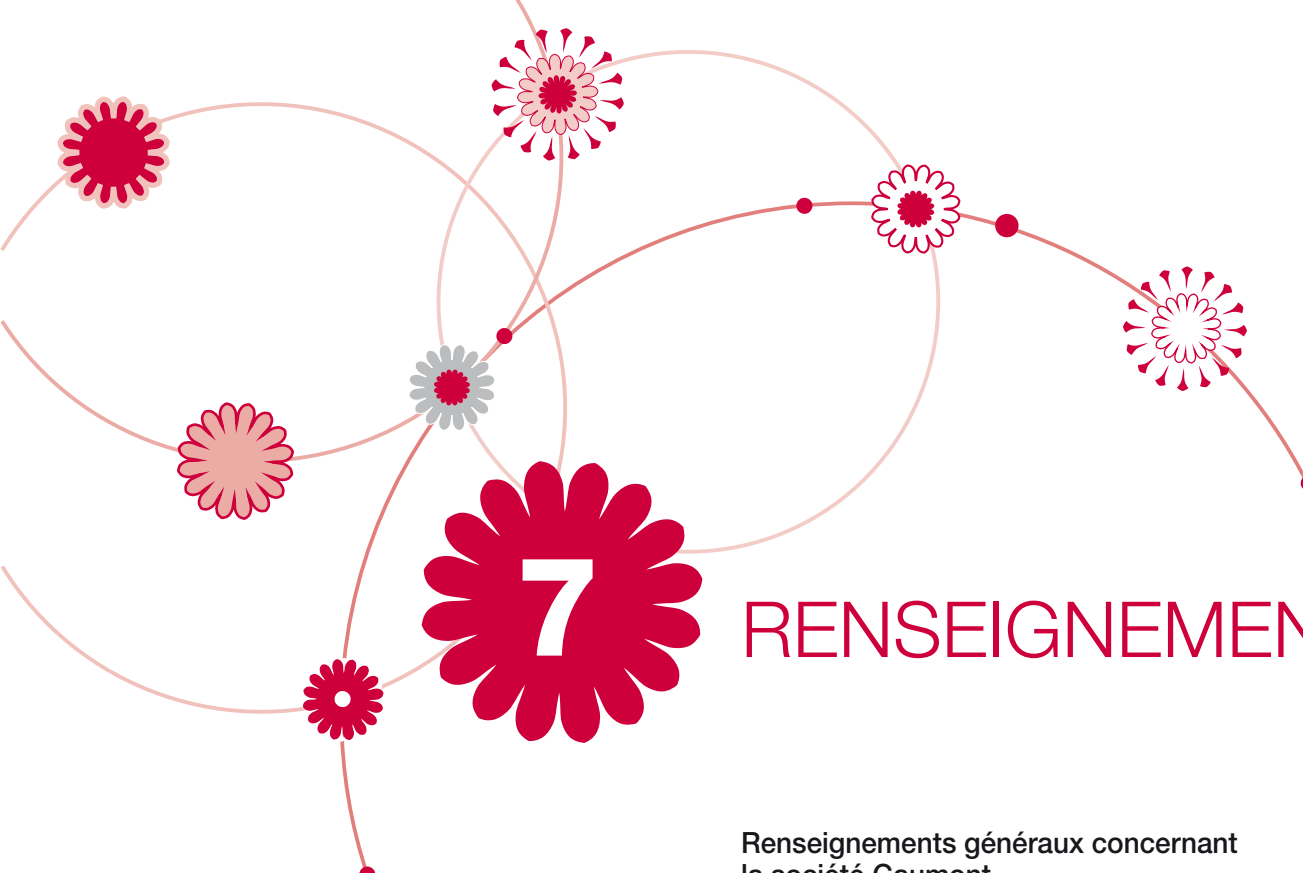
Le présent Document de référence n'inclut pas de prévision ou estimation de résultat.

### Tendances

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Gaumont depuis le 31 décembre 2009, date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés.

### Changement significatif

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est à ce jour survenu depuis le 31 décembre 2009, date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés par la Société.



# 7

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Renseignements généraux concernant la société Gaumont	146
Renseignements généraux concernant le capital	149
Renseignements sur le marché des titres Gaumont	155



## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Renseignements généraux concernant la société Gaumont

# \* Renseignements généraux concernant la société Gaumont

## Dénomination (Article 2 des statuts)

La Société est dénommée Gaumont.

## Siège social (Article 4 des statuts)

Le siège social est fixé au 30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

## Forme juridique et législation applicable (Article 1 des statuts)

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance régie par les articles L. 225-57 et L. 225-93 du Code de commerce et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales ainsi que par ses statuts.

## Date de constitution, durée de vie (Article 5 des statuts)

La Société a été constituée sous la dénomination Société Nouvelle des Etablissements Gaumont le 11 août 1938. L'Acte Constitutif a été déposé le 5 septembre 1938 au greffe du Tribunal de Paris et la Société a été immatriculée le 7 septembre 1938 au Registre du Commerce. La dénomination sociale est devenue Gaumont par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 juin 1975.

La durée de la Société, fixée initialement à 99 ans à compter du 15 août 1938, a été prorogée jusqu'au 28 avril 2103, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts.

## Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et code APE

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro d'identification SIREN 562 018 002.

Son code d'activité économique est le 5911C (Production de films pour le cinéma).

## Objet social (Article 3 des statuts)

La Société a pour objet, en tous pays, l'exercice de toutes activités liées à l'information, la culture, le tourisme et les loisirs, et notamment, sans que cette liste soit limitative :

- la production, la réalisation, la distribution, l'édition, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, de tous films, livres, phonogrammes, ou programmes audiovisuels, français ou étrangers sur tous supports et par tous procédés ;
- la fabrication, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, de tous appareils, instruments ou procédés d'enregistrement, transmission, diffusion, reproduction de sons ou d'images ;
- la création, l'achat, la vente, l'exploitation de toutes salles de cinéma, et généralement de tous lieux destinés à recevoir du public pour s'informer, se cultiver ou se distraire ;
- la création et l'exploitation de tous journaux et magazines ;
- et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et même à tous autres objets qui seraient de nature à favoriser le développement de la Société.

La Société peut faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers, et soit seule, soit en association avec tout tiers, et les réaliser sous quelque forme que ce soit.



## Exercice social (Article 23 des statuts)

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

## Consultation des documents sociaux relatifs à la Société

Les documents relatifs à Gaumont qui, en application de la législation sur les sociétés commerciales, sont mis à la disposition des actionnaires et du public, peuvent être consultés au siège social de la Société, 30 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine.

## Répartition des bénéfices (Article 25 des statuts)

Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur ces bénéfices nets, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable que l'Assemblée générale décide, en tout ou partie, d'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve, de reporter à nouveau ou de distribuer.

## Modalités de paiement des dividendes (Article 26 des statuts)

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement du dividende en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires.

## Assemblées générales (Articles 17 à 22 des statuts)

Les Assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent conformément au Code de commerce et aux statuts.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Conformément à l'article 136 du Décret n° 67-236 du 23 mars 1967, modifié le 11 décembre 2006, il est institué une date limite d'enregistrement (record date) des titres, qu'ils soient nominatifs ou au porteur, fixée au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure. Seuls les actionnaires connus à cette date, soit par une inscription en compte nominatif ou par une attestation de participation délivrée par le teneur de compte au porteur, peuvent assister et voter à l'Assemblée ou valider leur vote à distance. Il n'y a plus d'obligation d'immobilisation des titres, et les cessions qui interviendraient une fois la date d'enregistrement passée ne seront simplement pas prises en compte. Le cédant sera considéré comme actionnaire pour l'Assemblée, nonobstant toute convention contraire.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil de surveillance ou, en son absence, par le Vice-Président, ou par un membre du Conseil de surveillance désigné à cet effet ; à défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptant qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dûment émargée par les participants et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial coté et paraphé tenu au siège social, ou sur des feuilles mobiles numérotées et paraphées sans discontinuité.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du bureau. Les copies ou extraits sont valablement certifiés par toute personne autorisée en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.





## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- Renseignements généraux concernant la société Gaumont

### Droits de vote double - AGE du 3 décembre 1987

#### (Article 18 des statuts)

Un droit de vote double à celui conféré aux actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué aux actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté Européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert. Il n'existe pas d'autres cas dérogatoires prévus dans les statuts.

La fusion est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

### Identification des détenteurs de titres (Article 8 des statuts)

La Société est en droit de demander, à tout moment, à ses frais, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

### Franchissement de seuils

Les dispositions de l'article L. 233-7 du Code de commerce qui imposent à toute personne physique ou morale de déclarer tout franchissement des seuils de 5, 10, 15, 20, 25, 33.33, 50, 66.66, 90 et 95 % du capital ou des droits de vote d'une société s'appliquent à Gaumont.

Toute personne physique ou morale qui acquiert plus de 10 %, 15 %, 20 % ou plus de 25 % des actions ou des droits de vote doit déclarer à Gaumont et à l'AMF les objectifs qu'elle a l'intention de poursuivre au cours des six mois à venir.

Faute d'avoir été déclarées, les actions excédant la participation à déclarer sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par l'article L. 233-14 du Code de commerce, soit pour une durée de deux années à compter de la régularisation de la notification.

## \* Renseignements généraux concernant le capital

### Capital social et droits de vote

Au 31 décembre 2009, le capital social de Gaumont s'élevait à € 34 172 128 composé de 4 271 516 actions de € 8 de nominal chacune, toutes intégralement libérées et de même catégorie.

### Evolution du capital au cours des cinq dernières années

*(en euros)*

Date de constatation	Opération ayant entraîné la modification	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions	Capital en résultant	Prime d'émission	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
26.02.04	Levée d'options de l'exercice 2003	1 543	8	12 344	21 262	32 966 376	4 120 797
31.01.05	Levée d'options de l'exercice 2004	11 000	8	88 000	343 410	33 054 376	4 131 797
13.04.05	Levée d'options de l'exercice 2005	90 000	8	720 000	4 768 300	33 774 376	4 221 797
21.12.06	Levée d'options de l'exercice 2006	26 004	8	208 032	1 081 400	33 982 408	4 247 801
29.06.07	Levée d'options de l'exercice 2007 (1 <sup>er</sup> semestre)	20 116	8	160 928	845 940	34 143 336	4 267 917
28.12.07	Levée d'options de l'exercice 2007 (2 <sup>e</sup> semestre)	2 000	8	16 000	80 000	34 159 336	4 269 917
<b>31.12.08</b>	<b>Levée d'options de l'exercice 2008</b>	<b>1 599</b>	<b>8</b>	<b>12 792</b>	<b>63 651</b>	<b>34 172 128</b>	<b>4 271 516</b>

### Répartition du capital et des droits de vote au cours des trois derniers exercices

Actionnaires	31.12.09				31.12.08				31.12.07			
	Répartition du capital		Répartition des droits de vote <sup>(1)</sup>		Répartition du capital		Répartition des droits de vote <sup>(1)</sup>		Répartition du capital		Répartition des droits de vote <sup>(1)</sup>	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ciné Par (Société contrôlée par Nicolas Seydoux)	2 585 065	60,52	4 930 036	67,10	2 383 420	55,8	4 727 991	64,37	2 383 420	55,82	4 727 991	65,01
Socipar (Société contrôlée par Nicolas Seydoux)	140 752	3,29	220 752	3,00	140 752	3,29	220 752	3,01	140 752	3,3	150 752	2,07
First Eagle Investment Management LLC (USA)	478 050	11,19	478 050	6,51	466 471	10,92	466 471	6,35	446 042	10,45	446 042	6,13
Financière du Loch (Société contrôlée par Vincent Bolloré)	408 852	9,57	814 373	11,08	408 852	9,57	814 373	11,09	408 852	9,57	814 373	11,2
Groupe Industriel Marcel Dassault	232 670	5,45	465 340	6,33	232 670	5,45	465 340	6,34	232 670	5,45	465 340	6,4
Public	426 127	9,98	438 994	5,98	639 351	14,97	649 612	8,84	658 181	15,41	668 087	9,19
<b>TOTAL</b>	<b>4 271 516</b>	<b>100</b>	<b>7 347 545</b>	<b>100,00</b>	<b>4 271 516</b>	<b>100</b>	<b>7 344 539</b>	<b>100</b>	<b>4 269 917</b>	<b>100</b>	<b>7 272 585</b>	<b>100</b>

(1) Les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom d'un même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté Européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, bénéficient d'un droit de vote double.



## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- Renseignements généraux concernant le capital

### Evolution de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

La répartition du capital a connu les modifications suivantes sur les trois derniers exercices :

#### 2007 :

Le 6 mars, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 21 décembre 2006, par suite d'une augmentation du capital de Gaumont consécutive à l'exercice d'options, le seuil de 10 % du capital de Gaumont, et détenir alors, pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, 424 667 actions Gaumont représentant autant de droits de vote, soit 9,99 % du capital composé de 4 248 101 actions et 6,21 % des 6 835 153 droits de vote existants à la date de sa déclaration.

Le 13 avril, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 avril 2007, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, le seuil de 10 % du capital de Gaumont, et détenir pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, 425 794 actions Gaumont représentant autant de droits de vote, soit 10,02 % du capital composé de 4 257 632 actions et 6,23 % des 6 844 684 droits de vote existants à la date de sa déclaration.

Le 17 octobre, la société civile Financière du Loch, contrôlée indirectement par M. Vincent Bolloré, a déclaré avoir franchi en hausse, le 11 octobre 2007, par suite de l'acquisition de 405 521 droits de vote double, le seuil de 10 % des droits de vote de Gaumont et détenir 408 852 actions Gaumont représentant 814 373 droits de vote, soit 9,58 % du capital composé de 4 267 917 actions et 11,22 % des 7 260 630 droits de vote existants à la date de sa déclaration.

Le 2 novembre, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 19 octobre 2007, par suite d'une sortie de son périmètre d'un fonds dont elle assure la gestion, le seuil de 10 % du capital de Gaumont, et détenir, pour le compte desdits fonds, 420 039 actions Gaumont représentant autant de droits de vote, soit 9,84 % du capital composé de 4 267 917 actions et 5,79 % des 7 260 630 droits de vote existants à la date de sa déclaration.

Le 16 novembre, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 novembre 2007, par suite d'une acquisition d'actions, le seuil de 10 % du capital de Gaumont, et détenir, pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, 446 042 actions Gaumont représentant autant de droits de vote, soit 10,45 % du capital composé de 4 267 917 actions et 6,14 % des 7 260 630 droits de vote existants à la date de sa déclaration.

#### 2008 :

Le 7 mai 2008, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC, par suite d'une acquisition sur le marché de 20 429 actions, détient pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, 466 471 actions Gaumont représentant autant de droits de vote soit 10,92 % du capital composé de 4 270 229 actions et 6,35 % des 7 342 920 droits de vote existants à la date de cette acquisition.

#### 2009 :

Le 10 avril 2009, la société Arnhold and S. Bleichroeder Advisers, LLC, par suite d'une acquisition sur le marché de 11 579 actions, détient pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, 478 050 actions Gaumont représentant autant de droits de vote soit 11,19 % du capital composé de 4 271 516 actions et 6,51 % des 7 344 508 droits de vote existants à la date de cette acquisition.

### Actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote

Au 31 mars 2010, quatre actionnaires détenaient plus de 5 % du capital de la Société. Il s'agissait de :

Actionnaires	Répartition du capital		Répartition des droits de vote <sup>(1)</sup>	
	Nombre	%	Nombre	%
Ciné Par (Société contrôlée par Nicolas Seydoux)	2 585 065	60,52	4 968 485	67,27
Socipar (Société contrôlée par Nicolas Seydoux)	140 752	3,29	220 752	2,99
First Eagle Investment Management LLC (USA)	478 050	11,19	478 050	6,47
Financière du Loch (Société contrôlée par Vincent Bolloré)	408 852	9,57	814 373	11,03
Groupe Industriel Marcel Dassault	232 670	5,45	465 340	6,30
Public	426 127	9,98	439 009	5,94
<b>TOTAL</b>	<b>4 271 516</b>	<b>100,00</b>	<b>7 386 009</b>	<b>100,00</b>

(1) Les actions entièrement libérées justifiant d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom d'un même actionnaire, de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de la Communauté Européenne, ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, bénéficient d'un droit de vote double.

A la connaissance de Gaumont, il n'existe aucun autre actionnaire que ceux mentionnés dans le tableau ci-dessus détenant directement, indirectement ou de concert plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

### Nombre d'actionnaires

Gaumont n'est pas en mesure, à ce jour, d'estimer le nombre de ses actionnaires. Au 31 mars 2010, le nombre d'actionnaires nominatifs s'élevait à 94.

### Actionnariat des dirigeants

A la connaissance de Gaumont, les membres de son Directoire et de son Conseil de surveillance possédaient ensemble, au 31 mars 2010, 3 433 actions représentant 0,08 % du capital et 0,05 % des droits de vote.

### Actionnariat des salariés

A la connaissance de Gaumont, trois de ses salariés détenaient 38 actions au 31 mars 2010.

### Autocontrôle

Sociétés contrôlées détenant une part du capital de la Société : Néant.

### Droits de vote

Au 31 mars 2010, le nombre total des droits de vote était de 7 386 009 dont 3 114 493 actions à droit de vote double.

### Modifications du capital et des droits affectés aux actions

Le capital social et les droits attachés à chaque action ou chaque catégorie d'actions ne sont susceptibles de modification que sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur. Les statuts de la Société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.



## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Renseignements généraux concernant le capital

### Capital potentiel

#### Options de souscription d'actions

Au 31 mars 2010, 184 551 actions restaient susceptibles de création par exercice d'options de souscription accordées aux salariés de Gaumont et des sociétés qui lui sont liées.

Plans d'options	Attributions				Options		
	Initiales		Ajustées		Annulées	Souscrites	Valides
	Prix	Nombre	Prix	Nombre			
Plan I (Décembre 87)	€ 60,98	35 000	€ 21,78	97 141	20 368	76 773	-
Plan II (ajusté) (Décembre 88)	€ 91,47	5 804	€ 32,62	16 889	13 163	3 726	-
Plan III (ajusté) (Février 93)	€ 57,93	37 496	€ 21,78	100 001	-	100 001	-
Plan IV (Février 95)	€ 38,11	30 000	€ 38,11	30 000	-	30 000	-
Plan V (ajusté) (Février 96)	€ 50,31	104 000	€ 49,67	105 350	38 494	58 390	8 004
Plan VI (ajusté) (Mars 98)	€ 64,03	168 000	€ 63,21	170 226	79 044	72 936	18 246
Plan VII (ajusté) (Avril 02)	€ 48,00	165 000	€ 47,39	167 233	104 220	38 220	24 793
Plan VIII (ajusté) (Février 05)	€ 64,00	196 750	€ 63,30	199 370	63 835	2 027	133 508
<b>TOTAL</b>		<b>742 050</b>		<b>886 210</b>	<b>319 124</b>	<b>382 536</b>	<b>184 551</b>
<b>Capital au 31 mars 2010 = 4 271 516 actions</b>							
<b>En pourcentage de capital</b>				<b>20,75 %</b>	<b>7,47 %</b>	<b>8,96 %</b>	<b>4,32 %</b>

(1) Exercice anticipé d'options.

Le capital potentiel théorique de Gaumont SA, si l'intégralité des options était levée, serait de € 35 648 536 correspondant à 4 456 067 actions, soit une dilution potentielle maximale de 4,32 %.

Au 31 mars 2010, tous les plans de souscription d'options peuvent être exercés.

4 271 516 actions existantes au 31.03.10

+ 184 551 options de souscription d'actions au 31.03.10

= 4 456 067 actions potentielles au 31.03.10

### Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise

L'Assemblée générale du 10 avril 2009 a renouvelé l'autorisation consentie au Directoire par l'Assemblée générale du 4 juin 2007, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et par les statuts de la Société, de procéder à une augmentation de capital, dans la limite de 200 000 actions réservées aux salariés de la Société et/ou de celles qui lui sont liées dans les conditions prévues par l'article L. 225-180 du Code de commerce qui sont adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et dans les conditions fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

### Capital autorisé non émis

L'Assemblée générale du 4 juin 2007 a conféré au Directoire diverses délégations de compétence l'autorisant à augmenter le capital social, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et par les statuts de la Société.

L'objectif de ces délégations est de permettre à la Société de procéder à toute émission de valeurs mobilières lui permettant de réunir avec rapidité et souplesse les moyens financiers qui lui seraient nécessaires.

Ces délégations et autorisations venant à échéance le 3 août 2009, l'Assemblée générale du 10 avril 2009, a renouvelé ces autorisations consenties à la Société.

## Situation des autorisations financières en vigueur consenties par l'Assemblée générale au Directoire et présentation de celles proposées à l'Assemblée générale du 6 mai 2010

Autorisations	Autorisations en cours				Autorisations proposées à l'AG du 6 mai 2010		
	AG (N° de résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant ou plafond maximum autorisé	Utilisation de l'autorisation au 31 mars 2010	N° de résolution	Durée	Plafond maximum
<b>Augmentation du capital social <sup>(1)</sup></b>							
Avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission :							
- d'actions, titres ou valeurs mobilières	AG 10.04.09 (7)	26 mois (09.06.11)	k€ 100 000	Non utilisée	-	-	-
- de titres de créances	AG 10.04.09 (7)	26 mois (09.06.11)	k€ 150 000	Non utilisée	-	-	-
Par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	AG 10.04.09 (8)	26 mois (09.06.11)	k€ 100 000	Non utilisée	-	-	-
Réservée aux salariés du Groupe adhérents du plan d'épargne d'entreprise	AG 10.04.09 (9)	26 mois (09.06.11)	200 000 actions	Non utilisée	-	-	-
<b>Rachat par la Société de ses propres actions</b>							
Achat par la Société de ses propres actions <sup>(2)</sup>	AG 10.04.09 (6)	18 mois (09.10.10)	k€ 17 086	Non utilisée	11	18 mois	k€ 17 086
<b>Réduction du capital social par annulation d'actions</b>							
Acquises par la Société dans le cadre de l'art. L. 225-209 du Code de commerce	AG 10.04.09 (10)	18 mois (09.10.10)	5 % du capital au jour de l'AG	Non utilisée	10	18 mois	10 % du capital au jour de l'AG
<b>Attribution d'options d'achat et/ou de souscription d'actions <sup>(3)</sup></b>	AG 10.04.09 (11)	38 mois (09.06.12)	<sup>(4)</sup>	Non utilisée			

(1) Capital social plafonné à un montant nominal global de k€ 150 000.

(2) Dans la limite de 5 % du nombre d'actions qui composent le capital de la Société au moment des achats.

(3) En faveur des salariés et des mandataires sociaux de la Société et/ou de celles qui lui sont liées.

(4) Limites légales article L. 225-182 du Code de commerce et D. 174-17 : le total des options consenties non encore levées ne peut excéder le tiers du capital.



## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- Renseignements généraux concernant le capital

### Titres non représentatifs du capital

Néant.

### Rachat d'actions propres

L'Assemblée générale du 10 avril 2009 a autorisé le Directoire, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, à acheter les propres actions de la Société. Cette autorisation a pour objet de permettre à la Société d'utiliser les possibilités d'interventions sur actions propres prévues par la loi.

Gaumont n'a effectué aucune opération d'achat et de vente sur ses propres actions au cours de l'exercice 2009, ni à ce jour.

En conséquence, la Société ne détient, à ce jour, aucune de ses propres actions ni directement, ni indirectement.

Le rapport spécial du Directoire relatif au programme de rachat d'actions figure en page 187 du présent Document.

### Engagement de conservation

Le 17 mars 2008, M. Nicolas Seydoux, Mme Anne-Marie Cahen-Salvador, épouse Seydoux, Mme Pénélope Seydoux, épouse Tavernier, Mme Sidonie Seydoux, épouse Dumas et la société Ciné Par ont renouvelé l'engagement collectif de conservation pris le 4 février 2004 en application de l'article 787-B du CGI, et portant sur 2 346 975 actions de la société Gaumont leur appartenant, représentant, au 31 mars 2010, 54,94 % du capital de la Société et 63,55 % des droits de vote. Cet engagement est d'une durée de deux ans renouvelable par tacite reconduction.

### Pacte/convention d'actionnaires

A la connaissance de Gaumont, il n'existe pas de pacte d'actionnaires, ni de convention liant les actionnaires au 31 décembre 2009, ni à ce jour.

### Nantissement des actions

Il n'existe aucun nantissement d'actions Gaumont au 31 décembre 2009, ni à ce jour.

### Franchissement de seuils

Les franchissements de seuils statutaires et légaux sont indiqués en page 148 du présent Document.



## \* Renseignements sur le marché des titres Gaumont

Les actions de Gaumont ont été admises pour la première fois au Marché du Comptant de la Bourse de Paris le 26 août 1948. Elles font l'objet de transactions sur le Marché d'Euronext Paris et appartiennent au compartiment B de l'Eurolist depuis le 24 juin 1996 (code ISIN : FR0000034894), jusqu'à cette date, elles étaient cotées sur le Marché au Comptant de la Bourse de Paris. Il n'existe pas d'autre place de cotation. Les tableaux ci-après indiquent l'évolution des cours pour l'action Gaumont.

### Evolution du cours de bourse et volumes de transactions sur les titres Gaumont au cours des dix-huit derniers mois

Date	Cours mensuel (en euros)			Nombre de titres échangés	Capitaux échangés (en milliers d'euros)
	Plus haut	Plus bas	Moyen de clôture		
<b>2008</b>					
Octobre	56,00	40,00	49,61	5 018	249,46
Novembre	48,00	44,99	47,21	2 428	114,00
Décembre	48,00	44,00	46,46	2 593	118,95
<b>2009</b>					
Janvier	49,00	44,71	46,99	1 862	87,71
Février	47,00	41,45	44,51	1 493	66,79
Mars	44,00	38,00	42,30	7 178	289,40
Avril	44,00	36,78	40,391	4 911	194,93
Mai	40,00	36,00	37,571	8 584	318,38
Juin	39,90	36,78	37,67	3 828	144,58
Juillet	39,00	36,78	38,08	2 269	86,91
Août	39,45	37,95	38,81	12 775	498,90
Septembre	43,40	37,31	39,99	5 378	216,40
Octobre	42,00	39,50	40,84	7 160	294,87
Novembre	42,50	39,01	41,02	79 504	3 202,90
Décembre	41,50	37,00	39,05	6 159	241,01
<b>2010</b>					
Janvier	44,20	39,00	40,99	12 504	512,27
Février	48,83	43,50	46,89	9 475	442,90
Mars	55,00	46,50	51,65	6 289	322,15

Source : NYSE Euronext.





## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- Renseignements sur le marché des titres Gaumont

Le cours moyen du mois de février 2010 fait ressortir une capitalisation boursière de € 200 304 200.

### Synthèse de l'évolution du cours de l'action des trois derniers exercices

<i>(en euros)</i>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>
Haut	49,00	60,95	76,00
Bas	36,00	40,00	56,00
Dernier cours	39,00	45,50	59,00

Source : NYSE Euronext.

### Contrat de liquidité

Dans le cadre du contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie établie par l'AFEI, signé le 7 novembre 2005, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, et en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations du titre Gaumont sur le marché, un compte de contrepartie est ouvert dans les livres de la société de bourse Oddo & Cie. Ce compte de contrepartie fonctionne selon les règles établies par Euronext Paris SA, et a reçu les apports de Ciné Par.

L'actionnaire Ciné Par a effectué le 5 novembre 2008 un apport complémentaire. Le montant des apports s'élève en conséquence à € 200 000 et le nombre de titres affectés au contrat de liquidité Gaumont à 2 000 titres.

A la date du 31 décembre 2009, le montant total des moyens affectés à ce contrat était de 4 026 titres et € 96 491,42 en espèces.

La gestion du contrat de liquidité est assurée par la société Oddo Pinatton Corporate qui appréciera seule les opportunités d'intervention sur le marché aux seules fins de :

- faciliter la cotation du titre ;
- contribuer à améliorer la diffusion du capital de la Société ;
- contribuer à améliorer la liquidité du marché du titre.

Gaumont n'ayant effectué aucun apport sur le compte de liquidité, elle ne peut détenir aucune de ses propres actions en vertu de ce contrat.

### Dividendes

La politique de distribution des dividendes de la Société est décrite dans le « Rapport de gestion du Directoire » et l'« Information des actionnaires » respectivement aux pages 29 et 51 du présent Document.



# 8

## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Informations sur les membres du Directoire  
et du Conseil de surveillance ..... 158

Intérêts des dirigeants et des mandataires  
sociaux ..... 165

Compléments d'informations relatifs  
aux membres du Directoire et du Conseil  
de surveillance ..... 167

Rapport 2009 du Président du Conseil  
de surveillance sur la composition,  
les conditions de préparation  
et d'organisation des travaux du Conseil  
et les procédures de contrôle interne  
et de gestion des risques mises en place  
par la Société ..... 168

Rapport des Commissaires aux comptes  
sur le rapport du Président du Conseil  
de surveillance ..... 184



## • GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

• Informations sur les membres du Directoire et du Conseil de surveillance

# \* Informations sur les membres du Directoire et du Conseil de surveillance

Gaumont est une société à Directoire et Conseil de surveillance depuis le 27 juillet 2004.

Gaumont se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008.

## Le Directoire

Le Directoire est actuellement composé de deux membres.

### **Sidonie Dumas** Présidente

*Née le* : 28 avril 1967

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>re</sup> nomination* : Conseil de surveillance du 27 juillet 2004

*Début de mandat* : 27 juillet 2004

*Fin de mandat* : Conseil de surveillance à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

*Nombre d'actions de la Société détenues au 31 mars 2010* : 10

*Droits de vote au 31 mars 2010* : 20

*Biographie* : En 1988, parallèlement à ses études de droit, Sidonie Dumas fait ses débuts dans le cinéma en tant que stagiaire aux Films du Loup, société de Luc Besson, et travaille notamment sur le tournage d'*Atlantis*. Après un passage aux acquisitions et à la production de longs métrages chez Warner à Los Angeles, elle revient en Europe sur la post-synchronisation du *Voyage du capitaine Fracasse* d'Ettore Scola, puis découvre la mise en scène sur *Les clefs du paradis* de Philippe de Broca. En 1991, elle entre chez Gaumont comme Responsable de l'accueil des projets. A partir de 1998, elle produit *Mille bornes* d'Alain Beigel. En 2001, elle est nommée Directrice de Gaumont Production et supervise en 2003 *Père et fils* de Michel Boujenah. Depuis 2004, elle est Présidente du Directoire.

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* : néant

*Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de surveillance* : fille de Nicolas Seydoux, Président du Conseil de surveillance, et Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil de surveillance, sœur de Pénélope Tavernier et nièce de Michel Seydoux, membres du Conseil de surveillance

### **Christophe Riandee** Membre

*Né le* : 5 février 1968

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>re</sup> nomination* : Conseil de surveillance du 27 juillet 2004

*Début de mandat* : 27 juillet 2004

*Fin de mandat* : Conseil de surveillance à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

*Nombre d'actions de la Société détenues au 31 mars 2010* : néant

*Droits de vote au 31 mars 2010* : néant

*Biographie* : Diplômé de l'Ecole supérieure de commerce de Paris, Christophe Riandee, après avoir travaillé 7 ans au sein du département Médias d'Ernst & Young, devient en 1999 Directeur général de France Animation, société de production de programmes TV. En 2001, il rejoint France Télécom où il a en charge le développement des chaînes thématiques de Wanadoo, avant de créer sa propre société de services. Il rejoint Gaumont en 2003 pour en devenir Directeur général et membre du Directoire en 2004.

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* :

• **Administrateur** du Théâtre du Châtelet

*Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de surveillance* : néant



## Le Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance est composé de neuf membres dont cinq membres sont « indépendants ». Sur la qualification d'un membre d'indépendant et les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, le lecteur peut se reporter au « Rapport du Président du Conseil de surveillance » dans le présent Document de référence.

### Nicolas Seydoux

#### Président

*Né le* : 16 juillet 1939

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>re</sup> nomination* : Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2004

*Début de mandat* : 27 juillet 2004

*Fin de mandat* : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011

*Nombre d'actions de la Société détenues au 31 mars 2010* : 26

*Droits de vote au 31 mars 2010* : 52

*Biographie* : Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris et licencié en droit et en sciences économiques. Chef du service juridique à la Compagnie Internationale pour l'Informatique (CII) à Paris (1967-1970), Analyste financier à la banque Morgan Stanley & Co. Inc. à New York (1970-1971), et Morgan & Cie International SA à Paris (1971-1974). Groupe Gaumont : Vice-Président-Directeur Général (1974), Président-Directeur Général (1975-2004), Président du Conseil de surveillance depuis le 27 juillet 2004.

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* :

- **Président** de Ciné Par (actionnaire majoritaire de Gaumont), Socipar et SCA Grands Vins de Pazac
- **Président** de l'Association Forum d'Avignon et de l'Association de la lutte contre la piraterie audiovisuelle (ALPA)
- **Vice-Président du Conseil de surveillance** d'Arte France
- **Président** de la Fondation C Génial
- **Administrateur** de Société Civile du Val Richer
- **Administrateur** de la Cinémathèque Française
- **Administrateur** de la Fondation des Diaconesses de Reuilly

*Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés* :

- **Gérant** de Les Films du Livradois (absorbée par Gaumont le 9 février 2005) et de SCI Forest (fin 2007)
- **Administrateur** de la Société immobilière de l'Ouest, Myles et Gallimard Numérique
- **Administrateur** de Gaumont Ltda (Brésil) et de Schlumberger Ltd (Netherlands Antilles)

*Critères d'indépendance* : non

*Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de surveillance* : père de Sidonie Dumas, Présidente du Directoire, père de Pénélope Tavernier, frère de Michel Seydoux, membres du Conseil de surveillance et époux de Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil de surveillance

### Marie Seydoux

#### Vice-Présidente

*Née le* : 4 octobre 1941

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>re</sup> nomination* : Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2004

*Début de mandat* : 27 juillet 2004

*Fin de mandat* : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012

*Nombre d'actions de la Société détenues au 31 mars 2010* : 500

*Droits de vote au 31 mars 2010* : 700

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* : néant

*Critères d'indépendance* : non

*Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de surveillance* : mère de Sidonie Dumas, Présidente du Directoire, mère de Pénélope Tavernier et belle-sœur de Michel Seydoux, membres du Conseil de surveillance et épouse de Nicolas Seydoux, Président du Conseil de surveillance



## GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Informations sur les membres du Directoire et du Conseil de surveillance

### Thierry Dassault

#### Membre

*Né le* : 26 mars 1957

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>re</sup> nomination* : Assemblée générale ordinaire du 27 avril 2006

*Début de mandat* : 27 avril 2006

*Fin de mandat* : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

*Nombre d'actions de la Société détenues au 31 mars 2010* : 278

*Droits de vote au 31 mars 2010* : 306

*Biographie* : Thierry Dassault bénéficie d'une réelle expérience des secteurs de la haute technologie et des médias, ayant été auparavant Responsable des Equipements Civils pour l'Electronique Serge Dassault au Brésil de 1979 à 1981, Directeur général d'une société de systèmes d'alarme de 1982 à 1984, et Producteur Associé et Réalisateur de films publicitaires et institutionnels chez Claude Delon Productions de 1985 à 1993. De 1994 à 2006, il a été Président de Dassault Multimédia. En 2004, il a été le fédérateur de la société Keynectis (pôle français de la certification numérique) dont il assure la présidence. En 2006, il a créé sa structure d'investissements personnels TDH (actionnaire des sociétés Aquarelle, Bernardaud, Keynectis, Halys, I-Ces et Oletis), et a été nommé Conseiller du Président du Groupe Industriel Marcel Dassault pour les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* :

- **Président et membre du Conseil d'administration** de Keynectis
- **Administrateur** de Socpresse (Le Figaro)
- **Membre du Conseil de surveillance** du Groupe Industriel Marcel Dassault et de la Société du Journal des Finances
- **Représentant permanent** de la SC TDH au Conseil de Halys

*Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés* :

- **Président** de Dassault Multimédia jusqu'au 8 novembre 2006
- **Représentant permanent** de Dassault Multimédia au Conseil de Hi Media de 2001 à 2002, Infogames de 2001 à 2003 et Net2One de 2001 à 2002
- **Représentant permanent** du Groupe Industriel Marcel Dassault au Conseil de Gemplus de 2001 à 2004
- **Administrateur** de Gaumont de 2001 au 1er juillet 2002 et Gisa de 2002 à 2004

*Critères d'indépendance* : oui

*Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de surveillance* : néant

### Antoine Gallimard

#### Membre

*Né le* : 19 avril 1947

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>re</sup> nomination* : Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2004

*Début de mandat* : 27 juillet 2004

*Fin de mandat* : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012

*Nombre d'actions de la Société détenues au 31 mars 2010* : 400

*Droits de vote au 31 mars 2010* : 410

*Biographie* : Après des débuts dans le journalisme, Antoine Gallimard entre dans la maison d'édition familiale en octobre 1972, où il s'occupe des collections au format de poche (« L'Imaginaire », « Folio », « Tel »). Il est nommé Directeur général en 1981, puis Président-Directeur Général du Groupe en 1988.

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* :

- **Administrateur** du groupe Eyrolles, Electre, Scérèn et BNF
- **Représentant permanent** des Editions Gallimard au Conseil de POL Editeur
- **Représentant permanent** de Madrigall aux conseils des Editions de La Table Ronde et de Mercure de France
- **Président** de Eden Livres (depuis le 9 juillet 2009)

*Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés* :

- **Membre du Conseil de surveillance** de Société Commune de Développement Jeunesse jusqu'au 24 octobre 2006
- **Administrateur** de Mercure de France
- **Président** du Conseil d'administration de Gallimard Jeunesse et Les Nouveaux Loisirs
- **Président** du Conseil de surveillance de Gallimard Bayard Jeunesse
- **Représentant permanent** des Editions Gallimard au Conseil de PIJ, Gallimard Larousse et Gallimard Numérique
- **Président** du Conseil d'administration et Directeur général des Editions Gallimard et Madrigall
- **Président** de Gallimard Loisirs
- **Représentant permanent** des Editions Gallimard au Conseil de Mercure de France et des Editions de la Table Ronde
- **Président** de Gallimard Jeunesse (jusqu'au 14 mai 2009)

*Critères d'indépendance* : oui

*Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de surveillance* : néant



**Michel Seydoux**

**Membre**

*Né le :* 11 septembre 1947

*De nationalité :* française

*Date de 1<sup>re</sup> nomination :* Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2004

*Début de mandat :* 27 juillet 2004

*Fin de mandat :* Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011

*Nombre d'actions de la Société détenues au 31 mars 2010 :* 580

*Droits de vote au 31 mars 2010 :* 644

*Biographie :* Michel Seydoux a démarré sa carrière comme assistant du Président de l'Organisation Centrale des Camps et Activités de Jeunesse (OCCAJ) de 1968 à 1970. En 1971, il fonde la société Caméra One dont il est le Gérant. Ancien Président de Air Littoral Holding, il est actuellement Président du club de football Lesc Lille Métropole, Membre du Conseil de direction de Pathé et du Conseil de surveillance de Gaumont. Il a produit ou coproduit de nombreux films notamment : *F comme Fairbanks de Maurice Dugowson* (1976), *Don Giovanni* de Joseph Losey (1979), *Hôtel de France* de Patrice Chéreau (1987), *Cyrano de Bergerac* de Jean-Paul Rappeneau (1990), *Urga* de Nikita Mikhalov (1991), *Prospero's book* de Peter Greenaway (1991), *Toxic affair* de Philomène Esposito (1993), *Smoking et No smoking* d'Alain Resnais (1993), *Anna et Soleil trompeur* de Nikita Mikhalov (1994), *On connaît la chanson* d'Alain Resnais (1997), *Le barbier de Sibérie* de Nikita Mikhalov (1999), *René* d'Alain Cavalier (2002), *Le filmeur* d'Alain Cavalier (2005), *Les Ambitieux* de Catherine Corsini (2006), *Partir* de Catherine Corsini (2008), *Irène* d'Alain Cavalier (2008).

*Autres fonctions et mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années :*

- **Président** de MSI et Citadelle Invest
- **Président du Conseil d'administration** de LOSC Lille Métropole et de Socle
- **Membre du Conseil de direction** de Pathé
- **Membre du Comité de direction** de Gaya Rive Gauche et de Lepapivore
- **Gérant** de Camera One, JSI, SCI du Domaine de Luchin, SEBI, du Groupement Forestier les Cabrettes et de la SNC FMS
- **Représentant** de MSI, administrateur de Airport Communication
- **Représentant** de MSI, associé gérant de MSEB et Cie
- **Associé Gérant** de Liberté 25 Citadelle
- **Fondé de pouvoir** de la SAS Société Navale Industrielle et de Plaisance

*Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés :*

- **Président** de Aero-Solution, Camera One/Da, Restaurant Gaya, Gaya Holding jusqu'au 15 décembre 2006 et Société Immobilière de l'Ouest
- **Administrateur** de Ciné Par, Socle et Air Littoral
- **Membre du Conseil de surveillance** de Looten
- **Membre du Comité de direction** de Restaurant Gaya
- **Représentant** de MSI, Membre du Comité de direction de Fin-Air Trade
- **Représentant** de Caméra One, administrateur de Arcade
- **Gérant** de Groupement Forestier des Noues

*Critères d'indépendance :* non

*Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de surveillance :* frère de Nicolas Seydoux, Président du Conseil de surveillance, oncle de Sidonie Dumas, Présidente du Directoire, oncle de Pénélope Tavernier, membre du Conseil de surveillance et beau-frère de Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil de surveillance

**Bertrand Siguier**

**Membre**

*Né le :* 10 juin 1941

*De nationalité :* française

*Date de 1<sup>re</sup> nomination :* Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2004

*Début de mandat :* 27 juillet 2004

*Fin de mandat :* Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010

*Nombre d'actions de la Société détenues au 31 mars 2010 :* 310

*Droits de vote au 31 mars 2010 :* 320

*Biographie :* Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris et licencié en droit, Bertrand Siguier débute sa carrière en tant qu'Analyste financier à la banque de Neuflyze, Schlumberger, Mallet (NSM) de 1967 à 1969. Il rejoint Publicis-Conseil en 1970 en qualité de Chef de publicité, Chef de groupe (1971-1972), puis Directeur de groupe (1973-1974). De 1975 à 1979, il est Directeur adjoint et Coordinateur international du groupe Publicis-Intermarco-Farner. De 1980 à 1982, il occupe les responsabilités de Directeur général de l'agence Mc Cormick Publicis à Londres. De 1982 à 1988, il devient Directeur de Publicis-Conseil. De 1988 à 2008, il est Vice-Président de Publicis FCB Communication devenue Publicis Communication. De 1999 à 2008, il est Membre du Directoire de Publicis Groupe.

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années :*

- **Administrateur** de HM Editions
- **Directeur** de Beacon Communications (Japon), de Capital Advertising (Inde), de Saatchi & Saatchi (Corée) et de Publicis Yorum (Turquie)

*Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés :*

- **Directeur** de Publicis & Hal Riney (USA) jusqu'en 2005
- **Membre du Directoire** de Publicis Groupe (jusqu'en mars 2008)
- **Président-Directeur Général** de Multi Market Service France (fin courant 2008)
- **Administrateur** de Publicis Technology SA (fin courant 2008), Gantois SA (fin courant 2008)
- **Directeur** de Publicis Canada, Multi Market Services Ltd (UK), Publicis Hellas Advertising (Grèce), Publicis Graphics Group Holding (Luxembourg), Publicis Communication Ltd (Nouvelle-Zélande), Publicis Mojo Ltd (Nouvelle-Zélande), Publicis Communication Espana (Espagne), Publicis Publicidad Lda (Espagne), Publicis Sp. z.o.o. (Pologne), Publicis Wet Desert Sdn Bhd (Malaisie), Publicis Communication (Pty) Ltd (Afrique du Sud) (fin courant 2008)
- **Deputy Chairman** d'iSe, International Sports and Entertainment AG (Suisse) (fin courant 2008)

*Critères d'indépendance :* oui

*Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de surveillance :* néant



## ● GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

● Informations sur les membres du Directoire et du Conseil de surveillance

### **Pénélope Tavernier**

#### **Membre**

*Née le* : 25 mai 1966

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>re</sup> nomination* : Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2004

*Début de mandat* : 27 juillet 2004

*Fin de mandat* : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010

*Nombre d'actions de la Société détenues au 31 mars 2010* : 385

*Droits de vote au 31 mars 2010* : 395

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* :

- **Administrateur** de UMA Food and Beverages

*Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés* :

- **Présidente** de Cifor (Suisse)
- **Présidente** de Léman Hélicoptères (Suisse)

*Critères d'indépendance* : non

*Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de surveillance* : fille de Nicolas Seydoux, Président du Conseil de surveillance, fille de Marie Seydoux, Vice-Présidente du Conseil de surveillance, sœur de Sidonie Dumas, Présidente du Directoire et nièce de Michel Seydoux, membre du Conseil de surveillance

### **Marc Tessier**

#### **Membre**

**Né le** : 21 juillet 1946

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>re</sup> nomination* : Assemblée générale ordinaire du 27 avril 2006

*Début de mandat* : 27 avril 2006

*Fin de mandat* : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009

*Nombre d'actions de la Société détenues au 31 mars 2010* : 444

*Droits de vote au 31 mars 2010* : 454

*Biographie* : Ancien élève à l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), Marc Tessier est Inspecteur des Finances en 1971, Directeur de séminaire à l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Paris de 1972 à 1974, puis Chargé de mission à la Direction des relations économiques extérieures (DREE) de 1976 à 1978. Il devient Adjoint au Directeur général de l'énergie et des matières premières au ministère de l'Industrie de 1978 à 1979 puis Directeur adjoint de Cabinet d'André Giraud (ministre de l'Industrie) de 1980 à 1981. En 1982, il rejoint l'agence Havas en tant que Directeur financier (1982-1983) puis Directeur général (1983-1987). Il est parallèlement Directeur général de Canal+ de 1984 à 1986. De 1987 à 1989, il est Conseiller du Président de Canal+ et Directeur général de la Société pour l'Etude et l'Exploitation des Télévisions par Satellite (SEETS) puis Directeur général de Canal+ International de 1989 à 1993 et Directeur général et Chargé du développement de Canal+ de 1993 à 1995. Il exerce les fonctions de Directeur général du Centre National de la Cinématographie (CNC) de 1995 à 1999. Marc Tessier était Président de l'Institut de l'Audiovisuel et des Télécommunications en Europe (IDATE) de 1998 à 2000. De 1999 à 2005, il est Président de France Télévisions puis du groupe France Télévisions. A compter de janvier 2006, il entre dans le groupe Netgem où il est successivement Directeur général de Netgem Média Services, Directeur général de Glowria et, depuis mai 2009, Président de VideoFutur. Il préside également la chaîne régionale sur l'Ile-de-France, IDF1. Il est actuellement Président du Forum des Images.

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* :

- **Président** d'Ensemble TV (société SAS éditrice de la chaîne locale IDF1)
- **Président** de Video Futur Entertainment Group SA (ex- Glow Entertainment Group SA)
- **Président** du Forum des Images
- **Censeur au Conseil d'administration** de G7 Entreprises SA
- **Administrateur** de Netgem
- **Administrateur honoraire** de l'IDATE
- **Représentant permanent** de J2H au Conseil d'administration de Netgem SA
- **Représentant permanent** de Netgem au Conseil d'administration de Mediatrix SA (Belgique)

*Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés* :

- **Président-Directeur Général** du groupe France Télévisions jusqu'au 22 août 2005
- **Administrateur** de Le Siècle
- **Président de la commission d'aide à la distribution** au Centre National de la Cinématographie

*Directeur général de Netgem Media Services (jusqu'en juillet 2008)*

- **Directeur général** de Glow Entertainment Group SA





*Administrateur de Editis, Total VoD, Alternative Media Initiative (Canada), Digitime, G7 Entreprises SA*

- **Membre** du Conseil de surveillance de Copag V, Copag, G7 Entreprises
- **Conseiller** auprès de la présidence de J2H

*Critères d'indépendance* : oui

*Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de surveillance* : néant

**Jean Todt**

**Membre**

**Né le** : 25 février 1946

*De nationalité* : française

*Date de 1<sup>re</sup> nomination* : Assemblée générale ordinaire du 29 avril 2004

*Début de mandat* : 27 juillet 2004

*Fin de mandat* : Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012

*Nombre d'actions de la Société détenues au 31 mars 2010* : 500

*Droits de vote au 31 mars 2010* : 680

*Biographie* : Jean Todt a débuté sa carrière comme coéquipier de Rallyes de 1966 à 1981. En 1982, il devient Directeur de la compétition d'automobiles Peugeot où il crée Peugeot Talbot Sport. Il est Directeur des activités sportives PSA Peugeot-Citroën à partir de 1990. En 1993, il rejoint Ferrari (société du Groupe Fiat) en tant que Directeur de la gestion sportive Ferrari et Maserati ; nommé administrateur en 2001, il devient Directeur général en 2004, puis administrateur Délégué en 2006 avant de cesser toute fonction chez Ferrari en mars 2009. Elu en octobre 2009 il est Président de la FIA (Fédération Internationale de l'Automobile).

*Autres fonctions ou mandats exercés en dehors du Groupe au cours des 5 dernières années* :

- **Membre du Conseil de surveillance** du Groupe Lucien Barrière
- **Membre du Conseil de surveillance** de Compagnie Financière Saint-Honoré (SA – groupe Compagnie Financière Edmond De Rothschild), à partir du 23 juin 2008
- **Président** de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA)
- **Vice-Président** de la Fondation ICM – Institut du Cerveau et de la Moelle Epinière
- **Membre du Conseil d'administration** de la Société des Amis du Musée d'Art Moderne de la Ville de Paris
- **Président** de eSafety Aware (FIA)
- **Membre du Conseil** des Trustees de FIA Foundation for the Automobile and Society
- **Membre du Conseil** consultatif de Hangar Bicocca (Italie)

*Fonctions ou mandats qui ne sont plus exercés* :

- **Administrateur** de Ferrari SpA (Italie)
- **Président** du Conseil d'administration de Ferraro Asia Pacific (Shanghai)
- **Président** du Conseil d'administration de Ferrari West Europe (jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2009)

*Critères d'indépendance* : oui

*Liens familiaux avec un membre du Directoire ou du Conseil de surveillance* : néant





## ● GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

● Informations sur les membres du Directoire et du Conseil de surveillance

### Les comités au sein du Conseil de surveillance

---

#### Le Comité d'audit

---

**Antoine Gallimard**  
Président

*Date de 1<sup>re</sup> nomination :*  
Conseil d'administration du 6 octobre 2003 jusqu'au  
10 avril 2009

**Marc Tessier**  
Président

*Date de 1<sup>re</sup> nomination :*  
Conseil de surveillance du 10 avril 2009

**Bertrand Siguier**  
Membre

*Dates de nomination :*  
Conseil de surveillance du 28 février 2005 et Conseil  
de surveillance du 10 avril 2009

**Pénélope Tavernier**  
Membre

*Dates de nomination :*  
Conseil d'administration du 6 octobre 2003  
et Conseil de surveillance du 10 avril 2009

#### Le Comité des nominations et des rémunérations

---

**Nicolas Seydoux**  
Président

*Dates de nomination :*  
Conseil de surveillance du 18 novembre 2004  
et Conseil de surveillance du 10 avril 2009

**Antoine Gallimard**  
Membre

*Dates de nomination :*  
Conseil de surveillance du 18 novembre 2004  
et Conseil de surveillance du 10 avril 2009

**Bertrand Siguier**  
Membre

*Date de 1<sup>re</sup> nomination :*  
Conseil de surveillance du 18 novembre 2004  
jusqu'au 10 avril 2009

**Michel Seydoux**  
Membre

*Date de 1<sup>re</sup> nomination :*  
Conseil de surveillance du 10 avril 2009



## \* Intérêts des dirigeants et des mandataires sociaux

### **Rémunérations brutes et avantages de toute nature versés aux dirigeants et aux mandataires sociaux**

Les rémunérations brutes et avantages en nature avant prélèvements sociaux et fiscaux, versés durant les exercices 2009 et 2008, sont présentés au sein du « Rapport de gestion du Directoire » (cf. page 43 et 44 du présent Document).

### **Jetons de présence**

Voir « Rapport de gestion du Directoire » et « Rapport du Président du Conseil de surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques » respectivement aux pages 44 et 170 du présent Document.

### **Options de souscription d'actions**

L'Assemblée générale du 27 avril 2006 a autorisé le Directoire à consentir, pour une durée de trente-huit mois, en une ou plusieurs fois, aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société Gaumont ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société et/ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant d'achats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi.

L'Assemblée générale du 10 avril 2009 a renouvelé cette autorisation à travers le vote de la 11<sup>e</sup> résolution. Au titre de cette autorisation, aucune option donnant droit à la souscription d'actions Gaumont nouvelles n'a été consentie durant l'exercice 2009.

Les caractéristiques de l'ensemble des plans de souscription d'actions en cours au 31 décembre 2009 sont mentionnées dans le « Rapport de gestion du Directoire » (page 38 du présent document) et aux annexes des comptes consolidés et sociaux (pages 74 et 120 du présent Document).

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, les informations relatives aux options consenties et levées durant l'exercice 2009 concernant les mandataires sociaux, ainsi que les dix salariés non mandataires sociaux, figurent dans un rapport spécial présenté par le Directoire à l'Assemblée générale (cf. page 186 du présent Document).

### **Sommes provisionnées pour pensions, retraites ou autres avantages**

Voir « Rapport de gestion du Directoire » à la page 44 du présent Document.

### **Engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux**

Voir « Rapport de gestion du Directoire » à la page 44 du présent Document.

### **Informations sur les opérations qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes**

Voir « Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés » à la page 188 du présent Document.



## ● **GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

● Intérêts des dirigeants et des mandataires sociaux

### **Prêts et garanties accordés aux mandataires sociaux**

---

Néant.

### **Actifs appartenant directement ou indirectement aux mandataires sociaux ou à des membres de leurs familles**

---

Néant.

### **Contrat de service entre les membres du Directoire et/ou du Conseil de surveillance et la Société ou l'une quelconque de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages**

---

Néant.



## \* Compléments d'informations relatifs aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance

La liste des mandats et fonctions exercés au sein du Groupe par les mandataires sociaux est décrite dans le « Rapport de gestion du Directoire » (cf. pages 40 à 42 du présent Document).

### Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique

A la connaissance de Gaumont et à la date du présent Document de référence :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Directoire et/ou de l'un des membres du Conseil de surveillance ;
- aucun des membres du Directoire et aucun des membres du Conseil de surveillance n'a été associé au cours des cinq dernières années à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction, ou de surveillance ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Directoire et/ou de l'un des membres du Conseil de surveillance par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- aucun membre du Directoire et/ou du Conseil de surveillance n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

### Conflit d'intérêt

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des membres du Directoire et/ou du Conseil de surveillance et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

### Initiés

Les membres du Conseil de surveillance et du Directoire sont tenus de procéder à la déclaration des transactions effectuées sur les titres de Gaumont et s'interdisent d'intervenir, à titre personnel, sur les titres pendant les périodes suivantes :

- période de quinze jours précédant la publication des comptes sociaux et consolidés semestriels ou annuels ;
- période comprise entre la date à laquelle Gaumont a connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence significative sur le cours des titres et la date à laquelle cette information est rendue publique.

Cette procédure a été étendue aux collaborateurs en position d'initiés permanents.

### Opérations des dirigeants sur les titres de la Société

Le 16 mars 2009, Ciné Par, société contrôlée par Nicolas Seydoux, Président du Conseil de surveillance de Gaumont, a acquis 5 645 actions de Gaumont pour un montant de € 225 506,46.

Le 29 juillet 2009, Ciné Par, société contrôlée par Nicolas Seydoux, Président du Conseil de surveillance de Gaumont, a acquis 120 000 actions de Gaumont pour un montant de € 4 668 000.

Le 23 novembre 2009, Ciné Par, société contrôlée par Nicolas Seydoux, Président du Conseil de surveillance de Gaumont, a acquis 76 000 actions de Gaumont pour un montant de € 3 059 000.



## ● GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

● Rapport 2009 du Président du Conseil de surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

# \* Rapport 2009 du Président du Conseil de surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

En application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, il vous est rendu compte ci-après de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le présent rapport a été élaboré avec l'appui de la Direction financière et de la Direction juridique de Gaumont et en application :

- du guide de mise en œuvre du cadre de référence pour les valeurs moyennes et petites élaboré par l'AMF (Autorité des marchés financiers) et publié le 9 janvier 2008 ;
- du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008 (le « Code AFEP-MEDEF »).

Conformément aux dispositions législatives applicables, le présent rapport du Président du Conseil de surveillance a été approuvé par le Conseil dans sa séance du 10 mars 2010.

Les développements relatifs au gouvernement d'entreprise contenus dans le présent rapport sont appelés à être modifiés compte tenu des projets de résolutions soumis à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 6 mai 2010 visant à modifier le mode d'administration et de direction de la Société et à adopter celui à Conseil d'administration.

## Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance

### Code de gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, Gaumont se réfère au Code de gouvernement d'entreprise publié par l'AFEP et le MEDEF en décembre 2008.

La mise en conformité au regard du Code AFEP-MEDEF a été réalisée au cours de l'année 2009 :

- un projet de règlement intérieur conforme aux dispositions du Code AFEP-MEDEF a été examiné par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 5 mars 2009 et adopté lors du Conseil de surveillance du 10 avril 2009 ;
- en ce qui concerne les comités du Conseil :
  - lors de sa réunion du 5 mars 2009, le Conseil de surveillance a décidé d'élargir les attributions du Comité d'audit conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF ; le règlement intérieur du Comité d'audit a été adopté par le Conseil de surveillance du 10 avril 2009,
  - lors de sa réunion du 5 mars 2009, le Conseil de surveillance a décidé d'élargir les compétences du Comité des rémunérations qui est devenu en conséquence le Comité des nominations et des rémunérations ; le règlement intérieur du Comité des nominations et des rémunérations a été adopté par le Conseil de surveillance du 10 avril 2009,
  - le Conseil de surveillance a décidé lors de sa réunion du 5 mars 2009 que le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations seront chacun composés d'au moins trois membres dont un tiers au moins de ces membres devra être indépendant et ce, compte tenu de la composition de l'actionariat de Gaumont ;
- l'examen de la situation de chacun des membres du Conseil au regard des critères d'indépendance fait l'objet d'une délibération spécifique lors du Conseil de surveillance du 10 mars 2010 ;
- le Conseil de surveillance a rendu compte de son autoévaluation lors de sa réunion du 26 novembre 2009. Cette évaluation a été effectuée au moyen d'un questionnaire qui s'est attaché à évaluer l'organisation et le fonctionnement du Conseil. Les membres dans leur ensemble sont très satisfaits de la composition, du fonctionnement, de l'activité du Conseil et de l'information des membres du Conseil. Les réponses concernant le Comité d'audit et le Comité des nominations et des rémunérations révèlent des taux de satisfaction sensiblement équivalents à ceux relatifs au Conseil.



## Composition du Conseil

Le Conseil de surveillance de Gaumont est présidé par Nicolas Seydoux et comprend huit autres membres : Thierry Dassault, Antoine Gallimard, Marie Seydoux, Michel Seydoux, Bertrand Siguier, Pénélope Tavernier, Marc Tessier et Jean Todt.

A la date d'établissement du présent rapport, il est précisé que le Conseil de surveillance compte cinq membres « indépendants », c'est-à-dire des membres dont la situation est conforme aux critères suivants précisés par le Code AFEP-MEDEF :

« Un membre du Conseil de surveillance est indépendant lorsqu'il n'entretient avec Gaumont ou sa direction aucune relation qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. »

Six conditions cumulatives doivent être réunies afin de qualifier un membre d'indépendant et prévenir les risques de conflit d'intérêts entre le membre et la direction, Gaumont ou son Groupe :

- ne pas actuellement ou au cours des cinq années précédentes être salarié ou mandataire social de Gaumont, de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle Gaumont détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de Gaumont (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être de façon significative un client, fournisseur ou banquier de Gaumont ou pour lequel Gaumont représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de Gaumont au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur ou membre du Conseil de surveillance de Gaumont depuis plus de douze ans.

Les membres indépendants sont : Thierry Dassault, Antoine Gallimard, Bertrand Siguier, Marc Tessier et Jean Todt.

Trois membres ont des liens familiaux avec le Président du Conseil de surveillance.

Tous ses membres sont de nationalité française.

Il a été proposé à l'Assemblée générale du 10 avril 2009 la réduction de la durée du mandat des membres du Conseil de surveillance de 6 à 4 ans et leur renouvellement par roulement sous réserve des dispositions statutaires relatives à la limite d'âge.

Cette proposition ayant été adoptée, les mandats de Mesdames Marie Seydoux et Pénélope Tavernier et de Messieurs Nicolas Seydoux, Antoine Gallimard, Michel Seydoux, Bertrand Siguier et Jean Todt ont en conséquence expiré.

L'Assemblée générale a renouvelé le mandat de membre du Conseil de surveillance de Mesdames Marie Seydoux et Pénélope Tavernier et de Messieurs Nicolas Seydoux, Antoine Gallimard, Michel Seydoux, Bertrand Siguier et Jean Todt et a donné pouvoir au Conseil de surveillance de fixer par tirage au sort l'ordre de sortie desdits membres.

Lors de sa séance du 10 avril 2009, le Conseil de surveillance a procédé au tirage au sort de l'ordre de sortie de ses membres, ainsi :

- la durée du mandat de Mme Pénélope Tavernier et de M. Bertrand Siguier est fixée exceptionnellement à deux ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010 ;
- la durée du mandat de M. Nicolas Seydoux et de M. Michel Seydoux est fixée exceptionnellement à trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011 ;
- la durée du mandat de Mme Marie Seydoux, de M. Antoine Gallimard et de M. Jean Todt est fixée à quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

En application de la réduction de la durée du mandat des membres du Conseil de surveillance à 4 ans, les mandats de Messieurs Thierry Dassault et Marc Tessier arriveront en conséquence à expiration. Il sera proposé à l'Assemblée générale du 6 mai 2010 de renouveler leurs mandats.

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de surveillance à la date d'établissement du présent rapport figure dans le rapport du Directoire.

## Réunions du Conseil

Le Conseil de surveillance se réunit, sur convocation de son Président, chaque fois que nécessaire et au moins tous les trois mois pour examiner le rapport trimestriel présenté par le Directoire. L'ordre du jour est arrêté par le Président. La convocation est adressée aux membres du Conseil de surveillance quinze jours à l'avance.

En 2009, le Conseil de surveillance s'est réuni quatre fois, les :

- 5 mars : pour la présentation des comptes au 31 décembre 2008, l'examen des règlements intérieurs du Conseil de surveillance, du Comité d'audit et du Comité des nominations et des rémunérations et la revue de la marche des affaires ;
- 10 avril : notamment pour le renouvellement du Président et de la Vice-Présidente, le tirage au sort de l'ordre de sortie des membres, l'adoption des règlements intérieurs du Conseil de surveillance et de ses comités ;
- 27 juillet : pour la présentation des comptes au 30 juin 2009 et la revue de la marche des affaires ;
- 26 novembre : pour la présentation des comptes prévisionnels révisés 2009, du budget 2010, l'évaluation du Conseil et des comités et la revue de la marche des affaires.



## ● **GOVERNEMENT D'ENTREPRISE**

● Rapport 2009 du Président du Conseil de surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Sur ces neuf membres :

- six membres du Conseil ont assisté à la totalité des réunions ;
- trois membres ont assisté à trois réunions.

Les représentants du Comité d'entreprise ont été convoqués et ont assisté à toutes les réunions du Conseil.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués et ont assisté aux réunions du Conseil de surveillance qui examine les comptes semestriels et annuels.

### **Fonctionnement du Conseil**

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de Gaumont par le Directoire et donne à ce dernier les autorisations préalables à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son accord en application des statuts. A toute époque de l'année, le Conseil de surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Les membres du Conseil reçoivent les informations appropriées et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission et à la préparation des délibérations, conformément aux lois et règlements.

D'une manière habituelle, les procès-verbaux des réunions du Conseil sont établis à l'issue de chaque réunion. Après relecture et approbation du procès-verbal relatant les délibérations et décisions de la réunion précédente, le Conseil délibère et statue sur les questions proposées à son ordre du jour. Le Président organise et dirige les débats. Il veille à ce que l'intégralité des points fixés à l'ordre du jour soit examinée par le Conseil.

Les statuts de Gaumont prévoient, conformément aux dispositions de l'article L. 225-82 du Code de commerce, que les membres du Conseil ont la possibilité de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence.

### **Actions de Gaumont détenues par les membres du Conseil de surveillance**

Les membres du Conseil de surveillance de Gaumont doivent détenir statutairement chacun au moins dix actions de Gaumont.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de surveillance, chacun des membres du Conseil, afin de témoigner de l'intérêt qu'il porte à l'activité de Gaumont, doit faire ses meilleurs efforts afin de détenir un minimum de cinq cents actions de la Société.

A ce jour, les membres du Conseil détiennent directement ou indirectement 2 759 240 actions de Gaumont, soit 63,89 % du capital. Il est toutefois rappelé que cette détention comprend les actions détenues par un membre du Conseil au travers des sociétés qu'il contrôle.

### **Rémunération des membres du Conseil**

En dehors des jetons de présence, seuls le Président et la Vice-Présidente du Conseil perçoivent une rémunération.

#### **Jetons de présence**

L'Assemblée générale du 27 avril 2006 a fixé à € 180 000 le montant des jetons de présence à répartir de façon égalitaire entre les membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2006 et les exercices suivants jusqu'à décision contraire.

L'Assemblée générale du 7 mai 2008 a fixé le montant des jetons de présence à la somme de € 144 000, à répartir de façon égalitaire entre les membres du Conseil de surveillance pour l'exercice 2007 et l'a fixé à la somme de € 180 000 pour l'exercice 2008 et les exercices suivants jusqu'à nouvelle décision.

Le Conseil de surveillance du 10 avril 2009 a décidé :

- d'utiliser les jetons de présence dus au titre de l'exercice 2008 à l'acquisition de titres Gaumont afin d'atteindre le minimum de cinq cents actions, conformément au règlement intérieur du Conseil ;
- de répartir les jetons de présence, à compter de l'exercice 2009, de la façon suivante :
  - € 100 000 répartis égalitairement entre tous les membres,
  - € 50 000 répartis entre les membres en fonction de leur présence effective aux réunions du Conseil,
  - € 30 000 répartis égalitairement entre les conseillers membres du Comité des nominations et des rémunérations et du Comité d'audit.

#### **Rémunération du Président et de la Vice-Présidente**

Le 18 novembre 2004, le Conseil de surveillance, à l'unanimité, a alloué :

- à son Président, sans que ce dernier ait pris part au vote, une rémunération comportant une partie fixe et une partie variable définie sur la base d'un pourcentage du résultat consolidé part du Groupe avant impôts et éléments exceptionnels. La partie variable de la rémunération afférente à un exercice est donc déterminée et versée au cours de l'exercice suivant ;
- à sa Vice-Présidente, sans que cette dernière ait pris part au vote, une rémunération fixe.

Aucune modification n'a été apportée à ces modalités depuis cette date.

Ils ne bénéficient d'aucune indemnité d'arrivée ou de départ, ni de régime de retraite complémentaire.

Les rémunérations versées au Président et à la Vice-Présidente sont présentées au sein du « Rapport de gestion du Directoire ».





## Code de déontologie du Conseil

Le Code de déontologie approuvé par le Conseil de surveillance du 4 juin 2007 est annulé et remplacé par le règlement intérieur du Conseil de surveillance adopté par le Conseil de surveillance du 10 avril 2009. Ce règlement intérieur reprend l'ensemble des termes du Code de déontologie du Conseil.

## Règlement intérieur du Conseil

Dans sa séance du 5 mars 2009, le Conseil de surveillance a examiné le projet de règlement intérieur précisant et complétant certaines modalités de composition et de fonctionnement du Conseil de surveillance afin de respecter les dispositions du Code AFEP-MEDEF.

Le règlement intérieur du Conseil a été adopté par le Conseil de surveillance du 10 avril 2009.

Le règlement est mis en ligne sur le site Internet de Gaumont ([www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr)).

Conformément au règlement intérieur, et notamment au devoir et à la déontologie des membres du Conseil de surveillance, les membres du Conseil ayant accès à des informations privilégiées ont l'obligation de s'abstenir :

- d'acquérir ou de vendre, de tenter d'acquérir ou de vendre, des titres pouvant être affectés par de telles informations ;
- de communiquer ces informations à des tiers ;
- de recommander à des tiers d'acheter ou de vendre ces mêmes titres sur la base de telles informations.

Chacun des membres du Conseil de surveillance doit en particulier s'interdire d'intervenir, directement ou indirectement, sur les titres de Gaumont pendant les périodes suivantes :

- période de quinze jours précédant la publication des comptes sociaux et consolidés semestriels ou annuels,
- période comprise entre la date à laquelle Gaumont a connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence significative sur le cours des titres et la date à laquelle cette information est rendue publique.

## Comités au sein du Conseil

Le Conseil de surveillance a constitué deux comités en son sein.

### Comité d'audit

#### Composition

Jusqu'au 10 avril 2009, ce comité est composé d'Antoine Gallimard, Président, assisté de Bertrand Siguier et de Pénélope Tavernier.

Depuis le 10 avril 2009, il est composé de Marc Tessier, Président, assisté de Bertrand Siguier et de Pénélope Tavernier.

Deux tiers de ses membres sont indépendants en la personne de Messieurs Tessier et Siguier.

Les informations relatives à la formation des membres de ce comité figurent dans le rapport de gestion du Directoire.

#### Mission

Le Comité d'audit a eu pour mission depuis sa constitution de s'assurer que la Direction financière et les Commissaires aux comptes effectuent leurs travaux relatifs aux comptes en toute indépendance, et que ces comptes reflètent fidèlement l'activité de la période, le patrimoine et la situation financière et comptable de Gaumont.

Les attributions du comité ont été élargies par le Conseil de surveillance du 5 mars 2009 pour être en conformité avec l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008 et notamment l'article L. 823-19 du Code de commerce relatif au Comité d'audit, de sorte qu'il assure désormais, sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil de surveillance, le suivi des questions relatives à :

- l'élaboration et l'examen des comptes sociaux et consolidés ;
- l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux comptes ;
- l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Comité d'audit rend compte régulièrement au Conseil de surveillance de l'exercice de ses missions et informe sans délai le Conseil de surveillance de toute difficulté rencontrée.

#### Activité

En 2009, le Comité d'audit s'est réuni les :

- 4 mars : pour examiner les comptes au 31 décembre 2008 ;
- 24 juillet : pour examiner les comptes au 30 juin 2009.

Deux membres étaient présents à ces réunions ainsi que le Directeur général, la Directrice des services fonctionnels, la Directrice financière, le Contrôleur de gestion Groupe et les Commissaires aux comptes.

Une réunion s'est tenue le 9 mars 2010 pour l'examen des comptes au 31 décembre 2009. Le Comité d'audit n'a pas formulé d'observation.





## ● GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

● Rapport 2009 du Président du Conseil de surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

### Règlement intérieur du Comité d'audit

Le texte du règlement intérieur qui précise et complète les modalités de fonctionnement du Comité d'audit a été soumis à l'examen du Conseil de surveillance du 5 mars 2009 et adopté par le Conseil de surveillance du 10 avril 2009.

Le règlement intérieur est mis en ligne sur le site Internet Gaumont ([www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr)).

### Comité des nominations et des rémunérations

#### Composition

Jusqu'au 10 avril 2009, ce comité est composé de Nicolas Seydoux, Président, et de deux membres indépendants, à savoir Messieurs Antoine Gallimard et Bertrand Siguier.

Depuis le 10 avril 2009, il est composé de Nicolas Seydoux, Président, assisté d'Antoine Gallimard et de Michel Seydoux.

#### Mission

Le Comité des nominations et des rémunérations a été chargé de mener les réflexions sur la rémunération des membres du Directoire et l'opportunité de leur attribuer des options de souscription d'actions.

Afin de se conformer aux dispositions du Code AFEP-MEDEF, le Conseil de surveillance a élargi lors de sa séance du 5 mars 2009 les attributions du comité afin que ce dernier devienne le Comité des nominations et rémunérations.

Dans le cadre de ses nouvelles attributions, le comité assiste le Conseil de surveillance dans l'examen des questions relatives à la composition future des organes de direction et de surveillance de Gaumont, l'autoévaluation du Conseil de surveillance, et la détermination de la rémunération et des avantages des membres desdits organes.

### Règlement intérieur du Comité des nominations et des rémunérations

Le texte du règlement intérieur a été soumis à l'examen du Conseil de surveillance du 5 mars 2009 et a été adopté par le Conseil de surveillance du 10 avril 2009.

Le règlement intérieur est mis en ligne sur le site Internet de Gaumont ([www.gaumont.fr](http://www.gaumont.fr)).

### Activité

En 2009, le Comité des rémunérations s'est réuni une fois. Il a procédé à l'autoévaluation du Conseil de surveillance.

Il a prévu d'examiner les rémunérations au cours de l'année 2010.

En ce qui concerne les rémunérations versées aux membres du Directoire, le lecteur peut se reporter au « Rapport de gestion du Directoire ».

### Participation à l'Assemblée générale des actionnaires et informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Il n'y a pas de modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale des actionnaires en dehors de celles prévues aux articles 17 et 18 des statuts.

Les informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce figurent dans le rapport du Directoire.



## Organisation du contrôle interne au sein du groupe Gaumont

Le dispositif de contrôle interne de Gaumont s'est appuyé, dès la clôture des comptes au 31 décembre 2003, sur les principes et composants du référentiel américain COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*).

Depuis 2008, Gaumont appuie son contrôle interne sur le cadre de référence simplifié de l'AMF (Autorité des marchés financiers) pour les valeurs moyennes et petites publié le 9 janvier 2008.

### Objectifs des procédures de contrôle interne

Le système de contrôle interne du Groupe est conçu pour parer aux risques liés aux principales activités du Groupe, qui sont :

- la production de films cinématographiques de long métrage ;
- la production de films et séries d'animation ;
- la production de fictions pour la Télévision ;
- la distribution de ces œuvres cinématographiques et audiovisuelles ;
- la diffusion vidéo de ces œuvres, sur tous supports existants ou à venir ;
- la vente de droits auprès des chaînes télévisuelles ;
- la vente de droits aux distributeurs et clients à l'export.

Les procédures de contrôle interne visent donc à :

- conforter le Groupe dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques et opérationnels ;
- sécuriser la fiabilité, la qualité et la disponibilité des informations financières ;
- protéger les actifs, le capital humain et les marques du Groupe ;
- être en conformité avec les lois et réglementations en vigueur.

Le dispositif mis en place chez Gaumont a pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs de Gaumont. Comme tout dispositif de contrôle interne, il ne peut fournir une garantie absolue ou donner la certitude que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier, sont totalement éliminés.

Ce dispositif a pour objectif d'en réduire la probabilité de réalisation et l'impact potentiel.

### Périmètre du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne sont définies par Gaumont SA pour le Groupe.

La gestion de la quasi-totalité des filiales françaises du Groupe, y compris Léonis Productions nouvellement acquise, est centralisée au siège social, celles-ci appliquent de ce fait les règles et procédures de la société mère.

Les procédures relatives à certaines filiales intégrées ont été exclues du champ d'investigation : EuroPalaces, gérée majoritairement par le Groupe Pathé, et les filiales étrangères, jugées non significatives dans le périmètre retenu.

La société Alphanim, producteur français de films et séries d'animation, a été rajoutée au périmètre du groupe Gaumont. Depuis 2008, cette société et ses filiales Alphanim Musique et Alphanim Digital sont prises en compte dans le résultat consolidé de Gaumont.

### Organisation générale du contrôle interne

En vue d'atteindre les objectifs opérationnels et financiers qu'il s'est fixés, le Groupe a mis en place certains éléments d'organisation et de contrôle interne qui se situent dans le cadre de l'organisation générale décrite ci-après.

Le Directoire, les membres du Conseil de surveillance, les Directions opérationnelles et fonctionnelles et l'ensemble des collaborateurs jouent un rôle dans la maîtrise des activités et des risques associés aux domaines qui dépendent de leurs responsabilités.

### Les organes de pilotage et les acteurs du contrôle

Depuis le 27 juillet 2004, Gaumont est de forme anonyme à Directoire et Conseil de surveillance, une forme juridique qui permet de dissocier efficacement les fonctions de direction et de gestion de celles de contrôle.

#### Le Directoire

Renouvelé par le Conseil de surveillance du 7 mai 2008 pour une durée de deux ans, le Directoire est composé de deux membres : Sidonie Dumas, Présidente et Christophe Riandee, Directeur général.

Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de surveillance. Ils peuvent être révoqués par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le Conseil de surveillance.

Le Directoire se réunit fréquemment et aussi souvent que l'exige la conduite des affaires. L'ordre du jour peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

En 2009, il s'est réuni vingt-trois fois, dont notamment les :

- 26 février : pour l'examen et l'arrêté des comptes au 31 décembre 2008 ;
- 30 avril : pour l'approbation des comptes prévisionnels 2009 ;
- 23 juillet : pour l'examen et l'arrêté des comptes au 30 juin 2009 ;
- 17 novembre : pour l'approbation des comptes prévisionnels révisés 2009.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre.



## ● GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

● Rapport 2009 du Président du Conseil de surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Le Directoire rencontre régulièrement le Président du Conseil de surveillance afin de le tenir informé de l'évolution des dossiers majeurs et de la stratégie mise en place.

En application de l'article 10 des statuts, le Directoire prend ses décisions à l'unanimité de ses membres, sur toutes les questions pour lesquelles l'unanimité aura été exigée par le Conseil de surveillance, le vote par représentation étant en ce cas admis.

Toutes les autres décisions doivent être prises à la majorité des membres composant le Directoire, le vote par représentation étant interdit. En cas de partage, la voix de la Présidente est prépondérante. Toutefois, si le Directoire ne comprend que deux membres, ces décisions sont également prises à l'unanimité des membres.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de Gaumont. Néanmoins, aux termes de l'article 11 des statuts, à titre de mesure strictement interne inopposable aux tiers, les opérations suivantes doivent être soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance :

- tout emprunt d'un montant supérieur à € 10 millions ;
- tout investissement dans la production de films, d'un montant supérieur à € 10 millions par opération ;
- tout autre investissement que ceux sus-indiqués, notamment toute acquisition d'un bien ou droit immobilier d'un montant supérieur à € 1 million par opération ;
- toute prise de participations (accroissement d'intérêt compris) d'un montant excédant € 1 million dans toute société ou groupement constitué ou à constituer, ou quel que soit son montant si cette prise de participation porte sur une société ou un groupement dans lequel Gaumont aurait une responsabilité illimitée et/ou solidaire ;
- les cessions de droits corporels sur les films, d'un montant supérieur à € 1 million par opération ;
- toute attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions à un membre du Directoire ;
- toute mise en œuvre d'une augmentation ou réduction de capital, conformément aux dispositions de l'article 7, alinéa 2 des statuts.

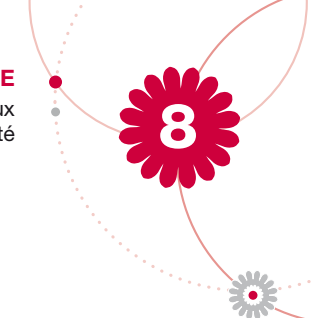
Le 18 novembre 2004, le Conseil de surveillance a alloué aux membres du Directoire une rémunération qui comporte une partie fixe (salaire et avantages en nature) et une partie variable (définie sur la base d'un pourcentage du résultat consolidé part du Groupe avant impôts et éléments exceptionnels). La partie variable de la rémunération afférente à un exercice est donc déterminée et versée au cours de l'exercice suivant.

Aucune modification n'a été apportée à ces modalités depuis cette date.

Le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, décide des attributions d'options de souscription d'actions concernant les membres du Directoire.

Les rémunérations versées aux membres du Directoire sont présentées au sein du « Rapport de gestion du Directoire ».

Le Conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de Gaumont par le Directoire et donne à ce dernier les autorisations préalables à la conclusion des opérations que celui-ci ne peut accomplir sans son autorisation, dans le strict respect des dispositions prévues par les statuts telles que rappelées précédemment.



### Le Comité de direction

Le Comité de direction réunit chaque semaine les responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe et est constitué des membres suivants :

Sidonie Dumas	Présidente du Directoire
Christophe Riandee	Directeur général – Membre du Directoire
Clément Calvet	Directeur général adjoint & Producteur - Alphanim
François Clerc	Directeur de la distribution en salles
Christian Davin	Producteur - Christian Davin Productions
Philippe Desmoulins	Directeur des productions
Jean-Benoît Gillig	Directeur général - Léonis
Valérie Isbled	Directrice des services fonctionnels
Martine Offroy	Directrice du patrimoine
Jérôme Soulet	Directeur vidéo, télévision et nouveaux médias
Ariane Toscan du Plantier	Directrice de la communication
Loïc Trocme	Directeur de l'international

Ce comité a pour objectif de mettre en œuvre de façon opérationnelle les grandes lignes stratégiques définies par le Directoire.

Lors de chaque réunion, le Directoire informe les membres du comité des projets en cours : développements, acquisitions, négociations en cours et lancements de productions.

Chaque directeur présente un point sur les actions spécifiques entreprises dans sa direction, afin d'assurer la cohérence entre chacune d'elles.

Les directeurs opérationnels présentent un bilan de leur activité commerciale.

Enfin, chaque directeur ayant l'autorité hiérarchique sur les salariés de sa direction, met en œuvre les décisions actées lors du comité auprès de ses équipes.

### La réunion des directeurs

Chaque semaine, tous les directeurs opérationnels et fonctionnels se réunissent.

Viennent s'ajouter aux membres du Comité de direction dans sa nouvelle composition, le Président du Conseil de Surveillance et les responsables opérationnels et fonctionnels suivants :

Fabrice Batieau	Directeur financier <sup>(1)</sup>
Anne Bernstein	Directrice des ventes télévision France
Annie Doornbos	Directrice informatique
Marine Forde	Directrice juridique
André Labbouz	Directeur technique
Gérard Schoumaker	Directeur du service des redevances
Gilles Venhard	Directeur de l'administration du catalogue

*(1) Fabrice Batieau a rejoint Gaumont le 1er février 2010 et a succédé à Nadine Lambert qui a quitté la société le 31 août 2009.*



## ● GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

● Rapport 2009 du Président du Conseil de surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

### Les réunions fonctionnelles et opérationnelles

Les principales Directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe animent des réunions périodiques qui ont pour vocation d'examiner des points spécifiques.

### Le contrôle et audit interne

La fonction de contrôle et d'audit interne a été créée en 2003 lors de la mise en place de la loi de sécurité financière chez Gaumont placé sous la responsabilité de la Direction financière.

Elle contribue à la rédaction du présent rapport, sollicite dans sa mission les différents responsables du Groupe et est en charge des actions suivantes :

- la surveillance du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe ;
- la coordination des actions de contrôle ;
- l'évaluation de la qualité du contrôle interne à chacun des niveaux de l'organisation ;
- l'amélioration de la pertinence et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne en vigueur par la mise en place de plans d'actions correctifs.

### Les référentiels du contrôle

#### Charte d'éthique

La Charte d'éthique de Gaumont édicte des règles d'éthique professionnelle. Les salariés de Gaumont sont tenus de respecter ces règles et doivent confirmer chaque année par écrit leur engagement. Celles-ci précisent notamment que les opérations sur les actions sont interdites aux salariés détenteurs d'informations privilégiées pendant les périodes suivantes :

- période de quinze jours précédant la publication des comptes sociaux et consolidés annuels ou semestriels de Gaumont ;
- période comprise entre la date à laquelle l'intéressé a connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence significative sur le cours des titres Gaumont, et la date à laquelle cette information est rendue publique. La communication de telles informations à des tiers est également interdite.

Il est par ailleurs interdit de rechercher des avantages personnels quelconques sans justification professionnelle, de toute personne ou société en relations d'affaires avec Gaumont ou cherchant à le devenir, ou de concurrents de Gaumont. Des cadeaux ou avantages peuvent être donnés, aux frais de Gaumont uniquement, s'ils sont de valeurs modestes et conformes aux règles généralement acceptées dans la conduite des affaires en France.

### Règlement intérieur

En vigueur depuis le 7 octobre 1983, après avis du Comité d'entreprise du 20 septembre 1983 et du Comité d'hygiène et de sécurité du 19 septembre 1983, le Règlement intérieur de Gaumont fixe les mesures d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité dans l'entreprise, les règles générales et permanentes relatives à la discipline et les dispositions relatives aux droits de défense des salariés conformément aux dispositions du Code du travail.

Il a fait l'objet d'annexes et modificatifs qui ont été établis après avis du Comité d'entreprise puis transmis à l'Inspection du Travail et ont fait l'objet des mesures de publicité et de dépôt prévues par le Code du travail.

La Charte d'éthique professionnelle énoncée précédemment est annexée au Règlement intérieur.

### Délégation

Gaumont et son management attachent une importance clé aux principes de contrôle interne et de gouvernement d'entreprise. La structure organisationnelle de Gaumont repose sur une définition de niveaux d'autorité et de responsabilité, et s'appuie sur un système de délégation et d'autorisation des transactions qui est en adéquation avec l'activité du Groupe.

### Procédures

Les procédures comptables et financières et les procédures générales détaillées par principaux métiers applicables pour chacune des natures d'opérations réalisées sont diffusées aux différents responsables et à leurs équipes.

Elles sont aussi centralisées par l'auditeur interne.



## L'évaluation des risques

Le dispositif de contrôle interne s'inscrit dans une démarche continue d'identification, d'évaluation et de gestion des facteurs de risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs fixés par la Direction générale.

L'identification des risques tant au niveau de Gaumont qu'au niveau de chaque processus est effectuée en collaboration avec chaque responsable opérationnel et fonctionnel.

Une cartographie des risques a été ainsi constituée.

L'évaluation de ces facteurs de risques permet de définir les activités de contrôle.

Les facteurs de risques spécifiques aux activités, que Gaumont juge pertinents et significatifs sont listés et font partie du rapport de gestion du Directoire.

Les métiers du Groupe font l'objet d'un contrôle financier récurrent avec l'élaboration de reporting opérationnels et comptables. Les risques sont appréhendés par processus opérationnel.

Les risques liés aux activités financières sont décrits dans le « Rapport de gestion du Directoire » et les « Annexes aux comptes sociaux et consolidés ».

Les autres risques identifiés sont de nature réglementaire ou opérationnelle et sont sous le contrôle des structures adéquates ou du Directoire quand les enjeux le justifient. Ces risques sont toutefois amoindris par une organisation structurée des opérations et des délégations de pouvoir.

## Les structures et activités de contrôle

### Les structures fonctionnelles

#### La Direction juridique

La Direction juridique est en charge de la formalisation et de la rédaction de tous les contrats. Elle assure une veille juridique et réglementaire qui vise à identifier et à anticiper les évolutions de la législation et de la réglementation.

Par ailleurs, tous les pré-contentieux et litiges sont suivis par la Direction juridique, en collaboration étroite avec des cabinets d'avocats.

#### La Direction des relations humaines

Le Directeur des relations humaines assure la coordination de la politique sociale de Gaumont et sa déclinaison auprès des filiales françaises en relation avec les différentes instances représentatives du personnel.

La Direction des relations humaines assure l'encadrement du processus de recrutement et de formation, la rédaction et le suivi des contrats de travail des salariés.

Elle gère, enfin, les relations avec les partenaires sociaux, le respect du Code du travail et des règles en matière d'hygiène et de sécurité, l'élaboration et la mise en œuvre du règlement intérieur, l'administration du personnel et assure le suivi des évolutions réglementaires.

Le processus d'établissement de la paie est réalisé en interne avec un logiciel du marché, de manière à assurer une plus grande fiabilité dans la transmission d'informations.

L'audit de conformité des procédures liées à la gestion du personnel, à l'établissement de la paie a été effectué et n'a pas mis en évidence de défaillance des contrôles ni d'absence de contrôle pour les risques principaux.

#### L'Administration des Ventes

Gaumont a développé en interne une application dédiée à la gestion des droits audiovisuels, qui permet notamment de suivre les droits disponibles à la vente et les droits cédés aux chaînes de télévision françaises, aux opérateurs de services de vidéo à la demande et à l'international. Ce système est interfacé avec le logiciel de comptabilité. Par ailleurs, il facilite le contrôle du respect des obligations contractuelles des clients pour les rendus de comptes et les compléments éventuels de recettes.

Lors de chaque arrêté, les informations issues de cette application sont rapprochées de la comptabilité.

Cette application, administrée en interne par un chef de projet informatique est adaptable et ouverte aux évolutions des métiers du Groupe.

Dans ce cas, chaque demande d'évolution est formalisée, planifiée et fait l'objet d'un suivi de projet rigoureux.

Elle est utilisée par les Directions opérationnelles des ventes à l'international, ventes télévision et nouveaux médias.

Elle a été agrémentée en 2008 d'un outil de suivi des matériels techniques liés aux films, base de données où chaque matériel (pellicule, film-annonce, etc.) est recensé avec ses mouvements de circulation en France et à l'export.

En 2009 ont été développés des nouveaux modules liés aux activités des ventes Vidéo et Nouveaux Médias (Vidéo à la demande) :

- industrialisation des échanges et des contrôles entre les différents opérateurs et Gaumont ;
- outils de gestion et d'analyse des données via un requêteur du marché ;
- gestion des achats de la Vidéo et suivi budgétaire.



## ● GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

● Rapport 2009 du Président du Conseil de surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

### **La Direction des redevances**

La Direction des redevances est responsable des redditions de compte aux ayants droit. Elle donne son avis sur la rédaction des contrats et peut être amenée à signaler les problèmes d'interprétation rencontrés. Elle s'assure de la correcte application des contrats et de l'exhaustivité des bases de calcul. Elle dispose d'un outil spécifique interfacé avec le logiciel de comptabilité qui permet de récupérer les flux de recettes et de frais et d'éditer la majorité des décomptes aux ayants droit à partir d'une base informatique.

Cette application fait l'objet de mises à jour planifiées en respectant les procédures et les contrôles associés, et dans un but de pérennisation de l'outil.

Un responsable comptable rattaché à la Direction des redevances se charge de la validation de chaque process mis à jour en liaison avec la Direction informatique et l'administrateur fonctionnel du progiciel.

### **La Direction informatique**

Le service informatique de Gaumont gère à la fois des applications spécifiques développées en interne et des logiciels du marché.

Concernant les procédures relatives à la sécurité informatique, Gaumont continue d'investir dans des outils reconnus du marché, qui permettent, dans des conditions considérées comme optimales :

- l'exploitation des applications sur serveurs dans une salle aux normes et sécurisée ;
- une sauvegarde quotidienne des données ;
- l'externalisation des sauvegardes dans un site sécurisé ;
- un accès au réseau de la Société protégé par un système de pare-feu et d'antivirus.

Toutes les demandes d'évolution en provenance de la Direction générale, des Directions opérationnelles ou fonctionnelles ayant un impact sur le système d'information du Groupe sont centralisées par la Directrice informatique. Ces demandes sont étudiées avec différents intervenants décisionnaires sur les projets :

- maîtrise d'œuvre : en général, la Direction informatique assistée de consultants externes ;
- maîtrise d'ouvrage : les Directions opérationnelles ou fonctionnelles ;
- des chefs de projets : contrôleurs, comptables, juristes, audit interne, ou administrateur du progiciel comptable.

Les améliorations et développements effectués dans le Système d'Informations du Groupe sont répertoriés dans les structures opérationnelles concernées.

Les systèmes d'informations financières et comptables sont placés sous l'autorité de deux administrateurs (l'un technique, rattaché à la Direction informatique et l'autre, fonctionnel, rattaché à la Direction financière), qui veillent à leur correcte utilisation et suivent leur évolution en relation étroite avec leur éditeur. Ce binôme technico-fonctionnel est en charge du contrôle quotidien des flux interfacés entre les différents systèmes d'informations.

En 2008, de nouveaux travaux de sécurisation ont été menés par la mise en place d'outils plus modernes, parmi les plus performants du marché et concernant plus précisément la messagerie interne, les outils anti-spam et les liens sécurisés Internet.

Une revue des procédures a été effectuée avec le Responsable de Production Informatique afin de formaliser davantage les accès sécurisés aux applications, la gestion des utilisateurs, la gestion des sauvegardes des données.

En 2009, dans un contexte de risque de pandémie grippale, la direction de Gaumont a autorisé la Direction informatique à déployer des connexions à distance pour des utilisateurs, avec des accès sécurisés à l'ensemble des outils du système d'informations de Gaumont.

### **La Direction financière**

#### **La Comptabilité**

Traitée dans le chapitre « Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable » du présent Document.

#### **Le Contrôle de Gestion**

Le Contrôle de Gestion du Groupe, rattaché à la Direction financière, est l'organe de coordination du contrôle de gestion. Il est organisé en fonction des divisions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe et s'appuie sur :

- une Directrice du contrôle de gestion groupe assistée d'un contrôleur de gestion qui suit l'ensemble des divisions fonctionnelles et opérationnelles au niveau de Gaumont et de ses filiales ;
- un contrôleur rattaché opérationnellement à la Direction de l'international et à la Direction télévision et nouveaux médias ;
- un contrôleur rattaché opérationnellement à la Direction vidéo et à la Direction de la distribution salles.

La Direction du contrôle de gestion élabore le budget consolidé : budget des films nouveaux, des films du catalogue, et le budget de structure pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les orientations et principales hypothèses budgétaires sont établies avec le Directoire et la Directrice des services fonctionnels.

L'audit de conformité des procédures liées au budget du Groupe a été initié en 2008 et n'a pas mis en évidence de défaillance des contrôles ni d'absence de contrôle pour les risques principaux.

Les contrôles à tous les niveaux opérationnels permettent de s'assurer de la cohérence des hypothèses retenues.





### La Gestion des Achats

Chaque facture porte la ou les signatures des personnes habilitées à engager la Société, ainsi que celles des personnes chargées de superviser l'exécution de la prestation ou la livraison du bien commandé.

Un spécimen des signatures des personnes habilitées à signer est disponible au service comptabilité fournisseurs.

Une facture non validée par un signataire ne peut pas être présentée au règlement.

Les procédures liées aux engagements des dépenses sont formalisées et concernent l'ensemble des secteurs d'activité de Gaumont et de ses filiales :

- les secteurs du développement, de la production, de la distribution ;
- le renouvellement des droits ;
- les dépenses informatiques, dépenses de fonctionnement, etc.

La validation des paiements est ensuite effectuée par les personnes autorisées.

La loi de modernisation de l'économie en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 réduit les délais de paiement, qui passent à 45 jours fin de mois.

Les contrats conclus à partir de cette date appliquent les nouvelles dispositions prévues par la loi.

L'audit de conformité des procédures liées aux achats a été initié en 2008 et n'a pas mis en évidence de défaillance des contrôles ni d'absence de contrôle pour les risques principaux.

### La Trésorerie

La gestion de la Trésorerie est une préoccupation importante pour le Groupe, et le service Trésorerie est chargé de veiller à ce que la Société dispose de sources de financement pérennes et en quantité suffisante au regard de ses besoins :

- par des situations de trésorerie journalières ;
- par des prévisions de trésorerie mensuelles ;
- par une analyse et une réactualisation mensuelle des prévisions de trésorerie à 24 mois.

Afin d'établir ces prévisions, une procédure de transmission des documents nécessaires à leur élaboration a été communiquée aux responsables opérationnels et budgétaires des grands postes de recettes et de dépenses.

Les besoins de trésorerie pour le financement des productions audiovisuelles sont importants, donc étudiés en détail, une ligne de crédit bancaire étant disponible pour répondre à ces besoins. Ils sont validés par le Directoire.

Gaumont utilise un progiciel de gestion de trésorerie du marché qui assure les fonctions suivantes :

- gestion quotidienne des comptes en date de valeur ;
- suivi des transactions financières ;
- rapprochement bancaire ;
- prévisions de trésorerie à court terme (10 jours).

Les rapprochements bancaires sont effectués par la Trésorerie. Ils permettent de contrôler que l'ensemble des flux bancaires sont constatés dans les comptes.

Le risque de fraude interne est réduit grâce à une double signature de tous les moyens de paiement de la Société et des filiales françaises, avec une mise à jour des pouvoirs à chaque changement de signataire.

La Société ayant opté pour une gestion « en bon père de famille », la trésorerie excédentaire fait l'objet de placements privilégiant la sécurité au rendement, sans aucun risque de perte en capital (SICAV monétaires).

Les activités de financements à court et long terme sont effectuées au siège, et font l'objet d'accord préalable du Directoire et du Conseil de surveillance.

Les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises ont un impact direct essentiellement sur les opérations de Gaumont. Le rôle de la trésorerie est de limiter cet impact, au mieux des anticipations du marché, en ayant recours à des couvertures de taux et de change.

L'audit de conformité des procédures liées aux prévisions de trésorerie du Groupe a été initié en 2008 et n'a pas mis en évidence de défaillance des contrôles ni d'absence de contrôle pour les risques principaux.

A partir de 2008, la société Alphanim s'est progressivement intégrée dans le contrôle interne du groupe Gaumont, en particulier dans les process de Trésorerie concernant les autorisations de dépenses.

### Les structures opérationnelles

#### Le Développement des Projets

Cette structure, en charge de la recherche et du développement des projets de cinéma est rattachée à la Présidente du Directoire.

Cette structure comporte :

- une cellule « d'Accueil » des projets qui étudie tous les projets reçus quelle qu'en soit la provenance ;
- une cellule « d'Analyse » des projets qui se charge de l'étude des projets amenés par des producteurs indépendants en vue d'un co-développement, d'une coproduction, d'une demande de distribution nationale ou internationale ;
- une cellule de « Réécriture », cette participation pouvant aller de la simple proposition à une véritable collaboration avec le scénariste ;
- une cellule de « Développement » des projets : recherche et couverture de tous les sujets cinématographiques embryonnaires : les maisons d'éditions, romans et bandes dessinées, les festivals, les pièces de théâtre, les courts métrages, les premiers films... ;

Cette cellule cherche à établir des liens privilégiés et durables avec les talents.





## ● GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

● Rapport 2009 du Président du Conseil de surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

### **La Production des Films**

Cette structure, rattachée au Directeur des productions, a un rôle central dans la maîtrise des risques liés à l'activité de production cinématographique.

Des contrôleurs de gestion des productions assurent le suivi des coûts des productions en cours selon un plan comptable spécifique aux comptabilités de production. Ils analysent les écarts entre le budget, l'engagé et le réel.

Ils suivent également les dépenses des projets en développement.

Chaque mois, ils transmettent une balance à la Direction financière afin de permettre l'enregistrement de ces coûts dans la comptabilité générale.

Le service de Financement des Productions a pour mission de recenser les différents mécanismes de financement concernant les aides à l'écriture, à la création, à la production d'œuvres cinématographiques et d'en assurer les démarches administratives. Dans le cadre de coproductions internationales, il veille à l'obtention des aides dans les différents pays concernés et au respect des traités internationaux.

### **La Distribution en Salles des films**

Le département « Distribution Salles France » se charge de la commercialisation des films Gaumont depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Un logiciel du marché adapté à l'activité permet la remontée des recettes des salles de cinéma qui exploitent les films Gaumont.

En 2008, les axes de développement de cet outil se sont portés sur :

- les échanges automatisés avec le CNC (Centre National de la Cinématographie) ;
- les outils d'archivage de données ;
- la sauvegarde des données historiques, par la mise en place d'un entrepôt de données informatisé sur les entrées et les recettes des films distribués ;
- la gestion des commandes et engagements de dépenses ;
- la mise en place d'un suivi des frais de publicité et des frais techniques.

Afin de répondre aux évolutions techniques liées à la numérisation des copies des films et à leur distribution en salles, le logiciel a fait l'objet de mises à jour en 2009 :

- pour la gestion des contrats des films nouveaux sur support numérique ;
- pour la programmation des films Gaumont en numérique dans toutes les salles équipées.

L'audit de conformité des procédures liées à la distribution en salles des films, essentiellement celles concernant le transfert des informations financières et comptables, a été initié en 2008 dès la création de ce nouveau secteur d'activité chez Gaumont.

La mise en place du numérique n'a pas d'incidence sur les procédures financières et comptables.

### **La Distribution des films sur supports Vidéo et Nouveaux Médias**

L'édition des œuvres cinématographiques sous forme de supports vidéo en France est assurée par Gaumont Vidéo, filiale de Gaumont créée en 2003.

Gaumont Vidéo s'est associée à Paramount Home Entertainment (France), pour la distribution commerciale et physique de ces supports, pour une période de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008.

Un nouvel outil de suivi de la Distribution Vidéo a été mis en place et chaque mois, les flux financiers en provenance du distributeur Paramount Home Entertainment sont intégrés dans la comptabilité des sociétés Gaumont Vidéo et Gaumont.

Des contrôles sont effectués sur l'exhaustivité des flux de chiffre d'affaires, sur la réciprocité des opérations dans les comptes des sociétés, et sur le montant des commissions et des redevances contractuelles.

D'autre part, l'outil gère également quotidiennement les ventes effectuées avec de nouveaux partenaires de distribution vidéo, en Europe.

Le département de Distribution « Nouveaux Médias » créé fin 2007 se charge de la valorisation du catalogue des œuvres audiovisuelles Gaumont sur les nouveaux supports, en particulier la vidéo à la demande (VoD) et le téléchargement définitif.

### **La vente des films à la Télévision**

Les ventes à la Télévision – chaînes hertziennes, TNT, câble ou satellite – des films du catalogue Gaumont et les préventes de longs métrages aux chaînes de Télévision sont des activités centralisées dans une structure dédiée, managée par la Directrice des ventes télévision, sous la responsabilité du Directeur vidéo, télévision et nouveaux médias.

L'outil de gestion des droits des œuvres cinématographiques est utilisé dans ce secteur et permet de connaître les droits disponibles à la vente.

### **La vente des films à l'international**

Les ventes à l'International des films nouveaux et du catalogue Gaumont sont centralisées dans une structure dédiée, managée par le Directeur de l'international.

L'outil de gestion des droits des œuvres cinématographiques est utilisé dans ce secteur et permet de connaître les droits disponibles à la vente.

### **Les activités de production et distribution de séries d'animation et fictions TV**

Les activités de productions des œuvres de télévisions de la société Léonis Productions (fictions) et d'Alphanim (séries d'animation) sont suivies opérationnellement par leurs directeurs dont les principales actions entreprises sont discutées au préalable au sein du Comité de direction de Gaumont.

Alphanim possède une structure autonome dont le fonctionnement est intégré dans les processus fonctionnels du Groupe.

La gestion de Léonis Productions incluant la comptabilité, le contrôle de gestion des productions et le suivi des financements est intégrée directement au sein des Directions fonctionnelles de Gaumont, bénéficiant des règles et procédures du Groupe.



## Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

L'élaboration de l'information financière et comptable est assurée par la Direction financière, dont dépendent la comptabilité générale, les comptabilités auxiliaires fournisseurs, le Contrôle de Gestion, la Trésorerie, le Contrôle et Audit interne.

Les comptabilités auxiliaires clients sont sous la responsabilité des Directions opérationnelles.

### Système d'information financier

Le Groupe dispose de procédures de contrôle qui sécurisent l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable, et a investi au cours des exercices précédents dans des logiciels spécifiques d'administration des films, de rendus de compte aux auteurs, de comptabilité et de consolidation lui permettant de faire face à la croissance des flux d'information et à leurs spécificités.

Ces procédures ont pour objectifs de définir et de mettre en œuvre la politique comptable, la gestion des moyens et la maîtrise des contraintes permettant de répondre aux objectifs de la Société.

Un progiciel comptable utilisé dans nombre de sociétés cotées, fiable et pérenne traite la comptabilité analytique, générale et auxiliaire de Gaumont et de certaines filiales.

Ce progiciel a fait l'objet en 2009 d'une migration technico fonctionnelle par une mise à jour de la version de production.

Les logiciels dédiés aux activités (ventes de droits, distribution...) ont également fait l'objet d'améliorations fonctionnelles et/ou technologiques par des versions successives mises en place lors de projets structurés et planifiés.

Les filiales Alphanim, Arkeion Films et Gaumont Pathé Archives disposent d'outils comptables distincts de celui de la société mère.

Les services comptables y consignent et comptabilisent l'exhaustivité des mouvements et pièces de comptabilité de l'exercice.

La comptabilité budgétaire et les engagements de dépenses sont externes au progiciel.

Les systèmes d'informations financiers sont placés sous l'autorité d'administrateurs systèmes qui veillent à leur correcte utilisation et suivent leur évolution en relation étroite avec une société partenaire de l'éditeur.

L'audit de conformité des procédures des comptabilités générales, auxiliaires et analytiques, initié en 2008, n'a pas mis en évidence de défaillance des contrôles ni d'absence de contrôle pour les risques principaux.

La comptabilité analytique des sociétés du Groupe est organisée par film, ou par série (Alphanim et Léonis Productions). Cette structure permet, d'une part, le respect des règles comptables d'amortissement des œuvres, et d'autre part, le calcul des redevances revenant aux ayants droit. Elle autorise enfin un suivi détaillé de la marge directe par film ou par série.

### Contrôle budgétaire trimestriel et tableaux de bord

Une clôture est réalisée à chaque fin de trimestre, ainsi qu'une consolidation au niveau du Groupe.

Les travaux de reporting sont sous la responsabilité de la Direction du contrôle de gestion groupe, qui se charge de la mise en place de processus de collecte et d'analyse des données par secteur d'activité, en collaboration directe avec des contrôleurs de gestion par activité.

Le reporting trimestriel détaillé permet, au niveau de chaque entité opérationnelle et fonctionnelle, d'identifier et d'analyser les écarts entre le budget et le réel.

Trimestriellement, la Direction financière rend compte au Directoire de l'analyse des tableaux de bord consolidés.

Chaque contrôleur de gestion rend compte aux directeurs opérationnels, de l'analyse des tableaux de bord par activité :

- mensuellement avec la société Alphanim ;
- mensuellement, pour l'analyse du chiffre d'affaires des sociétés Gaumont, Gaumont Vidéo et Léonis Productions.

### Plan annuel

L'organisation de la planification est assurée par la Direction financière qui en définit les principes et le calendrier.

Chaque année au mois d'octobre, chacun des responsables opérationnels et fonctionnels présente au Directoire sa stratégie, ses objectifs et le budget détaillé nécessaire à leurs réalisations pour l'année à venir qu'il a élaboré avec son contrôleur de gestion. La Direction du contrôle de gestion du Groupe réalise une présentation consolidée de l'ensemble. Lors de cette étape, des ajustements peuvent être apportés. Après approbation par le Directoire, une synthèse est présentée au Conseil de surveillance au mois de novembre. Les budgets approuvés servent de référence aux engagements de dépenses pour l'exercice à venir.

Pour les investissements opérationnels, le Groupe fixe chaque année une enveloppe pour l'année à venir et s'assure que les dépenses n'excèdent pas le montant prédéterminé.

### Actualisation

Au fur et à mesure des sorties des films en salles et sur la base des prévisions actualisées de l'activité, le contrôle de gestion organise une « actualisation ». Ce processus permet d'anticiper toute variation significative de l'activité. Ce système de projection permet d'anticiper le résultat du Groupe.

Un processus de réactualisation de l'ensemble des budgets est effectué une fois par an, au mois de novembre, sur la base des comptes du troisième trimestre.



## ● GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

● Rapport 2009 du Président du Conseil de surveillance sur la composition, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

### Clôture des comptes sociaux

Les comptes sociaux font l'objet d'un arrêté trimestriel selon un planning établi par la Direction financière, à chaque clôture, détaillant les tâches réparties entre chaque unité fonctionnelle ainsi que les délais pour les effectuer.

Ce planning est diffusé à l'ensemble des collaborateurs concernés et aux équipes informatiques pour les traitements spécifiques liés aux clôtures.

Les produits à recevoir et les charges à payer sont évalués conformément aux règles retenues par la Société.

Les amortissements des films sont calculés sur la base des recettes actuelles et futures.

Les prévisions de recettes font l'objet d'une revue par la Direction financière à chaque arrêté de comptes, et chaque nouvelle prévision doit être de l'autorité du Directeur d'activité.

Des dossiers de clôture sont établis par le service comptable et comportent l'ensemble des postes du bilan et certains comptes de résultat et leur analyse. Les évolutions constatées par rapport à l'exercice précédent font l'objet de commentaires qui permettent d'apporter un éclairage sur l'activité de Gaumont.

### Consolidation et rapports financiers

Depuis 2005, les comptes consolidés du Groupe sont élaborés selon les normes internationales (IFRS).

Ils font l'objet d'un arrêté trimestriel selon un planning établi à chaque clôture par la Direction financière.

La consolidation des comptes est réalisée à l'aide d'un logiciel de consolidation qui constitue un outil structurant mettant en œuvre des principes et règles comptables régulièrement maintenus à jour. Les liasses de consolidation des entités sont renseignées par les comptables des filiales. Une grande partie des contrôles sont réalisés à travers le système de consolidation dans lequel ont été paramétrés de nombreux points de vérification, dont certains sont bloquants.

La production des états financiers consolidés est assurée pour l'ensemble du périmètre du Groupe, en s'assurant de la cohérence des données de base qui sont transmises par les filiales. L'objectif est de garantir que les états financiers consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et qu'ils donnent une vision sincère de l'activité et de la situation du Groupe.

Les données issues de la consolidation comptable font l'objet d'un rapprochement systématique avec les mêmes données issues du processus de reporting de gestion.

Le Groupe communique trimestriellement le chiffre d'affaires consolidé.

Les comptes consolidés du Groupe sont publiés semestriellement. Ils sont audités annuellement et font l'objet d'une revue limitée semestrielle, telle que prévue par les obligations légales. Ils sont arrêtés par le Directoire, puis approuvés par le Conseil de surveillance qui s'appuie sur les observations du Comité d'audit.

### Procédures de valorisation des filiales et participations

Les principales acquisitions réalisées par le Groupe font l'objet d'un calcul annuel des dépréciations éventuelles sous la responsabilité de la Direction financière, visant à s'assurer de l'adéquation de la valeur financière des sociétés avec leurs valeurs opérationnelles.

La valeur opérationnelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage, la valeur d'usage étant déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes détaillés dans les états financiers du Groupe.

### Communication financière

Outre la Présidente du Directoire et le Directeur général, les seules personnes habilitées à diffuser à l'extérieur de la Société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie sont la Directrice des services fonctionnels et le Directeur financier.

Sous le contrôle du Directeur général et de la Directrice des services fonctionnels, les Directions financière et juridique du Groupe rédigent les documents suivants :

- communiqués de presse financiers ;
- rapport de gestion semestriel ;
- Document de référence ;
- présentation pour l'Assemblée générale des actionnaires, le Comité d'audit et le Conseil de surveillance.

L'ensemble des documents est validé par le Directoire avant d'être revu et approuvé par le Conseil de surveillance.

La Présidente du Directoire remplit son obligation en matière de diffusion de l'information auprès des investisseurs, du public, et des autorités réglementaires et des marchés (Autorité des marchés financiers).

L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs.

En application de l'article L. 225-235 du Code de commerce résultant de l'article 120 de la loi de sécurité financière, les Commissaires aux comptes présentent dans un rapport leurs observations sur le rapport du Président du Conseil de surveillance concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable.

Le lecteur peut se reporter à ce rapport dans le Document de référence.



## Relations avec les Commissaires aux comptes

S'agissant du suivi des règles d'indépendance des Commissaires aux comptes, la Société prend en compte les dispositions du Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Chaque année, dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes sont appelés à émettre un rapport dans lequel ils délivrent une opinion sur la régularité et la sincérité des comptes sociaux de Gaumont et de ses principales filiales et les comptes consolidés du Groupe. Ils procèdent également à l'examen des résultats consolidés de la Société et à la vérification des données dans le rapport semestriel. Ils sont régulièrement consultés sur les traitements comptables et en valident les grandes options.

Ils participent aux réunions du Comité d'audit.

Ils effectuent une revue annuelle des missions réalisées dans le cadre de la loi de sécurité financière au cours de réunions planifiées avec l'auditeur interne.

## Bilan 2009

Le plan d'action continu visant à un renforcement du contrôle interne s'est traduit en 2009 par :

- une veille systématique du respect des procédures lors de tout changement survenu dans quel que process opérationnel ou fonctionnel que ce soit ;
- le cas échéant, des actions d'amélioration de la couverture de ces process ;
- la mise à jour de la documentation ;
- le développement ou la mise à jour des états de reporting issus du progiciel comptable.

Des audits de conformité sont effectués à chaque mise en place de nouveaux process opérationnels ou fonctionnels et ces contrôles n'ont pas donné lieu à la remontée d'anomalies significatives.

La documentation du contrôle interne sur les process ayant fait l'objet de modifications majeures en 2009 a été mise à jour et concerne : la Vidéo, la VoD, la Distribution en salles pour la partie numérique.

Des procédures de contrôle et d'audit de conformité traitant de process ayant fait l'objet de modifications substantielles ou insuffisamment formalisées ont été revues. Elles concernent :

- la mise en application de la loi de modernisation de l'économie (LME), intervenue le 1<sup>er</sup> janvier 2009, notamment eu égard aux délais de paiement ;
- la migration technico-fonctionnelle du progiciel comptable, effectuée au 1<sup>er</sup> semestre 2009 afin :
  - d'avoir une application dans une version maintenue par notre fournisseur,
  - de mettre à la disposition des utilisateurs une version plus récente du progiciel,
  - de permettre le développement d'outils de reporting de gestion ;
- l'intégration de la société Léonis Productions, acquise par Gaumont le 6 janvier.

## Feuille de route 2010

Le contrôle interne fait l'objet d'une constante révision. A ce titre, seront revus, en 2010, les points suivants :

- une mise à jour de la cartographie des risques ;
- une mise à jour de la documentation du contrôle interne dans les secteurs qui feront l'objet de changements tant au niveau du management que des outils opérationnels ;
- la poursuite des actions d'évaluation, tant au niveau des nouveaux processus que pour l'ensemble des secteurs d'activité de Gaumont non encore évalués ;
- le développement des outils de gestion, notamment par :
  - l'utilisation plus étendue de requêteurs déjà mis en place dans certaines structures en 2009,
  - une meilleure intégration des budgets dans le progiciel comptable et financier.

Neuilly-sur-Seine, le 10 mars 2010

Nicolas Seydoux  
Président du Conseil de surveillance



## ● GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

● Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance

# \* Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance

**établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société Gaumont**

## Exercice clos au 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Gaumont, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ; et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenue dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenue dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 9 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS  
Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit  
Bruno Perrin



# ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE DU 6 MAI 2010

Rapport spécial du Directoire sur les plans d'options	186	Rapport du Directoire sur le projet de résolutions	190
Rapport spécial du Directoire relatif au programme de rachat d'actions	187	Projet de résolutions	192
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	188	Projet de Statuts	196
Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées	189	Observations du Conseil de surveillance	203



## Rapport spécial du Directoire sur les plans d'options

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-177 et suivants dudit code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions pour l'exercice 2009.

Nous vous rappelons que l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 10 avril 2009, par sa onzième résolution, a renouvelé l'autorisation donnée au Directoire à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société Gaumont ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options d'achat et de souscription d'actions. Cette autorisation a été conférée pour une durée de trente-huit mois, soit jusqu'au 9 juin 2012.

Nous vous indiquons ci-après :

- le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription consenties par Gaumont, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux de la Société ;
- le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription consenties, par Gaumont, durant l'exercice écoulé, à chacun des dix salariés non-mandataires sociaux de la Société et de celles qui lui sont liées, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ;
- le nombre et le prix des options levées durant l'exercice par les personnes susvisées.

### Octroi d'options

---

#### Informations générales

Aucune option donnant droit à la souscription d'actions Gaumont nouvelles n'a été consentie durant l'exercice 2009.

#### Options consenties

##### Aux mandataires sociaux

Néant.

##### Aux dix salariés non-mandataires sociaux les mieux allotés au cours de l'exercice.

Néant.

### Exercice des options de souscription émises

---

#### Informations générales

Aucune option de souscription n'a été levée durant l'exercice 2009.

#### Levées d'options effectuées

##### Par les mandataires sociaux

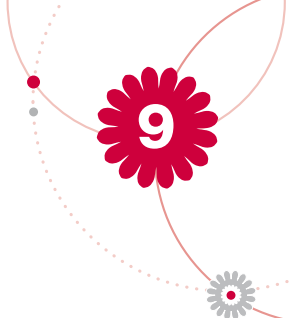
Néant.

##### Par les dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé

Néant.

Le Directoire





## \* Rapport spécial du Directoire relatif au programme de rachat d'actions

Par délibérations en date du 10 avril 2009, l'Assemblée générale a autorisé le Directoire à acheter les propres actions de Gaumont, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, en vue notamment :

- de l'animation du marché ou de la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF ;
- de l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF ;
- de l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- de l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- de l'annulation éventuelle d'actions acquises.

Les caractéristiques essentielles de l'autorisation sont les suivantes :

- prix d'achat unitaire maximum autorisé : € 80 ;
- pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé : 5 % du nombre total des actions qui composent le capital de Gaumont au moment des achats ;
- montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme : € 17 086 000 ;
- durée du programme : dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale du 10 avril 2009, soit jusqu'au 9 octobre 2010.

Gaumont n'a effectué aucune opération d'achat et de vente sur ses propres actions au cours de l'exercice 2009, ni à ce jour.

En conséquence, Gaumont ne détient, à ce jour, aucune de ses propres actions ni directement, ni indirectement.

Le Directoire proposera aux actionnaires, lors de l'Assemblée générale du 6 mai 2010 de renouveler cette autorisation, à travers le vote de la onzième résolution, dans des conditions similaires :

- objectifs du nouveau programme :
  - l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMALFI reconnue par l'AMF,
  - l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
  - l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
  - l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur,
  - l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale mixte du 6 mai 2010 ;
- prix d'achat unitaire maximum autorisé : € 80 ;
- pourcentage maximum du capital dont le rachat est autorisé : 5 % du nombre total des actions qui composent le capital de Gaumont au moment des achats ;
- montant maximum des fonds destinés à la réalisation du programme : € 17 086 000 ;
- durée du programme : dix-huit mois à compter de l'Assemblée générale du 6 mai 2010, soit jusqu'au 5 novembre 2011, sous réserve de son approbation.

Cette autorisation privera d'effet, pour la partie non utilisée, l'autorisation donnée précédemment par l'Assemblée générale du 10 avril 2009, dans sa sixième résolution.

Le Directoire





## \* Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

### Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

### Absence d'avis de convention et d'engagement

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### Avec les filiales Gaumont

#### Nature et objet

Votre Société a été amenée à recevoir des avances de ses filiales et à leur accorder des prêts sans intérêts.

#### Modalités

Au 31 décembre 2009, les avances et prêts consentis et ceux reçus à ce titre s'élevaient respectivement à € 8 903 750 et € 1 426 441.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris et Paris-La Défense, le 9 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS  
Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit  
Bruno Perrin



# \* Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées

## Assemblée générale mixte du 6 mai 2010 – 10<sup>e</sup> résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Gaumont, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre Société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre Assemblée générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre Conseil d'administration vous demande de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Société, de ses propres actions.

Paris et Paris-La Défense, le 9 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

ADVOLIS  
Olivier Salustro

ERNST & YOUNG Audit  
Bruno Perrin



## Rapport du Directoire sur le projet de résolutions

### Partie ordinaire

---

#### Approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice 2009 et distribution du dividende

##### Résolutions 1, 2, 3 et 4

Au vu des rapports du Directoire et des Commissaires aux comptes, l'Assemblée générale est appelée à approuver :

- les comptes sociaux, avec un compte de résultat qui fait ressortir au 31 décembre 2009 une perte nette sociale de € 15 618 048,85 contre une perte nette sociale de € 21 967 156,16 au 31 décembre 2008 ;
- et les comptes consolidés au 31 décembre 2009 qui font ressortir un bénéfice net consolidé de € 10 879 255 (part du Groupe) contre un bénéfice net consolidé de € 2 096 125 (part du Groupe) au 31 décembre 2008.

Le Directoire propose à l'Assemblée générale un dividende par action de € 0,30.

#### Conventions et engagements réglementés

##### Résolution 5

A la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-86 du Code de commerce, l'Assemblée générale est appelée à approuver lesdites conventions et engagements.

### Partie extraordinaire

---

#### Modification des statuts

##### Résolution 6

Afin de mettre les statuts en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur, il est proposé à l'Assemblée générale de voter les modifications des articles 17, 21 et 22 des statuts.

#### Proposition de modifications du mode d'administration et de direction de la Société et adoption des nouveaux statuts

##### Résolutions 7 et 8

Il est proposé à l'Assemblée générale de modifier le mode d'administration et de direction de la Société en adoptant celui à Conseil d'administration à compter du jour de l'Assemblée générale, de prendre acte de la fin des mandats des membres du Directoire et du Conseil de surveillance et d'adopter les statuts de la Société à Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale. Le projet des nouveaux statuts est annexé au présent rapport. Il ne contient pas de dispositions similaires à celles retenues dans les statuts à Directoire et Conseil de surveillance s'agissant des limitations de pouvoirs.

#### Transfert au Conseil d'administration des autorisations et délégations conférées au Directoire par l'Assemblée générale extraordinaire du 10 avril 2009

##### Résolution 9

En conséquence de l'adoption du mode à Conseil d'administration, il est proposé à l'Assemblée générale de transférer au Conseil d'administration les autorisations et délégations conférées au Directoire lors de l'Assemblée générale mixte du 10 avril 2009 et ce, pour la durée restant à courir desdites autorisations et dans la limite du plafond global de € 150 000 000.



## Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'annuler les actions que la Société aurait rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions

### Résolution 10

En conséquence de l'adoption de la neuvième résolution, il est proposé à l'Assemblée générale d'autoriser le Conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises par la Société elle-même, à l'effet de réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite prévue par l'article L. 225-209 du Code de commerce.

Cette autorisation annulerait et remplacerait celle précédemment consentie par l'Assemblée générale du 10 avril 2009. Elle serait donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de l'Assemblée générale.

## Partie ordinaire

---

## Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire acheter par la Société ses propres actions

### Résolution 11

En conséquence de l'adoption de la neuvième résolution, il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire d'autoriser le Conseil d'administration à faire acheter par la Société ses propres actions.

Le descriptif de l'autorisation soumise au vote de l'Assemblée générale figure dans le rapport spécial du Directoire relatif au programme de rachat d'actions.

Le prix maximum d'achat serait de € 80, ce qui correspond à un programme de rachat d'un montant maximum de € 17 086 000.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de l'Assemblée générale. Elle annulerait et remplacerait celle précédemment consentie par l'Assemblée générale du 10 avril 2009.

## Nomination des administrateurs

### Résolutions 12 à 21

En conséquence à l'adoption de la résolution relative à la modification d'administration de la Société, il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire de nommer en qualité d'administrateurs de la Société : M. Nicolas Seydoux, Mme Anne-Marie Cahen-Salvador épouse Seydoux, M. Thierry Dassault, Mme Sidonie Dumas, M. Antoine Gallimard, M. Michel Seydoux, M. Bertrand Siguier, Mme Pénélope Tavernier, M. Marc Tessier et M. Jean Todt.

## Jetons de présence

### Résolution 22

En conséquence de l'adoption de la septième résolution, il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire de fixer le montant global annuel des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration à la somme de € 180 000 au titre de l'exercice en cours et des exercices suivants, jusqu'à nouvelle décision.

## Pouvoirs pour formalités

### Résolution 23

Cette résolution est destinée à conférer les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée générale.

Nous vous remercions de bien vouloir les approuver, comme nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

Le Directoire



## ✿ Projet de résolutions

### A titre ordinaire

#### PREMIERE RESOLUTION

##### (Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne et des Commissaires aux comptes, des observations du Conseil de surveillance, ainsi que des comptes sociaux qui lui ont été présentés par le Directoire, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2009, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale donne aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance quitus entier et sans réserve de leur gestion pour ledit exercice.

#### DEUXIEME RESOLUTION

##### (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire, du Président du Conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne et des Commissaires aux comptes, des observations du Conseil de surveillance, et des comptes consolidés qui lui ont été présentés par le Directoire, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2009, tels qu'ils lui ont été présentés par le Directoire, qui font ressortir un bénéfice net consolidé de € 10 879 255 (part du Groupe), ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

#### TROISIEME RESOLUTION

##### (Affectation du résultat de l'exercice 2009)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires décide, sur proposition du Directoire, de porter :

- la perte nette sociale ressortant à € (15 618 048,85) ;
- au report à nouveau débiteur qui se trouvera porté à € (45 161 392,28).

#### QUATRIEME RESOLUTION

##### (Prélèvement sur les réserves et distribution du dividende)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires décide, sur proposition du Directoire, de prélever une somme de € 1 281 454,80 sur le poste « Autres réserves » qui sera ramené de € 10 658 741,93 à € 9 377 287,13, pour être distribuée à titre de dividende.

Le dividende revenant à chacune des 4 271 516 actions est ainsi fixé à € 0,30.

L'Assemblée générale délègue au Directoire tous pouvoirs pour fixer la date et les modalités de paiement des dividendes.

Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sauf option, avant la mise en paiement du dividende, pour le prélèvement forfaitaire libératoire de 18 % prévu à l'article 117 *quater* du Code général des impôts. Dans tous les cas, le dividende sera versé sous déduction des prélèvements sociaux.

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Exercice	Nombre de Titres rémunérés	Dividende Net	Avoir Fiscal	Revenu global
2006	4 247 801 de € 8	€ 1,00	-	€ 1,00
2007	4 269 917 de € 8	€ 0,30	-	€ 0,30
2008	4 271 516 de € 8	€ 0,30	-	€ 0,30



## CINQUIEME RESOLUTION

### (Conventions et engagements visés à l'article L. 225-86 du Code de commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés à l'article L. 225-86 du Code de commerce, approuve lesdites conventions et engagements.

## A titre extraordinaire

## SIXIEME RESOLUTION

### (Modification des articles 17, 21 et 22 des statuts de la Société pour mise en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide :

- d'amender le dixième paragraphe de l'article 17 des statuts de la Société, lequel sera désormais rédigé comme suit « *le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire trois jours ouvrés avant la date de réunion de l'Assemblée* » ;
- d'amender le premier alinéa du 2 de l'article 21 des statuts de la Société, lequel sera désormais rédigé comme suit « *S'il s'agit de décider ou d'autoriser le Directoire à réaliser l'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le quorum nécessaire n'est que du cinquième sur première convocation. La délibération est valable sur seconde convocation quel que soit le nombre des actions représentées* » ;
- d'amender le deuxième paragraphe de l'article 22 des statuts de la Société, lequel sera désormais rédigé comme suit « *L'Assemblée générale extraordinaire peut décider la création par augmentation de capital ou par conversion d'actions ordinaires déjà émises, d'actions de préférence, la fixation des droits et règles s'y appliquant et les modifications statutaires correspondantes, le tout dans les conditions et limites prévues par les dispositions législatives et réglementaires* ».

## SEPTIEME RESOLUTION

### (Changement du mode d'administration et de direction de la Société pour adopter celui à Conseil d'administration)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide, conformément aux dispositions de l'article L. 225-57 du Code de commerce, de modifier, à compter de ce jour, le mode d'administration et de direction de la Société en adoptant celui à Conseil d'administration prévu aux articles L. 225-17 à L. 225-56 dudit code.

En conséquence, l'Assemblée générale prend acte de la fin des fonctions des membres du Directoire et du Conseil de surveillance à l'issue de la présente Assemblée générale.

Les comptes de l'exercice social en cours seront établis, présentés et contrôlés dans les conditions fixées par les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés anonymes à Conseil d'administration.

## HUITIEME RESOLUTION

### (Adoption des nouveaux statuts)

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, et du projet de statuts modifiés annexé audit rapport du Directoire :

- décide de modifier l'article 1 des statuts intitulé « *Forme* » qui sera désormais rédigé comme suit « *La présente Société est de forme anonyme et est régie par les dispositions du Code de commerce et les présents statuts* » ;
- décide de modifier le Chapitre I du Titre III intitulé « *Administration de la Société* » pour le mettre en conformité avec les décisions prises à la septième résolution et de porter la limite d'âge pour les fonctions de Président du Conseil d'administration à soixante-quinze (75) ans ;
- prend acte du remplacement de la mention « *Conseil de surveillance* » et de celle de « *Directoire* » par celle de « *Conseil d'administration* » dans les articles 4, 7, 8, 17, 18, 21, 24, 27 et 28 des statuts de la Société ;
- prend acte de la modification du deuxième alinéa de l'article 29 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit « *la nomination des liquidateurs met fin aux fonctions des administrateurs et du Directeur général* » ;
- adopte, article par article, puis dans son ensemble, les statuts modifiés qui lui ont été présentés et dont un exemplaire sera annexé au procès-verbal de la présente Assemblée.

Ces modifications prendront effet à l'issue de la présente Assemblée.

## NEUVIEME RESOLUTION

### (Transfert au Conseil d'administration des autorisations et délégations conférées au Directoire par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 avril 2009)

En conséquence de l'adoption des septième et huitième résolutions, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, décide de transférer au Conseil d'administration les autorisations et délégations conférées au Directoire sous les septième, huitième, neuvième et onzième résolutions de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 10 avril 2009 et ce, pour la durée restant à courir desdites autorisations, le tout sous la limite du plafond global fixé à la douzième résolution de ladite Assemblée d'actionnaires.



## ● ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE DU 6 MAI 2010

- Projet de résolutions

### DIXIEME RESOLUTION

#### **(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'annuler les actions que la Société aurait rachetées dans le cadre de l'autorisation d'achat de ses propres actions)**

En conséquence de l'adoption de la neuvième résolution, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société que cette dernière détient ou détiendrait dans le cadre de l'article L. 225-209 susvisé et à réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite prévue par ledit article du Code de commerce.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser la ou les réductions de capital, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur postes de réserves et primes, procéder aux modifications consécutives des statuts, ainsi qu'effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la dixième résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 10 avril 2009.

### A titre ordinaire

### ONZIEME RESOLUTION

#### **(Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de faire acheter par la Société ses propres actions)**

En conséquence de l'adoption de la neuvième résolution, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la Société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMALFI reconnue par l'AMF ;
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF ;
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;

- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de ce jour.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique sur les actions de la Société, sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire et sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 5 % du capital de la Société à la date de la présente Assemblée ce qui correspond à 213 575 actions de huit euros de valeur nominale, étant précisé que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto détenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 5 % du capital social.

L'Assemblée générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser € 17 086 000 et décide que le prix maximum d'achat ne pourra pas excéder € 80 par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximum ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce qui sera ce nombre après l'opération.

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider de la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation (boursière) en vigueur ;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en Assemblée ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie sous la sixième résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 10 avril 2009.





## DOUZIEME RESOLUTION

### (Nomination de Monsieur Nicolas Seydoux en qualité d'administrateur de la Société)

En conséquence de l'adoption de la septième résolution, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme à compter de ce jour Monsieur Nicolas Seydoux en qualité d'administrateur de la Société.

## TREIZIEME RESOLUTION

### (Nomination de Madame Anne-Marie Cahen-Salvador épouse Seydoux en qualité d'administrateur de la Société)

En conséquence de l'adoption de la septième résolution, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme à compter de ce jour Madame Anne-Marie Cahen-Salvador épouse Seydoux en qualité d'administrateur de la Société.

## QUATORZIEME RESOLUTION

### (Nomination de Monsieur Thierry Dassault en qualité d'administrateur de la Société)

En conséquence de l'adoption de la septième résolution, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme à compter de ce jour Monsieur Thierry Dassault en qualité d'administrateur de la Société.

## QUINZIEME RESOLUTION

### (Nomination de Madame Sidonie Dumas en qualité d'administrateur de la Société)

En conséquence de l'adoption de la septième résolution, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme à compter de ce jour Madame Sidonie Dumas en qualité d'administrateur de la Société.

## SEIZIEME RESOLUTION

### (Nomination de Monsieur Antoine Gallimard en qualité d'administrateur de la Société)

En conséquence de l'adoption de la septième résolution, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme à compter de ce jour Monsieur Antoine Gallimard en qualité d'administrateur de la Société.

## DIX-SEPTIEME RESOLUTION

### (Nomination de Monsieur Michel Seydoux en qualité d'administrateur de la Société)

En conséquence de l'adoption de la septième résolution, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme à compter de ce jour Monsieur Michel Seydoux en qualité d'administrateur de la Société.

## DIX-HUITIEME RESOLUTION

### (Nomination de Monsieur Bertrand Siguier en qualité d'administrateur de la Société)

En conséquence de l'adoption de la septième résolution, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme à compter de ce jour Monsieur Bertrand Siguier en qualité d'administrateur de la Société.

## DIX-NEUVIEME RESOLUTION

### (Nomination de Madame Pénélope Tavernier en qualité d'administrateur de la Société)

En conséquence de l'adoption de la septième résolution, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme à compter de ce jour Madame Pénélope Tavernier en qualité d'administrateur de la Société.

## VINGTIEME RESOLUTION

### (Nomination de Monsieur Marc Tessier en qualité d'administrateur de la Société)

En conséquence de l'adoption de la septième résolution, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme à compter de ce jour Monsieur Marc Tessier en qualité d'administrateur de la Société.

## VINGT-ET-UNIEME RESOLUTION

### (Nomination de Monsieur Jean Todt en qualité d'administrateur de la Société)

En conséquence de l'adoption de la septième résolution, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, nomme à compter de ce jour Monsieur Jean Todt en qualité d'administrateur de la Société.

## VINGT-DEUXIEME RESOLUTION

### (Fixation des jetons de présence)

En conséquence de l'adoption de la septième résolution, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, décide de fixer à € 180 000 le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice en cours qui sera clos le 31 décembre 2010 ainsi que pour tout exercice ultérieur jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

## VINGT-TROISIEME RESOLUTION

### (Pouvoir en vue des formalités)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités prévues par la loi.





## \* Projet de Statuts

Société anonyme à Conseil d'administration

(projet soumis au vote de l'Assemblée générale mixte du 6 mai 2010 suivant la huitième résolution)

### Titre I - Forme - Dénomination - Objet - Siège - Durée

#### Article 1<sup>er</sup> - Forme

La présente Société est de forme anonyme et est régie par les dispositions du Code de commerce et les présents statuts.

#### Article 2 - Dénomination

La Société est dénommée : GAUMONT.

#### Article 3 - Objet

La Société a pour objet, en tous pays, l'exercice de toutes activités liées à l'information, la culture, le tourisme et les loisirs, et notamment, sans que cette liste soit limitative :

- la production, la réalisation, la distribution, l'édition, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, de tous films, livres, phonogrammes, ou programmes audiovisuels, français ou étrangers sur tous supports et par tous procédés ;
- la fabrication, l'exploitation, l'achat, la vente, la location, de tous appareils, instruments ou procédés d'enregistrement, transmission, diffusion, reproduction de sons ou d'images ;
- la création, l'achat, la vente, l'exploitation de toutes salles de cinéma, et généralement de tous lieux destinés à recevoir du public pour s'informer, se cultiver ou se distraire ;
- la création et l'exploitation de tous journaux et magazines ;
- et généralement toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et même à tous autres objets qui seraient de nature à favoriser le développement de la Société.

La Société peut faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers, et soit seule, soit en association avec tous tiers, et les réaliser sous quelque forme que ce soit.

#### Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé : 30, avenue Charles de Gaulle (92200) NEUILLY SUR SEINE.

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du Conseil d'administration soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire et en tout autre lieu en vertu d'une délibération de l'Assemblée générale extraordinaire.

Le Conseil d'administration pourra créer en France et en tous autres pays, partout où il le jugera utile, des succursales, bureaux, agences ou représentations.

#### Article 5 - Durée

La durée de la Société, fixée initialement à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 15 août 1938, a été prorogée jusqu'au 28 avril 2103, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

### Titre II - Capital social - Actions

#### Article 6 - Capital social

Le capital social est fixé à 34 172 128 euros. Il est divisé en 4 271 516 actions de 8 euros chacune, entièrement libérées.

#### Article 7 - Modification du capital social

Le capital social peut être augmenté ou réduit sur décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires dans les conditions fixées par le Code de commerce.

L'Assemblée peut déléguer au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à cet effet.

En cas d'augmentation faite par l'émission d'actions payables en numéraire, et sauf décision contraire de l'Assemblée générale prise conformément à la loi, les propriétaires des actions antérieurement émises ont un droit de préférence à la souscription des actions nouvelles, dans la proportion du montant des actions que chacun possède alors. Ce droit sera exercé dans les formes, délais et conditions déterminés par la loi et le Conseil d'administration.

Ceux qui n'auraient pas un nombre suffisant de titres pour obtenir une action, pourront se réunir pour exercer leurs droits.



## Article 8 - Actions

### Libération

Les actions souscrites en numéraire doivent être obligatoirement libérées lors de la souscription du quart au moins de leur valeur nominale et, le cas échéant, de la totalité de la prime d'émission. Le surplus est appelé dans le délai maximum de cinq ans par le Conseil d'administration.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des actionnaires au moins quinze jours à l'avance, soit par une insertion dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social, soit par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire, conformément à la décision du Conseil d'administration.

Tout versement en retard sur les actions porte de plein droit, et sans mise en demeure préalable, un intérêt en faveur de la Société calculé au taux légal en vigueur.

### Forme

Les actions sont nominatives ou au porteur.

Les actions nominatives peuvent être converties au porteur et réciproquement.

Elles sont représentées par une inscription dans un compte ouvert au nom de leur propriétaire ou de l'intermédiaire inscrit visé à l'article L. 228-1 du Code de commerce et tenu, selon la forme de l'action, soit par la Société, soit par un intermédiaire financier habilité par l'Autorité des marchés financiers, selon les modalités fixées pour la tenue des comptes de titres et la circulation des valeurs mobilières par Euroclear France.

La Société est en droit de demander, à tout moment, à ses frais, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

### Transmission des actions

Les actions, qu'elles soient nominatives ou au porteur, se transmettent par virement de compte à compte conformément à la réglementation en vigueur.

S'il s'agit d'actions non entièrement libérées, la signature du cessionnaire ou de son mandataire est nécessaire. Les actions sur lesquelles les versements échus ont été effectués sont seules transmissibles.

### Droits des actions

La propriété d'une action entraîne de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre en quelques mains qu'il passe.

A chaque action est attaché le droit de participer dans les conditions fixées par le Code de commerce et par les présents statuts aux Assemblées générales et au vote des résolutions.

Chacune donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, à une part proportionnelle au nombre des actions existantes, compte tenu du montant nominal des actions et des droits des actions de catégories différentes.

Chaque action confère dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices, une part proportionnelle au nombre des actions émises. Toute action donne droit, notamment, en cours de société comme en cas de liquidation, au règlement de la même somme nette dans toute répartition ou tout remboursement, en sorte qu'il sera, le cas échéant, fait masse, entre toutes les actions indistinctement, de toutes exonérations ou réductions d'impôts comme de toutes charges auxquelles cette répartition ou ce remboursement pourraient donner lieu.

### Indivisibilité

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société ; tous les copropriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun régulier. En cas de désaccord, le mandataire est désigné par justice à la demande du co-propriétaire le plus diligent.

Les héritiers ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des Assemblées générales.

### Actions démembrées

En cas de démembrement de l'action, le droit de vote qui y est attaché appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées générales extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote aux Assemblées générales. En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la Société par lettre recommandée adressée au siège social, la Société étant tenue de respecter cette convention pour toute Assemblée générale qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition.

## Titre III - Administration de la Société

### Chapitre I - Conseil d'administration

#### Article 9 - Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les membres du Conseil d'administration, personnes physiques ou personnes morales, sont élus par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires. La durée de leur mandat est de quatre ans. Ils sont rééligibles sous réserve des dispositions relatives à la limite d'âge.

Les fonctions de chaque membre du Conseil prennent fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'intéressé.

En cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'Assemblée générale extraordinaire.



## ● ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE DU 6 MAI 2010

- Projet de Statuts

Chaque membre du Conseil d'administration doit être propriétaire d'au moins dix actions de la Société. Si, au jour de sa nomination, un membre du Conseil d'administration n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

Le nombre de membres du Conseil d'administration âgés de plus de soixante-dix ans ne peut être supérieur au tiers des membres en fonction. Si ce nombre vient à être dépassé, tous les membres ayant dépassé soixante-dix ans seront réputés démissionnaires d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice au cours duquel sera intervenu le dépassement. Toutefois, l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires pourra, dans la limite du tiers des membres du Conseil, renouveler le mandat d'un ou plusieurs des membres ayant atteint ou dépassé la limite d'âge.

Lorsqu'une personne morale est portée aux fonctions de membre du Conseil d'administration, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était membre du Conseil en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Lorsque la personne morale révoque son représentant, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Ces nominations provisoires sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis par les administrateurs provisoires, ou avec leur concours n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le nombre des membres du Conseil d'administration est devenu inférieur à trois, le Conseil d'administration doit convoquer immédiatement l'Assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil d'administration.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que jusqu'à l'époque prévue pour la fin du mandat de son prédécesseur.

Les membres du Conseil d'administration sont révocables par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tout moment sans préavis ni indemnité.

### **Article 10 - Président du Conseil d'administration**

Le Conseil élit parmi ses membres un Président qui est obligatoirement une personne physique. Le Président demeure en fonction, sauf décision contraire du Conseil, pendant la durée de son mandat d'administrateur.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration est fixée à 75 ans. Ses fonctions cesseront de plein droit à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui suivra son 75<sup>e</sup> anniversaire. Toutefois, le Conseil pourra à titre exceptionnel, prolonger par périodes d'une année renouvelable, la durée des fonctions du Président ayant atteint cette limite d'âge.

Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président préside les Assemblées générales d'actionnaires et établit les rapports prévus par la loi.

Le Conseil peut, s'il le juge utile, nommer un ou plusieurs Vice-Présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence de Président, à présider les séances du Conseil et les Assemblées.

### **Article 11 - Délibérations du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du Président ou, en cas d'empêchement, du ou des Vice-Présidents aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tous moyens, même verbalement.

Les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur général si les fonctions de celui-ci ne sont pas assumées par le Président, peuvent, en indiquant l'ordre du jour de la séance, demander au Président de convoquer le Conseil, si celui-ci ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois.

Les administrateurs ont le droit de se faire représenter à chaque séance par un de leurs collègues désigné même par lettre ou télégramme ou télécopie, mais un administrateur ne peut représenter, comme mandataire, qu'un seul de ses collègues.

Le Conseil peut, dans un règlement intérieur, prévoir dans les limites et conditions prévues par la loi, que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence tels que déterminés par décret. Cette disposition n'est pas applicable aux décisions pour lesquelles le Code de commerce exclut le recours à ce procédé.

Les réunions du Conseil d'administration sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, à défaut, par le ou l'un des Vice-Présidents ou par tout autre administrateur désigné par le Conseil à cet effet.

Le Conseil peut décider de nommer un secrétaire qui peut être une personne actionnaire ou non.

Le Conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié de ses membres sont effectivement présents à la réunion ou, le cas échéant, participent à cette dernière par des moyens de visioconférence ou autres moyens de télécommunication.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres participants ou représentés ; l'administrateur qui représente l'un de ses collègues a deux voix.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'administration.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis soit sur un registre spécial tenu au siège social, et coté et paraphé, soit sur des feuillets mobiles numérotés sans discontinuité et paraphés, le tout, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les procès-verbaux sont revêtus de la signature du Président de séance et d'au moins un administrateur ; en cas d'empêchement du Président de séance, ils sont signés par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations du Conseil d'administration, sont valablement signés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs, habilité à cet effet.

Vis-à-vis des tiers, la justification du nombre et de la nomination des administrateurs en exercice, ainsi que la justification des pouvoirs des administrateurs représentant leurs collègues, résultent suffisamment de l'énonciation, dans le procès-verbal de chaque délibération et dans l'extrait qui en est délivré, des noms des administrateurs participants ou représentés et de ceux des administrateurs absents.



### Article 12 - Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

En outre, il donne son autorisation préalable aux opérations visées à l'article L. 225.38 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de comités dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans que lesdites attributions puissent avoir pour objet de déléguer à un comité les pouvoirs qui sont attribués au Conseil d'administration lui-même par la loi ou les statuts, ni pour effet de réduire ou de limiter les pouvoirs du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

A peine de nullité, il est interdit aux administrateurs autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers des tiers. La même interdiction s'applique au Directeur général et aux représentants permanents des personnes morales administrateurs, ainsi qu'aux conjoints, ascendants et descendants des personnes ci-dessus visées et à toute personne interposée.

Les administrateurs ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle ni solidaire relativement aux engagements de la Société, autres que celles prévues par les dispositions légales en vigueur.

### Article 13 - Rémunération des administrateurs et du Président

L'Assemblée générale peut allouer aux membres du Conseil d'administration, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette Assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil d'administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées à ceux-ci sous forme de jetons de présence. Il peut notamment allouer aux membres du Conseil qui font partie des comités spéciaux une part supérieure à celle des autres.

Il peut être alloué par le Conseil d'administration, des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce Conseil ; dans ce cas, ces rémunérations, portées aux charges d'exploitation sont soumises à la procédure spéciale visant les conventions réglementées.

Outre sa part dans les jetons de présence qu'il reçoit en qualité d'administrateur, le Président du Conseil d'administration reçoit une rémunération spéciale qui est déterminée par le Conseil d'administration.

### Article 14 - Direction générale

La Direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la Direction générale à chaque expiration du mandat du Directeur général ou du mandat du Président du Conseil d'administration lorsque ce dernier assume également la Direction générale. Le Conseil d'administration peut, avec l'accord du Directeur général ou du Président lorsque ce dernier assume la Direction générale, avant l'expiration de leur mandat, modifier les modalités d'exercice de la Direction générale.

Lorsque la direction de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au Directeur général lui sont applicables.

Le Conseil d'administration détermine la durée des fonctions conférées au Directeur général.

Le Directeur général peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

Le Directeur général représente la Société dans ses rapports avec les tiers et peut substituer partiellement dans ses pouvoirs tous mandataires spéciaux qu'il avisera.

Sous réserve des limitations légales, le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Toute limitation de ses pouvoirs par décision du Conseil d'administration est sans effet à l'égard des tiers.

Toutefois, les cautions, avals et garanties doivent faire l'objet d'une autorisation du Conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général est fixée à 65 ans. Ses fonctions cesseront de plein droit lors du premier Conseil d'administration suivant son 65<sup>e</sup> anniversaire. Toutefois, sur proposition du Président, le Conseil pourra à titre exceptionnel, prolonger par périodes d'une année renouvelable, la durée des fonctions du Directeur général ayant atteint cette limite d'âge.



## **Article 15 - Rémunération du Directeur général**

Les avantages fixes et, s'il y a lieu, proportionnels destinés à rémunérer le Directeur général sont déterminés par le Conseil d'administration ; leur montant est porté aux charges d'exploitation.

## **Chapitre II - Contrôle de la société**

### **Article 16 - Commissaires aux comptes**

Le contrôle de la Société est exercé par un ou plusieurs Commissaires aux comptes, dans les conditions fixées par la loi.

## **Titre IV - Assemblées générales**

### **Chapitre I - Dispositions générales**

#### **Article 17 - Dispositions générales relatives aux Assemblées**

##### **Effet des délibérations**

L'Assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations, prises conformément au Code de commerce et aux statuts, obligent tous les actionnaires, même absents, incapables ou dissidents.

##### **Convocations**

Les actionnaires sont réunis chaque année dans les six mois de la clôture de l'exercice en Assemblée générale ordinaire.

Des Assemblées générales, soit ordinaires réunies extraordinairement, soit extraordinaires peuvent, en outre, être réunies à toute époque de l'année.

Les convocations ont lieu quinze jours au moins avant la date prévue pour la réunion de l'Assemblée. Ce délai est réduit à six jours pour les Assemblées générales réunies sur deuxième convocation et pour les Assemblées prorogées.

Les convocations sont faites au moyen d'un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, si la Société fait publiquement appel à l'épargne, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de la convocation sont convoqués par lettre.

Si toutes les actions sont nominatives, les insertions peuvent être remplacées par une convocation faite aux frais de la Société, par lettre recommandée adressée à chaque actionnaire.

Le tout indépendamment des avis préalables aux actionnaires dans les formes et délais légaux relatifs à leurs demandes éventuelles d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour.

##### **Participation**

L'Assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives, à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit visé à l'article L. 228-1 du Code de commerce sur les comptes de la Société ;
- pour les propriétaires d'actions au porteur, au dépôt, au lieu indiqué par l'avis de convocation, d'un certificat délivré par l'intermédiaire habilité, la banque, l'établissement de crédit ou la société de bourse dépositaire des titres, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en comptes jusqu'à la date de l'Assemblée.

Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire trois jours ouvrés avant la date de réunion de l'Assemblée.

Les titulaires d'actions sur le montant desquelles les versements exigibles n'ont pas été effectués dans le délai de 30 jours à compter de la mise en demeure effectuée par la Société ne peuvent être admis aux Assemblées. Ces actions sont déduites pour le calcul du quorum et de majorité.

Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration le permet au moment de la convocation d'une Assemblée générale, participer à cette Assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous les réserves et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

#### **Article 18 - Tenue des Assemblées**

Les Assemblées générales sont convoquées par le Conseil d'administration, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

A défaut, elles peuvent être également convoquées :

- 1) par le Commissaire aux comptes ;
- 2) par un mandataire désigné en justice, à la demande, soit de tout intéressé ou du Comité d'entreprise, en cas d'urgence, soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins le vingtième du capital social, soit d'une association d'actionnaires répondant aux conditions de l'article L. 225-120 du Code de commerce ;
- 3) par les actionnaires majoritaires en capital ou en droit de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession de bloc de contrôle.

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Toutefois, dans les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, les propriétaires de nationalité française et ceux ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Européenne, ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, d'actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire, ont un droit de vote double à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou prime d'émission, ce droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.





Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perdra le droit de vote double attribué. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fera pas perdre le droit acquis et n'interrompra pas le délai ci-dessus visé.

La fusion sera sans effet sur le droit de vote double qui pourra être exercé au sein de la société absorbante si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président, ou par un membre du Conseil d'administration désigné à cet effet ; à défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

L'ordre du jour est arrêté en principe par l'auteur de la convocation.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'Assemblée présents et acceptant qui disposent du plus grand nombre de voix.

Le bureau désigne le Secrétaire, lequel peut être choisi en dehors des actionnaires.

Il est tenu une feuille de présence dûment émargée par les participants et certifiée exacte par le bureau de l'Assemblée.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial coté et paraphé tenu au siège social, ou sur des feuilles mobiles numérotées et paraphées sans discontinuité.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du bureau. Les copies ou extraits sont valablement certifiés par toute personne autorisée en vertu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

## Chapitre II - Assemblées générales ordinaires

### Article 19 - Quorum et majorité

L'Assemblée générale ordinaire réunie sur première convocation ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Les délibérations de l'Assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

### Article 20 - Pouvoirs

L'Assemblée générale ordinaire délibère sur toutes questions qui ne sont pas de la compétence exclusive de l'Assemblée générale extraordinaire.

## Chapitre III - Assemblées générales extraordinaires

### Article 21 - Quorum et majorité

1) L'Assemblée générale extraordinaire ne peut délibérer valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart des actions ayant le droit de vote ou, sur deuxième convocation ainsi qu'en cas de prorogation de la seconde Assemblée, le cinquième desdites actions.

Les délibérations sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

2) S'il s'agit de décider ou d'autoriser le Conseil d'administration à réaliser l'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le quorum nécessaire n'est que du cinquième sur première convocation. La délibération est valable sur seconde convocation quel que soit le nombre des actions représentées.

Les décisions sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

3) L'augmentation du capital par majoration du montant nominal des actions à libérer en espèces ou par compensation ne peut être décidée qu'à l'unanimité des actionnaires réunissant la totalité des actions composant le capital.

### Article 22 - Pouvoirs

L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

L'Assemblée générale extraordinaire peut décider la création par augmentation de capital ou par conversion d'actions ordinaires déjà émises, d'actions de préférence, la fixation des droits et règles s'y appliquant et les modifications statutaires correspondantes, le tout dans les conditions et limites prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

Elle ne peut toutefois, si ce n'est à l'unanimité des actionnaires, augmenter les engagements des actionnaires sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.



## **Titre V - Comptes sociaux**

### **Article 23 - Exercice social**

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Article 24 - Documents comptables**

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'administration dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date, ainsi que les comptes sociaux et, le cas échéant, les comptes consolidés.

Il établit également un rapport écrit sur la situation de la Société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

### **Article 25 - Bénéfices**

Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions.

Sur ces bénéfices nets, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable que l'Assemblée générale décide, en tout ou partie, d'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve, de reporter à nouveau ou de distribuer.

### **Article 26 - Paiement du dividende en actions**

L'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice peut accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions.

L'offre de paiement du dividende en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires.

## **Titre VI - Dissolution - Prorogation - Liquidation - Contestation**

### **Article 27 - Dissolution anticipée - Prorogation**

L'Assemblée générale extraordinaire peut, à toute époque, prononcer la dissolution anticipée de la Société et, à l'expiration de celle-ci, sa prorogation.

Un an au moins avant l'expiration de la durée de la Société, le Conseil d'administration provoque la réunion d'une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires à l'effet de décider si la Société doit être prorogée.

### **Article 28 - Perte de la moitié du capital social**

Si, du fait des pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la Société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Conseil d'administration est tenu, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'Assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider, s'il y a lieu, la dissolution anticipée de la Société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves, si dans ce délai les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

### **Article 29 - Liquidation**

A l'expiration de la Société, ou en cas de dissolution anticipée, l'Assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

La nomination des liquidateurs met fin aux fonctions des administrateurs et du Directeur général.

Pendant toute la durée de la liquidation, l'Assemblée générale conserve les mêmes pouvoirs.

Le produit net de la liquidation après le règlement du passif est employé d'abord à rembourser le montant libéré et non amorti des actions ; le surplus est réparti entre toutes les actions.

Les actionnaires sont convoqués en fin de liquidation pour statuer sur le compte définitif, sur le quitus de la gestion des liquidateurs, la décharge de leur mandat et pour constater la clôture de la liquidation ; celle-ci est publiée conformément au Code de commerce.

### **Article 30 - Contestations**

Sauf disposition légale d'ordre public contraire, toutes les contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la Société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires, soit entre la Société et les actionnaires eux-mêmes, concernant l'interprétation ou l'exécution des présents statuts, ou généralement au sujet des affaires sociales, sont soumises à la juridiction des tribunaux compétents du lieu du siège social.

A cet effet, en cas de contestation, tout actionnaire doit faire élection de domicile dans le ressort du tribunal compétent du lieu du siège social, et toutes assignations et significations sont régulièrement délivrées à ce domicile.

A défaut d'élection de domicile, les assignations et significations sont valablement faites au Parquet du Procureur de la République, près le tribunal de grande instance du lieu du siège social.



## Observations du Conseil de surveillance

Nous vous présentons, conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, nos observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Le Conseil de surveillance a été régulièrement informé par le Directoire de l'activité de la Société et du Groupe et a procédé, dans le cadre de sa mission, aux vérifications et contrôles qu'il a estimés nécessaires.

Nous n'avons aucune observation à formuler tant sur le rapport de gestion du Directoire que sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

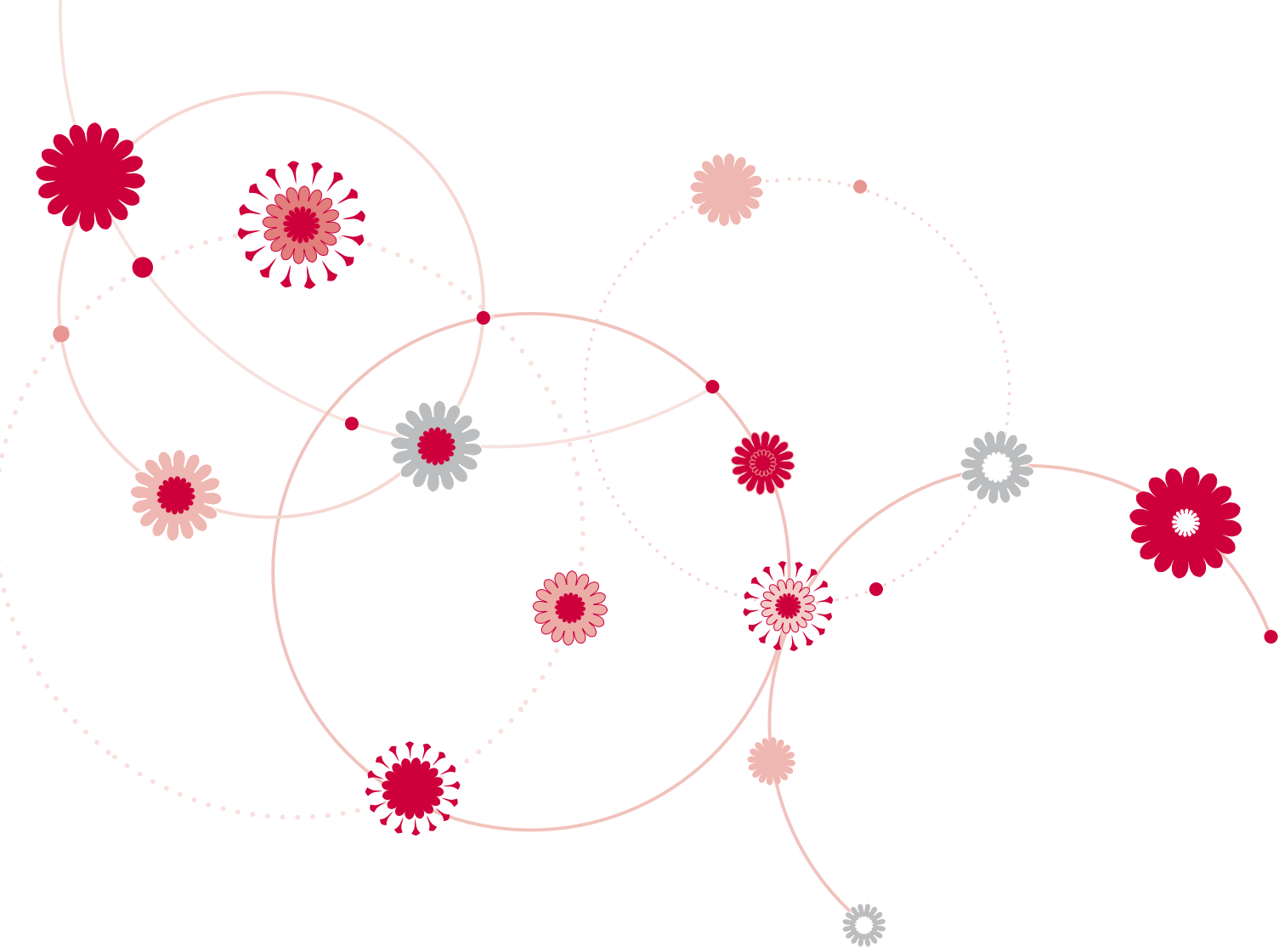
Le Conseil de surveillance a pris connaissance de la proposition d'affectation des résultats qui vous a été soumise. Cette proposition nous paraît en tous points conforme à la loi et aux statuts.

En conséquence, le Conseil de surveillance vous demande d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et de voter les résolutions présentées par le Directoire.

Le Conseil de surveillance tient à exprimer ses remerciements aux membres du Directoire ainsi qu'aux membres du personnel pour le travail accompli au cours de l'exercice écoulé et forme le vœu d'une progression de l'activité et des résultats pour le prochain exercice.

Le Conseil de surveillance







# 10

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Responsables de l'information 206

Table de concordance 210

Rapport financier annuel –  
Table de réconciliation 212

## \* Responsables de l'information

### Responsable du Document de référence

---

#### Nom et fonction de la personne qui assume la responsabilité du Document

Sidonie Dumas,  
Présidente du Directoire

#### Attestation

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant en pages 21 à 45, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document.

Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2010

Sidonie Dumas  
Présidente du Directoire

## Responsables du contrôle des comptes

### Commissaires aux comptes titulaires

#### Advolis

- Membre de la compagnie régionale de Paris
- Adresse : 13, avenue de l'Opéra 75001 Paris

- Représentée par Olivier Salustro

- 1<sup>re</sup> nomination : Assemblée générale du 2 mai 2005 en remplacement de KPMG anciennement RSM Salustro Reydel, représentée par Jean-Michel Charpentier.

#### Ernst & Young Audit

- Membre de la compagnie régionale de Versailles
- Adresse : Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche 92037 Paris-La Défense Cedex

- Représentée par Bruno Perrin

- 1<sup>re</sup> nomination : Assemblée générale du 2 juin 1988.

### Commissaires aux comptes suppléants

#### Patrick Iweins

- Membre de la compagnie régionale de Paris
- Adresse : 21, rue du Général-Foy 75008 Paris

- 1<sup>re</sup> nomination : Assemblée générale du 2 mai 2005 en remplacement de Hubert Luneau.

#### Dominique Thouvenin

- Membre de la compagnie régionale de Versailles
- Adresse : Faubourg de l'Arche  
11, allée de l'Arche 92037 Paris-La Défense Cedex

- Représentée par Bruno Perrin

- 1<sup>re</sup> nomination : Assemblée générale du 2 juin 1988.

Les mandats de tous les Commissaires aux comptes expireront à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

### Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leur réseau

En application de l'article 222-8 du règlement général de l'AMF, le tableau suivant présente le montant des honoraires et débours TTC versés par Gaumont et ses filiales intégrées globalement au collège des Commissaires aux comptes et à leur réseau respectif, au titre des deux derniers exercices, en distinguant les honoraires correspondant, d'une part à la mission légale et aux diligences directement liées à celle-ci et, d'autre part, aux autres prestations.

	Total				Ernst & Young Audit				Advolis			
	Montant		%		Montant		%		Montant		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
<i>(en milliers d'euros)</i>												
<b>Audit</b>												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- Emetteur	349	266	67 %	64 %	220	182	57 %	53 %	129	85	95 %	78 %
- Filiales intégrées globalement	118	130	23 %	31 %	111	123	29 %	30 %	7	7	5 %	7 %
- Filiales mises en équivalence	52	14	10 %	3 %	52	14	14 %	13 %	-	-	-	-
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes												
- Emetteur	-	17	-	4 %	-	-	-	4 %	-	17	-	15 %
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>519</b>	<b>427</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>383</b>	<b>319</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>136</b>	<b>109</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Autres prestations</b>												
Juridique, fiscal, social												
- Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres												
- Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>519</b>	<b>427</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>383</b>	<b>319</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>136</b>	<b>109</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## Responsable de l'information financière

---

**Fabrice Batieau,**

**Directeur financier**

*Adresse :* 30, avenue Charles de Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine

*Téléphone :* 01 46 43 24 24

*Télécopie :* 01 46 43 21 25

*Courriel :* [fbatieau@gaumont.fr](mailto:fbatieau@gaumont.fr)

## Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel enregistré comme Document de référence, la table de concordance suivante (en application du schéma de l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004) permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

Informations	Pages	Informations	Pages
<b>1. Personnes responsables</b>		<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	
1.1. Responsable du Document de référence	206	8.1. Immobilisations corporelles importantes	72, 118
1.2. Attestation du responsable du Document de référence	206	8.2. Impact sur l'environnement	36
1.3. Responsable de l'information financière	209	<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>		9.1. Situation financière	21-25
2.1. Responsables du contrôle des comptes	207	9.2. Résultat d'exploitation	
2.2. Changement de contrôleurs légaux	207	9.2.1. Evénements exceptionnels	*
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	11	9.2.2. Changements importants	144
<b>4. Facteurs de risques</b>	30-35, 95-97	9.2.3. Influence d'événements extérieurs	*
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>		<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	
5.1. Histoire et évolution de la Société	10, 144	10.1. Capitaux	24, 58-59, 74-77, 120-122
5.2. Investissements	11, 24, 144	10.2. Flux de trésorerie	24, 60, 87-91, 113, 130-133
<b>6. Aperçu des activités</b>		10.3. Conditions d'emprunt - Structure de financement	24, 80-81, 125-126
6.1. Principales activités	11, 22-24	10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux	*
6.2. Principaux marchés	14-24	10.5. Sources de financement futures	24, 80-81, 125-126
6.3. Evénements exceptionnels	*	<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	24-25
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	*	<b>12. Information sur les tendances</b>	
6.5. Position concurrentielle	14-20	12.1. Principales tendances depuis la fin du dernier exercice	144
<b>7. Organigramme</b>		12.2. Tendances identifiées pour l'exercice en cours	25
7.1. Description du Groupe et de la place de l'émetteur	22	<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	
7.2. Liste des filiales	62, 139	13.1. Prévisions et estimations du bénéfice	144
		13.2. Rapport des contrôleurs légaux sur les prévisions	*
		13.3. Bilan et résultats prévisionnels	*
		13.4. Prospectus en cours avec des données prévisionnelles	*

(\*) Sans objet pour l'émetteur.

Informations	Pages
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale</b>	
14.1. Composition des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	158-164, 168-172
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	167
<b>15. Rémunération et avantages</b>	
15.1. Rémunération et avantages en nature	43-44, 92, 134, 165-166, 170
15.2. Primes, retraites ou autres avantages	43-44, 92, 134, 165-166, 170
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	
16.1. Mandats dans la Société	40-42
16.2. Contrats de service	166
16.3. Comités d'audit et des rémunérations	164, 171
16.4. Gouvernement d'entreprise	168-183
<b>17. Renseignements concernant le personnel</b>	
17.1. Informations relatives aux salariés	36-37, 45, 92, 134, 37-39, 74-77, 120-122, 152
17.2. Participations et stock-options	120-122, 152
17.3. Participations des salariés dans le capital	151
<b>18. Renseignements concernant le capital</b>	
18.1. Répartition actuelle du capital et des droits de vote	149-151
18.2. Titres ayant des droits spécifiques	148
18.3. Contrôle de l'émetteur	149-151
18.4. Pacte d'actionnaires	154
<b>19. Opérations avec des apparentés</b>	26-27, 134

(\*) Sans objet pour l'émetteur.

Informations	Pages
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
20.1. Informations financières historiques	142
20.2. Informations financières pro forma	*
20.3. Etats financiers	54-108, 110-140
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	143
20.5. Date des dernières informations financières	142
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	142
20.7. Politique de distribution des dividendes	29, 51, 74, 120, 147
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	144
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	144
<b>21. Informations complémentaires</b>	
21.1. Capital social	149-154
21.2. Acte constitutif et statuts	146, 196
<b>22. Contrats importants</b>	*
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	
23.1. Déclaration/Rapport d'expert	*
23.2. Informations provenant de tierces parties	*
<b>24. Documents accessibles au public</b>	49-50
<b>25. Informations sur les participations</b>	73, 139
<b>26. Informations non financières</b>	*
<b>27. Honoraires des Commissaires aux comptes et de leur réseau pris en charge par le Groupe</b>	106, 208
<b>28. Document d'information annuel</b>	49-50



## \* Rapport financier annuel – Table de réconciliation

Le présent Document de référence intègre tous les éléments du rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du règlement général de l'AMF. La table de réconciliation suivante renvoie aux extraits du Document de référence correspondant aux différentes rubriques du rapport financier annuel.

Informations	Pages
1. Comptes annuels de la Société	110-139
2. Comptes consolidés du Groupe	54-107
3. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	140
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	108
5. Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-100-2, L. 225-100-3, L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce	21-45
6. Attestation de la personne assumant la responsabilité des informations contenues dans le Document de référence	206
7. Honoraires des Commissaires aux comptes	106, 208
8. Rapport du Président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société	168-183
9. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de surveillance	184
10. Liste de l'ensemble des informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des douze derniers mois	48-50





30, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, France - Tél. : (33.1) 46 43 20 00 - Fax : (33.1) 46 43 21 68  
Siren : 562 018 002 R.C.S. Nanterre - Siret 562 018 002 00013 - Code APE 5911 C